This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

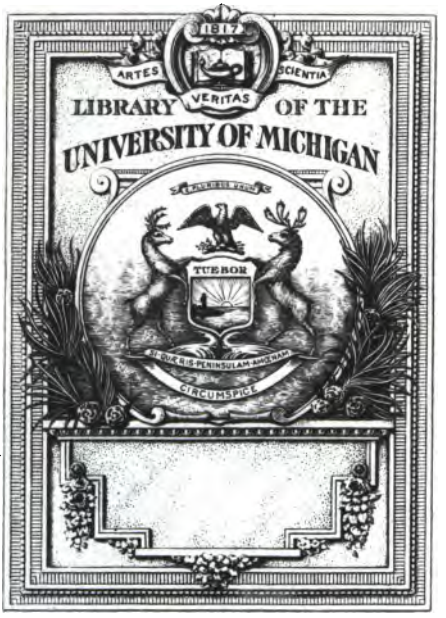

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

DG
673.4
.B72

50c.

CHUTE D'UNE RÉPUBLIQUE.

VENISE.

D'APRÈS LES ARCHIVES SECRÈTES DE LA RÉPUBLIQUE.

PAR

M. Ed. BONNAL,

Chargé d'une mission dans les Archives d'État du royaume d'Italie par le Ministère des Affaires étrangères.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1885.

DG
678.
.B72

CHUTE
D'UNE RÉPUBLIQUE.

VENISE.

DG
678.4
.B72

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

CHUTE
D'UNE RÉPUBLIQUE.

VENISE.

D'APRÈS LES ARCHIVES SECRÈTES DE LA RÉPUBLIQUE.

PAR

M. ED. BONNAL,

Chargé d'une mission dans les Archives d'État du royaume d'Italie
par le Ministère des Affaires étrangères.

« *Venise est la ville la plus digne de la liberté de toute l'Italie.* »

Général BONAPARTE au Directoire.

Fuori i Barbari!

DANTE.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie,

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56.

1885.

Etch.
U. of M. Law Library
9-9-1932

A LA TRÈS HONORÉE

MADAME ÉMILIA PERUZZI

Patricienne de Florence.

AU TRÈS HONORÉ

MONSIEUR UBALDINO PERUZZI

Ancien Ministre, Député, Patricien de Florence.

Chargé d'une mission diplomatique dans les Archives d'État du Royaume d'Italie par mon Gouvernement en 1884 et 1885, c'est à vous que je fus spécialement recommandé en dehors du monde officiel. Votre constant ami, M. Mézières, membre de l'Académie française, professeur à la Sorbonne et député, se souvint des temps heureux qu'il avait passés auprès de vous à Florence

lorsqu'il y étudiait votre magnifique littérature. Il avait voulu vivre dans la patrie de l'Altissimo Poeta et de Guicciardini, de Macchiavelli et d'Alfieri avant d'ouvrir à la Sorbonne son Cours de littérature étrangère. Il m'offrit votre appui avec la familiarité charmante et la haute bienveillance que vous lui savez. Introduit par lui dans votre palais, j'y devins bientôt un ami. Votre palais et votre salon ne sont-ils pas réputés des plus hospitaliers aux Français parmi ceux de l'illustre capitale des Medicis ?

Oui, c'est vous qui, me prenant par la main, m'avez facilité partout l'accès des Archives où j'avais pour mission d'étudier l'organisation de l'Italie durant la célèbre campagne de 1796. Je l'ai fait avec ardeur, à Bologne, à Venise et à Milan. Grâce au comte de Meis, à Bologne, au comte Barrozzi, à Venise, à l'illustre César Cantù à Milan, j'ai vu et j'ai appris les conditions de notre domination en Italie. Non, ce ne fut point une *alleanza* que voulut le général Bonaparte mais une *prepotenza*. La paix de Campo-Formio, beaucoup trop vantée comme un acte de justice dans la paix, m'est apparue avec la *Caduta della*

Repubblica di Venezia comme un acte d'iniquité..... et je le dis preuves en main.

Italien dans une œuvre française, j'ai parlé en historien impartial, et les documents des Archives de Venise ont éclairé d'un jour nouveau les attestations intéressées de Bonaparte. Vénitien avec les Vénitiens, j'ai souffert leurs douleurs, j'ai partagé leurs colères, j'ai redit leurs imprécations et le noble désespoir d'un Giustiniani.

Avec le temps, l'équilibre européen s'est modifié. L'épée de Magenta et de Solférino a réparé en 1859 l'œuvre immorale de 1797. Je puis donc tout dire, car vous avez bénéficié réellement des principes de la Révolution française.

Vous souvient-il, très nobles amis, de notre conversation sur la piazza di San Marco, ce Forum de la grande République, le jour où, évoquant vos souvenirs, vous me racontiez l'entrevue des souverains d'Autriche et d'Italie abjurant dans une étreinte loyale tout ressentiment en face des représentants autorisés des deux nations. Je compris vos émotions. Je m'étais senti attiré vers l'Italie en admirant vos incomparables chefs-d'œuvre de la Piazza della Signoria au Foro Ro-

mano; les malheurs immérités de votre patrie m'ont conquis.

Depuis quinze siècles, l'Europe a foulé votre territoire pour l'asservir sans autre droit que celui de la conquête, cet attentat n'est plus possible aujourd'hui. Ugo Foscolo, Manzoni et Silvio Pellico dans les *Mie Prigioni* avaient mis les traités de 1815 au ban des nations... la France les a déchirés pour vous.

Quiconque n'a pas tenu une épée saisira difficilement soit la rude vérité de mon œuvre, soit l'élévation de mon but.

Mes convictions hautes et sans merci ne sont point faites pour être comprises dans le présent ouvrage par les indifférents ou les tièdes. Il faut d'autres vues et quelque vertu. Il a pour âme celle de Dante Alighieri dont un descendant guide le Municipe de Venise aujourd'hui même... La lâcheté doit céder le pas en histoire à la vérité :

Ogni viltà convien chè qui sia morta.

A vous de tout cœur.

Ed. Bonnal.

PRÉFACE.

La gloire de Napoléon a fait oublier ses fautes, spécialement ses fautes diplomatiques. La carrière éblouissante de celui qui s'appela d'abord le général Bonaparte en a bénéficié pour la campagne d'Italie des années 1796 et 1797. Or, c'est durant cette campagne que se produisirent deux faits graves, relatifs à la nationalité de l'Italie : l'expulsion de la maison d'Autriche du Milanais et de la Lombardie, puis la chute de la République de Venise.

Exposer ces faits militaires et diplomatiques a été le but du présent ouvrage.

Nous avons dit d'abord l'état moral et politique de l'Italie depuis le commencement de la Révolution française jusqu'à l'origine des opérations. Nous avons rappelé à grands traits les victoires de cette armée célèbre et prouvé, dès le mois de juin 96, la pensée première de Bonaparte quant à la chute des États vénitiens. Les dépêches du provéditeur

Foscarini, du vice-podestat Ottolini, du baile de Constantinople Foscari, de Querini, ambassadeur à Paris, sur la situation des provinces de Terre Ferme, sont des témoignages irrécusables pour le rôle personnel de Bonaparte et pour sa conception d'imposer à Venise neutre *la legge al vinto;* n'avait-il pas dit à Foscarini : *Il est dans l'ordre que le vainqueur fasse, à la guerre, la loi au vaincu?* L'archiduc Charles était vaincu après Beaulieu, après Alvinzi, après Wurmser, et son intervention aboutissait aux préliminaires de Léoben, désastreux pour Venise.

Maître d'agir en Italie à sa volonté, malgré les instructions de Carnot et grâce à son projet de transporter là où il commandait le sort et les destinées de la France, Bonaparte se tourna contre Venise pendant l'armistice de Judenburg. Ses émissaires politiques et militaires ayant préparé les esprits depuis dix mois, il ordonna les révolutions de Bergame, Brescia et Crèma. Malgré les protestations du sénat, il imposa à ses généraux de leur prêter appui, méritant ainsi que les provéditeurs signalassent au pays *la sua esecranda e turpe perfidia.*

Les populations et les troupes fidèles à la Seigneurie ayant couru aux armes après les décla-

rations de neutralité du souverain légitime, on eut les affaires de Vérone, puis les *Pâques Véronaises*. Sur ce point comme sur bien d'autres, nous avons noté le silence de la *Correspondance de Napoléon*, aveu implicite des culpabilités de Bonaparte.

Après les affaires de Vérone et des lagunes de Venise, les griefs pour accuser la République ne manquaient pas. Mais en admettant même les articulations de l'accusateur à Lallement, à Pesaro et au doge, peut-on accepter qu'un État représenté auprès de toutes les cours pût être effacé de la carte politique? Et au profit de qui? du vaincu. Bien plus, ce vaincu s'appelait *l'étranger!* On acceptait qu'il exigeât des *dédommagements* et on l'acceptait *alors qu'il était battu depuis huit années*, au nord, à l'est et au sud de la France. Oui, Bonaparte avait favorisé toutes les fautes en reconnaissant à Léoben le principe des indemnités pour la maison d'Autriche. Si, moins jaloux de Hoche et de Moreau, il eût laissé s'avancer ses compagnons d'armes aux portes de Vienne à la tête de leurs armées, il n'aurait pas été seul à l'honneur. En revanche, il n'aurait pas conclu des préliminaires hâtifs, fertiles en immoralités!

L'auteur de cette belle conception diplomatique, c'est Bonaparte seul. Appuyé à Paris par Barras,

qui trafiquait audacieusement de l'indépendance de Venise pour une somme par lui stipulée et négociée malgré la chute de la République, il l'accomplit à son gré. Le comte Grimani nous a laissé sur le cabinet de Vienne et sur Bonaparte des dépêches accablantes; les instructions de Talleyrand le sont au même degré. La mémoire de Clarke, gagné par son général, y est entachée.

Ce sont les dernières heures de cette agonie, les dernières convulsions que nous voulons retracer. Nous le ferons d'après les documents officiels et secrets des Archives de Venise, comparées aux ruses officielles, mais intéressées, de Bonaparte, soit qu'il agît en son nom, soit qu'il obéît aux ordres du Directoire. L'or et le sang, la trahison et la calomnie auront leur part dans cette tragédie. N'y trouve-t-on pas Barras avec sa concussion traditionnelle et Haller, le banquier véreux de Robespierre jeune?.. Le drame sera complet.

Entre le vainqueur et le vaincu, la cause du vaincu nous paraît ici la plus grande, la plus noble.

A la République de Venise, l'honneur dans sa chute. A la République du Directoire la faute dans l'attentat accompli. A Bonaparte seul la conception, la perpétration et la réalisation de la *chute de*

la République de Venise! A l'Autriche, la politique des résultats!

Le principal de ces objets, quant aux négociations, avait écrit Talleyrand le 19 août 1797, *est d'éloigner l'Empereur de l'Italie et d'insister sur ce qu'il s'étende en Allemagne.* Bonaparte répondit aux Mocenigo et aux Querini, aux Giustiniani, aux Foscari et aux Grimani, en livrant leur patrie à l'étranger! au nom de la République française. Ses admirateurs italiens l'appelèrent *Il Eroe del Secolo*, l'Histoire lui préférera le surnom donné à Venise, à la *Vergine immacolata per tanti secoli!*

CHUTE
D'UNE RÉPUBLIQUE.

VENISE.

CHAPITRE PREMIER.

LES ÉTATS D'ITALIE ET LA RÉPUBLIQUE DE VENISE DE 1789 A 1796.

I. Des causes de la grandeur et de la chute de Venise. — État de l'Italie en 1789. — Réformes générales qui y prévalent. — Dépêche de l'ambassadeur de Venise à Cappello. — Parti populaire à Venise dirigé par le patricien Pisani. — État de la France d'après Cappello. — Propagande française en 1792. — Sommation au sénat vénitien d'entrer dans la coalition. — Discours du procurateur de Saint-Marc Pesaro pour armer la République. — Protestation victorieuse du sage Valaresso. — Événements de l'année 1793.

II. Les partis. — Seconde délibération sur la neutralité en 1794. — Les ministres de France à Venise, leurs actes. — Campagne de 94. — Année 1795. — Ambassade de Querini à Paris. — Effets du traité de Bâle en Italie.

Comment la première des nations modernes de l'Europe, la première par la date de sa fondation, comment la République de Venise a-t-elle disparu du rang

des États, en 1797 ? Comment le peuple vénitien qui a précédé tous les autres dans la civilisation et dans les arts a-t-il succombé en un moment ? Nulle part, les guerres et les conquêtes au dehors, les conjurations au dedans, n'ont eu plus d'aliments que n'en offre ce pays tour à tour plein de puissance, de splendeur, de gloire et d'éclat. Nulle part un gouvernement aux formes tantôt sévères, tantôt mystérieuses, tantôt cruelles, mais stables toujours, n'atteignit une force plus effective. Constamment redouté, il a cependant fini par l'isolement et par une catastrophe devenue irrémédiable, au nom même des traités de ce droit public diplomatique fait pour défendre et pour protéger les États de par la loi de l'équilibre.

Fondé au quatrième siècle par une poignée de fugitifs réfugiés dans des îles de l'Adriatique jusqu'alors inhabitées, sur une plage déserte où tout ce qui attire l'homme manque à son industrie et à ses besoins, cet État d'abord sans territoire avait joui depuis César du droit de cité et sous l'Empire des bienfaits de la civilisation romaine. A la chute de l'Empire, les Vénètes avaient trouvé en eux la force nécessaire pour lutter contre les Barbares et s'affranchir de toute domination. La création d'un doge à vie, chef suprême et unique du gouvernement, remonte à l'année 697. Si la liberté de l'individu avait disparu avec le temps lorsqu'elle s'était trouvée en conflit dans ses rapports avec l'État, l'indépendance nationale avait gagné en force ce qu'avait perdu celle-là. Monarchie élective de fait (1)

(1) Voici les noms des douze députés qui élurent le premier doge :

alors qu'elle affectait la dénomination de république démocratique, Venise avait transformé la toute puissance du doge selon l'intérêt général à certaines heures de son histoire. Le commerce maritime, les conquêtes en Orient, l'agrandissement au dedans de l'Italie, les expéditions sur les côtes, la période des croisades et l'extension des relations qui avaient fait de cette nation les marchands de la mer, et de leur capitale l'entrepôt du monde, tout cela avait pris fin avec la découverte du cap de Bonne-Espérance. L'Espagne et le Portugal avaient pris le premier rang au quinzième siècle par l'essor immense donné à leur marine et à leurs colonies. Le nouveau monde leur paraissait un domaine particulier et propre à leurs seules couronnes. Pour accabler Venise, l'ambition des princes de l'Europe avait, par la célèbre *ligue de Cambrai,* tenté de la dépouiller de ses possessions sur le continent. La cupidité du roi de France et de l'Empereur, les équivoques sans cesse renaissantes des ducs de Savoie, l'ardeur de Jules II à s'emparer de Ravenne et des Romagnes, l'avidité du petit duc de Ferrare et des marquis de Mantoue ses voisins, ruinés à la suite de victoires stériles ou de défaites sûres, n'avaient eu qu'un résultat certain : l'abandon par Venise de ses plus riches conquêtes en Orient. Victorieuse en Italie, la République avait recouvré ses antiques provinces de Terre-Ferme illustrées à tant de titres, mais le Turc s'était consolidé dans son établissement définitif en Europe.

Contarini, Morosini, Badoaro, Tiepolo, Michieli, Sanudo, Gradenigo, Memmo, Falieri, Dandolo, Polani et Barozzi.

Sa *bataille de Lépante,* où elle s'était tant honorée, ne lui avait pas rendu l'île de Chypre, perdue l'année précédente. Juxtaposée à l'empire ottoman elle avait continué, après le lâche abandon de la victoire par Philippe II, la croisade chrétienne et elle l'avait continuée seule, notamment depuis 1641 jusqu'en 1669. Ce dernier effort l'avait presque épuisée.

La prospérité, quoique éclairée encore par quelques rayons de gloire, n'avait cessé cependant de décliner. Au Portugal et à l'Espagne s'étaient jointes à la fin du douzième siècle la Hollande, l'Angleterre et la France sur les mers. Maîtresse exclusive jusqu'alors de l'Archipel et de la Méditerranée la fille de Saint-Marc s'était vue obligée d'y laisser flotter librement les pavillons étrangers. Au dix-septième, les guerres de Candie et de Morée avaient détruit toutes les espérances d'un relèvement lorsque le génie militaire de Francesco Morosini surnommé *il Peloponesiaco* avait conquis une seconde fois la Morée, et compromis la suprématie du Grand Seigneur. Le *traité de Carlowitz* de 1699 avait accepté la conquête de Morosini proclamé doge par la reconnaissance du sénat et de ses compatriotes, mais ces exploits avaient été les derniers et comme l'effort suprême des anciens dominateurs de l'Adriatique. De nouveaux faits de guerre avaient amené en 1718 le *traité de Passarowitz;* cette paix humiliante avait consacré cette fois l'abaissement de Venise comme membre actif de la politique européenne dans la balance générale des États. Elle avait paru depuis ne plus vivre que par la tolérance de ses trop puissants voisins, déchue à la fois dans ses possessions au dehors

et dans son commerce au dedans. La France, le Saint-Empire s'étaient acharnés contre sa grandeur depuis la Ligue de Cambrai. L'œuvre de 1540 devait aboutir à une ruine imméritée mais totale en 1797. Les projets haineux des couronnes devaient être accomplis par une république d'un jour contre la république des siècles, acte d'iniquité et de colère, de violence et de mensonge contre une puissance reconnue neutre et presque désarmée. Les versions des historiens français faites jusqu'ici d'admiration pour les volontés hautaines du général Bonaparte et pour la politique inepte du Directoire, le pire des gouvernements républicains qu'ait eus notre patrie, ces versions sont fausses et injustes. Il est temps de protester contre elles et de les jeter à bas.

I.

Quel était l'état de l'Italie en 1789 et quelles opinions y prévalaient?

La réponse n'est ni longue ni difficile à faire : on tentait des réformes partout, on en demandait partout et aucun des princes régnants ne les refusaient à leurs peuples, de Florence à Naples, sans oublier le pape lui-même. Les vues de Joseph II s'étaient portées jusque sur ses possessions italiennes, débris des droits féodaux et des prétentions du saint Empire à continuer l'empire romain. Le comte de Firmian s'était honoré à ce titre dans le duché de Milan. Léopold, grand-duc de Toscane, avait accompli des réformes pour lesquelles les historiens n'auront jamais assez d'éloges. Le

royaume de Naples avait dû à l'administration du marquis de Tanucci un esprit progressiste. Celle de Dutillet dans le duché de Parme avait été plus éclairée encore, et le peu d'étendue territoriale avait aidé à la rapidité de l'application des nouvelles mesures gouvernementales. A Rome, Pie VI concevait dans sa magnificence et l'austérité de ses mœurs la formation d'un *gouvernement fédératif* dont tous les princes du pays auraient fait partie sous la présidence du souverain pontife. Le roi de Sardaigne, Victor Amédée III, avait édicté de nouveaux règlements sur l'armée, l'administration et les finances. La république de Venise s'abandonnait à ses traditions et allait par excès de prudence devenir pusillanime. Celle de Gênes vouée à une prodigieuse activité commerciale au dehors et vigilante au dedans, avait conservé toute sa vigueur, résultat nécessaire de ses factions civiles et des invasions étrangères. Le gouvernement de Lucques était doux et généreux, celui de Saint-Marin n'a qu'à être rappelé pour constater que la paix régna sans intervalle dans ce petit pays. A Modène, la maison d'Este restait toujours semblable à elle-même et finissait dans la personne du duc d'Hercule comme elle avait commencé sans s'être écartée de ses traditions d'art et de littérature.

On l'a dit avec justesse, les souverains d'Italie sans exception avaient entrepris les premiers et exécuté de nombreuses réformes lorsque éclata la révolution française. Un désir unanime avait suivi, s'exprimant par tous les moyens dont pouvait user le peuple : celui de compléter l'ensemble des réformes sociales. Ces espérances et ces désirs étaient légitimes. Nul dessein

coupable d'un État contre les autres; et il fallut les événements de la coalition d'abord, puis, à la suite de Pavie et de Pilnitz, ceux des guerres continentales qui suivirent la chute du trône de Louis XVI pour modifier cet état de choses.

La France, au dire de bien des publicistes, ne peut s'agiter sans ébranler l'Europe. Plus que tout autre événement celui de 1792 devait avoir un triste résultat : la guerre à l'état permanent.

Que pensait-on à Venise, dans le monde politique, soit des sinistres prédictions de Joseph II, révélées par sa correspondance avec Marie Antoinette sa sœur, soit du duc de Modène, soit du roi de Sardaigne? Quel était le lengage de son représentant, à la cour de France d'abord, puis auprès du gouvernement anonyme, si nouveau pour l'Europe, qui lui succéda?

Dès le 14 juillet 1788, Antonio Cappello, ancien ambassadeur à Madrid et commis à celle de Paris à raison de son mérite, mandait que le désordre moral et bientôt matériel envahissait la France. On résistait aux édits du gouvernement, et la promesse d'une convocation prochaine mais indéterminée des états généraux portait à douter de la bonne foi du ministère. L'autorité du souverain était menacée d'un ruine totale. Cappello ajoutait : « Ce qui se passe est le résultat d'un manque de cette prévoyance toujours si nécessaire à ceux qui dirigent les États, car un gouvernement est toujours sans fermeté lorsqu'il agit sans avoir préparé les mesures qu'il applique. On suppose le ministère capable de vouloir supprimer tous les parlements; mais comme aujourd'hui tout change d'un jour à l'au-

tre, il se peut qu'on réfléchisse aux dangers du passé comme à l'imprévu du présent; en outre, on est à la veille des séances des états généraux. » L'ambassadeur signalait l'irritation générale des esprits et il en attendait des conséquences tellement graves qu'il les donnait pour incalculables. Il n'ignorait pas la plénitude de puissance de ces assemblées « che rappresenta in se la podesta di tutta la nazione » et en déduisait la réduction des droits absolus de la couronne. Les mouvements diplomatiques dont les cours de l'Europe était l'objet étaient mentionnés dans la dépêche comme un indice inquiétant de la préoccupation des cabinets. Les temps présents, s'écriait Cappello, m'entraînent aux observations les plus graves dans l'ordre politique. *La crise imprévue de la France a fait naître un nouvel ordre de choses dans le système politique général.* L'Empereur et l'Espagne sont les seuls alliés qui restent à la France. Mais l'amitié de César est passive pour cette cour où il exerce une si grande influence sans que cette dernière en exerce aucune à Vienne. L'Angleterre entre de plus en plus en intimité avec la Prusse. Notre république n'a rien à espérer de l'ancienne rivalité de la maison d'Autriche contre la France. *Aujourd'hui, il faut tenir pour certain que Venise peut être très troublée dans son système de neutralité qui ne lui procurera peut-être que des embarras.* L'expérience de la dernière guerre a prouvé le danger qu'il y avait à rester seul, en dehors des conflagrations inévitables. Le moment est venu de réfléchir sérieusement à notre propre situation et à voir s'il peut convenir à notre sécurité de rester isolés de toutes les puissances : « se convenga alla nostra si-

curezza starsene isolati da tutti gli altri? » On ne pouvait être plus prévoyant.

Ces conseils ne devaient pas être entendus et dans le courant de l'année Cappello fut envoyé à l'ambassade de Turin. Loin de redouter une guerre quelconque dont l'Italie pourrait être le théâtre, le sénat et les sages comptaient sur leurs propres efforts pour garantir les provinces de l'effet des idées nouvelles quant à la liberté et à l'égalité. Un parti se créait pourtant qui allait s'attacher au système français et il avait à sa tête un patricien de haute lignée le procurateur Georges Pisani qui comptait des doges parmi ses ancêtres. Étaient opposés à ses doctrines les sages, parmi lesquels figuraient Francesco Foscari, Pierre Barbarigo, Jérôme Giustiniani, Pierre Zeno, Querini et Francesco Morosini procurateur. Tous les efforts de la magistrature, du conseil des Dix et des inquisiteurs d'État contre les prosélytes de Pisani furent impuissants. Spirituels et légers, les Vénitiens n'admettaient plus sans contrôle la forme d'un gouvernement vieilli et sans action; ils contestaient les raisons de sa durée et désiraient des réformes autres que celles voulues par les sénateurs; ils protestaient contre l'omnipotence dans l'État des inquisiteurs et refusaient toute longévité à cette institution du treizième siècle plus tyrannique à leurs yeux que décrépite. Il se manifestait, à côté des magnifiques réformes dont l'Italie était le théâtre, en Toscane notamment, des tendances à une modification du patriciat quant à l'exagération de ses privilèges. Un parti populaire avait, par les affaires de France, une cause définie. Du moment où l'essor commercial lui-même n'existait

plus, du moment où l'extension de l'État par les conquêtes coloniales ne se produisait pas, il fallait remplacer la gloire militaire d'autrefois par le bien-être des réformes sociales comme par celui des réformes politiques. Ce fut à la propagation de ces idées que se voua Pisani, au désespoir de beaucoup de ses collègues Mais la notoriété traditionnelle des siens, son mérite et sa situation personnelle donnaient à son initiative une force peu commune. La suite des événements devait le prouver aux moins crédules. L'esprit novateur qui venait de France se manifestait partout. Ce n'était pas Venise seule qui voyait son gouvernement réduit sur tant de points à la défensive, l'heure était venue, irrésistible où, du nord au midi, les peuples entendaient obtenir une participation directe et permanente à la conduite des affaires publiques. Le régime parlementaire allait s'affirmer, fondé sur la raison et la philosophie; l'état de guerre lui-même ne pourrait en retarder les effets, bien au contraire. L'éloquence politique devait trouver en lui une force inattendue, un moyen de propagande surtout.

Le représentant de Venise à Paris ne négligeait pas la question de la propagande. Après avoir tenu ses chefs au courant de la situation intérieure de la France, tableaux exacts, mais où il prenait nettement parti pour le gouvernement auprès duquel il était accrédité, Cappello avait protesté contre la création d'une réunion politique appelée par lui *Club de propaganda bibertate.* Composé de membres de l'Assemblée nationale, disait-il, il a pour but la propagation de ses principes, soit par des émissaires, soit par des écrits dans lesquels ils

exhortent les autres peuples à l'insurrection, à l'indépendance, à l'égalité et à des réformes de tout ordre. Quelques-uns, écrivait-il le 7 septembre 1790, se sont rendus dans le Brabant pour y accroître l'insurrection existante et promettre jusqu'à la haute protection de l'Assemblée nationale. Ils sont couverts par le général La Fayette, commandant général de la milice nationale, par le maire de Paris, Bailly, et par des hommes considérables à la tête desquels on voit le comte de Mirabeau, l'abbé Maury et Sieyès. Leurs envoyés voyagent actuellement partout, imbus des préceptes américains; on en a vu en Angleterre et en Hollande, en Germanie et en Italie, en Espagne encore. Il importe de les suivre partout et de prendre à leur égard des mesures sévères. Puis, il concluait en annonçant que les délibérations des députés français seraient favorables au maintien de l'autorité royale, à la division de l'Assemblée en deux chambres et au concours désormais nécessaire des trois pouvoirs pour faire les lois, la France s'inspirant en tout ceci de l'Angleterre.

Mieux instruit par les événements, il avouait plus tard qu'il trouvait fort difficile d'exposer la plus surprenante révolution qui se puisse voir et il craignait que la postérité n'accordât un jour peu de foi au récit des témoins ou des contemporains. On organisait selon lui une constitution extravagante et les réformes générales qu'elle tente sont telles qu'une série de dépêches serait insuffisante à les signaler. Il faudrait « molti volumi » pour donner le fil destiné à se guider dans ce nouveau labyrinthe. Mais le devoir de sa charge imposait à l'ambassadeur la nécessité de persuader le sénat de cette

vérité : un déplorable concours de circonstances a fait que la révolution s'est produite, qu'il s'est manifesté aussitôt une joie universelle et cela parce qu'en réalité elle était déjà en germe dans les esprits depuis plusieurs années. De l'excès du mal que font les apôtres de la liberté nouvelle naîtra peut-être un retour au bien (sans doute à l'ancien régime, contradiction étrange chez un esprit aussi ouvert). Une année plus tard, ce que l'on appelait anarchie avait progressé à l'étranger et les prédictions sur la propagation des principes français s'étaient accomplies. L'esprit de prosélytisme avait gagné des adeptes en Piémont et s'était peu à peu répandu parmi les divers peuples d'Italie les prédisposant à la révolte ouverte contre leurs souverains. Ce fut alors que ceux-ci, s'inspirant de leur sécurité, crurent utile d'organiser une ***Ligue des princes*** exclusive de tout autre but que celui de préserver leurs États respectifs dans le cas d'une explosion révolutionnaire. Un ministre de Venise en reçut directement la confidence, le comte de San-Fermo, et en informa le sénat.

Il est indubitable, d'après la réponse que fit le doge Manin, que les ouvertures venues de la cour de Sardaigne furent acceptées favorablement, du moins à la date du 19 novembre 1791. Il est dit textuellement que le doge remercie le souverain sarde de son projet d'associer la République à ses propres desseins. Il promettait de poursuivre les émissaires français et comptait sur un succès absolu en consultant le caractère froid de ses peuples, ses maximes constantes de tempérance et sa modération traditionnelle. Il entendait, en termi-

nant, avoir une occasion prochaine et favorable de renouveler la discussion sur ce sujet dont il reconnaissait les difficultés. La marche des événements allait la rouvrir forcément.

Six mois plus tard, le 20 avril 1792, la France déclarait la guerre à l'Autriche sur le conseil prépondérant de Dumouriez, réplique inattendue du cabinet de Paris aux suggestions habiles du cabinet de Pétersbourg. Les plus considérables et les plus éloquents des émigrés, se répandant à travers toute l'Europe, visitaient les cours, voyaient les ministres, plaidaient tour à tour la cause des rois dans celle de Louis XVI et défendaient la religion au nom de la famille et des idées de stabilité. Nous n'avons à décrire ni l'accueil fait à ces ouvertures par les puissances coalisées dont elles redisaient tantôt les passions, tantôt les intérêts, mais plus spécialement les craintes et les colères. Les premiers succès de la coalition se terminèrent, on le sait, par les défaites cuisantes de la Champagne et du Nord. Tous les récits détaillés auxquels nous obligerait un pareil exposé nous éloigneraient trop des événements d'Italie. Mais il est utile de constater les insistances de la cour de Turin auprès de la république de Venise toujours perplexe et qui redoutait de voir la ligue défensive en apparence se terminer par des faits de guerre, étant donné l'esprit belliqueux du roi de Sardaigne et de ses ministres.

L'Italie était en proie à l'inquiétude, et la division qui éclata entre le pape et les autres princes favorisa les idées de résistance à main armée, au besoin d'agression. Le Piémont, uni par des mariages de la famille

royale à la Maison de France, était impatient de combattre. Au même titre, la cour de Naples faisait des préparatifs secrets, celle de Toscane persistait dans la neutralité, les républiques de Venise et de Gênes adoptaient finalement le même système. Telles étaient les dispositions des cabinets, en opposition cependant avec les volontés de leurs sujets chez lesquels les idées françaises acquéraient des adhérents en dépit des massacres et des crimes de septembre. Entraînés par leur propre courant, les chefs du pouvoir à Paris recouraient ouvertement à la propagande révolutionnaire. Ils chargèrent des émissaires choisis et toujours violents de tenter les peuples italiens autant par leurs promesses que par leurs maximes. Ces agents, avoués les uns, les autres secrets, vantaient la loyauté de leurs doctrines, les intentions du gouvernement nouveau qui dirigeait la France et les grandeurs de la liberté politique. Ils citaient, à titre de preuve, l'accueil fait aux étrangers présents dans la capitale et la considération dont ils y étaient entourés. Or l'Italie en connaissait un certain nombre. La France, à les entendre, ne voulait pas se mêler des affaires des autres; aux bons procédés elle répondrait par l'équivalence dans les bons procédés, et pour la fidélité, qui pouvait-on lui comparer parmi les autres gouvernements? Si les peuples acceptaient les idées nouvelles, on leur promettait des conseils pour paralyser l'action de leurs princes, de l'argent même (et on joignait l'acte aux paroles), enfin l'intervention des armées.

Ils ajoutaient que les derniers ministres de Louis XVI avaient conçu le projet, actuellement en train de se réali-

ser, de propager la révolution hors de la France, ce que l'ambassadeur de Venise avait constaté dans une série de dépêches où il avait informé le sénat du caractère extensif des principes jacobins. C'était alors que l'on avait conçu le plan d'une *ligue défensive pour la neutralité de l'Italie*, où Venise aurait occupé la place que lui méritaient sa marine, son antique renommée et sa puissance territoriale. Les événements l'avaient bientôt modifiée par les défaites successives de la maison de Savoie dans le comté de Nice et dans le duché, berceau des rois de Sardaigne. La *Confederazione italica* avait vécu, entraînée malgré elle dans la conflagration générale des colosses juxtaposés à ses frontières du nord et de l'est. Le *système de neutralité, de justice conservatrice et de paix universelle* professés à Turin et à Florence, à Naples et à Venise, n'était plus qu'un titre flétri et surtout impuissant.

Les partisans des idées de révolution n'avaient pas de peine à répondre aux épithètes, dont les accablaient les diplomates en fonctions, de doctrines empoisonnées et de peste gouvernementale. Ils étaient aussi emportés que leurs adversaires et non moins redoutables. Les rois, disaient-ils, sont tous des tyrans, donc il faut les immoler aux ressentiments populaires. La noblesse a servi de complices à leurs crimes et vous a usurpés dans vos personnes comme dans vos fortunes par les armes; ces paroles enflammées qui répondaient à un état moral trouvaient des esprits prêts à en être flattés et à les approuver. Le souverain, c'est le peuple; en lui réside tout pouvoir d'où naissent les gouvernements seuls conformes à l'intérêt public et à l'esprit de justice; ses

droits sont à la fois imprescriptibles et inaliénables devant la nature ; les prêtres ont, à l'exemple des nobles et avant eux, abusé de leur influence. En cet état de choses, l'insurrection est un devoir ; la royauté est une institution humaine de toutes la plus détestable. Il n'y a de gouvernement légitime que la république ; elle seule peut servir de base à une démocratie, parce qu'elle en est l'essence et la constitue. La combattre est un crime de lèse-patrie, soutenir la royauté est un crime de lèse-nation. Se lever contre les rois est un devoir, le premier de tous, établi par la nature, consacré par Dieu, puisque la démocratie est dans les Écritures. Oui, une ère nouvelle se lève qui justifie les prédictions de l'Évangile. La justice renaîtra avec la reconnaissance des droits du peuple, la paix et le bonheur en seront la conséquence. L'usurpation va prendre fin, elle n'a que trop longtemps pesé sur nous. Place au règne de la liberté ! Plus de privilèges, les hommes sont frères, donc ils sont égaux, consolation suprême du pauvre qui sera secouru au nom de son droit, et du faible dont on écoutera les plaintes. Posséder le pouvoir et rédiger les lois est une violation des droits de l'homme. La loi serait enfin égale pour tous, ce qui est la justice. Peuples, s'écriaient-ils dans un appel suprême, levez-vous à l'exemple de vos tyrans, coalisez-vous comme eux, renversez leurs gouvernements indignes, établissez des gouvernements populaires, fondez pour cela des républiques ; le bonheur sera l'ouvrage de vos mains. L'anéantissement du despotisme en France est le gage de votre propre force comme de votre avenir. Cette nation secourra ceux qui voudront secouer le joug, plus

de patience ni d'avilissement, que le vice cède la puissance à la vertu persécutée!

Ces appels étaient des divagations sans mesure.

Mais les adversaires de la révolution ne se recommandaient point par la modération de leur langage. Ils reprochaient aux jacobins, ce qui était facile, d'attenter à la vie des personnes et de s'approprier leurs biens sous couleur d'opinions; la démocratie, à l'envers de l'aristocratie, n'épargne personne. Ses partisans parlent d'honneur et ils ont les mains ou dégouttantes de sang ou pleines d'or. Le peuple est vertueux, mais il doit sa vertu à l'ignorance. La noblesse a renoncé à son privilège acquis sur les champs de bataille en faveur de ceux qui souffrent. Tous les gouvernements finissant par la domination d'un seul, sinon par le titre du moins par le fait, la royauté réelle c'est-à-dire effective et responsable n'est-elle pas préférable à un gouvernement irresponsable, puisqu'il est anonyme? Le peuple souverain est une proposition toute spéculative, on vous convie à une création de roitelets. Il importe de punir les factieux et de récompenser les fidèles. Oui, il importe de reconstruire, c'est ce que veulent les trônes, mais ils prendront les armes pour cette entreprise seule, arrêter le fléau destructeur et extirper le mal jusque dans ses racines. Unis aux innombrables partisans de leurs principes, les souverains consolideront par les armes l'édifice du bonheur public.

Ce double langage était aussi faux à droite qu'il l'était à gauche; il n'y avait plus, dans un tel conflit, de place pour la raison. Les coalisés ne furent pas crus sur parole et la sympathie des peuples italiens allait en réalité aux

émissaires de la République française, avertissement anticipé pour le patriciat de la noble Venise.

Le malheur voulut que, dès l'origine de leur querelle, la France et l'Autriche tournèrent leurs vues sur la Péninsule, l'une pour y conserver des possessions injustifiables de Milan à Mantoue, l'autre pour prendre son ennemi en flanc et peut-être y conquérir. Là était le danger ; et il était écrit que l'Italie épuiserait en cela toutes les tristesses, toutes les amertumes, champ de bataille désolé et nécessaire promis à toutes les fureurs, à toutes les ambitions.

Battus de toutes parts, les cabinets européens se tournèrent vers Venise en attestant le salut commun, langage d'intéressés aux abois.

L'Allemagne ne veut pas l'oppression de l'Italie, disaient les diplomates autrichiens, elle entend combattre pour elle autant que pour la Germanie et arracher l'Europe à une intolérable tyrannie. Un effort d'ensemble achèvera le salut, la défection d'un seul causerait la ruine de tous. Le sénat connaît la loyauté de l'Autriche et la duplicité de la France devenue sanguinaire.

L'exécution de Louis XVI paraissait justifier cette doctrine comme les exclamations des émigrés. La prudence l'emporta poussée jusqu'à la faiblesse. Il fut répondu que la république, toujours modérée, voulait rester l'amie de tous ; que les princes ayant déjà approuvé son système, elle le continuerait. Les nouveaux principes ne l'effrayaient point, parce qu'elle se savait certaine de la fidélité de ses peuples. Elle admirait la conduite de l'empereur et celle de ses alliés, mais elle ne pouvait

aller au delà du passage accordé à ses armées et des secours qui ne violeraient pas le principe de la neutralité adopté par elle.

L'imminence d'une invasion de l'Italie par les Français, en 1793, amena une convocation extraordinaire du Sénat et la mise en discussion du parti à prendre en présence des événements. François Pezaro, procurateur de Saint-Marc, prit alors la parole et prononça un discours digne de son pays. Le salut, dit-il, est dans l'armement de Venise. Le salut, répliqua son adversaire Valaresso est dans une neutralité désarmée. Mais ces deux actes du drame sont trop graves pour ne pas leur donner une place à part; aussi avons-nous traité à part la question de la *neutralité*. C'est au moment où seront près de s'accomplir les dernières phases de la chute que nous étudierons les principes exposés par les deux chefs de parti. Nous poursuivrons cet examen de 1793 à 1797 et, preuves en main, nous dirons ce qu'il faut penser de la diplomatie du Directoire à Paris, à Vienne et à Venise.

Les plaintes du neutre traité en *vaincu* sans avoir tiré l'épée, la manifestation du ministre français résident, les répliques de la Seigneurie et du doge, les explications de Querini, les perfidies extrêmes de Bonaparte compléteront ce récit.

L'année 1793, époque où furent prononcés ces deux discours et où fut arrêté le système de la neutralité désarmée, devait être fertile en actes diplomatiques. L'ambassadeur de la cour de France, M. de Bombelles, avait dû quitter Venise à l'heure des désastres monarchiques, à l'avènement de la démocratie par

la Convention, forme suprême que Cappello avait appelée par anticipation *un governo senza nome.* Son successeur K. Pisani avait fait connaître la journée du 10 août et ses suites, *il giacobinismo.* Le nouveau résident français à Venise, Micheroux, pressé par le Collège des Sages, s'étant rendu auprès de lui à la demande des inquisiteurs, il lui fut dit que la maxime déjà adoptée de la neutralité serait maintenue, que l'on avait repoussé les offres du roi de Sardaigne, que l'on n'avait pas adhéré davantage à la coalition de Pilnitz, mais qu'on ne pouvait refuser à ces puissances, eu égard à une guerre dont on ignorait, de conclure des contrats en achats d'armes, de vivres et fournitures quelconques. Ils n'oublièrent pas de protester contre les libelles anarchiques français répandus par les émissaires de sa nation, sur le territoire vénitien, au mépris des traités. Un double courant s'étant manifesté à Paris parmi les membres du Comité de salut public, il y avait été décidé, pour contenir la coalition, que la France s'engageait à ne s'ingérer en aucune manière dans le gouvernement intérieur des autres puissances. Ce projet de décret avait même été adopté par la Convention, le 13 avril 1793. Notification immédiate en avait été faite aux puissances : elle parvint à la République en juin. S'il déclarait rester sur la réserve, le Comité de salut public entendait appliquer aux autres gouvernements la même maxime, et soutenait qu'il accepterait plutôt sa ruine que d'admettre aucune ingérence intérieure dans la République, surtout si elle avait trait à son organisation politique ou à la création de sa nouvelle constitution.

Sa dépêche disait textuellement : « Pour soutenir la « souveraineté et l'unité de la République, la nation « française a pris les armes, elle ne les déposera que « lorsque ses ennemis auront reconnu ses droits impres- « criptibles, et elle est résolue à les défendre jusqu'à la « dernière extrémité. On lui proposerait inutilement « aujourd'hui de revenir à une forme de gouverne- « ment qui a été autrefois la sienne, il est vrai, mais que « l'expérience lui a fait rejeter. Sa volonté sur ce sujet « ne connaît d'autres limites que sa propre énergie, « elle est déterminée à ne pas revenir en arrière, pour « ses intérêts et ses besoins divers, jusqu'à ce que son « désir de respecter les droits de ses voisins ne l'oblige « plus à leur rendre des comptes qu'elle ne doit qu'à « elle-même... La reconnaissance de la République « française et de sa souveraineté est donc une conven- « tion essentielle à tous les traités et devrait être mise « sur le tapis afin de rendre le repos à l'Europe qu'a « si cruellement troublé l'ambition des princes qui la « gouvernent. Il importe que l'on soit profondément « pénétré de cette vérité, comme le doit être le sénat « vénitien de l'impuissance des moyens dont usent les « princes pour faire valoir leur ligue (1). » Micheroux ne resta pas longtemps à Venise. Il y fut suppléé après les faits de guerre de la glorieuse campagne de 1794 où l'influence de Barthélémy et de Bacher, à Bâle, commençait à gagner nos comités.

(1) Traduction du texte italien de la dépêche.

II.

Malheureusement, on avait intrigué déjà à Constantinople et cherché à soulever la Porte non seulement contre la Russie, ce qui était de bonne guerre, mais contre Venise. Le cabinet de Vienne s'emparant de ce fait, ne manqua pas de l'attester pour montrer que la démagogie française foulait les lois humaines autant que les lois divines, également ennemie des gouvernements aristocratiques et monarchiques. Les protestations d'amitié de son résident étaient une perfidie nouvelle. La République pouvait se faire une idée de la sincérité du peuple français par les manœuvres de son gouvernement à Constantinople. Elle devait se rappeler les outrages prodigués à son pavillon, autre gage de sa modération. Comment espérer qu'un peuple dont on sait les excès, enorgueilli par ses victoires d'abord, puis battu par les armées impériales et presque au cœur de l'Italie s'arrêterait aux frontières vénitiennes parce qu'il y verrait écrit ce mot, neutralité? L'expérience du corps politique placé à la tête des affaires ne lui a-t-elle pas appris l'avidité de cet ennemi que, seules, les forces réunies de l'Europe suffiront à abattre? Le territoire vénitien depuis si longtemps respecté n'attirera-t-il pas directement ses convoitises par la douceur de son ciel, la fertilité de ses campagnes, l'éclat de ses palais, la richesse de son commerce, la valeur de sa marine et la beauté de ses possessions? Les promesses d'une liberté universelle, promesses sédi-

tieuses, sont-elles autre chose qu'un artifice pour séduire les peuples, dépouiller les riches, les nobles et les clercs et accabler les gouvernements? Le sénat peut-il répondre que l'apparition des enseignes françaises au sommet des Alpes et dans les plaines du Piémont vaincu ne bouleverseront pas les provinces de l'État vénitien autant que le Milanais et aussitôt que ce dernier? Leurs émissaires n'ont-ils pas organisé des complicités détestables par leurs libelles, par leurs correspondances et par leur or?

Cinq années de propagande avaient, en effet, créé des affiliations : la diplomatie disait vrai. Vainement spéculait-on à Vienne sur l'aversion contre la France qu'avaient soigneusement entretenue les gouvernements italiens inquiets des prétentions absurdes à Paris comme à Vienne. Vainement y comptait-on sur la passion de ceux qui avaient horreur des nouveautés qu'ils en discutassent ou non le mérite. Vainement ajoutait-on foi à la force de tous ceux qui vivaient de l'ancien gouvernement et ils étaient sans nombre par habitude comme par intérêt. Les cabinets ne voulaient pas voir la désunion générale qui se manifestait croissante entre les classes, la colère contre le patriciat devenu une institution surannée après avoir jeté tant d'éclat, l'animosité contre le clergé dont les vastes possessions territoriales appelaient la convoitise. Les philosophes par leurs spéculations hardies avaient excité les esprits et cru, de trop bonne foi, que leurs principes suffiraient à établir le meilleur gouvernement, oubliant que la mise en pratique des idées spéculatives se heurte aux passions et non moins aux intérêts.

Ces dernières doctrines avait pénétré en Italie, et les sages réformes accomplies par les princes comme celles qu'ils promettaient n'étaient point faites pour infirmer l'autorité des écrits philosophiques ou l'avenir de leurs doctrines. Leur lecture avait exagéré les nécessités des réformes et leurs partisans appelaient volontiers ignorants, ambitieux et tyrans leurs adversaires. Devenus clairvoyants contre les vices de forme de l'ancien régime, ils les décriaient obstinément en oubliant leurs bienfaits, et les déclamations des émissaires français augmentaient celles des Italiens. La générosité n'apercevait pas l'utopie et de trop longues souffrances exigeaient des remèdes trop prompts pour rester durables. La conquête seule ou du moins la permanence de notre domination pouvait lui assurer le bienfait des doctrines épurées de la révolution. Mais qui pouvait les lui promettre? Et si l'Italie les a eues, on a joui et en bénéficie encore, qui se fût engagé sérieusement à en proclamer la permanence? Ne les a-t-elle pas acquis, enfin, au prix de son indépendance ou toujours de sa dignité comme grand peuple.

La régénération politique tournait en outre en haut à une seule forme : le régime républicain. La France venait de l'établir chez elle, les opinions nouvelles en acquéraient plus de force en s'appuyant sur un fait séduisant. Les souvenirs de l'antiquité si persistants en Italie y préparaient le terrain à un retour vers cette antiquité. L'histoire de la Grèce et de Rome étant plus que jamais de mode se retrouvaient dans toutes les mains. Faut-il s'en étonner dans la patrie des Scipions? Qui eût cru alors à César? et les Brutus au besoin

feraient-ils défaut? Les utopistes et les hardis, les habiles surtout, se tenant à la disposition de la France, favorisaient tantôt ouvertement, tantôt secrètement, ses menées propagandistes. On vit jusqu'à des assemblées secrètes, essais préliminaires des conspirations futures; elles devaient se perpétuer durant un siècle.

Il s'était formé un autre parti.

Certains ultra-patriotes avançaient que l'Italie devait secouer le joug de la domination étrangère qui l'accablait depuis tant de siècles et qu'elle devait recouvrer son ancienne supériorité. Rêves honorables, mais noirs décevants qu'elle ne devait réaliser qu'au prix de son sang et beaucoup plus tard avec le concours de cette France toujours décriée et toujours généreuse! S'enivrant de leurs propres déclamations, les hommes respectables de ce parti, où Ugo Foscolo et Monti allaient successivement se signaler par leurs œuvres, publiaient que le temps était venu pour l'Italie d'égaler la France et l'Allemagne en puissance. Ne les égalait-elle pas en science et en civilisation? Ne devait-elle pas se montrer digne de l'antique patrie? Ce résultat pouvait-il être atteint par un gouvernement usé et humilié? Le morcellement, voilà l'obstacle à l'indépendance. La faiblesse en est née. Cette faiblesse sert de prétexte au joug de l'étranger et favorise son audace. Si la liberté commune ne peut être gagnée que par un bouleversement général il faut hâter la catastrophe et non la reculer. Travaillons pour l'avenir (1).

(1) Nous renvoyons à notre *Essai sur la république Transpadane*, l'examen des théories du parti ecclésiastique scientifique contre

Les adeptes de ces différentes doctrines paraissaient ignorés à Vienne ou bien l'on en tenait peu de compte. Elles troublaient, en effet, le désir de posséder encore et le Milanais et le Mantouan, l'Autriche semblait n'être elle-même que hors de ses domaines allemands. Ce qu'elle poursuivait en Italie, c'était moins les idées de la révolution que ses provinces extragermaniques, et si la France ne l'eût attaquée au delà des Alpes ou dans les Pays-Bas, son appétit de l'Alsace et de la Lorraine se fût arrêté court. Mais notre patrie ne pouvait être défensive sur le Rhin qu'à la condition d'être puissance offensive au nord et en Italie. La géographie dictait alors nos intérêts militaires.

Le sénat de Venise resta sourd aux ouvertures du baron Thugut (1), l'ancien pensionnaire gagé de Louis XV et de Louis XVI dans le conseil aulique du Saint Empire.

Les victoires remportées sur les Alpes par la France et le passage de ses troupes sur le territoire de Gênes en juin 1794 alarmèrent plus vivement la sérénissime république. Les chefs du gouvernement se reprirent à craindre et délibérèrent sur ce que promettait un avenir peut-être rapide. A nouveau deux partis se trouvèrent en présence. L'un voulait que l'on prît les armes, c'était le plus sage, l'autre trouvait plus de garanties dans une confiance sans bornes envers les

la Papauté et dont les écoles de Pavie et de Pistoie étaient les centres.

(1) La correspondance secrète de Louis XV publiée en 1793 pour la première fois par M. de Ségur prouve cette imputation surprenante tout d'abord.

belligérants. Comme l'année précédente, le procurateur Pesaro, appuyé par son frère, soutint la nécessité d'armer. La république française, dirent-ils, appelle celle de Venise « sa sœur aînée » et déjà les Alpes sont dépassées. Au langage doucereux se joint le bruit de l'artillerie et celui des batailles l'a bientôt suivi. Le Piémont et le Milanais sont en armes; plus de léthargie, il est indigne de nous de rester à la merci de l'étranger. Toute démonstration militaire, répliquaient à nouveau Valaresso, Battaglia, Zeno et leurs partisans, est dangereuse. Le trésor public est sans ressources et l'entrée des troupes étrangères sur notre territoire précéderait le rassemblement de nos forces.

Ce langage indigne des vainqueurs de Constantinople et de la Morée, fut cette fois bafoué, et Pesaro l'emporta au vote par cent dix-neuf voix contre soixante-sept. Les troupes sur pied furent rappelées de Dalmatie pour défendre les provinces de Terre-Ferme; le recrutement en Esclavonie et en Istrie fut statué, pays très attachés à Venise et d'où celle-ci avait tiré déjà des milices belliqueuses; la Terre-Ferme dut fournir des levées pour compléter les effectifs purement italiens; de nouveaux impôts furent annoncés. Concernant la marine, ses escadres eurent mission de protéger la navigation du golfe devenu le séjour favori des corsaires français et barbaresques. Malheureusement pour sa grandeur, les mesures édictées furent partiellement réduites et le parti de Valaresso se contenta de sept mille hommes.

Trop prudents encore en refusant sans raison le titre de chargé d'affaires au ministre français Noel

sur les instances de l'ambassadeur anglais Lord Worsley, ces mêmes politiciens envoyèrent à Bâle le comte San Fermo. Ce ministre s'était signalé par sa perspicacité dans son ambassade à Turin. Il eut l'ordre d'étudier dans cette ville neutre, qui donnait asile à tous les plénipotentiaires des puissances, la marche secrète des affaires françaises.

San Fermo ne resta pas inactif. Il signala dans des dépêches alarmantes les menées d'un Gorani déjà connu par les lettres audacieuses que ce dernier avait écrites aux rois de l'Europe. *Voilà l'homme, écrivait-il, dont la Convention française et ses comités feront l'instrument de la révolution italienne.* Accompagné de plusieurs satellites prêts à tout, même à l'assassinat, il renouvellera en Italie ses exploits de Pologne. La conjuration de Naples fut son ouvrage, il tendra des pièges aussi perfides aux autres gouvernements. Gorani est capable des plus hautes entreprises.

Qu'était, en réalité, Gorani?

Né à Milan d'une ancienne famille noble, il s'était lié dès sa première jeunesse avec Beccaria et Verri; affilié à la société du Café, club politique, il avait collaboré au recueil périodique publié par elle et où étaient discutées les plus hautes questions de morale et de politique. Défendu et loué à Paris par les encyclopédistes, par Voltaire et Diderot, ce recueil avait acquis de la célébrité. Ses rédacteurs en avaient bénéficié et Gorani dut à ces relations la pensée de son premier ouvrage *Traité du Despotisme.* Il ne le signa pas, mais son succès et sa diffusion furent généraux. Bailly lui fit obtenir le titre de *Citoyen français,*

ce qui le détermina à venir à Paris au commencement de 1792. Il se lia avec les révolutionnaires du parti terroriste, écrivit alors ses *Lettres aux souverains sur la révolution,* les publia d'abord dans le *Moniteur,* en 1793 et accabla la même année les princes qui gouvernaient l'Italie sous les accusations que renfermaient ses *Mémoires secrets et critiques des cours,* des principaux États. Exclu des rangs de la noblesse lombarde, dépouillé de ses biens et banni par décision souveraine, il n'en devint que plus ardent et plus célèbre; reçut une mission secrète du Comité de salut public pour révolutionner son pays (1).

Chargé d'une mission secrète, le comte San Fermo prit à gages un certain Guistendoerffer et l'envoya à Paris pour y éclaircir les points suivants : Quelles sont les vues des Français sur l'Italie? — Quels sont les moyens qu'ils pensent employer pour les réaliser? — La neutralité de Venise sera-t-elle respectée ? — Quelle crainte doit-elle concevoir des Français? L'envoyé aurait appris dans un dîner où s'étaient trouvés Robespierre, Couthon et des membres du Comité de salut public que la République française avait de grands desseins sur l'Italie et nous savons ce qu'il en fut. Son invasion avait pour but de lui ravir ses richesses. Pour y parvenir, des armées descendraient du Rhin jusqu'aux Alpes; son or lui avait procuré partout des intelligences, ce qui était vrai. La campagne de 93 lui

(1) Sa mission échoua, l'ambassadeur d'Autriche ayant obtenu qu'il ne pût traverser la Suisse; la chute de Robespierre son ami intime changea sa position. Il se retira alors à Genève et y vécut dans la retraite jusqu'en 1819, époque de sa mort.

avait déjà coûté onze millions et Venise, à elle seule, trois cent cinquante mille francs. On prévoyait que celle de 94 coûterait le double. Des personnages étaient acquis à la politique révolutionnaire parmi ceux qui, placés à la tête des gouvernements, étaient chargés de les défendre. Avec Venise, on ne recourrait pas à la force, mais à la ruse; Bonaparte sut accomplir cette partie du programme en 96. Le refus d'accepter Noël comme représentant prouvait qu'on ne reconnaissait pas les pouvoirs publics. Accusation plus grave et calomnieuse, on reprochait au sénat les secours, c'est-à-dire les contrats, passés avec les puissances coalisées. Les émigrés insultaient les républicains de leur nationalité, l'attaché Apostoli avait été incarcéré au mépris du droit des gens. Tous ces griefs, Bonaparte les fera siens, après les avoir empruntés à Robespierre, San Fermo vit juste.

Venise vit encore augmenter ses embarras à notre égard. Le comte de Provence, retiré à la cour du roi Victor-Amédée, son beau-père, dut fuir à l'approche des armées qui n'étaient plus les siennes. Il crut pouvoir éviter les tempêtes du présent et de l'avenir en demandant un asile à la République et sous le nom de comte de Lille se réfugia à Vérone. Les sages et le doge ne s'inquiétèrent pas, au nom de la neutralité, des émigrés qui formaient sa cour et acceptèrent sa demande. Ils le prièrent de vivre sans un éclat provocateur afin de ne donner aucun ombrage à la Convention et d'oublier lui-même à quelles sanglantes causes il devait l'honneur d'être le chef de la maison de Bourbon. Mais l'on avait compté sans les excès du parti de Robespierre qui,

survivant à sa mort, fit des réclamations cruelles et iniques à Bâle d'abord, puis à Venise, en dehors du droit des gens. Le comte de Lille conserva néanmoins son asile, et la suite des événements nous dira quels furent les résultats de cette générosité pour la République.

Les félicitations réitérées que le Comité de salut public adressait au sénat vénitien sur sa persistance à maintenir dans ses États le système de la neutralité désarmée auraient dû exciter ses méfiances. Elles lui prouvaient clairement que cette maxime profiterait à ses seuls ennemis et les laissait en tout cas à la merci des événements. L'imprévoyance pouvait-elle toujours passer pour le dernier mot de la sagesse? Le doge le sentait si bien que, dans les communications du conseil des sages avec son autorité, il affirmait avoir pris les mesures de prudence quant aux étrangers. Il estimait, et les sages avec lui, que la neutralité devait rester impartiale, que rien ne s'opposait dans les combinaisons nombreuses dont l'Europe était le théâtre au maintien du droit d'asile, que les inquisiteurs surveilleraient attentivement la conduite et les discours des étrangers, que leur nombre sans cesse croissant par le fait de la guerre attirerait leur censure, que l'on démêlerait les vrais des faux émigrés et que l'on entendait éviter les troubles intérieurs ou les complications dont leur présence pourrait devenir la source. Les mesures prises dans ce but ne furent pas communiquées au sénat afin de ne pas l'inquiéter, la vigilance des premiers magistrats suffirait à la tâche. Vendramin écrivait le 30 août que si cependant il se produisait de nouveaux faits dont

la particularité exigeât qu'il fût pris des dispositions graves, il porterait à la connaissance de ses collègues les modifications devenues nécessaires soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Il ne serait alors rien décidé sans recourir à de nouveaux conseils, basés sur un autre examen des faits et propres à leur coopération.

Les patriciens de Venise n'avaient qu'un souci, l'amitié de la France; ils le prouvèrent en rejetant les conseils d'hostilité que donnait à leur gouvernement l'ambassadeur d'Angleterre. Le chevalier Worsley protesta de son étonnement à l'occasion du titre que prenait un certain Lallement « se disant ministre plénipotentiaire de la soi-disant République française près la sérénissime République. » La situation de la France à l'égard de Venise n'étant pas changée, ajoutait-il, pas plus qu'à l'égard des puissances coalisées, le mandataire du souverain de la Grande-Bretagne doit savoir quelle sera la conduite du doge dans cette conjoncture. Il espère que le sénat maintiendra ses dispositions du mois de juillet 93 lors du refus de recevoir le sieur Noël et où il affirma ne pouvoir apporter aucun changement à la forme de sa correspondance ministérielle et où il s'opposa à tout changement du chargé d'affaires de France, afin de n'avoir pas à se déclarer d'accord avec son gouvernement.

Jacob remettait au même instant les lettres officielles qui mettaient fin à sa mission et le doge, d'accord avec son conseil, décidait d'accepter Lallement à titre d'envoyé de la République française. Le même jour, malgré les instances des ministres autrichiens et anglais, Lallement fut admis à l'audience ducale. Mon long

séjour en Italie, dit-il en termes flatteurs, ma situation comme chargé de la direction des affaires commerciales de ma nation dans ce pays vous ont déjà appris les sentiments de respect et de considération que je porte au gouvernement de Venise. Ma satisfaction personnelle de représenter le peuple français auprès de vous est sans bornes. Je l'assure à nouveau de la constante amitié de ce peuple et je continuerai à cultiver la bonne intelligence et l'harmonie qui existent depuis si longtemps entre les deux nations. Glorieux d'une mission aussi honorable, je ne négligerai rien de ce qui pourra me la faire remplir à la satisfaction commune et j'éviterai avec soin tout ce qui pourrait l'altérer. Il regrettait par ordre de son gouvernement, ajoutait-il, qu'on n'eût pas reçu Noël à titre de ministre plénipotentiaire et s'élevait contre les intrigues des puissances ennemies dont le but était toujours de troubler l'État vénitien. Le peuple français est vainqueur de tous les princes coalisés contre sa liberté. Le moment est venu pour lui de connaître ses vrais amis.

Il ne saurait admettre que le sénat illustre dont l'Europe honore la sagesse et la prudence puisse encore, actuellement, rester sous l'effet des clameurs de ministres audacieux. Il espère que les directeurs de ses affaires mettront en balance l'amitié de la France et sa loyauté en se fondant sur les intérêts communs aux deux nations. Les fausses caresses et les menaces des maisons souveraines d'Autriche et d'Angleterre sont des attestations réitérées de l'inimitié naturelle de ces puissances. La France satisfaite, au contraire, de la fertilité de son territoire et de son étendue, trouve

dans son courage et dans son énergie la force nécessaire à son indépendance. Elle n'a rien à envier aux autres peuples. Ma mission, concluait Lallement, a pour but de persister dans ces divers aperçus et d'exprimer le désir tout spécial de mon gouvernement de rappeler publiquement à la République de Venise les sentiments d'estime et de confiance prodigués par la France à ses États depuis un si long espace de temps.

Nobles et vraies chez le ministre de France qui les prononçait, ces paroles et ces affirmations étaient-elles aussi sincères (1) chez ceux qui les lui dictaient? Il est permis d'en douter si l'on compare leurs noms avec ceux des hommes politiques au pouvoir en 96 et en 97. Quel accueil leur fit le sénat? Il répondit à Lallement que sa personne lui était agréable et qu'il n'oubliait pas les bons offices rendus par lui à ses nationaux en d'autres lieux. Attachant un grand prix à l'amitié de la nation française il promettait tous ses soins pour la conserver sincère et pour la prolonger. Les Français seraient à l'abri de toute insulte et en retour ils auraient à respecter les lois vénitiennes. Les actions seraient conformes aux promesses et le doge annonçait une sorte d'augmentation dans la fidélité comme corollaire de cette conduite réciproque. Étant l'ami de toutes les puissances, parce qu'il ne voulait s'immiscer dans aucun de leurs débats, son gouvernement ne voulait pas davantage s'avouer ou se trouver l'ennemi d'au-

(1) Il ne faut pas confondre les signataires des instructions où on trouve les noms de Carnot, de Prieur et de Boissy d'Anglas avec ceux qui inspirèrent en partie la diplomatie antivénitienne de 97. Le discours de Lallement reproduit fidèlement l'esprit des instructions.

cune. Ainsi se maintiendrait dans sa plénitude la neutralité qu'il s'était imposée.

La campagne de 1794 devait être glorieuse pour la France. Par Pitt, l'Angleterre était devenue l'âme de la coalition et l'Europe avait couru aux armes. La guerre contre notre patrie quoique punie par de justes revers paraissait *juste et nécessaire* aux cabinets; il leur semblait que l'équilibre dépendait de la ruine des républicains. L'exaltation des jacobins, la création du comité de salut public et la loi des suspects avaient surexcité les passions au dedans et au dehors. A Londres, l'opposition reprocha au premier ministre d'avoir fomenté la *guerre civile* en Vendée comme la Prusse l'avait fait aux frontières. Les deux chancelleries furent accusées avec autant de vérité d'avoir poussé aux massacres par *la canaille révolutionnaire* qu'elles avaient soldée. La diplomatie anglaise nous chercha des ennemis partout. La Hollande allait entrer en lice, l'Espagne luttait depuis un an et comptait l'emporter, dans les Pays-Bas le duc d'Yorck commandait quarante mille hommes, enfin la France ressemblait à une forteresse assiégée qu'on réduirait par la force et au besoin par la famine.

Les dissensions ne tardèrent pas à éclater entre les alliés, notre patrie jeta douze cent mille hommes régulièrement embrigadés et endivisionnés aux frontières. Cette fleur de sa jeunesse était commandée, partie par d'anciens généraux ou colonels restés fidèles à l'idée de *patrie*, partie par des hommes inconnus l'année précédente et bientôt célèbres. Quelques-uns, comme Masséna, Hoche, Soult et Desaix, Davout et Moreau, Gouvion Saint-Cyr et Kléber, Richepanse et Lecourbe

avaient le génie de la guerre. Dirigés par Carnot, ils furent l'objet de l'admiration universelle, même de leurs ennemis.

Trois années de guerre ont suffi, s'écriait Gouvion Saint-Cyr, *pour élever nos armées au niveau des meilleures de l'Europe.*

Là encore se trouvaient Jourdan, Ney et Marceau, Brune et Berthier, Macdonald, un sage dans un héros! Ce fut alors que trois fois vaincue, la Prusse traita avec les régicides, heureuse, disait son roi, d'en être quitte *pour un œil poché!* Carnot avait *organisé la victoire!*

Dans les premiers mois de l'année 1795, le doge et le sénat vénitien ayant résolu d'envoyer un nouvel ambassadeur en France firent choix d'un patricien distingué par lui-même et par son nom dans les services publics. Alvise Querini partit aussitôt, fin mars; il se présenta dès son arrivée à la Convention. Admis aux honneurs de la séance publique, il fut autorisé à s'asseoir à côté du président et prononça un discours qu'il importe de citer. Citoyen d'une république fameuse, dit-il, fondée par la nécessité de repousser les barbares et qui a toujours honoré la paix, je remercie son gouvernement de m'avoir envoyé auprès d'une république qui, née à peine, remplit le monde du bruit de son nom. Aucun autre honneur ne saurait égaler celui de ma mission. L'amitié d'un pays dont l'existence est onze fois séculaire s'accroît pour moi du but qui m'est assigné : maintenir la paix et la cordialité entre les deux nations. Ce sera l'objet de mes vœux et de mes efforts; ma récompense sera dans mon succès. Je m'acquitterai ainsi de mes devoirs envers ma patrie et je mériterai

la confiance de la Convention. Venise recherchant la paix sera heureuse de faire contribuer la victoire au repos de l'Europe.

Le président Larevellière-Lépeaux répondit : « C'est un beau jour pour notre république française que celui où elle reçoit l'ambassadeur de l'illustre république de Venise. Le noble Querini peut en juger par ses yeux. Une vieille amitié unit les deux États. Libre enfin du joug de ses rois, la France contracte une plus douce alliance. Les deux républiques ont eu une origine commune. Venise est grande par son passé. Elle a souvent prononcé entre les nations, et l'Occident lui a dû son salut. Des nations plus barbares que les Goths ont voulu ravir à la France son indépendance, la liberté a remporté la victoire. Lorsque la guerre n'avait pas encore prononcé, la généreuse Venise a reçu avec éclat l'ambassadeur de la république française. La France rendra générosité pour générosité. Son alliée n'a pas hésité à saluer sa fortune incertaine, elle jouira en paix de sa fortune consolidée. La France républicaine sera plus reconnaissante que la France des rois. Venise aura pour son alliée la plus sincère la nation française. Pour vous, noble Querini, sachez que la faveur dont vous étiez entouré à Venise, vous la retrouverez ici. »

Cet accueil emphatique et solennel, ces assurances excessives et perfides dans leur explosion trompèrent l'opinion des esprits politiques, à Venise. Ils crurent indestructible cette alliance si vantée, la foi française leur parut plus haute que la force des armes et l'empire de leur patrie à jamais ou affermi ou relevé.

La paix, but de leurs efforts, la France ne la voulait-elle pas, à Bâle, devenu le champ clos des luttes de la diplomatie, pour les neutres comme pour les belligérants? Sa sincérité, pensaient-ils, est donc entière et ils s'en rapportaient pour la preuve aux dépêches de leur mandataire à Bâle. Le comte San Fermo informait avec soin le sénat et les inquisiteurs de ses découvertes quotidiennes : « *di tutti quelle utili scoperte che andava alla giornata facendo.* » La future campagne, et spécialement celle d'Italie, était surveillée par lui dans ses préparatifs. Le bruit d'une entente possible, quoique éloignée, avec la Prusse était parvenu jusqu'à lui. Il tenait d'un grand nombre de personnes, de Barthélemy et des agents prussiens eux-mêmes, que la France était impatiente de signer la paix, désirant surtout la conclure avec les puissances secondaires. Mais elle persistait à dénoncer la maison d'Autriche, la Prusse et l'Angleterre comme étant ses principales ennemies. L'ambassadeur secret parlait de cent quarante mille hommes et de l'escadre de Toulon comme étant destinés à l'Italie. Le plan des opérations était rédigé par le général Scherer, vainqueur de Loano. Des démarches actives pressaient le cabinet de Turin de conclure la paix. D'un autre côté, le comité de salut public avait résolu de porter les frontières de la France aux Alpes, à la Méditerranée et au Rhin; sur ce dernier point il abondait en détails. Au-dessus de tout, on entendait chasser l'Empereur au delà des monts. Le Milanais devait faire l'objet d'un triple partage entre la Sardaigne, la Toscane et Venise. Ce dernier objet avait donné lieu à une communication officielle du gouvernement

français au roi de Prusse et à Sa Majesté Sarde. Le grand duc de Toscane conclurait une alliance avec la nouvelle république, aux conditions suivantes : neutralité, fourniture de vivres à son allié, exclusion des Anglais. La Convention, divisée en deux partis opposés, les modérés et les jacobins, en était retardée dans son œuvre, mais on pouvait la tenir pour certaine.

L'optimisme sénatorial ne trouva pas dans la direction des provinces de Terre-Ferme une complicité fâcheuse. Au contraire; la question des émigrés reparut à la suite de la belle campagne de 94 dans ses premières difficultés et l'on dut s'en occuper à Venise. Mais les assurances données à Querini avec tant d'apparat prédominèrent sur ses vrais intérêts. Elle persista dans sa neutralité désarmée. Elle fit plus, en engageant le grand-duc de Toscane à traiter avec la république française et à rentrer dans la neutralité dont il était sorti, en remettant au ministre accrédité ses lettres de créance. Ce prince n'avait, en dehors de cet acte, adhéré à aucune des propositions de la coalition. Sans approuver les excès de la démagogie, il soutenait que toute déclaration de guerre rapprocherait les partis, même dans le sang des échafauds ou les proscriptions. Mais puisque la guerre leur a été déclarée et qu'ils sont victorieux, puisque l'Italie est vouée à la certitude de la guerre, les circonstances, disait-il, commandent de respecter les intérêts de la Toscane. Le port de Livourne était devenu, par le blocus des ports de France, de Gênes et de Naples, l'entrepôt de la Méditerranée. L'Angleterre protestait vainement contre la tolérance du prince; les tribunaux toscans furent ouverts aux Fran-

çais et la falsification de son papier monnaie rigoureusement punie. De tels actes étaient une marche sûre vers la paix; le grand-duc s'y résolvant, chargea le comte Carletti de conclure cet ouvrage plus nécessaire certes à la France qu'à lui-même ou à l'Italie.

Le nouveau plénipotentiaire et son maître furent traités de jacobins. Ne voyait-on pas en Europe, à ce moment, plusieurs souverains détrônés ou résistant avec peine à leurs armes? Bien plus, la maison d'Autriche, dont ce prince était membre, était en guerre avec la France. Ces propos restèrent sans écho à la cour de Florence. Les républicains de Paris furent transportés de joie de ce qu'un prince reconnût le premier leur gouvernement et consentît, recherchât même à traiter avec eux. Cet exemple servirait de leçon, et, à son exemple on espérait avec raison que d'autres souverains entreraient en explications, peut-être en pourparlers définitifs. Carletti fut écouté avec faveur, et dans le dessein de préserver sa patrie des calamités de la guerre comme de l'incertitude des batailles, il conclut un traité de paix et d'amitié. Son prince révoquait formellement tout acte d'adhésion, de consentement ou d'accession antérieur s'il en existait, profitable ou favorable à la coalition armée contre la France. L'ancienne neutralité de la Toscane fut rétablie sur la base du *statu quo ante* à la date du 8 octobre 93.

La Toscane apprit par un édit du souverain les motifs qui l'avaient porté à ne point participer aux troubles de l'Europe. Son intégrité et son existence politique lui avaient paru relever non de la bonne volonté des belligérants, mais du droit des nations et de la foi des

traités. Il prétendait continuer en cela la loi fondamentale de 1778 interrompue en fait par une violence connue de l'Europe. Le renouvellement de l'entente avec la France rendait à la Toscane les avantages anciens; aussi, le souverain voulait-il et ordonnait-il l'exécution du traité et le maintien de l'édit de 1778. Le comte Carletti était nommé immédiatement ministre plénipotentiaire à ces fins. Introduit devant la Convention, Carletti déclara au nom de son maître que le plus beau jour de sa vie était celui où il rétablissait une neutralité précieuse. La Toscane, s'écria-t-il, veut la paix et prétend à l'amitié de tous les peuples. Elle la conclut avec la France et souhaite son extension à toute l'Europe. Le président lui répondit qu'il acceptait avec bonheur l'augure de nouveaux traités. Les peuples ne sont point faits pour se haïr. Terrible dans les combats, la France sera modérée dans la victoire.

La paix avec la Prusse, signée le 5 avril 1795, démembrait la coalition jusqu'au moment où quelques mois plus tard, le 20 juillet, l'Espagne imiterait ses devancières, vaincue à la fois par l'exemple et par les armes. Commencées par le comte de Goltz à Bâle, les négociations prussiennes n'avaient pu être entravées ni retardées par sa mort. Le second plénipotentiaire Harnier y avait bien tenté des pourparlers dilatoires dans l'intérêt de son cabinet, mais il n'était pas de taille à se mesurer avec un homme comme l'ambassadeur français Barthélemy... *ni armistice, ni neutralité, ni reddition de Mayence,* avait dit celui-ci; *la paix est notre volonté.* L'Angleterre n'avait pu traverser mal-

gré ses intrigues nos intérêts et ceux bien entendus de la Prusse. A la cour, le prince Henri avait favorisé l'œuvre de Bâle. ***La paix ne sera pas honorable, mais elle est nécessaire,*** et il s'y était employé habilement. En réalité la Prusse y gagna une neutralité ferme, le nord de l'Allemagne dans le présent, dans l'avenir la médiation en Empire.

En Italie, on ne crut qu'au destin des batailles.

Sur les conseils du cabinet de Vienne, le roi de Sardaigne ne se laissa pas ébranler, et, l'empereur comprenant l'importance de secourir son fidèle allié, de nombreux corps autrichiens parurent dans le Piémont. Le but de cette entente était de chasser entièrement les républicains du littoral de Gênes. L'insurrection de la Corse paraissait mettre en péril la fortune de leurs armes. Vainement le roi d'Espagne offrit-il une intelligente médiation à son parent, le roi refusa, après un conseil de guerre tenu à Turin, toute proposition de paix. La guerre fut résolue des deux côtés. En France, les directeurs du nouveau gouvernement appelèrent l'armée des Pyrénées aux Alpes, premier résultat de la paix avec l'Espagne. L'hiver approchait. Poussés par leur détresse, les soldats français n'allaient qu'en être plus redoutables. La proclamation de Masséna à ses troupes apprendra mieux que tout commentaire l'esprit qui les animait alors. « Où sont, s'écriait l'illustre général, les précipices capables d'arrêter les soldats de la république! Plus d'une fois vous avez franchi les Alpes et les Apennins et vos nouveaux camarades ont franchi les Pyrénées. Ils ont vaincu les troupes espagnoles; vous, vous avez vaincu celles

de la Sardaigne et de l'Empire. Mais la Sardaigne et l'Empire vous bravent encore. Triomphez d'eux une seconde fois; que vos ennemis s'enfuient dispersés devant vous et que votre victoire nous donne la paix avec l'Italie comme les succès de vos frères d'armes nous ont donné la paix avec l'Espagne. Aveuglés sur leurs défaites, ces rois osent encore, les armes à la main, affronter la République; prouvez-leur qu'il n'est point de rois dont les armes ne fléchissent devant les nôtres. Et puisqu'ils en viennent aux extrémités, faites que cette épreuve soit pour eux la dernière. » La coalition ne devait pas le permettre. Loano apprit néanmoins à l'Autriche et à la Sardaigne les suites d'une première déroute. Maîtres de toute la rivière du Ponant, les républicains s'établirent à Vado et à Savone pour y prendre leurs quartiers d'hiver, menaçant ainsi toute l'Italie.

L'histoire a de tristes devoirs. Les vainqueurs signalèrent leur entrée définitive dans ces magnifiques contrées par toutes les horreurs de la guerre. La France était appauvrie par une lutte militaire de quatre années; son trésor et ses magasins étaient vides. On se proposa de refaire, aux dépens des pays conquis ou simplement occupés, la fortune du Directoire, assez imprudent et assez coupable pour en tirer honneur. Il le croyait du moins. Nos troupes commirent sur le territoire de Gênes, où elles devaient se présenter en libératrices, toutes sortes d'excès contre les propriétés et contre les personnes. Scherer eut vite senti qu'on dépassait toute mesure et fit procéder à des exécutions contre les plus coupables. Si de tant de maux devait naître

une consolation, c'est que les Autrichiens agirent de même. Alliés du Piémont, ils oublièrent leurs titre et devoirs. Ils allèrent plus loin dans la culpabilité, car ne manquant de rien, bien vêtus, bien nourris, bien payés, à la solde d'un gouvernement régulier qui n'avait qu'à entretenir la guerre qu'il voulait inexorable, ils furent plus criminels encore. L'Italie était ainsi déchirée par ceux qui s'intitulaient ses libérateurs, en proie à la rage des uns et à la fureur des autres. C'est ainsi que se pratiquait la fraternité des peuples!

CHAPITRE II.

CAMPAGNE DE 1796 PAR BONAPARTE.

I. L'Angleterre ouvre de fausses négociations avec la France. — Vues du Directoire sur l'Italie. — Le général Bonaparte commande l'armée d'Italie. — Expulsion du comte de Lille de Vérone. — Armistice de Cherasco et paix avec la Sardaigne.

II. Proclamation de Bonaparte. — Du transfert des chefs-d'œuvre de l'art à Paris. — Les ducs de Parme et de Modène s'allient à la France et dans quelles conditions. — Bonaparte conçoit la pensée de sacrifier la République de Venise. — Le maréchal Wurmser tente de recouvrer les possessions autrichiennes, et, après Castiglione, se jette dans le Tyrol. — Le Piémont et le Directoire. — Les batailles d'Arcole et de Rivoli entraînent la chute de Mantoue et la fin de la campagne. — Bonaparte occupe les provinces de Terre-Ferme au mépris des traités.

I.

Instruits par la Prusse de ses négociations effectives avec la république française, les cabinets des puissances coalisées connurent enfin la pensée exacte de leur ennemi, telle qu'elle avait été formulée à Bâle par son plénipotentiaire : *Ce n'est pas une trève qu'il faut à la France, mais ses frontières naturelles.* Elles résolurent de mettre à profit cet avis. Soit pour se procurer des délais, soit pour légitimer leurs armements, nos adversaires

recoururent eux aussi aux négociations. La politique traditionnelle de la France, suivie avec une fidélité rare par le nouveau gouvernement, était de se procurer même par la guerre ses frontières naturelles des Alpes aux Pyrénées, de la Méditerranée au Rhin. Or, ce que l'Angleterre et l'Autriche n'entendaient approuver à aucun prix, c'était cette politique; la persistance de leurs vues datait en ceci de la célèbre *Ligue d'Augsbourg*. Les excès reprochés à la révolution n'étaient pas faits pour tempérer en 1795 les préjugés de 1688. Ce fut cependant l'Angleterre qui fit la première ouverture en ce sens. Était-elle sincère? qui oserait l'affirmer? Le cabinet de Londres d'accord avec son représentant à Berne, lord Wickam, fit des offres officieuses mais dépourvues d'autorité ou plutôt pleines de ruse. Au fond, on ne voulait que gagner du temps et rejeter devant l'Europe trompée l'accusation de la rupture sur les infâmes républicains.

Le ministre anglais écrivant directement à son collègue Barthélemy demanda si la France consentirait à traiter avec sa cour et ses alliés afin d'aboutir à une paix générale ayant pour but la justice dont les intérêts réciproques seraient la base. Il offrait un congrès tenu dans une ville au choix des deux parties et sollicitait un exposé préalable des conditions préliminaires de la France à soumettre à l'examen de Sa Majesté Britannique et de ses alliés. Prévoyant la possibilité d'un refus ou de dissidences graves, il désirait connaître celles qui leur seraient substituées. Transmises à Paris, ces propositions y soulevèrent des colères que la suite des événements a expliquées et justifiées. Barthélemy reçut l'ordre

de protester contre un acte cauteleux dont l'auteur avouait lui-même n'avoir aucune mission, ce qui infirmait la sincérité du cabinet de Londres. Demander la paix par un congrès quasi européen, c'était rechercher à ses yeux une source intarissable de discussions inutiles. Le gouvernement anglais prouve qu'il veut se ménager la faveur acquise à celui qui, le premier, parle de paix. Son langage atteste l'espérance d'une inutilité assurée. La constitution de la république s'oppose au démembrement d'aucun des pays incorporés à son territoire. Les autres conquêtes peuvent seules faire l'objet des futures négociations. Le gouvernement anglais ne voulut pas rester sous le coup de cette réponse claire, décisive contre lui et blessante pour son mandataire réel. Il ne comprit pas qu'une réplique trop dure serait *un aveu*, et cet aveu il le fit, quoiqu'il parût parler dans le seul intérêt de ses alliés. Il repoussa les doctrines des républicains sur les frontières naturelles et sur les délibérations à tenir relativement aux pays occupés. La guerre, conclut-il aussitôt, est la seule voie ouverte aux amis de la paix! La manœuvre toute perfide qu'elle fût avait abouti. Les espérances conçues prirent fin dès leur naissance et les hostilités furent rouvertes de fait. L'Angleterre l'emportait encore dans le conseil des nations.

Les puissances intéressées apprirent la fin de ces pseudo-négociations sans en être trop surprises; mais leur conseil y joignait des corollaires pratiques : de nouveaux subsides. Ainsi, la paix était déclarée hautement impossible avec le gouvernement faussement régulier qui s'appelait le Directoire. Et cependant, ce gouvernement était reconnu officiellement par la Suède

redevenue amie à la mort de Gustave III, par le Danemark toujours fidèle à notre alliance; par la Prusse, au traité retentissant de Bâle; par l'Espagne, parente de la maison détrônée à Paris; par la Toscane, éclairée par ses vrais intérêts; en Italie, enfin, par la république de Venise; au delà des Alpes, par la Suisse, et sur le Bosphore par la Porte! Si la paix était impossible, c'est que la guerre était indispensable et il fallait y montrer d'indomptables efforts. Les coalisés ne voulurent pas réfléchir que l'Angleterre cherchait l'empire maritime et que, à la faveur de ses préjugés monarchiques ou d'équilibre sur le continent, elle voulait gagner la domination sur les mers. On sait si elle y parvint. En cela du moins, les doctrines fausses du *Blocus continental,* proclamées par la Convention à la voix de Barère, en 1793, étaient vraies en ce sens qu'elles avertissaient l'Europe du danger réel, opposé à celui que la France ne pouvait imposer à l'Europe.

Mais l'Autriche, de son côté, n'entendait pas renoncer à la rive gauche du Rhin qu'elle possédait effectivement par son influence, quoiqu'elle affectât, depuis 1658, de l'appeler *la rue de la France en Allemagne.* La guerre fut donc décidée de nouveau, et l'Italie destinée à en supporter à peu près seule le poids, parce que l'Empereur entendait conserver le Milanais et le Mantouan.

Quelle était la situation des princes italiens? Le roi de Naples combattait seul pour l'intérêt général, le pape restait fidèle à son passé, Venise attendait tout de sa neutralité désarmée, Gênes restait sur l'expectative neutre mais armée, le grand-duc de Toscane comptait sur son traité avec la France, les duchés de Parme et

de Modène n'étaient ni en paix ni en guerre et leur sort dépendait des événements ultérieurs.

Le Directoire envisageait au-dessus de tout l'occupation de l'Italie, qui lui apparaissait comme le gage nécessaire à la paix, soit pour la conclure avec la cour de Vienne, soit pour y trouver des compensations territoriales, les unes prévues, les autres à naître. Conclure avec l'Empereur ce serait, pensait-il, troubler à la fois l'Italie, l'Allemagne, n'avoir plus devant soi que l'odieuse Angleterre expulsée des ports européens, trouver une base plausible d'échange contre les Pays-Bas et entraîner les États secondaires à une entente générale. Ce projet était capital, le Directoire allait se permettre tout pour y parvenir et donner au dehors comme au dedans de sinistres exemples.

Les hostilités sourdes ne devaient pas tarder à se produire contre Venise elle-même, indiquant le but ténébreux que dissimulait un langage encore obscur. Le sénat oublia que si elle était voisine de l'Autriche et enclavée par elle, l'éloignement de la France était un gage de sa sécurité, jamais l'Empereur n'aurait osé demander sa perte et il ne pouvait que l'accepter du vainqueur. Les publicistes sont aujourd'hui d'accord sur ce point, le Directoire ne pouvait donner le Milanais à la maison de Savoie qui le convoitait avec un droit absolu sans offrir à l'Autriche des compensations. Où les prendre, du moment où l'on admettait *la théorie des compensations,* fait monstrueux si l'on remonte aux origines de la guerre et à ses désastres consécutifs en 1797 ? Il est regrettable que les historiens aient partout admis cette possibilité d'entente sans la discuter.

Elle est devenue une sorte de symbole de foi et nous sommes, croyons-nous, le premier à nous élever contre une pareille prétention. C'était reconnaître au vaincu un droit que l'on n'a plus retrouvé dans les consécrations de la défaite, celui de traiter d'égal à égal avec le vainqueur. L'erreur de vouloir conserver la Belgique en entier à titre de département conquis avec la Hollande dont on dépouillait par des programmes factices le stathouder allait entraîner des conséquences iniques. L'Italie devait solder l'acquisition du Rhin et des provinces au nord de la France sans respect pour une diversité d'intérêts, de mœurs et de langage qui prédisaient les incertitudes de l'avenir. La péninsule était une proie dont les partis hostiles jouaient avec une certitude à la fois odieuse et provocatrice!

Les trames des diplomates français ne restèrent pas tellement dans le secret qu'il n'en transpirât quelque chose, a-t-on dit, et on a cru les pénétrer dès le début de la campagne de 96. En ceci, c'est pousser la clairvoyance trop loin, et le Directoire est assez coupable dès Léoben pour qu'il soit inutile de le surcharger à plaisir. Bien plus, s'il eût laissé deviner ce dessein aussitôt, il se serait préparé les plus graves difficultés en Italie; il aurait facilité le relèvement etl'extension de la coalition, et donné à Venise la dernière inspiration qu'elle ait eue : préparer une résistancesans merci qui n'aurait pas été sans gloire et qui, les événements nous autorisent à le croire, l'eût sauvée. On a voulu, sans preuve, voir dès le début des opérations des projets qui n'ont été un instant inspirés que par la durée de la guerre.

Non, le général Bonaparte n'est point parti avec

l'ordre d'anéantir Venise, comme l'établira la suite de ce récit. Chasser l'Autriche de l'Italie était précisément le but que l'on poursuivait à Paris et on le poursuivait depuis 1792. On n'y avait jamais failli; or à quel résultat parvenait-on en l'installant à Venise? A l'y enraciner et à lui donner une ligne de frontières merveilleuse par le Tyrol, de Vérone à Trente! A menacer par le flanc la Lombardie, à inquiéter le succès même des négociations, à faire trembler le roi de Sardaigne sur sa nouvelle province, à poser le germe de divisions et dissensions sûres sans satisfaire aucun des intéressés. Cette opinion est indéfendable, et l'indignation la plus respectable a des limites.

Parmi les vexations dont le Directoire imposa l'opprobre à l'Italie, il en est une qui est regardée comme une violation du droit des gens, de ce droit que les Romains avaient défini : *jus a quo gentes humanæ utuntur.* En réclamant l'expulsion du comte de Lille du territoire vénitien, le gouvernement français était inutilement cruel. Le sang de sa famille répandu, et les persécutions dont cet acte avait été accompagné obligeaient à une réserve absolue. Continuer à poursuivre le chef des Bourbons, c'était non appeler sur lui une pitié universelle, qu'il ne sollicitait pas et qui ne lui manquait point, mais le désigner aux excitations de la Vendée, aux ardeurs du parti royaliste renaissant, faire de lui un prétendant redouté au lieu d'un proscrit ignoré. La conscience publique allait incriminer, à défaut de celle des couronnes, beaucoup plus égoïste, la conscience des régicides. Ces hommes, qui faisaient trembler l'Europe, tremblaient au milieu de leurs victoires

devant un nom diffamé ! De Paris arrivèrent un jour des plaintes contre celui dont le manifeste d'avènement n'avait pas été imprimé dans l'étendue des États où il avait accepté la dignité royale après la mort de Louis XVII; mais était-il en son pouvoir ou dans sa dignité de repousser les hommages de l'Espagne, qui avait accrédité auprès de lui un ministre, ceux de la Russie et de l'Angleterre. Le sénat et le doge n'avaient reconnu en lui aucun caractère public et ne l'avaient jamais traité comme tel. L'Espagne, au contraire, et malgré sa paix, lui donnait ce titre et le reconnaissait publiquement comme tel sans attirer contre elle des récriminations violentes ou simplement officielles. Pouvait-on promettre l'Espagne à qui que ce fût? Là est le secret du silence. On ne vend que les vaincus ou les désarmés calomniés et bafoués. Avant de perdre Venise on réussit à l'avilir : calcul sans nom !

Le 1er mars 1796, Delacroix écrivit à titre de ministre des relations extérieures à l'ambassadeur Querini que Louis-Stanislas-Xavier se disait Louis XVIII et roi de France, à Vérone. Ces appellations le rendaient indigne de l'hospitalité du sénat et à ce titre le Directoire demandait formellement son expulsion des États vénitiens. Sans cela, le principe de la neutralité serait violé. Il n'y a pas de neutralité, estimait-il, qui pût supporter une telle violation. Un roi imaginaire et une république victorieuse ne sauraient coexister, ces deux incompatibilités s'imposent. Pour donner plus de poids à cette réclamation où l'on parlait du comte de Lille comme ayant formé une cour où les chefs de l'émigration se donnaient rendez-vous publiquement on ajou-

tait que les troupes autrichiennes avaient obtenu un passage sur le territoire de la république. Ce dernier grief, s'il était exact, aurait dû être l'objet d'une dépêche spéciale ; mais on relevait la faiblesse du premier argument par le second.

Le sénat consulté décida à une forte majorité l'éloignement des princes, malgré les appels du procurateur Pesaro au droit des gens. A Paris, Querini invoqua contre l'imputation du passage des troupes l'existence d'une convention spéciale qui régissait cette matière et qui était de beaucoup antérieure à la guerre actuelle. Il fut peu écouté, le but des directeurs était atteint : se plaindre toujours, on verrait plus tard le parti à en tirer. Le ministre Lallement eut ordre de presser la décision des sénateurs. Le succès dépassa les espérances; le comte dut partir avec ses suivants, malgré les protestations faites à Paris par un membre de l'ambassade dans un journal *l'Ami des lois* où l'on invoquait la neutralité, le respect dû au malheur, et l'infortune traditionnelle des exilés politiques. Chaque nation n'a-t-elle pas les siens? De quel droit imposerait-on à Venise de n'être plus une terre hospitalière? La force l'avait cependant emporté.

Tout prouvait, du Ponant à Venise, que les jours les plus malheureux étaient venus pour l'Italie. De la dureté de la coalition et de sa constance, la France allait apprendre qu'elle pouvait impunément prétendre à une inflexibilité égale. La liberté devait emprunter au despotisme ses formes, la spoliation, la calomnie, le pillage parfois, les fausses promesses, les adulations secrètes. Devenue un instrument de puissance et

bientôt d'oppression, cette liberté allait se déshonorer par ses actes en dehors des grandeurs du champ de bataille, tour à tour licencieuse, perfide et tyrannique. N'allait-elle pas tomber sous le joug militaire, de tous le plus cruel ? L'armée française traversa, à la fin de mars, les passages célèbres des Apennins, toujours stériles et incultes, sous la conduite d'un chef jeune, et d'une ambition sans limites. Audacieuse et rapide, enivrée par les exploits de Loano, séduite par la pensée de voir ces contrées célèbres, cette armée était riche en courage et en volonté, et sûre de ses généraux par la fin de la Terreur. Ses ennemis, elle les connaissait et ne doutait pas de la victoire, jalouse aussi d'éclipser la glorieuse phalange qui combattait sur le Rhin, sur la Meuse et sur la Sambre.

La campagne débuta, dès l'arrivée du nouveau général en chef, par une de ces proclamations qui deviennent historiques. Nous n'avons pas à la redire, la rappeler suffit. L'honneur et la gloire, le respect des propriétés et des personnes, le mépris de la mort, la haine des rois, la grandeur du nom français, le salut de la république, la liberté à donner à l'Italie, ce fut par ces invocations élevées et menaçantes que Bonaparte enflamma ses troupes. Il les appelait aux plus hautes entreprises, il faisait vibrer des cordes jusqu'à lui inconnues en les nommant des héros. On dira de vous un jour, *il était de l'armée d'Italie.* Devenue irrésistible, cette armée ne connut que des victoires, Montenotte, Cosseria, Millesimo, Dego, Mondovi, Cherasco, redirent à la coalition la chute du Piémont. Des aventuriers habiles et choisis soulevèrent les populations sur

nos pas par leurs appels passionnés. Nos armées venaient rompre, disaient-ils, les chaînes de la servitude. Turin plus effrayé par ses désastres que par des pamphlets sonores et vides réunit un conseil de gouvernement. Comme toujours des avis divers y furent manifestés, le sentiment du cardinal-archevêque de Turin hostile à l'Autriche l'emporta. Cette puissance ne pouvait, disait-il, offrir aucun dédommagement pour la Savoie et le comté de Nice. La France est puissance frontière et son adversaire presque à l'abri de ses coups. La guerre, fertile en espérances, l'est plus encore en maux de toutes sortes avec la république; le mieux est d'obtenir la paix. S'il n'était pas compatible avec l'honneur militaire, cet avis était celui de la prudence politique. On en reprocherait moins l'adoption à la cour de Sardaigne, si le Directoire se fût plus tard respecté à l'égard de son vaincu. Malheureusement, la conduite diplomatique de ce pouvoir, dictatorial de fait, fut rarement loyale; nous parlons des affaires d'Italie.

Les plénipotentiaires sardes s'étant rendus à Gênes pour y traiter avec Feypoult trouvèrent ce ministre sans ordres et durent courir à Paris. Une trêve ayant été signée dans la ville de Cherasco, Bonaparte se prépara à passer le Pô. Les coalisés n'apprirent pas sans colères les conditions de cette trêve qui rendait la France maîtresse du Piémont et acheminait ce pays vers une paix rapide d'où naîtrait peut-être une alliance offensive et défensive. Ils s'indignèrent avec ruse, accusèrent un prince trop fidèle de n'avoir dans les revers ni la constance ni la fidélité de ses ancêtres. Une défaite

n'aurait pas dû suffire à lui faire déposer les armes. Ces paroles amères étaient injustes, Bonaparte eût écrasé l'armée piémontaise; car il était placé entre cette nécessité ou un retour honteux qui l'eût déshonoré. Entre ses adversaires et lui, la postérité a décidé; on ne discute pas avec le génie militaire, on le subit ou bien on l'abat.

Un patriote éclairé l'a avoué plus tard; le langage tenu à Bonaparte, à Raconigi, par le duc d'Aoste honora la maison de Savoie. Au nom du roi son père, ce prince se montra politique; ce fut là une abnégation de sentiments personnels profitable à l'État. Le général en conserva un tel souvenir que Botta a écrit sans trouver de contradicteur ces paroles graves : « Il conserva toujours une affection particulière pour la maison de Savoie et si, par la suite, elle ne parvint pas à se relever, ce fut plutôt sa propre faute que celle de Bonaparte. » Celui-ci entretenait la confiance des ministres dans des conférences secrètes et les exhortait à rassurer leur souverain. Si la France n'a plus rien à craindre, disait-il, les revers du Piémont deviendront pour lui une source de prospérité. Ne vous effrayez point des zélateurs de la liberté. Ils ne se permettront aucune entreprise dans les États du roi, tout acte de cette nature serait puni sans délai. Pendant ces assurances, le Directoire imposait sa paix et des conditions d'alliance signées le 15 mai.

Le roi de Piémont abandonnait à la République le duché de Savoie et le comté de Nice, à l'armée une série de forteresses sur les Alpes et Alexandrie si Bonaparte le jugeait nécessaire à ses desseins. Les émigrés, poursuivis sans relâche, devaient fuir les pays occupés

par nous ou alliés, le roi paierait les frais de la guerre et nous fournirait des vivres. Ces conditions étaient injurieuses, surtout en ce qui touchait les forteresses. Le Directoire apprenait à tous le traitement qu'il allait infliger aux petits États ou du moins à ceux qu'écraserait sa supériorité. Agir ainsi, c'était avilir son ennemi et non l'affaiblir; l'aveuglement causé par la continuité de l'état de guerre peut suffire à expliquer ce traité de la part de la France, jamais il ne sera justifié. La paix, affaiblissant la coalition au point de ne laisser aux Impériaux que les soldats napolitains, eût dû suffire. L'armée autrichienne était donc seule exposée à l'impétuosité de l'armée française que renforcèrent bientôt de nouvelles divisions, accourues avec enthousiasme au récit de tels exploits. L'Italie était pour les nôtres le pays de toutes les merveilles et *la plus belle partie de l'Europe.* Les bivouacs de l'armée du Rhin redisaient sa gloire et l'enviaient en secret, nobles passions de la guerre si un gouvernement corrupteur n'eût imposé à ces fiers soldats l'écume du parti terroriste pour s'enrichir et voler impunément!

II.

Homme d'action, Bonaparte s'était bientôt lancé à la poursuite de son rival autrichien, Beaulieu, et l'avait successivement rejeté sur le Mincio, chassant l'archiduc de Milan. La population de cette ville magnifique l'accueillit vainqueur, non en général d'une armée républicaine, mais en roi. Les éloges lui furent prodigués

en d'innombrables écrits et il fut célébré comme un Annibal et un Scipion. La liberté, il la promit à titre de conquête, comme prix du sort des batailles, ennemie du luxe et de l'oisiveté, ne se donnant qu'aux forts et aux magnanimes. Sa proclamation du 20 mai, un incomparable chef-d'œuvre, peint les pensers qui l'animaient alors et l'ont fait si terrible plus tard.

« Soldats, s'écriait-il, vous vous êtes précipités « comme un torrent du haut de l'Apennin; vous avez « culbuté, dispersé tout ce qui s'opposait à votre mar- « che. Le Piémont délivré de la tyrannie autrichienne « s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'a- « mitié pour la France. Milan est à vous et le pavillon « républicain flotte dans toute la Lombardie. Les ducs « de Parme et de Modène ne doivent leur existence « politique qu'à votre générosité. L'armée qui vous « menaçait avec tant d'orgueil ne trouve plus de bar- « rière qui la rassure contre votre courage : le Pô, le « Tessin, l'Adda n'ont pu vous arrêter un seul jour; « ces boulevards si vantés de l'Italie ont été insuffi- « sants; vous les avez franchis aussi rapidement que « l'Apennin. Tant de succès ont porté la joie dans le « sein de la patrie, vos représentants ont ordonné une « fête dédiée à vos victoires... Oui, soldats, vous avez « beaucoup fait... La postérité nous reprochera-t-elle « d'avoir trouvé Capoue dans la Lombardie?... Eh « bien! partons... Mais que les peuples soient sans in- « quiétude; nous sommes amis de tous les peuples et « plus particulièrement des descendants des Brutus, « des Scipions et des grands hommes que nous avons « pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer

« avec honneur les statues des héros qui le rendirent « célèbre, réveiller le peuple romain engourdi par plu- « sieurs siècles d'esclavage; tel sera le fruit de vos « victoires : elles feront époque dans la postérité. Vous « aurez la gloire immortelle de changer la face de la « plus belle partie de l'Europe! »

L'armée salua par des acclamations qui touchaient au délire ce langage où elle reconnaissait un homme de génie. La coalition en fut terrifiée, et l'Italie partagea sur ce point, et selon ses provinces, l'impression des deux partis en présence. C'étaient bien des temps nouveaux qui étaient nés. *Novus nascitur ordo*, avait dit Mirabeau dès le 5 mai 1789; Bonaparte allait graver son immortelle devise par ses victoires sur les monuments les plus rares du génie humain dans la civilisation et dans les arts, et entrer par son épée dans ce Capitole où il conviait ses lieutenants.

Maître du Piémont, établi dans la capitale des États héréditaires italiens de la maison d'Autriche, le vainqueur entendait franchir le Mincio, et, par Roveredo, rejeter les impériaux au delà du Tyrol, seul moyen de leur fermer les passages des Alpes Rhétiques. Les desseins du Directoire sur l'Italie ressortent du texte de ses instructions. Impitoyable pour le Milanais, il osait écrire à Bonaparte : « Il faut que les canaux et les grands établissements publics de ce pays, que nous ne conserverons pas, se ressentent un peu de la guerre; mais soyons prudents. » Il ne lui suffisait pas de lever des contributions en numéraire sur-le-champ, il voulait dominer à Livourne au delà de toute justice; il ordonnait de s'en emparer sans prévenir le grand-duc

de Toscane qui apprendrait par l'occupation de port l'arrivée des forces françaises. « Confisquez les navires et les propriétés anglaises, napolitaines, portugaises, et celles des autres États ennemis de la République. Séquestrez les biens de leurs sujets : si le grand-duc s'y oppose, il devient perfide, traitez alors la Toscane comme alliée de l'Angleterre et de l'Autriche. » Nos troupes devaient être nourries par ce prince. Mieux encore, nous devions laisser entrevoir des desseins contre Naples et Rome, les intimider, moyen sûr de nous faire des ennemis irréconciliables. A Gênes, n arguâmes de crimes commis contre des soldats isolé pour accuser ce pays d'être le foyer d'où partaient l criminels qui infestaient les grandes routes favorables au pillage et aux attentats contre les personnes. Les villes et les villages qui donneraient asile aux assassins devaient être brûlés. La protection due aux soldats et la protestation contre des actes reconnus barbares devaient aboutir à des indemnités pécuniaires, à une responsabilité effective, mais non à la destruction d'un État. Ce qui menacerait Venise l'année suivante s'annonçait déjà à Gênes, quoique les meurtres commis l'eussent été en très grande partie sur le territoire du Piémont. Bonaparte préludait avec des griefs assez réels au système des accusations générales qu'il allait adopter bientôt et aux revendications les plus étranges.

Le Directoire le secondait dans cette voie, lorsqu'il ne la lui conseillait pas directement. Pour Gênes, par exemple, il rééditait ses ordres relatifs à Livourne : confisquer toutes les propriétés publiques des puissances coalisées ou ennemies, et les séquestrer relativement aux

sujets de ces États, sous la responsabilité de la république génoise. Ces ordres violaient à la fois la neutralité et l'indépendance de ce pays.

A Venise, nous fûmes moins durs, à cette période du moins; des griefs terminés et vidés quant au fond reparurent. On argua du passage des troupes autrichiennes par le Tyrol, on réclama de l'argent relativement au séjour du comte de Lille à Vérone, moyen regrettable de solder par un intérêt vil une affaire politique. Une somme de douze millions fut réclamée après l'échec de Beaulieu sur le Mincio, à la condition de la reporter sur le passif de la république batave, débitrice de pareille dette. N'était-ce pas un emprunt forcé que ce recouvrement de la créance d'un tiers, dont on ne recherchait pas l'adhésion? Le doge subit enfin la demande de tous les capitaux déposés dans les banques par les puissances nos ennemies et spécialement par le roi d'Angleterre. Leurs navires subirent des confiscations similaires; ces mesures ont fait poser la question de savoir si notre diplomatie ne voulait pas encore un refus afin de soulever des protestations, base d'une politique nouvelle. A notre avis, on tentait une double manœuvre, sauf à s'en tenir à celle que conseilleraient les circonstances. Du pape on exigea vingt-cinq millions et des prières publiques, ironie superbe de ceux qui sécularisèrent l'Italie au nom de leurs principes! Du roi de Naples on attendit l'expulsion des Anglais, nos éternels ennemis, et l'embargo sur leurs navires à notre profit. La réputation du duc de Parme trop exagérée lui valut une contribution de six millions de sa monnaie; on punissait ce qui n'existait

pas. Le duc de Modène ayant marié sa fille à un archiduc expierait cet acte par une forte indemnité à nous verser, cette union paraissant le mettre au rang des princes de l'Empire. Notre résident près Venise persistait sur la question des trésors à lui arracher, espérant que les produits se multiplieraient en raison des vexations... triste langage.

Le duc de Parme fut repoussé dans ses prétentions de participation possible au traité conclu entre la France et l'Espagne l'année précédente ; il accepta nos dures conditions, telles que rançon, vivres, hôpitaux organisés, objets d'art et signa son pacte d'alliance. Le Directoire avait ordonné qu'on imposât aux princes voisins la remise de tableaux, de statues et de manuscrits célèbres. Paris devait être désormais la capitale des beaux-arts et les chefs-d'œuvre de l'Italie sortis de la main ou du ciseau des premiers artistes du monde y servir de parure à la liberté. Ajouter aux tristesses ou aux nécessités de la guerre la spoliation était une idée funeste et indigne d'un grand peuple du moment où elle était généralisée et appliquée partout. Cet acte d'orgueil qui avilissait le vaincu n'était autorisé par aucun précédent. Transporter les cartons de Léonard de Vinci pour Milan, les œuvres réputées du Corrège pour Parme à Paris, y joindre un choix des maîtres de tout ordre, c'était un vandalisme absolu et l'inauguration de doctrines surprenantes. On aurait tort de répondre que le droit de la victoire est illimité ; il ne l'a jamais été que pour les barbares et les Turcs, la civilisation a d'autres devoirs. Il est enfin des chefs-d'œuvre que la volonté humaine ou le génie des artistes

sont impuissants à reproduire à un titre quelconque. Rome, Florence, Pérouse, Sienne et Venise dépouillées de leurs œuvres d'art n'étaient plus elles-mêmes ! Il suffit d'avoir étudié les écoles et visité l'Italie en artiste pour en être persuadé, le temps a fortifié notre conviction. Attester Sparte et écraser l'Europe d'un luxe provocateur fut un résultat imprévu.

Le duc de Modène n'avait pas imité son voisin; il s'était enfui auprès du doge, poursuivi par les libelles des républicains et par nos obligations. Il lui fut demandé dans l'espace de huit jours six millions de livres tournois, des vivres, et des charrois pour autres deux millions; on rabattit un peu de ces fournitures. Feudataire du Saint-Empire, le duc expia ce titre comme s'il eût commis des hostilités réprimées par sa défaite. Le duché de Milan dut verser vingt millions à ses vainqueurs, préludes des malheurs et des résistances de Pavie où les magistats s'honorèrent en s'exposant à la mort pour sauver les nôtres.

Le 29 mai, Bonaparte donna le change à Beaulieu en occupant Brescia, d'où il parut menacer Roveredo. La ville de Brescia appartenait aux États vénitiens, c'était donc un acte d'hostilité ouverte de notre part. La proclamation du général français parlait d'affranchissement, du joug de l'orgueilleuse Autriche, de la victoire et de la justice protectrice de nos armes; nos troupes ne passaient sur le territoire vénitien que pour atteindre les débris de l'armée ennemie; elles n'y oublieraient pas l'amitié qui liait les deux républiques. Ces paroles flatteuses devaient donner le change aux intéressés. Nous respecterions leurs lois, leur religion,

leurs biens et leurs personnes. Ces assertions, ils les prirent pour ce qu'elles étaient : une préparation de conquête peut-être et en fait une atteinte à leur dignité.

Beaulieu répondit à cette occupation en mettant une garnison autrichienne dans Peschiera, la neutralité de Venise n'était plus qu'un mot pour les deux partis.

Bonaparte, jaloux de n'être pas en reste avec son adversaire, se jeta dans Vérone en apprenant l'acte du Mincio. Chaque jour donnait donc naissance à de nouvelles violations. Bonaparte y ajoutait des proclamations décidées où il simulait des emportements calculés, prodiguant ses accusations contre Venise. Sa correspondance le montre ménageant une rupture; qui pourrait en douter lorsqu'il écrivait le 7 juin aux directeurs une dépêche d'où on peut conclure que sa duplicité avait pour but moins de tromper le doge que de préparer la perte de ce pays et de l'effacer à son gré du rang des États ? L'examen de cette question nécessitera une étude spéciale.

Le 31 on démentait donc les termes de la proclamation publiée le 29 à Brescia. Si l'entrée de Vérone était refusée, Bonaparte annonça qu'il la brûlerait sans pitié et qu'il la détruirait; ceci montre la foi qu'il faut ajouter aux apologies du général sur la chute de la République elle-même. Menaces et aveux, tout cela était indigne de la France.

Si au lieu de protester de sa soumission Foscarini eût ordonné de sonner le tocsin, si le sénat y eût répondu en armant les lagunes, si de l'Adige aux bouches du Lecco la patrie vénitienne se fût levée, bien des hommes eussent perdu la vie, bien des villes

eussent souffert, mais la république eût été sauvée comme le furent l'Espagne en 1810 et la Russie en 1812. Le patriotisme n'a pas de latitudes et l'exhérédation des États autorise tous les soulèvements, toutes les représailles. Les historiens français éblouis par la gloire impériale ont passé condamnation sur la *chute de Venise* et sur les fautes de *Campo Formio;* est-ce une raison pour que l'histoire s'incline toujours, et qu'abdiquant ses devoirs elle salue à perpétuité le succès?

Le 1er juin, nos troupes entrèrent à Vérone; les *Mémoires* des généraux pourraient nous dire leurs impressions, mais nous tenons pour peu impartiales leurs appréciations; leur part à tous ces malheurs fut active et prépondérante, ils n'ont qu'une valeur très relative et s'il faut plaindre ou condamner les assassinats commis contre nos troupes il importe de rester juste contre les provocateurs.

La révolution de Bologne s'accomplit sans les scènes de pillage dont Pavie fut durant deux jours le théâtre (1), mesure qui entache la mémoire du jeune général en chef par son immoralité. Cette nouvelle

(1) Beaucoup de soldats français refusèrent de se livrer au pillage qu'avait autorisé le général en chef. Les violences contre les femmes furent moindres qu'on aurait pu le craindre. L'honneur de plusieurs d'entre elles fut préservé par des rixes entre soldats, par générosité ou par compassion opposés à la brutalité. Le sang ne rougit pas les mains françaises dans ces désordres; on vit même des soldats déjà chargés de dépouilles restituer ce qu'ils avaient pris en songeant à la misère où ils réduisaient les propriétaires. Ces témoignages appartiennent aux contemporains.

conquête fut de toutes celles qui signalèrent la campagne de 1796 la plus facile. Tranquille sur ses derrières, vainqueur sur l'aile gauche de son armée, Bonaparte entendait rester le maître et pour cela il fallait s'assurer sur sa droite. Après son entrée à Modène, il marcha sur Bologne. Le sénat de cette ville, considérable par sa position et par sa renommée, organisa une commission provisoire et députa à Milan trois de ses membres afin d'obtenir que leur patrie fût ménagée. Après des pourparlers, les idées de la Ligue lombarde l'emportèrent, le pape négocia par l'intermédiaire du chevalier Areza ambassadeur d'Espagne à Rome et les bases d'un État nouveau : *la République Transpadane,* furent jetées de Ferrare à Modène avec Bologne pour capitale. Ces faits surprenants feront l'objet d'une étude séparée et spéciale, corollaire public de la doctrine de la Convention nationale sur la République universelle!

Pendant que ces faits, accablants pour les puissances coalisées, s'accomplissaient, entraînant ici des acclamations enthousiastes, là des cris de colère, la cour de Vienne s'apprêtait à reconquérir ses domaines héréditaires en Italie, elle l'espérait du moins. Le vieux maréchal Wurmser, guerrier renommé depuis ses campagnes d'Allemagne, reçut le commandement en chef des armées autrichiennes campées dans la péninsule. Avant que la domination française se fût assise, on résolut d'écraser ses troupes en descendant du Tyrol avec de nouveaux renforts. La trêve conclue entre le pape et la République française, la quasi alliance du royaume de Naples avec le gouvernement que l'on ap-

pelait un gouvernement de régicides, oubliant que le roi de France avait traité par Mazarin avec Cromwell, tout lui faisait un devoir de se hâter. La ville de Livourne aux mains des Français fournit un nouveau sujet de grief pour les ministres des Habsbourg. Wurmser, divisant son armée en trois corps, se prépara à livrer bataille sur le territoire des États vénitiens devenus le rendez-vous assigné à toutes les ambitions. Le maréchal put battre les troupes avancées de son adversaire, l'obliger à lever le siège de Mantoue et lui enlever son parc d'artillerie; la bataille de Castiglione, livrée le 5 août, le contraignit à reprendre le chemin du Tyrol (1). Cette retraite était désolante après d'aussi belles espérances, et le combat de Roveredo, 4 septembre, enleva au cabinet de Vienne ses dernières illusions. Son adversaire en avait profité pour entrer dans Vérone sans coup férir : c'en était fait de la grandeur et de l'indépendance de la République de Venise.

L'Europe stupéfaite apprit, par une de ces proclamations dont Bonaparte avait le secret, les victoires de la France. Les soldats furent comparés aux guerriers de Marathon et de Platée, comparaison juste, souvenirs glorieux, prélude de nouveaux assauts et de nouveaux lauriers. Wurmser jaloux de relever son prestige, redescendit bientôt en Italie par la vallée de la Brenta pour disputer la possession de l'Adige et les rives du Mincio. Après des prodiges de valeur, il put

(1) Ce fut en se rendant de sa personne à Lonato, que Bonaparte, à la tête de douze cents hommes, fut enveloppé par quatre mille Autrichiens et ne dut son salut qu'à son incroyable audace.

entrer dans Mantoue, base d'opérations de l'Autriche et sentinelle avancée de la coalition.

Rien ne pouvait égaler la splendeur des victoires remportées alors en Italie. Tout annonçait que la prépondérance de notre nation allait s'y établir désormais. Les couronnes et les partisans des opinions démocratiques semblaient lutter à l'envi d'empressement. Si le pape refusait de consentir à une paix définitive à raison du démembrement de ses États, le roi de Naples reconnaissait la république française meurtrière des siens et envoyait un ministre plénipotentiaire le représenter à Paris. Le comice de Bologne et les divers congrès de l'Émilie fondaient la Transpadane en leur inculquant les nouvelles doctrines, germes de protestations futures. La maison de Parme se mettait au niveau de l'accord général, inspirée par l'Espagne et par Naples. Le Piémont voyait s'accomplir sans secousse la transmission du trône à la mort du roi Victor Amédée dans la personne du prince Charles Emmanuel. L'ambassade du comte Balbo va nous dire ce que voulait la maison de Savoie par l'esprit et par le texte de ses instructions; mieux éclairés par leur lecture, nous leur opposerons les vues du vainqueur.

Le 5 novembre 1796, le jeune souverain écrivait de Moncalieri une protestation vigoureuse contre le système de la République universelle et l'Italie ne laissait pas que de l'inquiéter. Esprit élevé, rompu aux traditions de sa race, il surmontait les souffrances de son corps pour sauver la monarchie d'un pays où l'on savait dire que l'avenir de l'Italie n'était pas à Vienne ou à Milan. Son trône ébranlé, il trouva pour le défendre

les plus nobles accents. On y lisait les prescriptions suivantes :

« 7° L'importance majeure qu'il y a à empêcher, s'il « est possible encore, la *formation de nouvelles répu-* « *bliques* en Italie nous est assez connue pour que « nous soyons bien sûr que vous porterez toute l'atten- « tion à cet objet en faisant usage des réflexions po- « litiques qui s'opposent à ce système pour l'intérêt « même de la France. » Le temps et les événements ont rendu irréfutable cette prescription, l'Europe diplomatique n'a jamais varié sur ce point.

Comment envisageait-il la Révolution dans ses *Instructions ouvertes* au même :

« La Révolution française qui pendant quelque temps « a menacé les trônes d'une subversion presque générale, « en répandant parmi les peuples le désordre et l'in- « subordination contre leurs souverains légitimes, doit « nécessairement en opérer aussi une dans le système « politique de l'Europe qui avait pour base le traité de « Westphalie. Les rapports d'une puissance à l'autre « vont presque tous être changés. » Qu'en espérait-il pour lui-même dans le conflit des intérêts avec les doctrines contre lesquelles il protestait avec courage? Le but de la maison de Savoie en Italie n'a jamais été mieux exposé.

« Depuis le traité de Lyon de 1601 par lequel la « Bresse et le Bugey ont été échangés contre le mar- « quisat de Saluces les vues de la maison de Savoie « se sont dirigées à un agrandissement en Italie et « à y devenir puissance prédominante. La position « topographique de nos États placés entre deux

« puissances rivales offrit pendant longtemps le « moyen à nos royaux prédécesseurs qui en ont su « profiter en s'alliant selon les occurrences et leurs « majeures convenances tantôt avec la France, tan- « tôt avec la cour de Vienne dans les guerres que ces « deux puissances se sont faites si longtemps ensemble. « Le traité de Versailles de 1756 mit fin à cette riva- « lité. »

Plus loin, le roi ajoute, rappelant les négociations du marquis de Brême son représentant avec le baron de Thugut :

« Nous lui fîmes observer premièrement qu'en adhé- « rant aux propositions de la cour de Vienne à cet « égard nous nous serions écartés du système d'agran- « dissement adopté et constamment suivi par nos « royaux prédécesseurs qui bien loin de vouloir ré- « trécir les limites de leurs États en Italie ont eu, au « contraire, invariablement pour but dans toutes les « alliances qu'ils ont contractées et les guerres qu'ils « ont soutenues de les étendre autant que possible « pour se former un degré de *puissance prédominante* « dans cette partie de l'Europe... »

L'Autriche qui insistait auprès du nouveau roi pour ramener sa politique à celle de la coalition, lui fit des offres réelles. Elle croyait l'attirer dans son orbite en lui stipulant des rectifications de frontières dans le Milanais dont elle conserverait à titre héréditaire la plus grande partie. Le cabinet de Turin refusa et préféra

(1) V. la *Storia della monarchia piemontese*, par M. Bianchi, aux documents du tome III, sous ce titre : Istruzioni del Re Carlo Emmanuele IV al conte Prospero Balbo.

attendre tout de son alliance avec la République française. Le comte Balbo, savant et de haute naissance, était un choix excellent auprès des directeurs amis des noms illustres. Il attesta l'amitié de son maître, rejeta sur la fatalité des temps la nécessité de la prise d'armes en 1793 et son intention de s'abandonner sans réserve aux bons offices du gouvernement qu'avait accepté la France. Afin de l'établir hautement, il désavoua tout ce qui aurait pu le blesser de la part du dernier ambassadeur le comte de Revel. Il lui fut répondu qu'on ajoutait foi entière à sa déclaration de paix et d'amitié, la France rendait amitié pour amitié. Cette nation fière de ses victoires, car elles assuraient sa liberté, serait heureuse le jour où elle saurait les autres en bonne intelligence avec elle. Stipulatrice de traités solennels, elle les observerait avec courage et fidélité. Au fond, le dessein favori du Directoire était de transférer le siège de la monarchie piémontaise à Milan. En s'incorporant le royaume de Sardaigne il s'attribuerait la prépondérance dans un pays étranger à ses mœurs, à ses coutumes, à son langage par une interprétation indéfendable de la doctrine des *frontières naturelles*.

Poursuivant à Gênes ce système elle lui promit l'intégrité de son territoire contre espèces, gage singulier d'alliance qui déguisait mal les manœuvres dont l'Italie allait devenir le théâtre. On pouvait avancer avec certitude que le but absolu et prédominant du Directoire était la conclusion de la paix à tout prix avec l'Empereur. L'éminence de son rang, l'éclat de sa maison, sa parenté avec les souverains déchus et sa puissance

alors si grande en Europe étaient des motifs pour lui offrir la paix aussitôt qu'il la pourrait accueillir sans déshonneur. Reconnu par lui, pensait-on à Paris, le Directoire sera non seulement un gouvernement de fait, célèbre et redouté par ses victoires, mais un gouvernement de principe. L'opposition de l'Angleterre perdait toute son autorité, et, restée seule après une telle paix, n'aurait plus de crédit pour soulever l'Europe. On comptait donc qu'entraînée par l'exemple ou par les événements elle souscrirait à des propositions devenues moralement obligatoires pour elle.

L'intention de payer cet avenir avec des conquêtes en Italie, le Directoire l'a eue. La mission très secrète du général Clarke, alors directeur général du Dépôt de la guerre, n'eut pas à son origine d'autre cause : observer les événements sur les lieux où ils se produisaient et en instruire les directeurs par Carnot sous couleur d'affaires militaires; voir les échanges ou la situation nouvelle acceptable pour l'Empereur, tels furent les éléments de cette mission. Occulte à cette époque, assez peu divulguée aujourd'hui malgré les nombreuses publications qui ont paru sur les périodes diverses de la Révolution, on a pu savoir qu'aux obligations diplomatiques les inspirateurs avaient enjoint à Clarke de surveiller la personne et les inspirations du général Bonaparte. Tant d'éclat portait ombrage à Paris; et une autorité aussi vaste, que le vainqueur agrandissait au delà de toute limite si on lui comparait ses devanciers ou ses collègues, n'avait pas été acceptée par Carnot sans protestations. Mais Pontécoulant et Barras l'avaient emporté. Prépondérant pour

la conduite de la guerre, Carnot avait alors insisté pour avoir une correspondance fidèle et exacte. Son caractère austère ne permet pas de lui attribuer une rivalité qui n'existait pas et surtout une surveillance politique. Ceci dut être l'effet d'un conseil secret où Larevellière-Lépeaux et des hommes toujours inquiets de cette coterie inspirèrent la seconde mesure, traditions redoutables du parti terroriste. Salicetti, qui à titre de commissaire près les armées s'y enrichissait, était d'origine corse. On pouvait redouter une entente dangereuse entre compatriotes, amis des frères Robespierre depuis Toulon, et ce n'était pas le doux Garreau son collègue qui en eût arrêté les effets, qui eût suffi à les pénétrer ou à en conjurer les suites.

Bonaparte pénétra-t-il directement l'intention du gouvernement? Reçut-il des avis de Paris, soit par sa femme, soit par des amis dévoués? Salicetti connut-il la pensée de ses collègues et la communiqua-t-il, aveuglé par les victoires rapides? Toujours est-il que l'intéressé comprit la mission de Clarke et l'en informa aussitôt. Le procédé était habile, la conception quoi qu'il advînt était écrasée dans l'œuf; du moment où elle était connue, elle devenait irréalisable. Clarke comprit vite sa fausse situation, sut en tirer parti par un silence assez probable à Paris où la victoire n'aurait pas pardonné tant d'audace et l'observateur devint confident.

Bonaparte négociait avec Venise et ses mandataires en combattant; il menait avec vigueur les Impériaux en négociant un peu partout, étonnant la coalition, le pays envahi, son armée et la France par sa conduite et

son audace. Nous le verrons plus loin avec détail et nous le constatons ici pour l'intelligence des événements qui nous restent à exposer, l'Autriche ne se montrait pas éloignée de conclure la paix. Le général Saint-Vincent fut dépêché par elle à Vicence pour s'y entendre avec le général Clarke. Pendant ce temps autant pour effrayer les coalisés que pour acquérir en Italie une force nouvelle, l'ancienne Émilie fut appelée à l'indépendance. Bonaparte se flatta d'imposer ainsi le système de République universelle dont le Directoire lui ordonnait l'application. Cette doctrine plus odieuse qu'elle n'était redoutable devait recevoir la sanction d'un traité célèbre dans les fastes de l'équilibre européen : celui de Campo Formio une année plus tard. Pour parler seulement du présent, Bonaparte désirait que les anciens gouvernements fussent immédiatement remplacés; aux premiers désordres qui suivent toujours leur chute, il voulait faire succéder une administration nouvelle, méthodique, en un mot régulière. Au fanatisme inconscient pour l'ancien régime devait succéder le fanatisme d'une nouvelle politique basée sur l'intérêt du plus grand nombre. Des municipalités dites provisoires, mais toujours régulatrices, organisées immédiatement, pour l'Émilie, comme cela avait eu lieu déjà pour la Lombardie, préludèrent à une réunion générale de députés. Les quatre peuples de l'Émilie jetèrent les bases d'une constitution républicaine en deux congrès et apprirent aux puissances coalisées le but final poursuivi par nos armes victorieuses dans la péninsule.

Au sud comme au nord de l'Europe nous prêchions

la fraternité des peuples par l'établissement des républiques. Le Directoire commençait à devenir infidèle aux grandes traditions de notre diplomatie et n'allait pas tarder à se déshonorer par des actes indignes d'une nation généreuse. Trop sensible aux insinuations de Bonaparte, qui cherchait à faciliter sa tâche militaire parce qu'il se sentait vulnérable par le Tyrol et sur ses derrières aussi par les Légations, le gouvernement français s'enthousiasmait à la pensée du résultat final, la paix. Or, cette paix, il la voyait générale. Des moyens il se souciait fort peu, et Bonaparte encore moins que lui.

L'Empereur connut par d'imprudentes menaces le peu de prévoyance de ses adversaires. Pour obtenir cette paix si désirée, ceux-ci trafiquaient des États et promettaient d'incendier demain ce qu'ils avaient proposé hier si on résistait à nos armes. Bonaparte écrivit à François II que s'il écartait nos propositions ordre était donné de combler le port de Trieste et de ruiner les possessions de l'Autriche dans l'Adriatique. Il n'est pas difficile de comprendre les sentiments qui animèrent la cour de Vienne en lisant ces colères. Les succès de l'archiduc Charles sur le Rhin contrebalançaient les nôtres en Italie et la résistance admirable de Wurmser à Mantoue semblait promettre une guerre heureuse aux Autrichiens. Une nouvelle invasion fut résolue par eux dans le but de reprendre le Milanais, de rendre à leur réputation son ancien lustre. Cinquante-cinq mille hommes furent chargés de ce soin, sous le commandement du général Alvinzi.

On peut dire qu'à la fin d'octobre 1796 ses troupes

avaient franchi les défilés de la Carniole et, réunies sur la Piave, allaient recommencer une campagne qui devait décider de la domination de son pays en Italie. A ses soldats animés d'une noble ardeur, Bonaparte en opposait quarante mille à peine, y compris ceux qui assiégeaient la ville de Mantoue. Masséna, comme toujours fut destiné à supporter l'effort de l'ennemi, et chargé de repousser ses attaques. Il était alors campé sur la Brenta. Alvinzi exercé à l'art de la guerre, avait combattu précédemment en Italie, et le cabinet de Vienne attendait tout de la vivacité de son caractère. Les événements ne devaient pas répondre à tant d'espérances; Bonaparte était toujours Bonaparte et Masséna l'emportait comme génie militaire sur Alvinzi, quelque distingué et brave que fût ce dernier.

Au début de novembre, la guerre se ralluma des deux parts avec fureur; on se battit avec acharnement dans le Tyrol, Alvinzi fut d'abord victorieux. Servi par la lenteur allemande, Bonaparte se retrouva lui-même à Arcole : *Ne seriez-vous plus,* avait-il dit à ses troupes ébranlées, *les soldats de Lodi? qu'avez-vous fait de votre courage?* Cet appel à l'honneur avait provoqué le délire de ceux qu'éprouvait l'imprévoyance du Directoire plus peut-être que la fortune; ils avaient culbuté l'ennemi. En trois jours, l'Autriche était à nouveau menacée de reperdre l'Italie malgré la constance de Wurmser et les faits d'armes de la Brenta. L'arrivée d'un nouveau corps français suggéra à Bonaparte les résolutions suprêmes, recommencer la lutte sans merci et la recommencer immédiate. Il dut en partie son salut à cette inspiration et à la connaissance fortuite

qu'il eut d'une partie du plan médité par Alvinzi.

Les directeurs accordèrent à leurs valeureuses légions les drapeaux pris par elles à l'ennemi, Bonaparte partagea justement cet honneur. Le génie de Masséna et de son chef à Rivoli achevèrent la ruine de l'Autriche. Vingt mille hommes hors de combat, soixante pièces de canon et vingt-quatre drapeaux redirent sa défaite. La France partagea l'enthousiasme de ses troupes, l'Italie chanta l'*Eroe* de cette nouvelle épopée et l'Europe resta partagée entre l'admiration et la crainte.

Bonaparte n'entendit pas laisser son œuvre inachevée. Il poursuivit les Autrichiens sans relâche par ses lieutenants et s'établit en maître dans les États vénitiens, s'étendant selon sa volonté à quelques lieues de la capitale.

Marchant ensuite contre les troupes pontificales, s'emparant d'Ancône que les Anglais n'avaient pas su occuper, battant au Senio les soldats du pape, il conclut à Tolentino une paix très onéreuse à ce souverain. Subsides, objets d'art et chefs-d'œuvre, il obtint tout ce qu'il lui imposa, n'épargnant que le spirituel hors de son atteinte. Avignon et le comtat Venaissin ne seraient plus désormais contestés à la France, les Légations appartiendraient à la Transpadane. Sur ces entrefaites, l'héroïque Mantoue succombait après une défense qui honorait Wurmser et les habitants, les couleurs françaises flottaient sur l'Adriatique et l'armée allait se refaire dans un pays merveilleux qui applaudissait à sa domination.

CHAPITRE III.

MANŒUVRES DE BONAPARTE CONTRE VENISE PENDANT LA CAMPAGNE DE 1796.

I. Le Directoire entend bouleverser l'Italie sans autre plan que l'application du système de la *République Universelle*. — Entrevue de Foscarini avec Bonaparte d'après la dépêche du provéditeur. — Bonaparte conçoit le dessein d'effacer la République de Venise du rang des États. — Dépêche du vice-podestat Ottolini contre Bonaparte. — De l'alliance de Venise avec la France, la Turquie et l'Espagne d'après Foscari, bailli à Constantinople.

II. Intervention de l'Espagne. — Dépêche de Querini, ambassadeur près le Directoire. — Réponse des inquisiteurs à Foscari. — Dépêche de Querini contre Bonaparte. — Mémoire du ministre Lallement près la République. — Entretien de Querini avec le directeur Rewbell. — Mission de Clarke et ses offres à Vienne. — Plaintes de Querini sur la situation des provinces de Terre-Ferme. — Rôle personnel de Bonaparte.

I.

Le but du Directoire en statuant une invasion en Italie ne fut pas précisément la diffusion des principes de la révolution française. Ce gouvernement sortait d'une crise qui avait failli tout perdre à l'intérieur et d'une campagne à l'extérieur qui avait à peu près tout perdu. Pauvre, discrédité dès son origine, faible, il allait se compromettre par une conduite tout aussi

faible à l'étranger qu'il l'était au dedans. Il croyait aux personnes ne croyant plus que très peu à la vertu des principes. Sauf des hommes tels que l'austère Carnot, et il n'en comptait pas beaucoup, les membres actuels ou futurs de ce gouvernement n'étaient pas à la hauteur des circonstances. La France eût été perdue, ayons le courage de l'avouer, si des généraux de premier ordre, quelques-uns de génie, eussent montré devant l'ennemi aussi peu de capacité qu'en déployèrent les chefs et les inspirateurs du gouvernement directorial. Obtenir la paix à tout prix avait été le mot d'ordre donné à Bonaparte, dût-il employer pour atteindre ce but la terreur, le mépris des traités les plus solennels, les assurances réitérées de paix et d'amitié, tout en violant la neutralité des non belligérants. Le but, le voilà. Nul n'était plus apte à jouer ce rôle que Bonaparte, ses proclamations l'attestent.

Nommé récemment provéditeur général dans la Terre-Ferme, Foscarini fut très effrayé en apprenant par la proclamation de Bonaparte ses intentions avouées contre la ville de Vérone. Aussi se rendit-il de sa personne à son quartier général. Une conférence eut lieu entre eux, Berthier et San Fermo, à Peschiera, que le général autrichien Liptay avait abandonnée avant même l'arrivée de nos troupes désignées pour s'en emparer. Le siège probable de Mantoue était donc un prétexte au moyen duquel les États vénitiens allaient servir de champ de bataille, en invoquant le principe de neutralité ! Ce qu'écrivait confidentiellement Bonaparte aux directeurs donne le fond exact de sa pensée, voyons ce qu'il répondait officiellement à Fosca-

rini, représentant officiellement le sénat et le doge. Le récit de l'entrevue existe, officiel aussi, puisqu'il est de la main du provéditeur, rédigé par lui et expédié immédiatement de Vérone au Sénat par un message spécial. On avouera certes qu'il offre toutes les garanties de l'authenticité.

« J'ai vu, dit-il, le général Bonaparte; il était à « table et m'a reçu avec les marques de la plus flatteuse « distinction. La conférence a commencé dès la fin du « dîner. Je ne détaillerai pas à Vos Excellences cette « conversation qui fut si ingrate pour moi. Je me con- « tenterai de vous affirmer que la sagesse de vos maxi- « mes de gouvernement sur la *neutralité* fut exposée par « moi comme une preuve de notre amitié envers la Ré- « publique française, l'action de Vos Excellences en ce « sens, la preuve manifeste de votre loyauté et votre « respect des principes qui en découlent. Telles fu- « rent la base de toute ma discussion. Elles ont inspiré « mon raisonnement et les réponses que j'ai dû faire « au jeune vainqueur dans les propositions formulées « par lui. La brièveté du temps ne me permet pas un « exposé plus long quoique mon devoir imposât en « faveur de Vos Excellences d'autres explications si « facilement exigibles. Je les prie dans leur bonté de « croire à la persévérance de mes intentions pour leur « service, mais je dois me restreindre pour prendre les « mesures nécessaires dans d'aussi amères circons- « tances. Je vais les renseigner comme il importe sur « mon entretien avec Bonaparte et leur apprendrai « ainsi les espérances qu'il faut concevoir pour le pré- « sent et l'état de choses qu'il faut attendre de l'avenir. »

On le voit, Foscarini était un honnête homme et rien autre. Sa dépêche est une phraséologie constante, rien de précis en ce qui le touche, des assurances générales toujours, d'argumentation politique jamais. Sans vigueur, esprit faible, usé par un horizon étroit, la voix du patriotisme, la chaleur dans l'expression des justes revendications de Venise, la vigueur menaçante dans l'invocation de l'antique gloire des Dandolo, des Mocenigo, des Morosini ou des Giustiniani, jamais. C'était bien là l'adversaire que pouvait souhaiter Bonaparte, celui qu'il se fût donné au besoin; en l'écoutant, il comprit que la partie était gagnée. Foscarini n'était qu'un terrifié là où il eût fallu le fier langage d'un Ottolini ou d'un Pesaro et leur appel désespéré à l'honneur au prix du sang. Si l'armée française se fût trouvée en présence d'un peuple en armes et discipliné, vigoureusement conduit, le génie de son chef eût seul suffi pour la sauver d'un désastre imprudemment provoqué.

Ajouter aux craintes et aux appréhensions sincères du plénipotentiaire qui lui était opposé était œuvre facile pour le vainqueur. Il y employa une ruse d'apparât qu'eût facilement traversé un esprit net et décidé. Il commença par faire grand bruit, d'après le texte du récit de Foscarini, arguant de l'asile donné au comte de Lille, ennemi de la France, et de l'occupation de Peschiera par les Autrichiens. Ces deux actes établissaient la violation du principe de neutralité et le désir secret de voir l'Autriche l'emporter contre nous. Le sang versé par nos soldats devant Peschiera criait vengeance et si l'on professait encore à Venise la

neutralité, le doge devait ordonner avec son conseil la résistance à main armée contre les Autrichiens. Dans le cas où le sénat craindrait de n'être pas assez fort, lui, Bonaparte, s'offrait avec ses troupes pour défendre Venise. Ce langage prouvait jusqu'à l'évidence qu'il entendait entraîner la République à déclarer la guerre à la coalition. Du moment où il avouait son désir intime aussi ouvertement, Bonaparte annonçait par cette apostrophe ou bien qu'il forcerait Venise à être puissance belligérante malgré elle après l'avoir compromise sans la consulter, ou bien qu'il trafiquerait à la paix de son honneur, peut-être de son indépendance, selon l'intérêt de la France ou ce qui pourrait passer pour tel.

Les deux pièces diplomatiques citées par nous suffisent à démontrer *comme sienne*, et cela dès le mois de mai 1796, l'intention de rayer la république de Venise du rang des États. Ce fut sa pensée constante aussitôt qu'il fut entré à Milan, et le projet de mai 1797 était en germe avoué une année auparavant. Le temps qui apaise les passions permet aujourd'hui d'être sincère sur ce point, et c'est le propre de l'histoire de faire ces sortes de constatations comme étant le résultat d'un examen impartial des témoignages qui les établissent.

Bonaparte était en Italie depuis deux mois à peine que déjà son génie avait conçu de payer les frais diplomatiques de la guerre par la chute de Venise. Pour y parvenir, il lui créa des torts, inventa des fautes, des culpabilités. Il provoqua, par les exactions de ses fournisseurs véreux qu'expédiait de Paris son protecteur

Barras, les soulèvements patriotiques de Pavie et de Brescia, même de Vérone, pays libre occupé en violation de toute neutralité et au mépris des traités. Les affirmations de paix ou d'amitié prodiguées par Lallement au sénat sont un argument de plus contre le général qui allait ternir sa gloire militaire par les conceptions détestables de Campo-Formio. Le désir de conclure une paix définitive, mais trop hâtive, annonce déjà la série des fautes diplomatiques dont la carrière de Napoléon abonde, que l'on a trop peu indiquées, dans leurs causes surtout, et dans leur origine peut-être jamais. A ces observations nous en ajouterons une autre, sa jalousie des généraux qui opéraient défensivement sur le Rhin et offensivement sur Sambre-et-Meuse. Mais n'anticipons pas sur le cours des événements et laissons à leur développement graduel le soin de stéréotyper la pensée première, *la caduta.*

Protestations hypocrites des sympathies sans limites du Directoire en faveur de Venise et accusations de partialité en faveur de l'Autriche ou de la coalition, dirigées contre les Vénitiens, fut tout ce qu'obtint Foscarini. Son interlocuteur osa avancer qu'il conserverait Peschiera à titre de conquête « *come paese di sua conquista* ». Ne faut-il pas, après avoir lu cet aveu, être frappé d'aveuglement ou de partialité condamnable pour défendre encore Bonaparte et le trouver juste? Ou bien, pour le dire innocent de l'effacement de Venise, il faut n'avoir jamais lu les documents qui lui imputent cet attentat en propre?

Qu'ajoutait-il encore, dirons-nous à ses obstinés apologistes?

Foscarini écrivait au sénat jusqu'aux expressions employées par son adversaire et ici sa fidélité reçoit une garantie inattendue des proclamations connues du Vincitor. « Je ne juge pas les intentions, j'obéis aux « ordres que j'ai reçus, j'applique les maximes de la « guerre, je consulte les faits et les faits seuls dictent « toute ma conduite. Peschiera n'aurait pas reçu une « garnison de deux mille hommes si vous n'aviez donné « asile au prétendant, car le sénat n'a consenti à l'ex- « pulser que par crainte d'attirer sur lui des représailles. « Il a accordé et toléré des passages de troupe aux « ennemis, il n'a pas fait usage de sa marine pour « s'y opposer par mer, il ne saurait justifier sa conduite « comme prétendûment innocente sur le fait de Pes- « chiera qu'à une condition : déclarer la guerre à l'Em- « pereur. » Ce dernier point était le but final de toutes les plaintes et ce que n'osait demander Lallement à Venise même, scandale diplomatique, le général l'exigeait à la tête de son armée. Il préludait par cet oracle aux suites de ses objections ou de ses fausses colères. En parlant en des termes si peu équivoques, il cherchait des prétextes à son occupation du territoire vénitien, à la fois pour le passé et pour l'avenir. Masséna allait entrer à Vérone sous peu; il fallait l'annoncer à mots couverts afin de trouver dans l'acte une conséquence des refus essuyés au sortir de l'entrevue avec le provéditeur. Bonaparte exigea un engagement immédiat de ce dernier sur les questions posées par lui et qu'il n'appartenait pas à Foscarini de résoudre sans l'avis préalable de son gouvernement. Faute de quoi, ce jour même, Masséna entrerait à Vérone « chè

lo fara nel corso di questa giornata ». Peut-on discuter après une telle déclaration sur l'initiative du Directoire? Non, Bonaparte seul conçut la chute de la république vénitienne et se prépara à l'accomplir par tous les moyens en son pouvoir, fût-ce en y employant la perfidie. La préméditation est patente.

La perfidie, disons-nous! Ce n'est point dans la conclusion de la conférence qu'on la trouve. Discutait-il les prétendus moyens de son entrée, dans Vérone, le rôle de ses troupes, les garanties pour le sénat et la part de dignité qu'il voulait bien accorder aux soldats nationaux : *Il est dans l'ordre,* s'écriait-il, *que le vainqueur fasse à la guerre la loi au vaincu.* Venise était neutre, peu importait; on allait la traiter en pays conquis (1). Parce qu'elle avait chassé le comte de Lille sur nos représentations, parce qu'elle avait protesté contre l'occupation de Peschiera à Vienne, obéi à tous nos désirs, elle allait subir *la legge al vinto!*

On n'attendait pas la défaite même des impériaux pour accabler l'ami et presque l'allié de la France sur les bords de l'Adriatique. On s'étendait partout et le nombre sans cesse croissant des troupes républicaines arrachait au doge un cri de douleur; dès le 2 juillet, il écrivait au noble Querini pour qu'il intervînt à Paris sur cette « *continua dilatazione di truppe in nuovi punti dello stato nostro* ». Les fournitures en objets de consommation atteignaient des chiffres énormes et le re-

(1) Pendant que le Directoire négociait avec la Porte, Bonaparte lui inspirait en juin des conseils de ruine prochaine pour Venise. C'est à ce moment que les publicistes italiens ont placé l'origine de ses desseins.

cours au ministre Lallement restait sans effet. Aussi le doge avait-il informé de ces faits son plénipotentiaire à Milan ; pour convaincre le Directoire de la véracité de ses observations il joignait à la présente les dépêches du provéditeur général de Terre Ferme, du résident de Milan, du représentant de Rovigo comme celles reçues récemment de Legnano et de Brescia.

Le 25 du même mois, Ottolini lui ayant mandé le renouvellement des exigences et des violences de nos troupes, le doge écrivait de nouveau à Querini. Toutes les déclarations d'amitié que lui prodiguait notre gouvernement en les renouvelant ne pouvaient empêcher la continuation de ses griefs. Loin de justifier les prévisions flatteuses de l'ambassadeur vénitien, les chefs divers de l'armée française ne songeaient qu'à envahir la Terre-Ferme, à y étendre leurs campements, à s'emparer même de la navigation de l'Adige et à en bouleverser le régime économique. Les conférences tenues avec le ministre français et avec le général Rampon n'avaient produit que des paroles. Depuis deux mois, ajoutait-il, ce sont nos États qui approvisionnent les troupes de ce belligérant. Nous avons des contrats avec le roi de Naples relatifs à la cavalerie de son armée, comme il ressort du traité dont je vous envoie copie; nous les avons communiqués au mandataire français, il n'en a pas moins persisté à s'approprier les rations destinées aux autres. Un de ses chefs, le colonel Vialle, s'est rendu avec un détachement à la villa du marquis Terzi pour obtenir par la force les effets appartenant à l'archiduc Ferdinand d'Autriche. Ce n'est qu'en employant bien des détours propres à

arrêter cette intervention à main armée que Terzi a pu obtenir sa tranquillité; encore a-t-il dû promettre de les faire remettre aux frontières du Milanais. J'en dirai autant des médailles de ce prince à Bergame; encore est-il partien promettant de revenir, il considère tout comme propriété milanaise et devant revenir aux représentants de ce pays à titre de propriété nationale. Les princes n'auraient plus droit à aucune possession personnelle! Le doge ne pouvait admettre ce principe.

Toujours vigilant, Ottolini cherchait à relever le courage du sénat et ne cessait de l'encourager à se défendre. Les inquisiteurs d'État lui promirent toujours de veiller au salut et à la défense de Venise, louant ses efforts et ceux de leurs fidèles sujets de Bergame. Mais ils continuèrent d'insister sur le caractère purement défensif qu'Ottolini et ses principaux subordonnés devaient toujours donner à leurs actes. Toute leur sollicitude, et ils la voulaient absolue, devait consister à contenir les sentiments d'irritation du peuple. Tout mouvement prématuré est constamment dangereux et pourrait, selon les circonstances, devenir fatal. Le plan des choses militaires exige de l'ensemble et de l'entente; les inquisiteurs formulaient ensuite leurs prescriptions sur l'organisation des troupes, le choix des officiers et l'armement, soit des troupes, soit des points fortifiés.

Les publicistes italiens, Botta tout le premier, ont écrit que le Directoire offrait à l'Empereur, en 1796, un dédommagement pour les Pays-Bas qu'il réservait à l'action de sa politique. Mais ils en ont signalé l'inspirateur. *C'était principalement à Bonaparte,* ont-ils dit,

qu'on devait cette idée. Les contemporains ont le droit d'être écoutés. L'Autriche eût reçu la Bavière et toute la Terre Ferme ou du moins une partie des provinces vénitiennes. La presse de Paris, aux gages des ministres, accusait nos alliés candides d'usurpation sur les territoires de l'Empire ! L'Istrie et la Dalmatie étaient le gage de la future entente. Ces propositions déplorables ne surprirent pas le cabinet de Vienne, sa pudeur cependant s'en alarma. Avoir un résident qui parle tous les jours de paix et se partager les dépouilles d'une puissance neutre était un acte trop criant pour tenter la classique prudence des Habsbourg. La Bavière fut donc repoussée comme un présent sacrilège ; c'était un feudataire docile et la Prusse appuyée sur le collège des princes pouvait en appeler aux stipulations de la *paix de Teschen*, qui datait de dix-huit ans à peine. Ses signataires vivaient en partie. C'était une proposition compromettante, et on n'avait pas perdu dans l'état-major autrichien l'espoir de reconquérir par le sort des armes les possessions impériales en Italie. Les succès de l'archiduc Charles en Allemagne étaient une compensation aux défaites de Beaulieu et de Wurmser, on le croyait du moins.

Lallement reçut ordre de changer de tactique, et la diplomatie française avec lui ; réduit à la combattre encore puisque ses offres étaient rejetées, le gouvernement français en appela à une intrigue maladroite. Il s'était découvert et avait compromis, par des négociations qu'il faut flétrir, ses triomphes militaires. Sa corruption l'entraînait à des équivoques faciles à juger parce que les intéressés nous en ont laissé l'historique.

La part de Bonaparte, si contestée à tort, ressort des récits des contemporains. Le vice-podestat de Bergame, dont le patriotisme mérite comme sa perspicacité tant d'éloges, Ottolini le dépeignait, dans une de ses dépêches, sous des traits reconnus vrais aujourd'hui si on veut bien ne pas se laisser éblouir. Il le donne comme *présentant tous les caractères d'un héros conquérant ou plutôt d'un tyran.* La victoire était son idole, il lui sacrifiait tout, *comparable seulement à Cromwell et à Robespierre*, une sorte de *Barbare* prêt à tout renverser et à tout détruire pour favoriser l'établissement d'une *république universelle.* Toutes les conversations qu'on apprenait de lui le montraient comme ne devant jamais pardonner à la sérénissime l'accueil qu'elle avait accordé aux émigrés et Ottolini, entrevoyait dans l'exécution de ce principe du droit des gens le texte de futures récriminations. La débonnaireté de certains généraux dont il donne les noms ne le trompait pas et il qualifiait l'œuvre des Français en Italie, tant pour les affaires territoriales que pour l'enlèvement des objets d'art, *a questi moderni Vandali.* Nos déclarations ne se reproduisaient pas dans les faits (1).

Les négociations réelles, qui eurent lieu à Constantinople, par l'entremise officieuse du Reis-Effendi de la part du Directoire auprès du baile Foscari, méritent d'être racontées ici. Nous en avons un récit officiel au sénat et dont la véracité est confirmée soit par des actes d'origine française soit par la confirmation même de Foscari ultérieurement.

(1) Dépêche du commencement de juillet.

Le ministre ottoman le fit entretenir des affaires d'Italie en traitant de la crise politique de l'Europe et lui fit déclarer la nécessité où se trouvait pour lui le sénat de prendre un parti et de se soustraire ainsi aux menaces dont la république de Venise serait un jour l'objet. C'est en vain, dit-il, que Leurs Excellences se flattent de pouvoir soutenir longtemps une existence politique d'isolement. Elles seront obligées malgré elles de faire cause commune avec les autres puissances et il concluait : il n'y a pas de meilleur moyen que d'en venir à une alliance entre la Porte, la France, l'Espagne et Venise. Ces ouvertures ont été faites par le ministre turc au drogman Ralli, directement.

Les réponses de ce dernier furent à la fois prudentes et conformes aux maximes de notre droit public; ne confiant rien au hasard, Foscari put se convaincre qu'il ne s'était pas trompé.

Appelé lui-même par le ministre de France, qui lui manifesta l'intention de l'entretenir très secrètement, il s'était rendu auprès de lui. Après les témoignages ordinaires de bienveillance, ce dernier lui réitéra les intentions du Directoire exécutif de persister dans l'intimité où l'on était déjà. Mais il lui avoua avoir reçu mission expresse de lui en fournir une preuve irréfutable en lui proposant officiellement une *alliance défensive* à laquelle, assurait-il, adhéreraient bientôt *la Porte et l'Espagne*. C'était le seul moyen qu'aurait Venise de se soustraire aux projets des deux cours impériales de Russie et d'Autriche qu'appuyait si efficacement l'Angleterre et dont le but consistait à entraîner la République à entrer en ligne. Il priait Foscari non seulement d'instruire le

sénat de ces ouvertures mais d'en obtenir des instructions formelles. Ses pouvoirs devaient être entiers, les négociations très secrètement menées. Le Directoire entendait combiner un *traité* qui non seulement formulerait des garanties propres à assurer dans tous les cas l'existence de la Sérénissime République mais lui assurerait des avantages importants : « ma nel procurare altresi alla stesa importanti vantaggi. » Cette conversation était donc analogue à celle tenue par le Reis-Effendi au drogman et on peut en déduire la conviction que les deux gouvernements de Turquie et d'Espagne s'étaient concertés entre eux en cette affaire.

Foscari se contenta de remercier son collègue de ses offres et de voir dans son langage une preuve de l'amitié du gouvernement français à l'égard du sien. Il lui répondit que toute discussion serait incompétente de sa part, une telle affaire devant plutôt se traiter à Paris ou à Venise avec les ministres respectifs de France ou de la République. Verninac n'admit pas cette retraite et, l'interrompant, le supplia d'ouvrir aussitôt la négociation avec son gouvernement, en restant dans les bornes du secret. Foscari n'eut pas de peine à le promettre. Il informa cependant le sénat que la Porte et plusieurs ministres étrangers avaient eu connaissance de ces pourparlers devenus comme publics pour eux. Il engageait donc la seigneurie à ne lui répondre que par un courrier exprès afin de garantir la sécurité des réponses à lui envoyer. On éviterait par là de savoir le Reis-Effendi nanti d'une copie, comme antérieurement, des conversations ou des actes diplomatiques. La sécurité n'existait plus pour le baile, en ce qui touchait à sa

correspondance, et il se sentait pour lui-même surveillé par tous ses collègues. Il craignait de savoir un jour ses plis d'expédition, en dehors de la poste française, éventrés et copiés par les affidés du cabinet de Vienne. Il se proposait désormais de recourir à la langue française en employant en outre un chiffre manuscrit de cet idiôme malgré sa difficulté probable à s'en servir. Ses communications ultérieures auraient comme la présente les objets suivants : les tendances des principales cours de l'Europe, la vraie condition de la politique à adopter pour l'avenir. Il terminait en attendant du sénat les instructions nécessaires pour refuser ou accepter les offres de Verninac.

Ce dernier ne s'en tint pas à cette entrevue, il fit des propositions sous forme de *note* officielle. L'ennemi commun, y était-il dit, est l'Autriche toujours envieuse des provinces de Terre Ferme et portée à dominer l'Adriatique. L'alliée de son ambition est la Russie qui avoue ouvertement le partage de l'empire ottoman. La Grèce est le théâtre des manœuvres ouvertes et la République vénitienne sera le prix d'une entente des deux cours de Vienne et de Pétersbourg. Où le sénat trouvera-t-il alors le moyen de conserver Zante, Céphalonie Corfou et autres clefs de la mer Ionienne? La seigneurie n'a d'autre salut que la confédération proposée par le Directoire, le zèle de son bailli suffira pour la convaincre.

Le doge répondit, au nom de la seigneurie, quoique en réalité ce fussent les inquisiteurs et le conseil des sages qui eussent dicté les doctrines exposées à Foscari à Constantinople. Mais avant d'apprendre par les dé-

pêches envoyées à Querini la substance de ces actes, voyons ce que le Prince de la Paix avait conseillé de son côté aux plénipotentiaires de Venise accrédités près de sa cour.

Almoro Pisani et Bartolomio Gradenigo, appelés en conférence par lui, furent invités à manifester, malgré la surprise que leur causa cette communication inattendue, de leur amitié pour la France et de la nécessité qu'avait leur État à s'allier à elle. Le résultat immédiat serait une alliance avec l'Espagne et le ministre de Madrid en voyait deux preuves dans l'expulsion de Vérone du comte de Lille, comme dans l'armement extraordinaire que faisait la Sérénissime. Il conjurait ses conseillers de ne plus tourner leurs regards vers la maison d'Autriche, afin d'acquérir par la ligue proposée les seuls avantages sûrs qu'elle pût réaliser. Les malheurs des autres États d'Italie devaient lui servir d'exemple et de leçon. La suite de la conférence servit à développer cette manière de voir. Les chargés d'affaires se contentèrent de poser quelques réserves, d'arguer du principe de neutralité, nièrent les armements qui avaient pour objet la sécurité de leur capitale et apprirent la rupture des négociations avec l'Angleterre dont les efforts n'avaient pas tardé à se produire sur mer, pour l'Espagne par exemple dont le port de Cadix et la flotte venaient d'être bloqués.

Un langage conforme était tenu à Paris par le ministre des affaires étrangères; à Brescia, que nous occupions au mépris des traités, par Bonaparte en confidence avec le provéditeur général Battaglia, attestation d'un plan habilement concerté.

Le doge ne répliqua point aux ouvertures de Paris avant la fin du mois de septembre; au début du mois d'août et durant ce mois il correspondit cependant avec Querini. Ses dépêches portaient sur des explications à fournir relativement à des faits d'ordre secondaires. Cependant elles mentionnaient toutes les occupations territoriales dont Bonaparte s'autorisait et contre lesquelles, de son côté, la seigneurie protestait. On y relevait les erreurs du ministre Delacroix, on le rappelait au respect des traités, on lui donnait les satisfactions compatibles avec l'honneur et le sénat les portait jusqu'à la faiblesse. Sous forme de *Promemoria,* on expliquait, en vertu de conventions bien antérieures, le passage des troupes étrangères auxquelles on opposait avec simplicité les prises de possession effective que se permettaient les généraux français et les innombrables campements qui en découlaient.

Pouvions-nous vraiment nous plaindre de ces constatations? Et lorsque le sénat apprenait les licences de notre général en chef, licences qui portaient sur tout, avions-nous à trouver étonnant que ces faits fussent l'objet de communications diplomatiques aux cabinets? Cet historique existe sous cette forme et il devrait être lu par les apologistes de Bonaparte.

Les inquisiteurs répondirent à Foscari dans le courant d'août et laissèrent copie au conseil des Sages avec faculté pour ceux-ci de communiquer leur acte au sénat, selon qu'ils le jugeraient convenable. Le 9 septembre, le bailli apprit par dépêche les réflexions qu'avait faites le sultan en son conseil des ministres au sérail et l'expédition qui s'en était suivie de la part du Reis-Effendi

sous le sceau officiel. L'exposé de la situation militaire de Venise comme puissance maritime l'avait frappé dans un sens défavorable, il aurait cru à une force plus active et partant plus effective. Toutes les répliques du drogman à cette appréciation étaient restées sans effet. L'impression de la Porte était telle, ajoutait Foscari, que la ligue projetée entre Venise, l'Espagne, la France et l'empire ottoman deviendrait plus difficile à traiter. Il donnait cette opinion pour sienne et laissait à ses chef le soin de conclure; leur pénétration leur conseillerait le parti à prendre.

Les inquisiteurs étaient sous l'impression de ce rapport lorsqu'ils reçurent de Querini une dépêche des plus graves. Son auteur recommandait de n'en rien révéler au Sénat, afin de ne pas le compromettre « come perche le penetrazioni potrebbero compromettere il nobile stesso ». Querini n'avait que l'intérêt de son pays en vue, la suite des événements l'a prouvé, et son nom reste attaché aux glorieux efforts des patriotes dévoués.

Une question de finances le préoccupe d'abord : le paiement par le ministre des finances, en vertu d'ordres reçus, des dettes contractées envers des Vénitiens ou des étrangers présents dans les États, pour l'acquit des contributions de guerre ou pour autre motif, par les armées républicaines depuis leur entrée en Italie. Aux obstacles qu'il a rencontrés, Querini entend répondre par sa prudence, car le Directoire n'admettait pas autre chose que le secret sur sa détresse financière et les explications fâcheuses qu'entraînait sa discussion. L'ambassadeur trouva un négociant de

Gênes pour assumer le poids de la dette, comme créancier particulier, et un député, ami des ministres pour en préparer la rentrée. Il lui fut dit nettement qu'on ne paierait rien. « La ferme volonté du gouvernement « était que les armées d'Italie ne devaient rien coûter « au Directoire et que les Vénitiens réclamaient en vain « un argent quelconque... Le député fit observer l'in- « justice d'une pareille détermination à l'égard d'une « nation amie et neutre, la nécessité pour le gouver- « nement de ne pas causer une telle désillusion et la « possibilité, si on l'adoptait, de voir dans l'avenir sus- « pendre toute fourniture aux armées françaises. » Peut-on vraiment tracer un réquisitoire plus amer, et ce simple exposé ne suffit-il pas à condamner la tactique des directeurs ?

Il fut promis d'en parler à Bonaparte, moyen d'écarter une solution juste. Les appels à l'amitié et à la neutralité n'eurent pas d'autre résultat.

L'ambassadeur avait appris que les députés italiens de Milan et des légations (Bologne, Ferrare), en instance depuis deux mois pour obtenir, soit d'accord soit séparément, le droit de manifester leurs désirs politiques selon les promesses à eux faites par le général Bonaparte avaient obtenu : *une réponse*. Le ministre des affaires étrangères les avait appelés pour leur signifier la volonté du gouvernement français. Certes, on cherchait des amis en Italie, mais ils devaient être gens utiles; on n'entendait pas compromettre celui-ci en donnant des garanties pour le compte de chaque cité prise isolément, on ne voulait pas se lier à ceux dont la faiblesse aurait pour conséquences de ne pouvoir

organiser une force de résistance. Le ministre avait donc la mission de leur apprendre que si les cités en instance voulaient s'unir ensemble pour former une seule république « volessero unirsi insieme a formar una sola Republica » alors le Directoire la garantirait dans son indépendance et sa liberté.

Le 7 septembre, Querini revenait sur les premiers faits pour parler de la corruption de ceux qui offraient d'aboutir à une liquidation conditionnelle; l'un des directeurs qui voulait faire la fortune d'un parent lui promit son intervention. L'ambassadeur le constate en ces termes : *ne dovesse esser fatto partecipe un suo parente del quale formar voleva la fortuna!* Nous n'insisterons pas.

Appelé par les inquisiteurs, l'ambassadeur put écrire de Turin ce qu'il avait appris d'un aide de camp de Bonaparte; ceci importe et pour le général lui-même et pour les aveux militaires. Si l'on avait voulu violer à Venise la neutralité, comme l'ont prétendu les publicistes français adonnés à la lecture de la correspondance du général en chef non contrôlée, jamais occasion ne s'était montrée plus favorable. La preuve la voici, d'après une lettre intime de l'adjudant colonel Vial à un membre du conseil des Anciens. Querini en eut connaissance par un ami du secrétaire particulier de Vial, moyen diplomatique toujours en usage dans les ambassades pour pénétrer les secrets ou les projets des chers collègues; son intérêt ici entraîna le ministre à le transmettre par courrier spécial aux inquisiteurs. Il spécifiait que le narrateur avait écrit deux récits, l'un officiel pour le Directoire et l'autre

particulier pour ses amis des deux chambres. C'est ce dernier qui fut analysé par Querini.

L'armée, disait Vial, est essentiellement diminuée à la honte de nos victoires. Vingt à vingt-cinq mille hommes encombrent les hôpitaux. Nous n'en avons pas plus de trente mille actuellement dans les rangs. Bonaparte projette de mettre son quartier général à Vérone, *c'est une idée folle,* car s'il voulait calculer nos moyens actuels en restant dans les limites d'une tactique prudente il verrait que ces troupes suffisent à peine pour rester sur la défensive. De leur côté, les Autrichiens commettent d'aussi graves fautes. Nous annonçons toujours que nous allons recevoir des renforts, mais vous savez que les dix-huit mille hommes venant de la Vendée se réduiront de moitié par les marches. On organise à Milan une sorte de milice, mais ce ne sera qu'une garde nationale sédentaire. La peur des réquisitions a fait là de l'émigration un système. La suppression des agents militaires, sorte de voleurs en place, n'a fait que changer l'espèce des voleurs; la rapine est partoût. *Un revers serait le signal de notre destruction.* Financièrement, nos dépenses sont de douze millions par mois; nous sommes débiteurs des Vénitiens. Officiers et soldats ne perçoivent jamais l'intégralité de leur solde. La désertion est considérable et *la haine contre Bonaparte est absolue partout.* Les convalescents ne veulent plus revenir à l'armée, ils parlent hautement de la nécessité d'en venir à la paix. La masse mugit contre Bonaparte et malheur à lui s'il était vaincu!

Querini annonçait personnellement que les Barbets

comptaient fermer les passages en Savoie durant l'hiver, afin de ne laisser à l'armée qu'une seule voie de ravitaillement, la rivière de Gênes. Sir Jacson, ministre d'Angleterre à Vienne, comptait que la marine de son maître saurait arrêter la flotte française de transport.

Le Directoire se sentant pressé de tout côté fit offrir à nouveau son alliance à la république de Venise par son résident. Le 27 septembre, Lallement présenta à la seigneurie un mémoire détaillé. Il rappela les notes adressées par Foscari et qui eurent pour résultat une conférence tenue à Venise même. L'amitié de la France fut un texte inépuisable sur sa bienveillance et cependant le Sénat n'avait pas encore répondu. La maison d'Autriche environne ses États dont elle est avide, seule, la République française les lui conserve. Ignorer les plans de la Russie sur l'empire ottoman n'est plus possible. Si ses idées d'ambition se réalisent, les îles vénitiennes deviendront la proie du vainqueur. L'Angleterre, toujours cruelle et avide, cherche à ruiner le commerce national et à présider au partage des dépouilles en Orient. La coalition ne pardonnera jamais le refus de participation à sa politique. L'Autriche ne cache plus ses prétentions; elle veut se dédommager en s'emparant de la Terre Ferme, équivalent des territoires que lui ont enlevés ses défaites.

L'Europe entière prévoit ces faits et l'annihilation qui s'ensuivra pour la seigneurie. Le sénat montrerait plus de délicatesse que d'intelligence à persister dans sa neutralité, ce système n'a plus aujourd'hui de crédit *ma questo sistema di probita piu non esiste.* La Pologne est un argument sans réplique, ce sont ses voisins et amis

qui l'ont partagée entre eux, *l'équilibre est aujourd'hui rompu,* aussi le Directoire vous offre-t-il l'alliance du peuple français. Elle est facile à conclure par l'envoi d'un plénipotentiaire à Paris. Les victoires de ce peuple et la force qu'il en a reçue, Venise en profitera.

Le Directoire stipulera une *paix générale* pour le continent et *le sort de l'Italie sera décidé.* La France devenue l'alliée de Venise emploiera ses forces à la défendre contre ses ennemis et sa loyauté présidera à de nouvelles destinées. Si, au contraire, la république laisse échapper l'occasion de s'affranchir à jamais de l'ambition impériale, elle succombera aux dangers qui la menacent. La France ne saurait agir en faveur d'une puissance qui aurait rejeté son alliance ainsi réitérée ; or, elle est la seule en Europe à pouvoir assurer son avenir. Certes, ce langage était pénible à l'ambassadeur, mais la loyauté de sa nation et l'intérêt de sa politique l'y obligeaient.

Le ton comminatoire de ce document n'échappera pas au lecteur. On y voit le Directoire préparant l'avenir et mieux, organisant les projets les plus habiles, croyait-il. Pendant ce temps, Bonaparte éblouissait Battaglia à Brescia occupé par nous. Les sages délibérèrent. Ils maintinrent le respect de leur neutralité désarmée, estimant que la paix avec l'Autriche importait à la France à titre de belligérant. Venise étant en paix générale avec toutes les puissances, *ils se demandaient avec raison de quel droit ils étaient mis en demeure d'opter.* Un État indépendant est-il donc contraint de combattre lorsqu'il est hors de cause dans ses intérêts? Peut-on l'astreindre à opiner comme un gouvernement

étranger? Un État indépendant ne doit-il plus rester libre dans son indépendance? De qui émanait la proposition d'alliance? d'une nation dont les chefs avaient voulu organiser une ligue contre l'Empereur beaucoup plus pour eux-mêmes que pour l'Europe? Où était en cela l'intérêt de l'équilibre? On comprenait bien le but que poursuivait la France, on cherchait vainement celui de Venise.

Les armées françaises avaient obtenu des millions par de fausses nouvelles, Clarke avait suggéré au ministre autrichien Gherardini d'occuper la Dalmatie et on parlait d'amitié, de reconnaissance envers le Directoire qui présidait au démembrement anticipé de la République. En Italie, Gênes était promise comme indemnité au roi de Piémont, on avait violé, dans l'exil du comte de Lille, le principe du droit des gens, le sanctuaire de Notre-Dame de Lorette avait été pillé, le mont-de-piété de Milan et celui de Bologne l'avaient été aussi, la Toscane envahie afin de chasser les Anglais de Livourne, voilà pour l'extérieur de Venise. Quant à cet État, Brescia restait aux mains du général en chef qui y résidait au mépris de toute convention, Peschiera avait le même sort et Vérone était menacée d'une occupation égale.

Qui avait exécuté les mesures militaires condamnables? Bonaparte. Qui les avait conseillées ? Bonaparte. Qui les avait conçues la plupart? Bonaparte. Qui dictait aux fonctionnaires vénitiens le discrédit de leur gouvernement? Bonaparte. Qui désorganisait la péninsule en la réorganisant? Bonaparte.

Quelle confiance pouvait-on accorder à cet homme

et à son gouvernement? aucune. Quel fondement y avait-il à faire sur les promesses des deux? aucun.

Depuis la ligue de Cambrai, l'Autriche n'avait commis aucune offense contre la République; elle avait secondé ses luttes contre les Turcs et toujours fidèle à son alliance avait repoussé tout projet de démembrement mis en avant par les autres États. Marie-Thérèse en avait révélé, et s'y était refusée. L'Empereur actuel avait agi de même lorsque le plénipotentiaire français Clarke avait offert la Dalmatie à son ambition. Les sages estimèrent donc que si les victoires des Français ne conseillaient pas de seconder l'Autriche, la loyauté de cette dernière commandait de rester toujours neutre.

Le Directoire, stimulé par les instances de Bonaparte autant que par sa politique propre, apprenait à Querini ses vues définitives dans l'entretien de ce dernier avec Rewbell. Inquiet de ne pas recevoir une réponse rapide aux propositions de Lallement, le directeur accusa le gouvernement vénitien d'avoir laissé s'introduire dans le conseil des Dix des personnes connues pour leur attachement à l'Autriche. L'inimitié contre les Français allait en augmentant dans la province de Terre-Ferme et le conseil la favorisait. Querini réfuta ses assertions sans pouvoir le convaincre. On s'inquiétait à Paris des manifestations religieuses et dans l'effervescence des événements on protestait contre les processions alors que la pratique de la religion permettait, d'après l'ambassadeur, d'éloigner les classes populaires de la discussion des affaires politiques. Il affirmait en outre la loyauté de son gouvernement et l'opposait à celle du Directoire. Rewbell répliquait en

regrettant les maux de la guerre, les suggestions qu'elle inspire, les campements de l'armée française mais il les déclarait nécessaires dans l'état réciproque des puissances en présence. L'aveu de la chute de la république, le voilà sans artifice (1). On avait recommandé, continua-t-il, la modération et l'on comptait sur l'avenir. Il insistait sur la nécessité de s'entendre et pressait le ministre de décider la seigneurie à s'unir contre la maison d'Autriche afin de ne pas rester isolé devant son ambition. Celui-ci le renvoya aux déclarations antérieurement développées à Verninac et à Lallement (2). En les acceptant, Rewbell exposa le but toujours voulu à Paris, la paix à tout prix. Ce prix, quel serait-il?

Que faisait-on à Vienne dans les négociations officielles? Cet examen mérite une étude spéciale, que nous ferons ultérieurement, sur les dépêches du comte Grimani.

Querini n'avait pas terminé ses plaintes dans son entretien avec Rewbell. Les actes de violence accomplis par nos troupes l'obligèrent à signaler particulièrement le pillage de la douane, à Desenzano, celui des propriétés privées, et, de la part de la soldatesque, des viols. La vie était devenue presque impossible dans les

(1) Le texte italien porte que Rewbell annonçait déjà pour toutes les villes des États le pavillon tricolore de la France sur leurs remparts. « Che non doveva dargli alcun ombra se il paviglione francese fu piantato sulle mura delle venete citta. » Les défenseurs du Directoire, Thiers lui-même, ont-ils jamais lu cette dépêche? Il n'y paraît guères; nous concevons leur embarras.

(2) L'exposé qui précède a fait connaître l'esprit des négociations et le texte des points discutés.

pays de Brescia et de Vérone. Dans ce dernier, un immense incendie avait dévoré des villages entiers, et, poursuivis par la famine, les habitants des campagnes s'enfuyaient. L'armée française ressemblait à une tempête qui renverse tout sur son passage ; la mendicité et la misère étaient les souffrances générales des populations, alors que l'hospitalité avait été généreuse. Le sénat n'était intervenu que pour exhorter ses sujets à la patience ; or les exigences croissaient avec la facilité des concessions. A cela que répond le Directoire ? Il semble par ses vagues déclarations affirmer que la victime est l'auteur de ces désastres et de ces injures.

Le général en chef toujours irritable et irrité se conduisait en homme qui paraissait vouloir aggraver les maux de la guerre. Entré dans Vérone à coups de canon, il s'emparait des clefs de la ville, détruisait les batteries vénitiennes, y substituait les siennes, s'emparait des magasins, vidait les arsenaux, démolissait les moulins, brûlait les châteaux, mettait garnison partout en chassant les troupes de la seigneurie. Brescia, Legnano, Peschiera, Bergame et Bassano voyaient les drapeaux français flotter sur leurs remparts. L'étendard de Saint-Marc paraissait une insulte là où il avait été une gloire, Bonaparte voulait régner en souverain loin de sa patrie sur des pays occupés sans droits et en invoquant les traités. Le Directoire l'applaudissait sans se douter qu'il se donnait un maître.

L'Italie était un camp, Bonaparte avait invoqué le souvenir d'Attila et justifiait sa propre appellation !

CHAPITRE IV.

L'ARCHIDUC CHARLES ET BONAPARTE EN 1797.

Projets de Bonaparte contre Vienne. — L'Autriche envoie l'archiduc Charles à la tête d'une nouvelle armée. — Portrait de l'archiduc et de Bonaparte. — Le Tyrol se soulève en faveur de l'Autriche. — Exposé des opérations militaires.— Le parti de la paix l'emporte à Vienne. — Préliminaires de Léoben. — Joie de la France. — Insurrection des États vénitiens fomentée par Bonaparte.

Jomini a blâmé les cabinets de Vienne et de Londres de n'avoir pas accepté les ouvertures de paix de Clarke et des plénipotentiaires français. L'Autriche était vaincue en réalité sur le Rhin puisqu'elle ne pouvait s'emparer définitivement de l'Alsace et de la Lorraine, ni de là, envahir la France. En Italie, on sait le rôle qu'elle jouait. Les victoires de Hoche et de Moreau, secondés par Marceau, Desaix et Gouvion Saint-Cyr contre-balançaient les succès de l'archiduc. Mais *ces succès donnant à Thugut des espérances trompeuses lui firent regarder la délivrance de l'Italie comme aussi certaine que celle de l'Allemagne et pour n'avoir pas renoncé à la Belgique il s'exposa à perdre la Lombardie.* La prise de la tête de pont d'Huningue par l'archiduc pouvait-elle compenser la prise de Mantoue par Bona-

parte! Thugut, jugeant aussi mal du choix des généraux que des conditions de la paix, fit passer l'archiduc Charles en Italie à la tête de trente mille hommes, le prédestinant à jouer le rôle de vengeur et de maître de la péninsule. S'inspirant du système des réquisitionnaires créé par la Convention, on dressa des recrues autrichiennes pour compléter les régiments désorganisés par nous, et la Hongrie toujours fidèle accepta les sacrifices les plus étendus en vivres, en fournitures, en subsides d'argent. Elle fournit à elle seule cinquante mille hommes et comme on le supposait à tort à l'égard des phalanges républicaines si vaillamment conduites, on crut pouvoir arrêter leurs progrès en leur opposant des masses exercées à la marche et aux feux. L'expérience devait ruiner ces prétentions.

Enivré par les faits d'armes de ses troupes, et par l'enthousiasme des Italiens pour lui-même, Bonaparte conçut les plus vastes desseins. La Lombardie fut destinée par lui à former un État indépendant, ce qui était une double faute; il oubliait ainsi d'indemniser le Piémont, de l'agrandir en l'arrêtant pour l'avenir, et de le mettre par ce don en opposition constante avec l'Autriche ce qui l'eût mis obligatoirement dans notre alliance. Il préférait une république, moyen fâcheux de flatter les préjugés de son gouvernement, et favorisait les promesses illusoires de ce dernier aux députés de Milan accourus à Paris pour y réclamer la liberté. Sur la paix avec Vienne, il était aussi résolu et comptait faire revivre les souvenirs de Charlemagne en traversant les Alpes Juliennes à la tête de ses troupes. La terreur eût été complète en Allemagne, il se

mesurerait ainsi avec l'archiduc Charles, propre frère de l'empereur, victorieux des armées républicaines sur le Rhin et qui prenait le commandement des Impériaux en Italie. Ce que n'avaient pu Jourdan et Moreau, rentrer sur les terres de l'empire et y camper, il l'accomplirait après une année d'exercice dans son commandement et si Thugut s'obstinait encore à combattre il pénétrerait jusqu'à Vienne. La capitale du Saint-Empire lui promettait l'immortalité. Pour cela il fallait se hâter, car Moreau pouvait concourir avec lui à ce triomphe des armées républicaines et c'était là surtout ce qu'il n'acceptait pas; *un rival en gloire*, même dans l'intérêt de la France.

Les dédommagements à offrir au cabinet de Vienne l'inquiétaient peu. La victoire et ses combinaisons vivement menées, la nécessité de conclure exposée avec artifice, au demeurant la victoire obtenue par lui seul, l'élévation qui en serait la conséquence et la contrainte morale où se trouverait le Directoire de souscrire à ses propositions, tels étaient les pensers de Bonaparte. Les États vénitiens étaient destinés par lui à servir de compensation aux négociations, fallut-il les soulever pour trouver une cause à ce résultat. Ce dernier trait consacrait la politique détestable de notre patrie dans cette partie de l'Italie; notre ministre n'était plus qu'un instrument entre les mains du général en chef oublieux de sa gloire et Lallement de sa dignité personnelle comme de ses devoirs.

Notre armée comptait alors cinquante mille hommes, tous vétérans et Bernadotte avait été envoyé prudemment par Carnot à la tête de vingt mille vétérans du

Rhin. Joubert, Bernadotte, Masséna et Lannes étaient les principaux chefs. Bonaparte s'était réservé l'aile droite destinée à marcher sur Vienne, par la route la plus droite et la plus facile. Ses deux lieutenants Joubert et Masséna devaient, avec l'aile gauche et le centre, occuper quelques villes secondaires, puis, se joignant à lui à des points déterminés, rompre l'armée autrichienne sur toute sa ligne, par le fait de leur jonction; on se précipiterait alors en masse sur Vienne devenu l'objectif unique de la nouvelle campagne.

Une proclamation retentissante l'annonça en des termes qu'il faut retenir, proclamation où la coalition et l'Angleterre en particulier était vitupérée pour ses audaces. Les troupes saluèrent de leurs cris cette colère qui correspondait à la leur, souvenir de la Vendée, et, sans démêler le vrai du faux, oublièrent leurs souffrances dans l'espoir de dicter la paix à Vienne, but assigné à leur courage.

« Vous avez remporté la victoire dans quatorze ba-
« tailles rangées et soixante-dix combats; vous avez
« fait plus de cent mille prisonniers, pris à l'ennemi
« cinq cents pièces de canon de campagne, deux mille
« de gros calibre, quatre équipages de pont... vous
« avez en outre envoyé trente millions au ministre des
« finances pour le soulagement du trésor public... Les
« couleurs françaises flottent pour la première fois
« sur les bords de l'Adriatique. Le roi de Sardaigne,
« le pape, le duc de Parme se sont détachés de la
« coalition de nos ennemis... mais vous n'avez pas
« encore tout achevé : une grande destinée vous est

« réservée... L'empereur seul reste devant vous... Le « Directoire exécutif n'a rien épargné pour donner « la paix à l'Europe; la modération de ses propo- « sitions ne se ressentait pas de la force de ses armées; « il n'a pas été écouté à Vienne; il n'est donc plus « d'espérance pour la paix qu'en allant la chercher « dans le cœur des États héréditaires de la maison « d'Autriche... La maison d'Autriche, qui mécontente « ses peuples en les dépouillant de leurs privilèges, se « trouvera réduite à accepter cette paix que nous lui « accorderons et à descendre dans la réalité au rang « des puissances secondaires où elle s'est déjà placée « en se mettant aux gages et à la disposition de l'An- « gleterre ! »

L'Europe avait les yeux sur Bonaparte et sur l'Archiduc, honorés tous deux par la victoire, égaux par l'âge et par la renommée. Opposés comme qualités, ils rappelaient, l'un la prudence de Turenne et, par un contraste frappant, le plébéien reproduisait la fougue du prince de Condé. Ainsi, la prudence et la fermeté du premier aurait à combattre l'audace et l'impétuosité du second. Le vaincu apportait aux siens sa constance dans les épreuves : le vainqueur, inconnu la veille, son immense réputation et sa supériorité. Quant aux moyens, deux écoles se trouvaient en présence; l'une, fidèle aux vieilles traditions de l'art de la guerre, l'autre novatrice et insaisissable à cette époque dans ses procédés. Les troupes républicaines étaient déjà victorieuses, les troupes autrichiennes étaient vaincues honorablement et suppléaient à l'ivresse du succès par celle de leur dévouement. La défaite même les rendait

fanatiques, noble exemple de fidélité à une grandeur abaissée mais toujours digne. Si Bonaparte l'emportait encore, la domination française s'affirmait en Italie et par elle la diffusion des doctrines de la révolution, menaçant à la fois les principes ébranlés de l'ancien régime et l'extension du nouvel ordre de choses. Si l'Archiduc était battu, l'intégrité territoriale de l'Autriche était perdue et son influence disparaissait de l'équilibre comme État prépondérant. Le Saint-Empire pouvait en être bouleversé, peut-être détruit, si Hoche et Moreau l'emportaient de leur côté sur le Rhin. La partie n'était donc pas égale en résulats probables pour les deux adversaires.

Les peuples avaient leur rôle aussi dans ce drame. Les habitants des pays où se mouvaient les deux armées étaient favorables à l'Archiduc et moins bien disposés pour nous, ce qui ne peut surprendre les esprits droits ou clairvoyants. Les Impériaux avaient, en termes militaires, leurs derrières assurés à tout événement, les Français n'auraient qu'à compter sur leur courage en cas de défaite. Les premiers ne seraient pas détruits dans une retraite, les seconds expieraient les téméraires inspirations de leur chef; celui-ci n'avait donc qu'un rôle, vaincre à tout prix. Son plan devait avoir pour base une rapidité foudroyante dans ses mouvements, l'Archiduc devait lui préférer la temporisation, moyen inéluctable de fortifier ses jeunes soldats, de leur donner de l'expérience et d'attendre de nouveaux renforts. Bonaparte devait être immédiatement vainqueur sous peine d'être écrasé par le nombre, l'Archiduc devait traîner en longueur une

campagne où le temps gagné augmentait ses chances. Les caractères des deux généraux étaient donc servis par les circonstances et tout était d'accord pour leur rester fidèles. Ils eussent agi par tempérament comme l'imposait la nécessité des hommes et des choses.

Entre la tactique savante et précautionnée aux prises avec le génie, l'ambition et la crainte d'une retraite, la fortune allait avoir à prononcer.

Le 10 mars 1797, Bonaparte ouvrit les hostilités. Ce fut à Masséna qu'échut l'honneur de porter les premiers coups, au centre; moyen habile de rejeter, par Joubert, les Impériaux en Allemagne. Les généraux en chef en vinrent aux mains au Tagliamento. Les troupes françaises, franchissant cette rivière, obligèrent l'Archiduc à se retirer; ce dernier crut agir avec prudence en reculant quoiqu'il le fît en bon ordre ; ce premier échec ne devait plus être réparé. Le 20 mars Joubert s'était mis en mesure d'exécuter l'entreprise dont il avait accepté la responsabilité. Son talent et sa valeur ne purent avoir raison du Tyrol qui s'était soulevé avec fureur contre l'étranger. L'appui du corps de Laudon obligea Joubert, cerné de trois côtés, à revenir sur ses pas s'il le pouvait ; ce jeune général fut assez heureux pour sauver son corps d'armée par la vallée de la Drave à Villach. Rejetée sur l'aile gauche, l'armée républicaine était victorieuse par Masséna que ne put écraser l'Archiduc; elle traversa Ponteba et Tarvis et la faible défense que fit un des généraux autrichiens à Tarvis rendit toute espérance de victoire inutile pour les Impériaux. Ni la valeur, ni le courage, ni l'intervention de l'Archiduc en personne ne purent

avoir raison de Masséna. La position fut changée. L'attaque était désormais pour lui impossible, et du système offensif passa au système défensif, arrêter l'armée française. Les principaux passages qui mènent de l'Italie au cœur de l'Autriche furent garnis de troupes avec des ordres précis. L'entrée de Bonaparte dans Villach, Leybach et Clagenfurth promettait le Danube à ses désirs.

La crête des Alpes Noriques, où ne se trouve aucun passage ardu, n'était pas faite pour lui offrir un obstacle infranchissable. Bonaparte sentit qu'il pouvait modifier tout l'ensemble des opérations militaires du Directoire. La guerre d'Italie, qui n'avait été d'abord qu'un accessoire, devint à ce moment la partie fondamentale de sa politique. Le gouvernement qui se battait modestement dans la rivière du Ponant l'année précédente possédait, au printemps de 1797, les deux tiers de l'Italie; il transporta de la Belgique à la péninsule l'effort de sa diplomatie, abandonna de fait à son général la conduite des opérations. L'Archiduc était moins libre que lui, car le conseil aulique envoyait des ordres et des projets. Aussi a-t-on dit que les Autrichiens perdirent beaucoup d'occasions de vaincre alors que Bonaparte n'en perdait aucune.

Instruit par ses espions du désir qu'avait le cabinet de Vienne de signer la paix, il écrivit le 31 mars à son rival. L'Europe, dit-il, désire la paix, le Directoire la recherche. L'Autriche seule reste en armes et c'est l'Angleterre qui excite en elle une susceptibilité sans raisons. « Vous avez été le sauveur de l'Allemagne, soyez aussi le bienfaiteur de l'humanité. » Il terminait

en briguant pour lui-même l'honneur d'une *couronne civique.* L'Archiduc lui répondit avec distinction qu'il faisait la guerre par devoir et que les instructions relatives à la paix lui manquaient de la part de son gouvernement. Mais il envoya à Vienne la lettre de son adversaire et profitant de la position critique où se trouvait ce dernier se prépara à le rompre.

La cour de Vienne, préparée à l'effroi par les récentes opérations, ne crut plus possible son salut par les armes. Elle dépêcha deux généraux comme plénipotentiaires à Judenburg, pour y négocier une suspension d'armes et aplanir les difficultés. Le 7 avril leurs propositions furent favorablement accueillies au quartier général français ; une trêve de six jours fut signée. Bonaparte se répandit alors en promesses et en caresses. Il prit sur lui d'offrir des échanges diplomatiques et des territoires pour indemniser l'Autriche du Milanais et de la Belgique. Ce fut la république de Venise qu'il désigna comme devant payer les conséquences de la paix!

Résolu à ne plus disputer le terrain, l'Archiduc avait accéléré sa marche vers la capitale de l'empire où il comptait livrer une bataille décisive qui déciderait la ruine de Bonaparte ou la paix de l'Europe. La trêve changea la face des choses. Clarke, qui résidait à Turin, fut mandé à l'état-major français dont le siège fut transféré à Léoben. Le retour de Joubert, retour imprévu, permit de resserrer le front de l'armée républicaine; tout en couvrant les communications avec l'Italie, elle menaça de déboucher si l'armistice était rompu dans les plaines de Vienne. C'est dire que

l'Autriche accepterait tout plutôt que d'affronter à nouveau les champs de bataille.

Les préliminaires de paix furent signés le 17 avril au château d'Ekwald près de Léoben entre le marquis de Gallo et Bonaparte au nom de l'Empereur et de la république.

Au même moment une insurrection juste, car elle était patriotique et correspondait à celle du Tyrol le mois précédent, éclatait à Vérone et dans la campagne environnante. Brescia avait été occupé depuis longtemps par nous, et Ottolini ne cessait de déclarer qu'il n'accepterait point une pareille humiliation pour Bergame. Le général Baraguey d'Hiliers occupa néanmoins la ville et le château de Bergame et somma Ottolini de chasser, lui capitaine de Venise, les troupes de sa patrie. Les esprits perdirent tout sang-froid à Venise et à Vérone que menaçait une nouvelle occupation. Venise était donc violée partout.

Qu'en pensait la presse de Paris et quel accueil fit-elle par ses publicistes à la nouvelle des préliminaires si désirés de paix ?

« Le marquis de Gallo, ministre de Naples, avait « été, disaient-ils, au camp de Buonaparte dans la seule « intention de lui demander un passeport pour l'archi- « duchesse Clémentine qui doit épouser le prince de « Naples.

« Croyant s'apercevoir que le jeune héros s'atten- « drit au nom de la paix et ne poursuit ses conquêtes « que pour l'obtenir il hasarde quelques mots sur les « conditions et reçoit une réponse du meilleur augure. « De retour à Vienne, il en parle à l'Empereur qui, las

« d'être égaré par les suggestions de l'Angleterre et « peut-être par les conseils de ses propres ministres, « prend son parti sans consulter personne.

« Le marquis de Gallo retourne à Buonaparte, lui de- « mande si *le sacrifice de la Belgique* suffirait pour ob- « tenir la conservation de la constitution de l'Empire « et l'intégrité de son territoire. Buonaparte ayant « adopté cette base, sauf quelques modifications, l'Em- « pereur déclare à son ministre qu'il est bien décidé à « faire *une paix séparée* et donne l'ordre d'entamer « sans délai les négociations.

« C'est le ministre napolitain qui en a été le principal « agent.

« Il y a mis tant d'activité qu'on était d'accord sur « les préliminaires avant qu'on en sçût rien à Vienne « et avant que le général Clarke, négociateur prin- « cipal pour la République, fût arrivé. Il parut cepen- « dant assez tôt sur le lieu des conférences pour « signer ces préliminaires; et ce fut encore le marquis « de Gallo qui en porta l'acte rédigé à Vienne et qui re- « vint bientôt après au camp français avec la signature « de l'Empereur.

« Il paraît avéré que d'abord Buonaparte avait de- « mandé cent millions, mais que la discussion de cet « article entraînant des lenteurs il a tranché la diffi- « culté en disant : Pourquoi marchander si long- « temps? *Il convient à la république française de* « *donner la paix et non de la vendre*, ainsi brisons là- « dessus. Je me désiste de la demande, et la paix est « conclue. Vive la République, vive l'Empereur. On « s'embrasse, on se félicite. Les chants joyeux de la

« paix se font entendre de toute part. Bientôt toute « l'Europe, tout le globe en va retentir.

« L'Angleterre et Venise seules restent sur le champ « de bataille, mais ne tarderont pas *l'une et l'autre,* « l'une à renoncer à ses projets ambitieux et des- « tructeurs, l'autre à expier ses *imprudentes perfi-* « *dies!* (1). »

Le moment était venu où agissant par ses émissaires, Bonaparte allait exécuter l'attentat conçu par lui depuis une année, prémédité savamment et destiné à réussir. Il fit dire à Ottolini par l'un d'eux qu'il signerait une paix définitive dans un mois, que la révolution dont Venise était menacée échouerait si la France le voulait, que les agents secrets qui parcouraient les provinces de Terre Ferme seraient arrêtés. Il eut soin de faire recommander un secret dont il désirait la divulgation, ce qui arriva. Ottolini connut ces confidences et les raconta par dépêche au provéditeur. C'en était fait en principe de l'indépendance de la république. Sa neutralité désarmée l'avait perdue non moins que son respect de nos intérêts. Si ses Esclavons se fussent joints aux Tyroliens et aux forces de Laudon, a écrit Jomini, c'en était fini des communications de l'armée française. Entourée d'un cercle de fer, elle n'eût probablement pas pu le briser et aurait été décimée par le vainqueur et par des populations belliqueuses; son éloignement

(1) Au *Moniteur* du 29 mai, avec ce préliminaire : « Voici ce qu'on lit dans plusieurs de nos journaux. » Le présent article n'avait été rédigé au fond que pour être inséré au journal officiel ; mais pour lui enlever son caractère trop comminatoire on préférait le publier à titre de répétition.

de la Savoie la vouait à une défaite mémorable. De cela rien n'advint, et pour se venger du danger qu'il eût pu courir comme pour signer une paix toute personnelle, non équilibrée, léonine, ingrate pour la conduite de Venise, il résolut de la détruire.

Ses préliminaires portés par des courriers spéciaux aux armées de Rhin et Moselle, de Sambre-et-Meuse, parvinrent à leurs généraux en chef, à Lichtsnau pour la première, à Friedberg pour la seconde. Bonaparte imposait déjà ses vues et sa personne, ses traités, son génie.

CHAPITRE V.

INSURRECTION DES PROVINCES DE BERGAME ET DE BRESCIA.

De l'initiative et des fautes politiques de Bonaparte. — Injustice des reproches d'ancien régime faits à la constitution vénitienne. — Partialité de Jomini, pourquoi. — Mission d'un émissaire brescian au Comité de salut public sur la création d'une république lombardo-vénitienne. — Bonaparte fait révolter les provinces de Terre-Ferme après Léoben pour avoir occasion de la livrer à l'Autriche. — Révolutions de Bergame, de Brescia et de Créma. — Magnifiques dépêches des fonctionnaires du sénat sur les cabales de Bonaparte. — Aveux de Lallement au procurateur Pesaro. — Bonaparte ne dissimule plus son *esecranda e turpe perfidia*, soit par ses actes, soit par sa correspondance officielle de Goritz.

La campagne de 1797, ouverte par les victoires de Rivoli et de *la Favorite*, Bonaparte résolut de s'emparer effectivement des provinces de Terre Ferme. L'Italie, morcelée en pays distincts, était une proie désormais facile; général victorieux, il allait oser ce qu'en dehors de Frédéric Barberousse et de Charles-Quint nul n'avait tenté, et lui, soldat de fortune modeste, régner en souverain, soit par la force des armes, soit par le prestige des principes de la révolution française, sur le plus beau pays de l'Europe. Cette terre traditionnelle des beaux-arts et des grands souvenirs, il entendait la faire sienne et la pétrir de ses mains, quelques moyens qu'il fallût

employer. Le présent lui importait seul, il s'inquiétait peu de l'avenir, attendait tout de lui-même et se disait que la gloire militaire couvre tout, absout tout. Hélas ! ce jeune homme de vingt-six ans connaissait par les lacunes de son génie la faiblesse des autres et ne redoutait pas qu'un Tacite indigné de son œuvre vînt la montrer, *politiquement*, sous son vrai jour. Il s'est trompé cependant pour l'honneur de l'Italie, du patriotisme et de l'histoire. Les dépêches des grands fonctionnaires de la république, certaines délibérations de son sénat, les actes diplomatiques de ses ambassadeurs, ceux de Querini notamment suffisent à venger Venise. Ils incriminent Bonaparte et nos historiens les ont rejetés !

Avant de pénétrer dans les Alpes Noriques et les défilés de la Carinthie, le chef des armées républicaines interpréta les refus réitérés d'alliance que venait de faire le sénat comme une tendance à se déclarer plus tard pour l'Autriche. Il résolut de se mettre en garde contre ceux dont il redoutait tout, aussi peu sincère au fond que violent dans les formes. Il parla d'assurer ses derrières, supposa gratuitement que les milices levées par Ottolini à Bergame et par Mocenigo à Brescia formaient un armement clandestin. Tout cela n'était plus un droit de puissance neutre, mais une intention mal déguisée d'opérer un soulèvement dans les campagnes. Le but était indiqué au cas de revers militaire, fermer les routes d'Italie aux Français vaincus et peut-être les massacrer durant les opérations. Des souffrances imposées il n'était pas question : Les exactions commises et les attentats contre les personnes en pays ami ou neutre, Bonaparte les ignorait quand il ne les niait

pas officiellement. Et cependant ses protestations contre les déprédateurs ou les voleurs des services administratifs sont de sa main, se retournent contre lui expliquent par leurs constatations le degré d'infamie auquel étaient parvenus certains hommes du Directoire par eux-mêmes ou par leurs clients.

Les erreurs ou les vices d'une constitution qu'ébranlaient nos principes ont été exploités contre Venise par des historiens renommés, complices inattendus de Bonaparte. Ils ont donné les provinces de Terre Ferme comme autant de proconsulats ou s'enrichissaient par des exactions continuelles les patriciens que le Sénat envoyait pour les gouverner et ceux-ci comme autant de Verrès. Les libertés municipales y auraient existé à l'état embryonnaire, la noblesse avilie y aurait vécu au niveau d'une servitude devenue générale pour tous sous le joug des patriciens de la capitale. La classe des nobles de province aurait été affaiblie par des divisions constantes émanant de la Seigneurie et le gouvernement officiel aurait eu la terreur pour moyen, pour système, pour but. Enfin, les forces militaires composées de mercenaires prouvent qu'il n'y avait là d'autre bien social que la force, d'où ce résultat : ***il n'y avait point de patrie commune.***

Ce procédé sommaire de discussion, adopté par Bonaparte, est bien celui qui convenait à son caractère et à son œuvre, mais non à l'histoire. Les formes oligarchiques de Venise avaient été la source de son incontestable grandeur, ceci est un fait. Usées au dix-huitième siècle, elles se seraient modifiées sous l'action double des événements, l'exemple et la crainte. Or, en 1796, la révo-

lution française avait donné, en dehors de son action militaire qui l'intéressait seule dans sa sécurité ou dans sa grandeur, des exemples détestables. Les massacres de septembre, sans remonter plus haut, avaient indigné les puissances; le procès du roi et sa hideuse exécution ne rappelaient en rien celui de Charles Ier, car Henriette de France avait été épargnée avec son fils, on sait ce qui était advenu de Marie-Antoinette et du dauphin. La Terreur avec toutes ses monstruosités, et la répression terrible, quoique nécessaire, de la Vendée comme des soulèvements du Midi étaient par l'ensemble une série de transformations politiques difficiles à proposer aux autres. Il fallait des réformes réparatrices à la France, avant de la citer comme exemple. Entrer dans cette définition de griefs était inhabile, Bonaparte commit cette faute auprès de ses émissaires.

Les accusations provenant des historiens sont peu dignes de leurs études et de leur impartialité. Parmi celles qui froissent plus spécialement, nous rappellerons celles de Jomini. Elles sont cependant sans valeur si on cherche le but poursuivi par lui : justifier l'agresseur qui avait fait de la ruine de Venise le prix de la paix avec l'Autriche. Devenu empereur, Napoléon avait repris à son ennemi le don de 1797, et celui-ci l'avait repris à nouveau au règlement diplomatique des Traités de 1815. Pour justifier l'iniquité de 1815, il fallait chercher des causes faussement vraies à l'iniquité de 1797, la vérité tout entière la voilà.

Une crise d'opinion s'était manifestée depuis dix ans en Italie. Peut-on soutenir raisonnablement que l'orgueil des patriciens eût tenu à s'isoler quand même du

mouvement qui entraînait leurs compatriotes? Mais un parti populaire s'était formé, à la tête duquel s'était placé un Pisani. Le temps eût accompli son œuvre là comme partout, et le sénat, restant fidèle à ses anciennes maximes, ne remettait nullement sa destinée au hasard des événements. Hostile aux fautes de la démagogie révolutionnaire, il avait réparé en 1795 l'imprudence commise en refusant de recevoir l'envoyé de la République française et avait donné par cette réparation une preuve effective du respect qu'il portait au principe de la neutralité. L'esprit des populations était absolument patriotique, les événements ultérieurs l'ont établi, et on ne peut voir dans les Esclavons, dans les Dalmates des mercenaires ou des étrangers. Ces pays formaient ***partie intégrante des États vénitiens,*** lui fournissaient des troupes de premier ordre, parlaient sa langue, en avaient les mœurs, en professaient la religion et, par leur administration politique, leur commerce, étaient les membres d'une même patrie. Les côtes de l'Adriatique formaient alors moins un ensemble de peuples soumis à une même domination qu'une *nation une* par les traditions, par la communauté des intérêts, par la volonté de tous.

Que l'ambition de l'Autriche cherchât à se les approprier selon les maximes de l'ancien équilibre, c'est sûr. Mais l'ambition est-elle un principe de justice? La volonté d'un seul prévaut-elle contre la volonté de tous? Lorsque cette volonté représente un intérêt privé est-elle préférable à l'intérêt général? Lorsque l'avide s'appelle l'étranger, quel dessein est plus noble que celui de défendre le sol national contre lui?

Or, en 1797, *l'étranger* n'était pas encore l'Autriche, *c'était la France.*

Si un mouvement populaire devait réformer la constitution vénitienne, il devait appartenir aux seuls membres de cet État de le provoquer, il n'en fut rien. Cette œuvre fut celle du Directoire et elle se produisit pour démembrer et détruire. Certes les provinces de Bergame et de Brescia n'avaient pas été toujours des modèles de soumission; on y avait vu des associations secrètes, et, de 1789 à 1795, il s'y était organisé une propagande démocratique dont la seigneurie avait dû s'inquiéter. Au début, les inquisiteurs n'avaient pas été tendres pour les novateurs, mais là encore les événements avaient exercé leur influence. L'exemple de la Belgique et de la Hollande avait été invoqué; tout démontrait donc un avenir de réformes dont la contiguité avec le Milanais disait la force et promettait l'avènement. Le Directoire n'attendit pas son éclosion naturelle pour le favoriser moralement; il fit mieux, il le provoqua par son intervention occulte. Son expansion s'accommodait mal des luttes légales; il faut aux idées violentes l'emploi des moyens similaires.

L'armée française campait encore dans la rivière du Ponant lorsqu'un citoyen de Brescia se présenta, au mois de juillet 1795, à notre envoyé près la République de Gênes. Il fit part au ministre Villars et au représentant Baffroy de l'existence d'un complot formé par des patriotes — le mot commençait à se généraliser — contre la seigneurie. Invité par Baffroy à se rendre à Paris, le Brescian suivit le conseil et s'aboucha avec le comité de salut public. Il lui fournit la preuve de sa

proposition et annonça un soulèvement très prochain. Il mit en avant des noms considérables sur lesquels notre diplomatie pouvait facilement se renseigner et cita comme chefs les nobles familles des Lecchi et des Gambarra. L'aristocratie des provinces n'était pas exclusive de ses privilèges, et le parti de Pisani se trouvait ainsi renforcé. Les têtes de colonne comptaient que si la France entrait par ses troupes en Italie, son armée permettrait d'organiser par sa présence et sous son patronage une république nouvelle. L'émissaire avait mission de demander l'affranchissement de la Lombardie et de l'État vénitien; on les réunirait en un pays nouveau et l'ancien régime en subirait une ruine absolue en Italie.

Ce plan, conforme au système de la Convention sur l'extension de son système à l'universalité, fut accueilli. Ne présentait-il pas avec des facilités pour les meneurs, le moyen de porter une armée en Lombardie, dans les provinces de Terre Ferme et dans celles qui relevaient personnellement de l'Autriche, l'ennemie héréditaire de la France!

Exécutée en 1796, l'invasion merveilleuse des armées républicaines réussit militairement au point de terroriser l'Europe. Tous les États vénitiens tombèrent entre nos mains par des procédés où le subterfuge s'était allié à la perfidie. La seigneurie était toujours restée neutre alors qu'il eût suffi de l'armement des derniers temps pour tourner contre nous la fin de la campagne, au moment de Castiglione et d'Arcole. Avant de tenter l'invasion par les Alpes, Bonaparte mit tous ses soins à conclure son œuvre d'abaissement, prélude de la chute.

Parmi les dignitaires qui pénétrèrent ses desseins, il faut citer Ottolini; son zèle lui avait valu les censures de Battaglia, aussi protesta-t-il auprès des inquisiteurs contre un supérieur si peu clairvoyant dans une dépêche du premier mars de cette année. Il représente qu'il expose sa personne en ces affaires, les ardents ont compromis son repos, mais il tient pour coupables ceux qui déclament d'accord avec l'étranger. Il continuera donc à animer le zèle de tous parce que ses combinaisons sont pures et que leur zèle sera comme le sien illimité pour le bien de leur patrie. Je n'ai jamais eu, ajouta-t-il, d'autre intention que de rester fidèle aux devoirs de ma charge et j'accroîtrai mon amour en eux.

Les inquisiteurs lui répondirent en faisant l'éloge de sa conduite; nul ne pourrait servir à Bergame, y était-il dit, avec plus de courage, d'honneur et de distinction. Si on réfléchit que, depuis une année, Ottolini accablait la seigneurie de ses craintes et de ses appels à une décision belliqueuse, on donnera raison aux inquisiteurs quoiqu'ils eussent dû écouter ses conseils. En mars 1797, ces personnages étaient Barbarigo, Corner et Anzolo Gabriel; mais on restait fidèle, dans l'ensemble du gouvernement, au système de la neutralité. La révolte anti-vénitienne qu'avait prévue Ottolini, qu'il avait annoncée malgré Battaglia, éclata enfin; c'était le 12 mars.

Ici se place l'incident Landrieux, dont Ottolini avait suivi la mission intime de propagande dans un but de révolte. Nous ne le traiterons que dans la discussion des causes véreuses de la *chute de la République*; la constater suffit : Ottolini en restera le témoin autorisé et le narrateur.

Le 12 au matin, les amis et affidés de Landrieux appelèrent le peuple de Bergame à la liberté en invoquant, comme accordé par Bonaparte, l'appui des Français. Formés en bandes, ils parcoururent la ville, et les Bergamasques durent croire la vérité de leurs allégations au déploiement inattendu des forces républicaines. Deux pièces d'artillerie étaient spécialement tournées contre l'hôtel de ville, et celle du château avait été descendue sur cette même place. Le vice-podestat, dont les forces se montaient à quatre cents hommes, n'obtint pour réponse à ses plaintes que l'excès et les menaces des patrouilles faites par les sbires. Or, les Français dénombraient quatre mille hommes! leur commandant manda les commissaires des vivres et, sous peine de mort, leur ordonna de voter publiquement la réunion de la province à la République Cispadane. Le vote ayant eu lieu aussitôt, deux officiers y présidèrent; la crainte, le trouble, l'enthousiasme de certains, il faut être exact, obtinrent le premier démembrement des États vénitiens.

La politique de 1795 allait porter ses fruits.

Une municipalité fut créée, à l'image de celles de Bologne et de Milan, l'étendard vénitien enlevé des tours du château. Ottolini se porta chez Lefèvre pour attester l'inviolabilité des neutres, vains efforts; le commandant français ne dissimula plus les suites de l'outrage. Son langage l'établit. « Le peuple de Bergame est libre, s'écria-t-il. Le drapeau de Venise représentait la tyrannie, vos projets sont connus, sortez vous-même de la ville afin d'éviter votre envoi aux prisons de Milan. » Vit-on jamais un pareil mépris du

droit des gens, et n'eût-il pas suffi pour légitimer une résistance à main armée? Des membres du patriciat arrivant sur ces entrefaites avec les couleurs françaises, cocarde et devise, les menaces proférées contre le podestat furent réitérées. Ottolini dut fuir vers Brescia, la garnison vénitienne fut chassée à son exemple, mais après avoir été désarmée. La ville de Bergame passa de fait sous notre domination.

Une proclamation de la nouvelle municipalité annonça au peuple sa souveraineté, à la République Cispadane l'événement et son affiliation. Une adresse à cette dernière disait entre autres : « Notre liberté est enfin conquise; nous désirons qu'elle s'allie à la vôtre. Recevez notre amitié et ne différez pas la vôtre. Si c'est notre sort futur vivons, combattons et mourons pour notre cause. Qu'une éternelle union règne entre nous avec les Français. » La présence et le patronage de l'étranger étaient de tristes protections.

Une seconde proclamation ne put être envoyée aux habitants des campagnes; on leur expédia des émissaires destinés à vanter le régime nouveau. A notre exemple, on planta des arbres de liberté, on créa des municipalités, on déclama contre les nobles; le peuple restant indifférent, on fit venir des républicains de la Cispadane et des Polonais pour exciter un enthousiasme de commande.

A Brescia, le mouvement préparé fut précédé de mouvements anti français. Bonaparte en prit acte pour écrire, le 10, à Battaglia sur la douleur qu'excitait en lui cette hostilité. Les persécutions ajouteraient au nombre des mécontents contre la seigneurie, moyen

de défendre les partisans français. Puis, par une habileté calculée, il trouvait que, du moment où les Autrichiens comptaient des amis dans les États vénitiens, il serait injuste de punir ces derniers et de leur faire un crime de leur partialité. Le lecteur sentira la finesse de la comparaison et l'ironie de la prière. Il réitérait au sénat la loyauté du Directoire et son désir « de vivre en bonne amitié » avec lui; mais il ne voulait pas « que sous prétexte de conspiration l'on jetât sous les plombs du palais de Saint-Marc tous ceux qui ne sont pas ennemis déclarés de l'armée française ». Certains d'entre eux auraient pu rendre des services durant la campagne. De l'amitié, Bonaparte en venait aux memaces et aux injonctions, dictant au provéditeur sa conduite et prononçant comme un juge!

Le dernier service qu'eût pu rendre Ottolini il l'avait rendu à Battaglia en le prévenant de la conjuration organisée à Brescia. La liste des insurgés quant aux chefs et la date du soulèvement furent communiquées, le podestat conseillait d'attendre le jour fixé pour les criminels, pour les arrêter tous et les exécuter sommairement pour appel à l'étranger et attentat contre la patrie. Ottolini voyait juste. Mais que pouvait son zèle auprès du provéditeur entraîné par l'ascendant de son adversaire et jaloux de son coopérateur?

Le ministre vénitien près la République cispadane ne restait pas inactif. Milan étant le quartier général des émissaires français dans les divers États d'Italie et des réfugiés de tout ordre, de toute nation. Vincenti informait Battaglia par une correspondance active et vive. Au courant de la conspiration que nous fomen-

tions sans trop de secret, il conjurait de prendre les armes et surtout de se défier du commandant français à Brescia, d'intelligence avec les auteurs de la révolte qui était prochaine. Le provéditeur ne savait à quel parti s'arrêter par crainte de Bonaparte dont il sentait l'invisible surveillance et la complicité. Le patriciat de la ville était à la tête du mouvement, trompé par de fallacieuses espérances comme par des promesses intéressées. Battaglia les appela auprès de lui et les combla de prévenances; puis, il s'adressa à l'inspirateur de la rébellion, et pria Bonaparte de lui envoyer une batterie d'artillerie pour les soumettre. Il désirait que les soldats cispadans fussent invités par lui à ne plus traverser Brescia en se rendant à leurs corps, et qu'interdiction fût faite à tous de se dire protégés par les Français.

L'intéressé répondit par des assurances, les unes vagues, les autres détestables. Il ne pouvait poursuivre personne pour délit d'opinion, ceci annonçait l'éclat définitif. Le 17 au soir, l'insurrection éclata, conduite en réalité par un officier attaché au général Kilmaine, mais Italien et Brescian. Le passage de troupes vénitiennes envoyées par le provéditeur de Brescia sur Chiari en fut le signal; un corps d'officiers français, de Bergamasques et de Lombards, les uns à Coccaglio, les autres s'y donnant rendez-vous, se précipitèrent de nuit à Brescia; le 18 au matin, ils étaient aux environs et annonçaient leur dessein de donner l'assaut.

Le commandant français, qui s'était mis ouvertement à la tête de la rébellion en la provoquant, ne s'en tint pas au coup de main de Cocaglio, il offrit aux chefs

des conjurés un asile au château et braqua les canons de la forteresse sur l'hôtel de ville. De Bergame à Brescia, les procédés employés pour intimider les podestats ne changeaient pas. Les Brescians dévoués aux républicains s'étaient partagés, les uns parcourant la ville, les autres marchant au-devant des Cispadans; la révolte était partout. Bonaparte, comprenant que le maintien du système de neutralité serait une défense et une protection toute-puissante pour Venise dont les provinces devaient, seules, acheter la paix, recourait à un soulèvement. Les troubles civils favorisent les faux bruits, les périls, les revendications et les vengeances particulières d'où naissent les attentats ou les crimes, soit contre les personnes, soit contre les propriétés. Accomplir le mal est toujours plus facile que d'en réparer les suites. Or, on ne parlait ici que de liberté, d'indépendance pour mieux tromper; ce n'était donc pas une révolte ordinaire, une rébellion pour le désordre qui se tentait, disaient les émissaires aux habitants surpris ou ignorants.

Mais il y avait à leur tête un homme qu'on ne trompait pas facilement. Illustre dans un patriciat célèbre, Mocenigo avait reçu l'ordre de la seigneurie de veiller à la dignité de Venise et il y veillait. Nous verrons par quelque dépêche sa sollicitude et son esprit de décision. Dès qu'il apprit les troubles et la part de la garnison française, il ne songea qu'à ses devoirs; les troupes vénitiennes devaient courir aux armes et opposer la force à la rébellion. Malheureusement, Battaglia devait prononcer sur les mesures à prendre; il n'accepta pas les ordres de Mocenigo, et chercha la conciliation. Sa

peur de Bonaparte était extrême, ce général l'avait absolument intimidé ; quant aux nobles de Terre Ferme, il redoutait leurs revendications, aussi recourut-il à un expédient : une députation aux révoltés; elle se composait de deux officiers.

Le comte Lecchi (1), chargé de répondre en leur nom, montra ce qu'un esprit égaré par des paroles sonores peut oublier de devoirs envers son pays. De gré ou de force, dit-il, nous délivrerons le peuple brescian de la tyrannie vénitienne; un secours de dix mille hommes nous est promis, les Français accourent nous délivrer. Le provéditeur doit bien mûrir ses actes avant de leur donner cours, surtout qu'il ne résiste pas à notre résolution et à nos forces; la moindre résistance ordonnée par lui sera pour Brescia le signal d'une mise à feu, le sang coulera. Effrayé, Battaglia en apprenant cette décision ordonna de faire rentrer les troupes dans leurs quartiers, licencia celles qui gardaient l'hôtel de ville et se livra, par une faiblesse indigne, à la discrétion de ses ennemis. Ottolini chassé et Bergame occupé, Mocenigo dut mettre sa tête hors de danger; Brescia désertait la cause de la mère patrie.

Le peuple ne pouvait manquer de se soulever, excité par les cris et les appels des novateurs ou de leurs

(1) Les récits contemporains accusent ce patricien de s'être mis à la tête des jacobins de la province et Battaglia d'avoir subi un entourage qu'ils appellent « una corte corrota che formava una specie di club di Giacobini. » Nous parlons ici des récits favorables à Venise.

chefs (1). Les complices du dehors arrivaient à la date fixée dans leurs conciliabules secrets; le tumulte gagna tous les quartiers, et les cris de liberté dominèrent l'explosion de ceux dont Bonaparte allait vendre et la liberté, et la dignité, et l'honneur. Un condamné des plombs, rendu à la demande des patriotes, excita des transports de joie, la grandeur de Venise disparut dans cette explosion devenue sitôt populaire. On célébra la présence de l'étranger foulant le sol d'un pays qui ne l'avait jamais vu; le jour n'était pas éloigné où le faux ami, le protecteur de la révolte trafiquerait de l'indépendance vénitienne apportant des larmes et du sang là où il avait promis la liberté et la vie. Depuis six mois il ne cherchait qu'à vendre ceux dont il plaignait le faux asservissement!

La révolte n'avait pas pour elle l'unanimité, mais les partisans de la seigneurie n'auraient pu résister à une population devenue furieuse, aux secours venus du dehors, aux troupes républicaines et à l'artillerie du château. Les soldats vénitiens étaient consignés dans leurs casernes et avaient ordre de ne pas agir; ils restèrent impuissants devant les outrages. Mocenigo recherché évita la mort, mais Battaglia ne put échapper aux violences et crut à sa dernière heure dans l'ignominie; prisonnier, incarcéré au château, il fut l'exemple d'une lâcheté détestable et dans sa propre conduite et dans celle dont il fut l'objet.

(1) La correspondance de Napoléon appelle l'un d'eux, Picot, « agent secret du général Bonaparte. » Or, Picot étant capitaine dans l'armée, ne pouvait être un agent. Il appartenait au Bureau des renseignements du grand état-major.

Venise apprit bientôt tant de malheurs; les nouvelles arrivèrent à la fois de Bergame et de Brescia, la remplissant d'épouvante. Le sénat protesta auprès du ministre de France, accusant nos troupes de manquer à la loyauté des traités; une note notifia à Querini l'expression de sa juste surprise et de son indignation. Les réponses de Lallement et du Directoire nous sont connues d'avance; des deux côtés, on feignait l'étonnement. Au fond, la diplomatie française à Paris fut ravie d'actes qu'elle n'avait pas conçus, mais dont elle comptait tirer profit; Bonaparte avait été au delà et au-devant de ses désirs. Il avait non seulement préparé la rupture, il l'avait accomplie.

Le sénat n'attendit pas la réponse officielle du Directoire pour protester auprès du chef de ses armées victorieuses; il envoya vers lui Pesaro connu par sa fermeté et son ami Corner. Celui qu'incriminait avec certitude la seigneurie, comment le jugeait-elle dans sa dépêche à Querini, en date du 15 mars, au lendemain des affaires de Bergame? Les événements actuels et les actes de violence qui les ont marqués, car on a recouru à la force, sont trop contraires à la loyauté dont se vante sans cesse la République française, y était-il dit, pour que nous acceptions les faits dont nous sommes les témoins. Que deviennent les déclarations du gouvernement français, de votre ministre résident, des généraux, de Bonaparte dans ses relations avec le provéditeur Foscarini et notre représentant à Vérone? Nous ne doutons pas que le Directoire exécutif ne désavoue pleinement la conduite du général qui commande à Bergame; il

nous fera des réparations convenables et immédiates.

Le procurateur Pesaro eut une conférence avec Lallement avant de voir Bonaparte. Le ministre lui avoua que les avis les plus divers et les instructions les plus contradictoires lui venaient de son gouvernement, aussi jugeait-il son chef comme un homme indéchiffrable : « Che le massime del suo Governo e perfino le piu recenti commissioni ed istruzioni erano in un senso totalmente diverso. » Nul n'a jamais accusé Lallement de fourberie soit personnelle, soit obligatoire par ordre de son gouvernement; placé entre Bonaparte tout-puissant, auquel on n'imposait rien diplomatiquement de Paris, qui sous prétexte d'opérations militaires portait la main sur les futures négociations et les réclamations de Venise, notre ministre renvoya Pesaro au grand quartier général. Ayez la plus grande confiance en lui et abouchez-vous avec lui, dit-il; la preuve de ses bonnes dispositions à votre égard est dans une dépêche intime. Lallement la communiqua à Pesaro, ce dernier la jugea tellement nette qu'il la déclara faite par anticipation en prévision des réclamations que la seigneurie serait obligée de produire. Mais son contenu ne pouvait satisfaire les réclamants, elle ne contenait que des explications ou vagues ou inadmissibles. Pesaro en fit l'objet d'une communication aux inquisiteurs. L'avenir n'était-il pas le présent pour la sécurité de Venise?

Les dépêches officielles ne contiennent pas de rapport sur la chute de Brescia, de la main de Battaglia; ce dernier manqua à nouveau sur cé point à ses devoirs. Un récit existe cependant, d'où nous avons analysé celui que

nous donnons; il doit être de Mocenigo. Ame ferme et indignée, son auteur flétrit la conduite du provéditeur, découvre la trame qui unissait les conjurés de Brescia à ceux de Milan, siège de toute rébellion et où les officiers français conspiraient ouvertement, promettant partout leur appui et se disant autorisés par Bonaparte à toutes les compromissions, à toutes les conjurations. Ils avaient inventé des cartes de reconnaissance (souvenir des cartes dites patriotiques sous la Terreur et dont les partisans de Robespierre avaient généralisé l'usage entre les sans-culottes). Le moyen de tout renverser, s'écriaient-ils, c'est de conclure *la paix avec l'Autriche.* Aussi Mocenigo accusait-il personnellement Bonaparte d'imposer ses idées dont l'ambition n'avait plus de terme, *ingrandite le sue idee,* jusqu'à vouloir être un jour le Cromwell de l'Italie : *a voler esse il Cromvel dell' Italia.*

Que pouvons-nous ajouter à ces funestes prophéties? Quel langage peut être plus exact et plus vrai? On observera cependant que c'est la dernière fois que les dépêches vénitiennes appellent Bonaparte un Cromwell. Lodovico Manin, le dernier doge, ne cessait d'agir avec son conseil des sages et avec les inquisiteurs pour rappeler les droits d'une puissance neutre, pour s'étonner de l'appui donné aux révoltés, pour demander qu'on entravât la propagande, pour attester qu'on n'avait aucune partialité avec l'Autriche et qu'on n'accordait aucun appui à ses partisans. Vains efforts! Pesaro et Querini ne devaient pas être plus heureux que Manin et Battaglia dans leurs concessions. Les victoires françaises avançaient le terme de la noble république.

Pesaro et Corner se rendirent cependant auprès de Bonaparte; ils le trouvèrent à Goritz. Nous ne voulons pas fatiguer le lecteur de leurs plaintes, il les connaît, et leur sincérité. Le respect de la neutralité par le sénat; son désir de vivre en paix avec la France; faire désavouer publiquement les commandants républicains de Bergame et de Brescia; remettre à l'autorité vénitienne les deux châteaux où se centralisaient les révoltés; permettre à la seigneurie de faire marcher ses troupes contre les deux villes; pour les soumettre et les ramener au devoir, telles furent leurs revendications.

Bonaparte accueillit avec des protestations d'amitié les envoyés du sénat; il leur répondit que les incertitudes de la guerre ne permettaient pas de rendre les châteaux aux troupes vénitiennes. La seigneurie pouvait cependant utiliser ses forces pour réduire les villes rebelles, mais à la condition de ne porter préjudice à aucun intérêt militaire français. Le commandant républicain de Bergame serait envoyé à Milan parce qu'il avait pris à la rébellion une part supérieure à celle que son collègue de Brescia avait eue dans cette dernière cité. L'amitié du Directoire était telle pour Venise qu'il ne craignait pas comme général en chef de promettre le concours de son armée pour faire rentrer les rebelles de tout ordre sous sa puissance.

Comment les faits répondirent-ils aux promesses? Au même moment, Landrieux, qui était l'âme de la révolte, interdisait à toute troupe vénitienne de pénétrer dans Bergame et dans Brescia. En vain Querini déclarait-il à Paris que la preuve d'une amitié réelle était de

laisser Venise libre d'agir contre ces deux villes. On lui répliquait en arguant des droits de nos troupes, et sur de nouvelles protestations on avouait que la force doit toujours commander. Ce n'est point à Venise qu'il appartient, s'écriait-on, de donner des ordres à la République française.

Pesaro et Corner refusèrent, à Goritz, le concours si périlleux d'une répression dont l'étranger serait appelé à connaître. Ils se contentèrent d'une démonstration publique et officielle émanant de Bonaparte et propre à désapprouver les factieux. Celui-ci s'y refusa, c'eût été se perdre dans l'avenir et pousser ceux que l'on aurait abandonnés dans le présent à un éclat. La meilleure fin des troubles, ajouta le rusé général, c'est une alliance entre les deux républiques. La neutralité embarrassant ses opérations, il désirait la briser à son gré alors qu'un mot de lui eût suffi pour imposer l'obéissance aux provinces de Terre Ferme. Les plénipotentiaires répondirent enfin que la seigneurie prendrait un parti sur l'alliance, lorsque sa prudence et sa sécurité le lui conseilleraient, c'est-à-dire lorsque l'Europe aurait retrouvé son *équilibre*. A ces mots, Bonaparte fronça le sourcil; puis, jouant une de ces scènes voulues dont il offrit depuis des rééditions peu honorables pour sa renommée, il s'emporta en griefs surannés et promit de s'emparer des trésors de Venise si l'occasion s'en présentait. Pesaro n'avait pas attendu ces tristes apostrophes pour conseiller une neutralité armée et une attitude digne, il rentra dans son pays navré, mais décidé aux derniers désespoirs.

Bonaparte prévoyant la victoire définitive contre

l'Archiduc écrivait à Carnot, le 27 mars, qu'il importait de doubler les marches sur l'Allemagne. L'armée du Rhin devait elle-même doubler l'armée d'Italie, mais pour réussir il importait d'agir en France comme en Autriche. « Il faut nécessairement, lorsque nous serons en Allemagne, qu'il y ait chez nous unité de commandement, » moyen sûr d'être plus qu'un chef d'armée.

Si Bonaparte ne cachait plus son ambition à Paris, il ne l'avait pas célée davantage à Venise; toujours artificieux, il avait joué double. A Pesaro, il avait écrit de son quartier de Scheiffling : « De tous les points du territoire de la république de Venise il me vient des plaintes sur la conduite des agents de cette république à l'égard de l'armée française. » A la municipalité rebelle de Brescia, il avait promis son appui secret en ces termes : « Je prendrai toutes les mesures pour maintenir la tranquillité sur les derrières de l'armée. Les troupes françaises continueront de vivre avec le peuple de Brescia dans le même esprit de neutralité et de bonne intelligence. » Bergame n'avait pas davantage à redouter la colère de la seigneurie dont l'action était paralysée par d'audacieuses complicités. On avouait officiellement ce que valait la neutralité pour nous et on informait les intéressés qu'ils recevraient bientôt d'autres preuves de l'estime de leurs protecteurs.

Une autre révolte éclatait le 27 mars à Créma, conduite là aussi par un officier de cavalerie. Son chef se présenta aux portes de la ville pour y loger provisoirement de nuit, il repartirait le lendemain et se rendrait en étape à Soncino. Ce prétexte ne fut point pénétré. Le lendemain, il continua à résider dans la ville

où deux détachements français vinrent le rejoindre. La garnison vénitienne fut désarmée dès leur arrivée; on s'appropria les casernes, on s'empara de l'hôtel de ville, siège de la puissance du sénat, le podestat fut menacé de mort et couché en joue par les envahisseurs et destitué par la soldatesque. Le commandant de nos troupes occupa aussi les édifices publics, la chambre des comptes, les magasins, l'hôtel des finances et le palais de justice. Des agents payés par le conseil qui résidait à Milan accoururent à Créma, flattèrent l'infortuné podestat en le félicitant de sa douceur et puisèrent leur crédit et leur force dans le concours des patriciens renommés de cette ville. Une municipalité nouvelle fut nommée, l'arbre de la liberté planté au milieu des danses populaires, le lion de Saint-Marc abattu et le capitaine de Créma dut partir bafoué par les siens devant l'étranger.

Vérone seule restait debout, qu'allait-il advenir de cette cité magnifique, boulevard de l'Italie et de la république?

CHAPITRE VI.

AFFAIRES DE VÉRONE ET PAQUES VÉRONAISES.

I. Premiers mouvements dans la province. — *Faux manifeste* du provéditeur général Battaglia. — Manœuvre des révolutionnaires français et italiens à la solde du quartier général de Bonaparte. — Accusations étranges de Bonaparte contre la République de Venise. — Noble réponse du doge. — Dépêche de Grimani, ambassadeur à Vienne, sur les conseils du chancelier Thugut. — La seigneurie persiste dans le maintien du *système de neutralité* malgré les succès de l'archiduc Charles. — Fermentation à Vérone d'après les dépêches du provéditeur Giovanelli.

II. Les *Pâques Véronaises :* récit de Botta confirmé par les rapports officiels. — Silence de la *correspondance de Napoléon* sur les malheurs causés par lui. — Conditions de la reddition de Vérone d'après les dépêches des provéditeurs et les actes officiels de l'armée française.

I.

Les deux tiers des provinces de Terre-Ferme étant en nos mains, c'en était fait de la grandeur de Venise si nous nous emparions de Vérone sous un prétexte quelconque; la capitale elle-même n'aurait plus qu'à capituler à notre gré. Ce fut à obtenir ce résultat que s'attacha Bonaparte et il y employa comme toujours, dès le mois de mars, ses émissaires secrets. Autour de

Landrieux, il avait groupé une foule d'officiers jeunes, ardents, prompts aux aventures et destinés à tout tenter, soit par des manœuvres secrètes, soit par des manœuvres ouvertes.

Un capitaine du nom de Pico avait été chargé par Bonaparte d'agir à Vérone à tout prix. Plus prudent que la plupart de ses collègues du *bureau des renseignements*, Pico avait observé qu'un mouvement serait dangereux à Vérone et son succès peu certain pendant que l'archiduc Charles se maintiendrait en face de notre armée. Son prestige personnel et ses forces imposantes conseillaient d'attendre. Bonaparte, résolu à tout oser, n'accepta pas cette remontrance et ordonna d'aller de l'avant. Le succès, dit-il, nous rend maîtres de l'Italie; dans le cas contraire, il nous reste la République cisalpine, l'épée de la France terminera l'œuvre de la libération dans la Péninsule.

L'officier reçut en outre l'ordre de s'entendre avec les généraux Beaupoil et Kilmaine, de se tenir au courant, d'accueillir à Mantoue les partisans appelés patriotes en leur promettant une délivrance prochaine. Des provinces limitrophes en révolte accoururent des émissaires, les uns armés, les autres sans armes; il y en avait de diverses nationalités, Suisses, Polonais, Italiens et Français. La seigneurie, prévenue par des révélations secrètes dont quelques unes émanaient des émissaires, résolut de ne pas rester inactive. Des Esclavons fidèles furent envoyés sous une autre couleur et deux provéditeurs nouveaux gagnèrent Vérone. Giovanelli et Erizzo, jeunes tous deux, pleins de dévouement, furent secondés dans les campagnes par les pleins pou

voirs accordés au comte Émile des Émiles dont l'influence et l'immense fortune garantissaient la mission.

Ce praticien leva aussitôt des hommes, fournit des armes, prépara des magasins et accueillit dans ce péril tous ceux qu'il put enrôler. D'autres membres de l'aristocratie locale se joignirent à lui. Prêtres et ordres religieux exhortèrent par leurs appels et les moyens redoutables qui étaient en leur pouvoir à un soulèvement. Les spoliations des biens ecclésiastiques dans les États de l'Église, le Milanais et les duchés, le pillage de Notre-Dame de Lorette et d'autres sanctuaires vénérés par des populations enthousiastes rendaient l'œuvre facile. Faire payer aux communes les bagages perdus par les nôtres ou enlevés par les Autrichiens était une mesure tyrannique qui surexcitait les populations par sa double injustice. Les contributions imposées aux plus pauvres étaient évaluées en troupes vivant à discrétion chez l'habitant, la justice était remplacée par l'arbitraire et provoquait des fureurs que ne prévoyait point Bonaparte ou bien qu'il appelait de ses vœux.

La vengeance germait dans les cœurs de ceux qu'excitait le zèle des provéditeurs ou de leurs collègues; le patriotisme achevait de préparer une révolte décidée contre l'occupation de l'étranger sur un sol libre et neutre. Les événements de Salo redisent l'origine des troubles. Sans trop insister, on a le droit de se demander si la pitié de l'histoire ou son indulgence ne sont pas nécessairement acquises à ceux qui défendirent leurs foyers, leur dignité et l'indépendance des États vénitiens.

Giovanelli informait le sénat des appréhensions et des

périls que faisait courir la coopération des Français avec les insurgés; ceux-ci établissaient, disait-il, des camps partout et déclaraient qu'ils maintiendraient leurs communications avec les troupes républicaines à coups de canon si on leur opposait une résistance quelconque. La surveillance sur Peschiera, Legnano et les pays infestés était l'objet d'appréciations qu'il est utile de relever et où se retrouve le dévouement à l'intérêt public. Les commandants français envahissant les campagnes, désarmaient les *volontaires de la Seigneurie*, attaque détestable contre la souveraineté, et autorisaient le provéditeur à être sévère contre cette intervention à l'égard d'un pays respectueux de la mère patrie, prêt à marcher contre les insurgés. Ceux-ci tentaient vainement de prêcher leurs doctrines aux populations, l'attachement l'emportait; pour se venger, ils enlevaient les armes des volontaires. Landrieux même commanda une de ces expéditions; un village fut mis au pillage; on brûla certaines demeures. Ce spectacle disposait les populations à se venger, d'autant qu'elles avaient appris l'arrestation des courriers expédiés par les gouverneurs. Les menaces dont on les accable imposent une augmentation dans le chiffre des troupes nationales; c'est pourquoi Giovanelli avait accepté les offres d'un des généraux de cavalerie qui se proposait de tenir la campagne avec ses rares escadrons. A l'exemple de ses prédécesseurs, Giovanelli trouvait que la bienveillance et l'amitié dont parlait Bonaparte étaient une pure phraséologie; partout on retrouvait la main ou l'action de Landrieux comme celle de ses complices. Les dépêches des 8, 9, 10 et 11 avril reproduisent les mêmes

constatations, quoique sur des faits différents, et elles varient seulement par les noms que l'on y rencontre. Le rôle des généraux Balland, Augereau, des officiers d'état-major ou traités à leur égal, Beaupoil et Landrieux y figurent, le dernier avec insistance et imprécation.

Vers cette époque, une troupe de révoltés, qui comprenait des Polonais et des Français à titre de conseils, s'étant dirigée vers Salo (1), fut poursuivie par les habitants, attaquée et décimée. Les prisonniers promenés en triomphe à travers les rues de Vérone, les sujets vénitiens furent incarcérés à titre de criminels d'État. Les têtes se montèrent vite, n'était-ce pas un peu le droit de ceux qu'on traitait en vaincus toujours au nom de la liberté?

Ce mouvement, qui resta isolé, avait été tout spontané; la vengeance avait été inspirée par le patriotisme; on l'exploita avec une habileté rare. On en fit le point de départ d'un soulèvement général qu'aurait ordonné le gouvernement vénitien par un ordre secret donné à l'un de ses dignitaires. Cette imposture infamante fut l'œuvre d'un novateur dévoué à Bonaparte et soldé par lui, le nommé Salvadori. Ce malheureux consentit à rédiger un *manifeste* où les peuples de Terre Ferme étaient appelés à courir sus aux Français et à les massacrer.

Le silence ultérieur gardé par Bonaparte sur cet acte pervers prouve qu'il l'a approuvé.

(1) Le provéditeur de Salo, Francisco Cicogna, rendit compte de cet engagement dans une dépêche spéciale et en relata tous les détails. Nous en donnons un résumé. Le 13, il en développa les suites.

Ce manifeste, document historique entre tous, était ainsi conçu :

« Nous, François Battaglia, provéditeur général en « Terre Ferme pour la sérénissime république de Ve- « nise.

« Le délire fanatique de quelques brigands, ennemis « de l'ordre et des lois, a excité les crédules Berga- « masques à la rébellion contre leur souverain légi- « time, et à diriger une multitude de scélérats stipen- « diés sur les villes et les provinces pour les entraîner « dans la révolte. Nous exhortons les sujets restés « fidèles à se lever en masse, à courir aux armes, à « dissiper, à détruire ces ennemis de l'État sans faire « quartier à aucun, se fût-il même rendu prisonnier. « Qu'ils soient certains que le gouvernement s'empres- « sera de leur fournir des secours d'argent et de « troupes réglées. Déjà les Esclavons à la solde de la « République sont prêts à marcher.

« Que personne ne doute du succès de l'entreprise; « nous pouvons affirmer que l'armée autrichienne a « enveloppé et battu complètement les Français dans « le Tyrol et le Frioul. Elle poursuit le reste de ces « hordes sanguinaires et impies qui, sous le prétexte « de combattre l'ennemi, ont dévasté les campagnes « et pillé les sujets de la République toujours sincères, « toujours exacts à observer la neutralité. Les Fran- « çais se trouvent donc dans l'impossibilité de porter « secours aux rebelles. C'est à nous d'attendre le mo- « ment favorable pour leur couper la retraite devenue « leur unique ressource.

« Nous invitons, en outre, les Bergamasques demeu-

« rés fidèles et les autres peuples à chasser les Français « des villes et des forts dont ils se sont arbitrairement « emparés et à s'adresser à nos commissaires Pierre- « Jérôme Zanchi et Pierre Locatelli, docteur-médecin, « pour recevoir les *instructions* nécessaires aussi bien « que la paye de quatre livres par jour pendant la « durée du service (1). »

On le voit, par ce manifeste frauduleux, le gouvernement vénitien pourrait passer auprès du Directoire et de Bonaparte pour avoir soulevé directement les populations de cet État contre notre armée et les troupes d'occupation. Par un projet aussi atroce, un massacre général, toute question de neutralité disparaissait devant la réprobation de l'Europe, les vieux griefs seraient anéantis, et quant à l'exécution, les chefs des républicains se sentaient de force à en empêcher l'exécution. C'était donc un bénéfice tout net qu'une pareille manœuvre. Le parti des patriotes et les chefs français répandirent le manifeste partout; ils le colportèrent ouvertement avec des protestations feintes, et l'un de ces derniers aggrava par des déclarations coupables le texte de la pièce apocryphe.

Le commandant en chef des nouvelles levées faites en Transpadane, puis en Cispadane, Lahoz, s'inspira des confidences et des ordres du quartier de l'état-major pour adresser une *proclamation* aux peuples de

(1) Signé par Battaglia, cet acte portait encore la signature de son chancelier, on le disait sorti des presses de la chancellerie camérale ne date du 20 mars 1797. Il est cité textuellement par Botta en son *Histoire d'Italie,* t. II, ch. x. Il ne fut publié que le 5 avril; le 8, Giovanelli protesta auprès de Landrieux et des généraux français.

Terre Ferme. En réalité, ce fut lui que Bonaparte chargea d'apprendre à Venise la rupture du système de la neutralité en l'imputant à la seigneurie. Calomnier, pousser à un attentat qui rappelait les Vêpres siciliennes ne suffisant plus, on insulta la victime jusque dans l'outrage que l'on inspirait ou que l'on commettait. Lahoz fut cependant inhabile, car le début atteste en le nommant l'inspirateur de la proclamation.

« Battaglia, y était-il dit, s'est follement imaginé « que vous autres paysans, sans aucune connaissance « de l'art militaire, pouviez triompher des Français, « la première nation du monde pour le courage et la « science de la guerre. Sachez donc que, d'après les « ordres du général en chef Bonaparte, Battaglia « doit être mis aux fers et pendu, que le même sort « est réservé à tous ceux qui vous exciteront à la ré- « volte. Vos maisons seront brûlées, vos familles rédui- « tes à la mendicité. Hâtez-vous de déposer les armes, « portez-les au commandant de Brescia, envoyez-lui « des députés, sinon vous serez tous exterminés (1). »

Ce langage violent mais calculé, contradictoire en certains points, rédigé par un faux, attentatoire à la dignité de tout un pays, indigne du Sénat auquel on en prêtait l'inspiration que l'infortuné Battaglia eût été le dernier à concevoir, déshonore ses auteurs et surtout Bonaparte. Les historiens français l'ont négligé et le comte Daru a eu soin de le passer sous silence dans son *Histoire de Venise;* la vérité n'accepte pas

(1) Cité par Botta, en son *Histoire d'Italie*, au t. II, ch. x.

ces transactions avec la gloire de Napoléon ; la grandeur de la République vénitienne veut que l'on flétrisse et le *manifeste de Salvadori* et la *proclamation de Lahoz*. Les deux serviteurs avilis, voilà bien leurs noms et leur acte. Italiens tous deux ils oublièrent que si l'on peut accepter des services d'une nature élevée de la part de l'étranger en en discutant les conditions, l'honneur défend d'être prêt à tout sous couleur de patriotisme. De pareilles manifestations ne doivent pas rester impunies et l'histoire appelle à son tribunal les vainqueurs et les vaincus afin de rendre aux uns et aux autres la justice qui est due à tous. Que le sang de Vérone retombe sur la mémoire de ceux qui le firent couler par provocations : leurs noms, on vient de les lire.

Le provéditeur repoussa l'infamie de l'acte qui lui était prêté et le sénat promulgua une égale protestation. Ce fut en vain. Bonaparte voulut, et le Directoire avec lui, une culpabilité de la Seigneurie et une culpabilité par provocation. Ne la trouvant pas dans les actes officiels, il l'avait inventée. Landrieux, qui dirigeait le *bureau de renseignements* à l'armée, avait trouvé le rédacteur, l'imprimeur, les distributeurs de la pièce ouvertement protégés par l'état-major, par les généraux, par les patriotes et par leurs municipalités qu'avait établies notre patronage, mais rebelles à l'autorité du doge, leur souverain légitime. Bonaparte pensait avec raison que l'Autriche, à laquelle il réservait comme indemnité les États vénitiens, répugnait à les accepter s'il les offrait tranquilles et intacts ; on ne dispose pas ainsi du bien d'autrui. L'Autriche en outre

avait là un allié facile et présentement ami ; qu'adviendrait-il de l'avenir ? Si au contraire à la Venise antique succédait une Venise révolutionnaire, dont les principes seraient estimés démagogiques à Vienne, l'odieux des principes l'emporterait et romprait pour sa sécurité tout lien avec un vieil allié. Le voisinage par le contact des États à leurs frontières lui en ferait une loi de prudence.

La trêve du 7 avril à Judenburg devait avoir ce résultat ; il l'eut dès Léoben, et Campo-Formio en consacra l'aveu par les faits. Mais ce récit n'est pas à tracer de sitôt comme négociations.

Par quel acte public Bonaparte provoqua-t-il les célèbres massacres de Vérone ?

Le 9 avril, Junot, son aide de camp préféré, lut au doge et à son conseil, aux premiers dignitaires de la Seigneurie (1) une lettre de son général en chef odieuse dans la forme et dans les termes. Elle était ainsi conçue :

« Toute la Terre Ferme de la sérénissime république « de Venise est en armes. De tous les côtés le cri de ral- « liement des paysans que vous avez armés est : « Mort « aux Français ! » Plusieurs centaines de soldats de « l'armée d'Italie en ont déjà été les victimes. Vous « désavouez vainement des rassemblements que vous « avez organisés... Le sang de mes frères d'armes sera « vengé... Le sénat de Venise a répondu par la per-

(1) La réunion où fut reçu Junot comprenait le doge, ses six conseillers ordinaires, les trois présidents de la quarantie criminelle, les six sages-grands, les cinq des provinces de Terre Ferme et les cinq sages des ordres.

« fidie la plus noire aux procédés généreux que nous « avons toujours eus avec lui. Je vous envoie mon « premier aide de camp. *La guerre ou la paix.* Si vous « ne prenez pas sur-le-champ les moyens de dissiper « les rassemblements, si vous ne faites pas arrêter et « livrer en mes mains les auteurs des assassinats qui « viennent de se commettre, la guerre est déclarée. Le « Turc n'est pas sur vos frontières... Si contre le vœu « bien manifeste du gouvernement français vous me « réduisez au parti de faire la guerre, ne pensez pas « cependant qu'à l'exemple des soldats que vous avez « armés, les soldats français ravagent les campagnes « du peuple innocent et infortuné de la Terre Ferme; « je le protégerai et il bénira un jour jusqu'aux cri- « mes qui auront obligé l'armée française à le sous- « traire à votre gouvernement tyrannique. »

Ces accusations, ces apostrophes, ces promesses et ces ordres, ces imputations faciles, cet oubli des exactions commises, ce mépris de la dignité d'un État dont on occupait les provinces sans respect des traités, provinces qu'on appelait à la révolte aux confins de la Lombardie, il ne faut plus les passer sous silence sans les qualifier. La gloire impériale s'annonçait par certains procédés. Où y a-t-il place dans un pareil acte pour les principes du Droit des gens? Lallement eut ordre de l'appuyer par des accusations nouvelles que Bonaparte rédigea lui-même.

Le doge répondit par des promesses de fidélité à la République française. La conduite passée répondait de l'avenir. Les événements quels qu'ils soient ne pouvaient avoir aucun rapport avec la dignité constante

de la seigneurie. Toute révolte serait réprimée par les armes, et s'il fallait implorer l'assistance du gouvernement central, les gouverneurs des provinces n'y failliraient pas. Pour éviter des extrémités fâcheuses, une proclamation récente a exposé qu'on s'armerait seulement pour se défendre. Dans le péril actuel, on ne pouvait incriminer l'attachement des populations à leur souverain légitime. Les auteurs des assassinats contre les troupes françaises seraient recherchés et les autorités sauraient les arrêter et les punir conformément aux lois. Pour apaiser tout ferment de discorde en Terre Ferme, deux patriciens ont été députés avec la mission expresse d'appliquer la justice, mais aussi avec celle de faire rentrer dans l'obéissance les cités des rives du Mincio. Cette conduite aura pour résultat de prouver notre constance dans l'amitié et la neutralité. L'illustre chef des armées françaises pensera donc avec le Sénat qu'on a pour sa personne et le Directoire la considération et les sentiments de la distinction la plus absolue.

La Seigneurie ne fut pas unanime à voter cette réponse qu'elle trouvait trop courtoise et nous sommes d'accord avec la minorité sur ce point. Le doge fut très politique d'en obtenir l'acceptation, car son envoi rend Bonaparte plus coupable encore. Qu'est-ce si on lit les communications envoyées par Grimani, de Vienne, où il remplissait les fonctions d'ambassadeur !

La situation défavorable de la République, écrivait-il, est l'objet des commentaires de la diplomatie et des gazettes. La Lombardie vénitienne, les insurrections de Bergame et de Brescia ont fait le thème des con-

versations des ministres d'Espagne et de Gênes, de Bavière et de Prusse. Ceux de l'Empereur n'ont pas été moins curieux de renseignements. J'ai déclaré, croyant exprimer votre pensée, que vous emploieriez tous les moyens pour maintenir la tranquillité et pacifier la révolte. La position de Vérone comme centre de la terre ferme, et l'attachement inaltérable dont les populations de ce territoire fournissent la preuve vous obligeaient à protéger particulièrement ses volontaires. Les équivoques ne sont plus permises; en causant officiellement avec les ministres étrangers accrédités auprès de cette cour, j'ai compris leurs espérances. Ils désirent la sécurité de Venise et y croient; mais ils comptent que le Sénat fera tout son possible pour arrêter autant qu'il sera en lui l'extension de l'influence française et celle de ses principes. L'entreprise des armées françaises dans le Tyrol et la Carinthie est une hardiesse pleine de périls et d'inconnu.

Le baron de Thugut a été informé dans la conférence obligatoire que j'ai eue avec lui (continue Grimani) du respect et de l'attachement professés par la seigneurie vis-à-vis de l'Empereur. Ce n'est pas elle qui s'opposera au retour de la Lombardie à l'Autriche et au titre de roi que la cour d'Espagne cherche à obtenir pour le duc de Parme. La pacification de l'Europe dépend de l'action des puissances qui s'entremettent comme médiatrices. La Prusse a là-dessus un projet spécial dont l'Espagne donnera connaissance et au Directoire et à Bonaparte. Le baron Thugut m'a informé des pleins pouvoirs accordés à l'archiduc Charles pour traiter de la paix. Ce prince a obtenu du

premier ministre, qui dirige tout, de conclure un armistice de deux mois, afin de permettre aux corps levés en Hongrie d'arriver à temps pour la reprise des hostilités. Les dernières nouvelles de la chancellerie sont le refus de Bonaparte pour aucun armistice.

Les ministres étrangers affirment que l'Empereur renoncerait aux Pays-Bas et à la Lombardie, son projet est de trouver des dédommagements en Italie dans les pays conquis par les Français : « compensi in Italia sulle conquiste fatte da' Francesi. » Mais le chancelier n'admet pas ces assertions ; tout dépendra, dit-il, des événements aux armées et la paix se réglera sur les succès acquis. Or, l'archiduc Charles paraît devoir rester vainqueur.

A cette dépêche, en date du 10 avril 1797, nous ajouterons l'examen de celle du même jour, partie de nuit et où est relaté un autre entretien avec Thugut. La cour de Vienne poussait évidemment Venise à se lever sur les derrières de notre armée; cependant la seigneurie n'acceptait pas le conseil et persistait dans sa neutralité. Les provinces de Terre Ferme l'inquiétaient; c'était son devoir de souverain de veiller à sa sécurité, de ramener à la soumission Bergame, Brescia, Crémone et de veiller à l'indépendance de Vérone. Mais d'actes hostiles, elle n'en commettait pas, car les malheurs isolés qui se produisaient dans les campagnes sont inévitables à la guerre, si l'on veut être sincère. La situation, en Vénétie, ne saurait se comparer à celle que nous avions en Lombardie, contrées délivrées du joug étranger, appelées à former un nouvel État indépendant.

Le Directoire, avide d'une coopération que Bonaparte disait nécessaire, suppliait Querini d'amener le doge et ses conseillers à composition. Il faisait des offres dont Thugut de son côté informait Grimani avec prière de les faire repousser. Les bonnes dispositions de Paris, s'écriait le ministre impérial, ressemblent à celles qu'ils ont montrées précédemment dans le duché de Clèves. Le même sort est réservé au sénat pour ses possessions au delà du Mincio. Sa sagesse est mise à l'épreuve par les propositions de Bonaparte, il importe de ne pas leur prêter l'oreille. La tentative dernière sera renouvelée par lui. *Si les provinces vénitiennes révoltées s'unissaient à nos troupes il est sûr dans ce cas que la maison d'Autriche obtiendrait une paix raisonnable.* Sur l'observation de l'état présent des armées dans le Tyrol, il ajoutait des paroles significatives, rapportées textuellement par Grimani : *En vérité, le sénat peut dans ce pays accabler les Français et les décimer.* Mais Thugut alla plus loin encore et devint assez pressant pour imposer la nécessité d'un retour à l'ancien équilibre : le salut de la République était à ce prix devant les indemnités qu'on lui offrait sûrement.

Vous n'avez peut-être pas commission de traiter, continuait-il. Que le Sénat soutienne les mouvements des États vénitiens et il s'opposera à l'altération de l'ancien système en Italie. Tenez pour certain que l'Espagne vous trompe, elle intrigue en faveur du duc de Parme et du roi de Sardaigne ; surveillez les démarches de ces deux cours. A quoi Thugut ajouta qu'il était de l'intérêt absolu de la Seigneurie de marcher d'accord à Venise et à Vienne. La République, pensait-il, avait tout intérêt à

continuer d'avoir l'empire pour voisin, le ministre insista dans ce sens et prononça même cette parole : « Les intérêts de la maison d'Autriche et de la République sont aujourd'hui plus identiques que jamais. » Sur ces graves appels, Grimani rompit la conférence.

Il invoqua, pour rester libre dans ces appréciations et ne pas compromettre les futures instructions qu'il sollicitait du sénat le soin de sa correspondance diplomatique à terminer. C'était se montrer habile à peu de frais, en apparence; au fond, il avertissait le chancelier que sa conversation serait fidèlement transmise à la Seigneurie le jour même et qu'une réponse autorisée dépendait de Venise seule.

Il suffit de lire avec indépendance d'esprit ces deux dépêches pour voir combien l'Autriche fut explicite et vive à obtenir une alliance ou même une entente. Le sénat résista à ses instances et lorsqu'une coopération tumultueuse des campagnes, secondée par les troupes dalmates, esclavonnes, italiennes, eût pu mettre en péril Bonaparte, la seigneurie refusa de placer nos troupes entre deux feux. A la même heure, Junot remettait la lettre insultante qu'on vient de lire, elle transpirait à Vérone. Il n'est pas permis de supposer qu'on dût l'y accueillir avec enthousiasme et il faut placer dans l'effervescence qui suivit la cause définitive des colères et des irréparables malheurs survenus peu après. De Paris, les avis de Querini étaient plus graves précisément parce qu'ils étaient plus obscurs. L'ambassadeur parlait de corruption possible dans les négociations futures; n'en parlait-on pas déjà? Mais cette ténébreuse affaire mérite un examen qui aura lieu

dans le narré spécial des causes déterminantes de la chute de la République.

Les intrigues des partisans français et de leurs émissaires s'étendirent au début du mois d'avril à Vérone, où les populations campagnardes nous étaient hostiles. A l'intérieur de la ville régnait par eux la division ; les deux partis étaient armés et n'attendaient ouvertement qu'une occasion plausible ou non, un signal, pour éclater. Les chefs français entendaient accomplir une œuvre analogue à celle des autres provinces de Terre Ferme, les chefs vénitiens voulaient la conserver à la mère patrie. Dans le Padouan, le général Victor, le futur duc de Bellune, paraissait avec sa division, invitation à la révolte ; Lahoz marchait après, la garnison française de Mantoue promettait par son voisinage un appui immédiat. Les soldats de passage furent enrégimentés publiquement par un de nos chefs et une partie de troupes cispadanes vint prendre ses quartiers à Vérone. Bonaparte pouvait négocier sans crainte. La présence de gens animés de dispositions si diverses favorisa des excès partiels ; aux massacres succédèrent les rixes et les meurtres. Les nôtres et les insurgés frappaient ceux qui criaient ***vive saint Marc,*** ralliement des Vénitiens. Le clergé oublia sa mission et se mêlant aux luttes publiques les aggrava par des appels terribles ; nous pillâmes le mont-de-piété, on nous répondit en enrégimentant les paysans.

Le général Balland qui succéda à Kilmaine dans le commandement des troupes républicaines écrivit au provéditeur pour se plaindre de ce que nul désormais ne pouvait empêcher. Ce magistrat promit de réprimer

les fauteurs de troubles, mais en exhortant cet officier à imiter sa conduite ; la collision possible en fut envenimée.

Dès le 8 avril Giovanelli avait informé la Seigneurie qu'il redoutait les plus grands malheurs des résultats de la coopération accordée aux révoltés par les Français « a promuovere piu grandi molestie ». Le chef d'état-major de la cavalerie républicaine, toujours Landrieux, ne se bornait pas à seconder et parfois à diriger les révoltés, il niait officiellement qu'aucun parti armé n'était entré à Bergame et à Brescia. Giovanelli lui opposait alors la publication du manifeste de Battaglia qu'il désignait par ces mots significatifs : *l'apocrifo nota proclama*. Ces deux constatations graves, il importe de les retenir, elles accablent Bonaparte dans ses agissements.

Le provéditeur exposait ensuite le rappel incessant qu'il faisait à nos chefs de troupes des maximes du droit des gens, des témoignages d'amitié incessants du Directoire, des paroles de confiance prodiguées à Querini à Paris et par Lallement dans la capitale. Il rappelait les affaires de Salo, son organisation militaire sur tous les points de la province, son travail sur les esprits fidèles et sa surprise de voir des corps entiers de Polonais ou d'étrangers traverser le territoire à titre de forces armées dans un État neutre. Le 9 avril, il s'élevait contre les prétentions des généraux républicains à vouloir désarmer les troupes auxiliaires nationales, à lever le blocus de Brescia rebelle à l'autorité de la mère patrie et à exiger que des provocateurs en armes parcourussent isolés ou en bandes le territoire véronais. Ils aug-

mentent leurs forces, disait-il, et ils prennent des dispositions militaires rapides dans les châteaux ; leur artillerie de siège y prend des proportions alarmantes, il n'est pas difficile d'en comprendre la signification : écraser la ville et battre les ponts « contro la citta e per battere i ponti ». Mais à toutes ces démonstrations, il fallait joindre leurs excursions dans la campagne, leurs violences dans les vallées du Brescian et du Bergamasque.

A Peschiera les soldats vénitiens qui gardaient la forteresse étaient désarmés par les nôtres et les lettres de protestation émanant du provéditeur restaient sans réponse ou n'en recevaient que d'équivoques. Toutes les précautions prises et la réorganisation de l'armée nationale seraient inutiles si on devait toujours rencontrer une pareille mauvaise foi. Landrieux se permettait d'adresser des *manifestes personnels aux populations*, le fait est attesté en ces termes : « Producendoci una lettera scrittagli dal Landrieux ed un proclama ben strano. » Plus loin il est question d'un acte émané de lui et relatif au désarmement des habitants de la campagne, d'une manière aussi formelle : « Che dirigendosi poi il proclama del Landrieux a voler disarmati li villici. » De tels actes, joints à l'infamie des village pillés ou brûlés ou ruinés ou désarmés, prouve son intervention dans ses conséquences brutales : « Desarmandolo, saccheggiandolo ed abbrucciandovi alcune case. » Les causes de la fermentation du Véronais, les voilà et elles résultaient du mépris des traités.

La dépêche du 10 avril était aussi grave dans l'exposé des accusations formulées contre Bonaparte lui-même

ét contre ses collègues dans le commandement que celles du général en chef l'étaient peu comme véracité. Là encore la mission révolutionnaire dudit Landrieux était notée d'infamie par Giovanelli, dont le patriotisme marquait des faits précis ; réquisitoire rédigé au jour le jour, les rapports du jeune provéditeur restent à titre de témoins irréfutables. Les dates, les noms des intéressés, les citations des lieux où se sont passés les événements, les réclamations, les réponses, les unes émanant de lui, les autres reçues de ses adversaires, rien n'y manque Le tableau est complet, pas d'exagération ou de phraséologie, les événements n'en comportaient pas, la précision partout; des vues d'ensemble, un prosélytisme absolu quoique modéré, nulle déclamation, nulle emphase, la sincérité toujours et un respect surprenant pour ses adversaires, une habileté utile à retourner contre les généraux ou les chefs des troupes républicaines leurs proclamations publiques ou leurs lettres particulières et officielles; telle est la correspondance de Giovanelli avec la Seigneurie, tel en est l'esprit. Nous n'admettons pas que les défenseurs acharnés de Bonaparte l'aient lue, car il faudrait sans cela les accuser de mauvaise foi voulue; nous en disons autant de ceux qui se sont permis d'accuser Venise de duplicité (1).

C'est l'opinion contraire qu'il faut avoir. Au faux manifeste imputé par nous à Battaglia, la Seigneurie ré-

(1) Si on lui reproche ses armements de Terre Ferme et ceux des Lagunes, nous répondrons qu'on est mal fondé. *La neutralité n'est par le désarmement.* Donc, les dépêches subséquentes dans lesquelles Giovanelli expose ses efforts et les résultats acquis en ce sens ne peuvent être retournées contre lui.

pondit en effet le 12 avril par un *contre-manifeste,* où il était dit :

« La République vénitienne a toujours observé une « conduite loyale dans les troubles dont l'Europe est « l'objet. Ses maximes de parfaite neutralité envers les « puissances belligérantes sont assez publiques pour « qu'on n'ait à formuler aucune prétention d'embûches « et de malveillance qui autorise à mettre en doute sa « sincérité. Il est douloureux d'assister cependant à « une effervescence de reproches sur de mauvaises « intentions et à des calomnies qui portent atteinte à la « dignité de l'autorité souveraine. Le fait dont on s'est « rendu coupable à l'égard du provéditeur Battaglia et « qu'on a répandu à profusion dans les provinces cons- « titue une diffamation froide de la part de ses auteurs, « une injure contre la direction des affaires publiques. « Le manifeste du 22 mars est opposé aux sentiments « que n'a cessé de professer le gouvernement à l'é- « gard d'une nation amie. Il ne peut dans le cas qui se « présente, que protester contre d'aussi odieuses perfi- « dies et il observe à ses fidèles sujets qu'ils ne doivent « pas se laisser séduire par ces souillures. Les maximes « du sénat sont de vivre comme précédemment en « parfaite harmonie et amitié avec la nation française. « Si, comme il faut l'espérer, la loyauté de cette même « nation est reconnue, les accusations maléficieuses « prendront fin, les artifices répandus au moyen de « libelles seront reconnus immérités et indignes de « toute croyance. On conservera ainsi à la république « de Venise la juste confiance à laquelle elle a droit; « sa fermeté est égale à ses sentiments; elle aura une

« constance uniforme dans la conduite qu'elle n'a « cessé de tenir. »

Ce manifeste fut répandu, par ordre du sénat afin d'attester indubitablement l'amitié du gouvernement vis-à-vis de la France. Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'insister sur un acte officiel d'une telle valeur (1). Un second manifeste spécial aux pays de Trévise, Vicence et Vérone fut rédigé pour eux et adressé nominativement à leurs trois provéditeurs, y résidant à titre extraordinaire : Giustiniani, Erizzo et Giovanelli. Le doge les accompagna d'une *Déclaration* où il flétrit le pseudo-manifeste milanais (2).

« Le sénat n'avait pas appris sans surprise et sans « indignation qu'un acte signé du nom du provéditeur « Battaglia, essentiellement faux, *una apocrifa carta*, « et contenant des principes en tout contraires à ceux « que le gouvernement vénitien professe pour le gou- « vernement français était colporté partout. Il enten- « dait le démentir et le proclamait une embûche oppo- « sée aux tendances continues de la Seigneurie. C'est « pourquoi elle avait rédigé les deux manifestes qui « serviraient à l'avenir de règle aux provéditeurs en « Terre Ferme. Nous voulons qu'ils soient portés à la « connaissance des généraux français et qu'ils soient « publiés dans les places occupées. Ils seront imprimés « par vous et répandus par l'intermédiaire des repré- « sentants de l'autorité soumis à votre juridiction. Vous « les ferez parvenir aussi aux commandants des troupes

(1) Notre citation est la traduction complète de ce document.

(2) Traduction littérale et intégrale de la Ducale à Giustiniani, alors à Trévise.

« républicaines, afin de leur apprendre le soin scrupu-
« leux avec lequel le Sénat entend ruiner toutes les
« équivoques. Ils n'ignoreront plus ainsi la vérité de
« ses dispositions sur la constante amitié que nous por-
« tons à la nation française. »

Toutes les dépêches de Giovanelli en date de Vérone, pendant la huitaine qui précéda la célèbre semaine de Pâques, incriminent régulièrement tous les actes militaires et politiques du général Balland, qui y commandait. Les protestations officielles du sénat furent imprimées et répandues à profusion conformément à ses ordres. Malheureusement Bonaparte faisait continuer la politique de provocation par ses généraux, et les émissaires de son état-major démentaient, d'accord avec lui, les témoignages de l'amitié officielle. Aussi, le 17 avril, envoya-t-on à son quartier de Judenburg les nobles Donato et Gustiniani pour faire de pressantes instances en faveur de la neutralité des pays vénitiens. Le procurateur Pesaro de son côté s'expliquait avec le ministre Lallement sur les ordres relatifs aux défenses des lagunes, de l'estuaire, des forts de la capitale et sur l'ensemble des mesures de police ou de sûreté prises par le conseil des Dix à la demande de ses chefs.

II.

Mais pendant que l'on discutait ainsi, que se passait-il à Vérone? Les partisans des deux partis en venaient aux mains, événements célèbres sous le nom de *Pâques Véronaises*.

Le récit d'un contemporain et d'un témoin partiel va nous apprendre les faits.

« Ce fut le lundi de Pâques 17 avril 1797, vers quatre « heures du soir, qu'éclata subitement la terrible « émeute de Vérone. *Elle commença par quelques me-* « *naces et insultes de la part des soldats vénitiens et des* « *Véronais armés* aux militaires français répartis dans « différents quartiers de la ville. Frappé du danger qui « s'approchait, le commandant Carrère réunit les siens « sur la place d'armes afin de pouvoir se porter partout « où sa présence deviendrait nécessaire. Il était dans « cette position depuis une heure, lorsque *Balland donna* « *en quelque sorte le signal de la guerre* en faisant jouer « le canon des châteaux. A ce bruit, Carrère conduisit « précipitamment sa troupe dans le Château-Vieux, que « les Véronais attaquaient déjà des maisons voisines. « Les éclats inattendus de l'artillerie française firent « croire aux Véronais que Balland voulait traiter la « ville en ennemie. Ils ne s'étaient point trompés, puis- « que le général, peu d'instants après, fit tirer à ou- « trance contre l'hôtel de ville qui en fut considérable- « ment endommagé. La première volée enleva le faîte « du palais des Scaliger. En un moment l'aspect de la « ville fut changé. Il est impossible de se faire une « idée des cris de rage poussés contre les Français, de « l'ardeur qu'on mettait à les poursuivre, de l'effroi « qui naissait des coups non interrompus et précipités « du tocsin. Ceux des Français qui se trouvaient le « plus près des châteaux s'y retirèrent à la hâte, prin- « cipalement dans le Château-Vieux; mais ce ne fut « pas sans danger, parce que le peuple courait avec

« rage après eux pour les égorger, faisait pleuvoir sur « eux par les fenêtres une grêle de balles et de pierres, « tout ce qui lui tombait sous la main et leur rendait « ainsi la retraite difficile et pour ainsi dire mor- « telle.

« La fureur s'était emparée non seulement des hom- « mes dans la force de l'âge, mais encore des vieil- « lards, des femmes et des enfants. *Tous voulaient venger « sur un sang odieux les outrages reçus et les souffran- « ces endurées.* Beaucoup de Français furent immolés « dans cette fuite et leur chute était accompagnée de « cris de joie d'une populace féroce. Ceux qui n'avaient « pas eu le temps de gagner les châteaux cherchaient « leur salut dans les retraites les plus reculées des « habitations; mais peu de maisons leur offraient un « asile assuré. Les habitants, au mépris des lois de « l'hospitalité, en massacrèrent un certain nombre. « Ceux-ci furent jetés dans les puits, ceux-là poignar- « dés, d'autres repoussés violemment dans les rues « pour y devenir en butte à l'acharnement du peuple « dont la foule grossissait toujours au milieu des cla- « meurs horribles, du fracas de l'artillerie des châteaux « et des coups multipliés du tocsin.

« Il y avait alors à Vérone plusieurs administrateurs « de l'armée française, beaucoup de femmes, d'enfants « et de malades de cette nation. La plus grande partie « fut inhumainement égorgée par ce peuple qui se « vengeait avec une affreuse cruauté sur des innocents, « de ceux qui à force d'injustices, de rapines, de fraudes « et de trahisons étaient parvenus à lui rendre le nom « français en horreur.

« C'était un spectacle à la fois déplorable et terrible « que ces malades languissants poursuivis par des « assassins couverts de sang; que ces femmes épou- « vantées foulées aux pieds par des femmes en furie. « *J'ai vu* un portique encore dégouttant du sang de « Français assommés plutôt qu'égorgés par le peuple « exaspéré; *j'ai vu* retirer des puits et des égouts des « uniformes ensanglantés; *j'ai vu* les assassins porter « en triomphe les dépouilles de leurs victimes. Mais « c'était à *l'hôpital militaire* qu'on remarquait le plus « d'acharnement et de cruauté. Veuille le ciel en réser- « ver le châtiment aux véritables auteurs de tant d'a- « trocités!

« Plusieurs malades furent tués, d'autres maltraités « et dépouillés. Ni les supplications ni l'état de faiblesse « ni l'aspect même de la mort toute prête à saisir les « agonisants, ne pouvaient inspirer la pitié à ces cruels « qui n'avaient plus de l'homme que la forme (1). *La « barbarie ne se ralentissait ni par la fatigue ni par « l'assouvissement.* La soif du sang s'allumait au milieu « du carnage et les forces qui manquent souvent pour « une bonne action se renouvelaient ici pour le crime. « Le défaut de victimes paraissait-il calmer un instant « la fureur, elle se ranimait plus affreuse à la vue d'un « Français et le sang recommençait à couler. Les pa- « triotes véronais ou étrangers ne couraient pas de

(1) Ne croirait-on pas relire les descriptions des massacres de septembre, de la Vendée et de Carrier en suivant les phases diverses du récit de l'historien qui peut dire : J'ai vu! Partout le crime ou la violence prennent les mêmes formes, seuls les mobiles changent. Or, ici c'étaient des Vénitiens animés contre des Français.

« moins grands périls. La rage du peuple éclatait contre « eux avec plus de violence encore, il les poursuivait « même avec plus d'empressement et en immolait « autant qu'il en rencontrait. Mais le plus grand nom- « bre s'était retiré dans les châteaux; d'autres, soi- « gneusement cachés, passèrent plusieurs jours entre « l'espérance et l'effroi.

« Cependant tout ne fut point barbarie dans ce déplo- « rable événement. Plus d'un Véronais et *le comte No- « garola* lui-même, *quoique l'un des chefs du mouvement,* « donnèrent asile et sauvèrent la vie à beaucoup de « Français. Action d'autant plus méritoire qu'en sau- « vant la vie à d'autres ils mettaient la leur en péril. « Nul doute que si le peuple eût eu connaissance de cet « acte de pitié il n'eût enveloppé dans la même proscrip- « tion les protecteurs avec les protégés.

« Le bruit de ce qui se passait à Vérone ne tarda pas « à se répandre dans *les campagnes* voisines.

« Des rassemblements se formaient sur tous les « points. Les paysans armés venaient *par bandes* se jeter « au milieu de la tourmente qui agitait la ville et « réchauffaient par de nouvelles fureurs la fureur re- « froidie des premiers. Les vociférations recommencè- « rent aussitôt que les massacres, et *le sang ne cessa de « couler que quand il ne s'en trouva plus à répandre* (1). « Ne pouvant plus égorger des hommes, on s'en prit « aux propriétés. Il existait une vieille haine contre les

(1) Giovanelli les accuse de férocité et de ne vouloir en rien écouter sa voix ou ses prières. Ce fut alors qu'il rédigea une proclamation et la fit distribuer dans les campagnes.

« juifs, on les disait d'ailleurs partisans des Français ; « leur quartier fut pillé. Les dépôts publics étaient en « danger de l'être et, sans les efforts multipliés des pro- « véditeurs, ces farouches défenseurs de Venise deve- « naient des brigands qui dévastaient les magasins de « Venise même. Tant est facile pour les hommes « animés par la fureur le passage du meurtre à la ra- « pine et de la rapine au carnage. Le sang coulait dans « les maisons, il coulait dans les rues, les châteaux « foudroyaient la ville, les Esclavons faisaient rage « contre les châteaux. Unis aux peuples, ils voulaient, « disaient-ils, donner l'assaut à ce repaire des tyrans « de l'Italie. Le Château-Vieux surtout périclitait. « Adossé à la ville, il se trouvait plus exposé aux at- « taques de la populace et des soldats. Ses défenses « n'étaient pas non plus considérables. On y commu- « quait de Vérone par un pont fermé seulement par une « grille de fer et la porte, de mauvais bois, n'avait pas « même de herse.

« Au milieu d'un si grand tumulte, d'une irritation si « générale, le provéditeur Giovanelli aurait voulu, non « pas désarmer le peuple, le caractère connu des Véro- « ronais y aurait mis obstacle et le feu des châteaux ne « le permettait pas, mais arrêter le cours de la barbarie « et introduire de l'ordre, de la mesure, là où il n'y « avait que confusion et désordre. L'ardeur qu'il dé- « ploya dans cette louable intention le rendit presque « suspect aux Véronais, bien décidés d'ailleurs à mé- « connaître son autorité et à n'écouter que leur ressen- « timent.

« Pour favoriser l'entrée des secours du dehors il im-

« portait de s'emparer des portes toujours au pouvoi
« des Français. La mieux gardée était celle de San Zeno
« Informé du danger de ses compatriotes, le comt
« François des Émiles qui, dans Castelnuovo, avec deu
« pièces de canon, six cents Esclavons et deux mill
« cinq cents paysans, tenait en échec un gros de Fran
« çais et d'Italiens et les empêchait de se porter su
« Vérone, accourut subitement au secours des siens
« livra un sanglant combat à la porte San Zeno, s'e
« empara, fit le poste français prisonnier, entra dans l
« ville avec ses troupes et doubla ainsi le courage de
« insurgés. Le capitaine Caldogno et le comte Nogarol
« en firent autant chacun de leur côté, le premier à l
« porte Lévêque, le second à celle de Saint-George, d
« sorte que les habitants des campagnes pouvaient ar-
« river de toutes parts au secours de Vérone. Le ren-
« fort du comte des Émiles introduit, les Véronais re-
« tournèrent avec plus de rage à l'assaut des châteaux,
« surtout du Château-Vieux.

« Les Français redoublèrent aussi d'ardeur à se dé-
« fendre, certains qu'au milieu d'une si grande effer-
« vescence populaire, qui n'épargnait pas même les
« individus désarmés, le seul moyen de conserver leurs
« positions et leur vie consistait dans l'opiniâtreté de
« la résistance. La plus forte garantie des Français était
« le château de Saint-Félix, aussi les Véronais et sur-
« tout les paysans s'étaient-ils portés en masse à Pes-
« cantina, lieu favorable pour battre la place. De plus,
« ils avaient établi deux pièces de canon à San Lu-
« nardo qui domine le château et d'où ils le fau-
« droyaient sans relâche. De leur côté, les Français

« faisaient de fréquentes sorties et engageaient la bataille sous les murs et à l'intérieur même de Vérone. « C'était un carnage, un incendie, une dévastation générale. Balland tirait à boulets rouges du château « de Saint-Félix (1). *Une partie de la ville était en feu « aussi bien que les maisons de campagne des environs.* « Vérone, naguère si florissante, aujourd'hui si malheureuse, paraissait menacée d'une destruction inévitable.

« Toujours plus exaspérés à mesure que le sang « coulait à plus grands flots, *les paysans,* de leur propre « mouvement, *avaient expédié des courriers au général « autrichien Laudon avec prière d'arriver promptement à « leur défense* (2). Ce général, après ses avantages dans « le Tyrol, était venu remuer le haut Brescian, mais « Balland savait combien il importait à la sûreté de « l'armée de se maintenir à Vérone et à Saint-Félix, et « ne négligeait rien pour y parvenir. Il avait donné avis « à Chabran dans Brescia, à Kilmaine dans Mantoue « du danger où se trouvait la garnison de Vérone et du « besoin qu'elle avait de prompts secours. Pareilles « informations avaient été transmises à Victor. Un « autre détachement arrivait de Bologne contre la ville « insurgée.

« Effrayé de l'orage qui allait fondre de tous côtés,

(1) Les dépêches officielles ne cessent d'accuser ce militaire de mauvaise foi, d'hostilité et de perfidie. Or Balland n'était qu'un exécuteur d'ordres. D'où venaient ces ordres? de Bonaparte.

(2) La dépêche des provéditeurs est formelle sur Laudon, mais elle ajoute qu'il leur a rappelé les devoirs de la neutralité à l'égard de la France.

« Giovanelli, malgré l'arrivée prochaine d'Erizzo avec « un renfort d'Esclavons, d'armes et de munitions, fit « faire à Balland quelques ouvertures d'arrangement. « Elles furent sans résultat, parce que le général « français exigeait avant tout, comme condition indis- « pensable, le désarmement des paysans, le rétablis- « sement des communications de l'armée et la réduc- « tion de la garnison vénitienne au petit nombre des « soldats qui la composaient avant l'émeute. Les ma- « gistrats de la République n'étaient pas éloignés d'ac- « cepter ces conditions, mais les paysans toujours exas- « pérés refusaient absolument de déposer les armes (1).

« .... La terreur était dans Venise comme elle do- « minait dans Vérone... Les habitants combattaient « toujours avec la même ardeur, mais cette ardeur ne « pouvait durer par cela seul qu'elle était extrême. « Déjà les Français se montraient en forces autour de « la ville, Kilmaine arrivait de Mantoue, Chabran pa- « raissait sous les murs vers la porte de San Zeno, les « premiers bataillons de la formidable division de Victor « venant de Padoue étaient déjà en vue de la ville as- « siégée et la nouvelle de la trêve signée à Judenburg

(1) Une citation du texte de Giovanelli peut seule donner une idée de l'exaspération des paysans « si spiego apertamente, che « lungi dal deponer le armi, volevano anzi assalire i castelli e pren- « derli di forza ed uccire tutti i Francesi. Gia la ragione pareva non « avere piu luogo e lo provava il fatto; poiche la notte abbando- « nandosi il popolo al sacchegio egli si estese non solo sulle pro- « prieta francesi, ma lo furono pure molte case degli abitanti e li « ricchi magazzini del Vivante furono sacchegiatti tutti, conside- « rando li come lo erano di fatto, a supplire alle ricerche fran- « cesi. »

« ne laissait plus d'espoir d'être secouru par Landon.
« Par tous ces motifs les provéditeurs entamèrent des
« négociations d'abord avec Balland par l'intermédiaire
« du colonel Beaupoil, mais sans résultat, parce que le
« peuple refusait toujours de déposer les armes tant
« que les Français ne seraient pas expulsés des châteaux,
« ensuite avec Chabrand que le provéditeur Giovanelli
« vint trouver hors la porte de San Zeno. »

Après la lutte déplorable qui avait trop longtemps duré, partagée entre le sang des innocents et des combats loyaux, il fallut en venir à une reddition inévitable. Tels avaient été les résultats évidents de l'occupation étrangère dans un pays neutre. Bonaparte avait follement exposé les siens en oubliant ce qu'il leur devait et la situation délicate dans laquelle il les avait mis. Il est juste de le rappeler. Rien ne pouvait promettre que les populations ne s'armeraient jamais d'elles-mêmes pour se lever contre des compatriotes insurgés; rien n'autorisait à penser que des esprits surexcités n'en viendraient jamais aux mains (1); tout annonçait que dans une série d'opérations militaires de longue durée des malentendus ou des collisions se produiraient. Bonaparte avait laissé les ordres les plus sévères au contraire; sans égard aux manifestations du bureau des renseignements de son état-major il parlait d'amitié et préparait une ruine entière. Cette ruine, le Directoire ne l'avait jamais ni conçue ni préparée,

(1) Les dépêches de Girolamo Barbaro, capitaine et vice-podestat de Vicence, celles de Labia, capitaine et vice-podestat de Padoue, le prouvent. La colère et la terreur s'étaient emparées des habitants de ces deux villes.

le poids en revient à celui-là seul qui la réalisa après l'avoir habilement préparée et conduite, fruit d'une année de duplicité. Le Directoire l'accepta.

Attestation nécessaire, la *correspondance de Napoléon* a gardé le silence sur les *affaires de Vérone*, et un silence entier. Certes, il y avait là un beau chapitre de déclamations et de réclamations à faire valoir; on n'a pas osé et ses descendants ont tenu à garder, par l'oubli, la mémoire du grand capitaine intacte (1). *L'oubli n'est-il pas l'ignorance?* aussi on n'a ni par voie d'allusions ni par voie d'explications exposé les phases douloureuses de ce malheur. Par prétérition, on laisse un vague souvenir des *Pâques Véronaises* assombrir l'éclat de la célèbre *campagne d'Italie*, mais on s'est bien gardé de tirer les conclusions. La réprobation à de nouvelles calomnies eût été trop vraie si on en eût parlé, de là une apparente négligence. Lorsque sur le moment même Bonaparte entendait venger le sang de ses soldats il cherchait encore des raisons de ruine pour Venise. Mais il se gardait bien de dire que *le général Balland avait le premier donné le signal d'un massacre en tirant à boulets rouges sur une ville indûment occupée;* les désastres qui avaient suivi n'avaient-ils pas été provoqués? C'est ce que nous étudierons en traitant des moyens employés et des arguments invoqués pour livrer la république du doge à l'Autriche sans souci des vrais intérêts non seu-

(1) Que penser du récit de Botta qu'on vient de lire? qu'il est exact. En le rédigeant, cet écrivain a eu sous les yeux les dépêches que nous avons consultées après lui, et les narrations des provéditeurs y sont confirmées par ce qu'il a appris et vu. Nul autre ne pouvait lui être préféré, et c'est ce qui justifie notre citation.

lement de l'Italie, non seulement de l'équilibre européen, mais des intérêts de notre propre patrie, auteur d'un partage honteux !

Les négociations du provéditeur Giovanelli, accompagné des patriciens des Émile, Giusti et Merighi avec le général Chabran, ne pouvaient manquer d'être difficiles. Ce dernier reprocha l'armement des campagnes, acte officiel du pouvoir sénatorial, alors que les armées républicaines étaient en présence d'un ennemi redoutable. Chabran oubliait les excès commis par nos troupes et son reproche concernant le passage des Alpes prouvait le mépris de la neutralité de la manière la plus absolue. Venise, à l'entendre, eût dû concentrer ses forces dans un autre but. Le colonel Landrieux osa prendre la parole pour rappeler le faux manifeste attribué à Battaglia dont il n'ignorait ni la provenance, ni l'inspirateur, ni la protestation ducale qui l'avait suivi. Giovanelli répliqua en attestant nos excès et les souffrances des habitants, la participation des Français à tous les mouvements comme à tous les actes insurrectionnels; il eût été difficile de frapper plus juste quant à l'interlocuteur. Le général Balland, ajoutait-il, avait accordé un refuge aux chefs des troubles dans son palais; par son ordre, les forts avaient tiré à boulet plein sur Vérone, cause déterminante de la prise d'armes par les habitants et des faits ultérieurs.

La conférence fut rompue. Chabran déclarait qu'il brûlerait Vérone et la livrerait au pillage, les hostilités recommencèrent. Lahoz, annonçait-on, venait de remporter une victoire dans les plaines entre le Mincio et l'Adige; ses soldats arrivaient. Kilmaine signalait son

approche et Victor accourait. Le brigadier vénitien Maffei était battu, la nouvelle des préliminaires de paix à Léoben parvenait dans les États vénitiens. Les provéditeurs renouèrent les négociations sur les bases suivantes : désarmement des paysans, évacuation de Vérone, occupation de la ville, remise des armes et des munitions, remise d'otages désignés et parmi lesquels on comprenait les provéditeurs eux-mêmes, Giovanelli, Erizzo, San Fermo. Le mépris du droit des gens était absolu, Kilmaine ayant refusé d'assurer la vie des soldats, des officiers et les propriétés. Vérone se rendait en réalité à discrétion. Les provéditeurs devant ces conditions résolurent de se rendre à Padoue et d'abandonner la ville aux magistrats municipaux. Ils en informèrent la Seigneurie le 25 avril. Leur dépêche déclare que leur départ n'avait pour origine ni la crainte, ni les cachots, ni la mort : « Non fu timore di prigonia ne di morte. » La cause en était dans la certitude où ils étaient de ne plus y rendre de services, devant une férocité égale dans les deux partis en présence. Le doge les pria, le 26, de donner des ordres aux milices des communes qui sortaient de Vérone afin qu'elles se rendissent à Vicence. Là elles rentreraient sous le commandement du sergent général, le comte Stratico; or, le 27, Lahoz occupait Vicence. Il l'obligeait à capituler comme Vérone avec plus de modération toutefois dans les conditions (1), puis chassait les autorités vénitiennes !

(1) Il l'obligeait à envoyer des députés au quartier général de Bonaparte pour l'assurer de la soumission de leur province et les déclarait déliés de tout serment avec la seigneurie.

La chute prochaine de Venise fut annoncée à court terme. *Le colonel Beaupoil ne craignit pas de dire que quatorze siècles d'existence devaient suffire à la république*, les circonstances l'exigeaient et les actes de Bergame comme ceux de Brescia étaient la conséquence des ordres directs du général Bonaparte.

L'aveu est complet, les historiens étrangers l'ont enregistré et la Correspondance de Napoléon, quoique expurgée, nous a appris la réalité de ses sentiments dans sa lettre au municipe de Brescia.

Après l'échec de la *capitulation vénitienne* pour Vérone, les Français l'occupèrent immédiatement. Après la vengeance, la lâcheté. Les Italiens, *du parti patriote,* recherchèrent d'enthousiasme les chefs de la défense et remplirent l'office beaucoup moins de délateurs que de bourreaux (1). Le dernier supplice fut le partage de ceux qui avaient pris les armes pour protester au nom du droit des gens contre l'occupation de leur pays. Les membres plus élevés du patriciat de cette province, le comte Émile des Émiles, le comte Verita, le comte Malenza et quelques autres personnes moins considérables furent condamnés à mort. A la barbarie des mouvements populaires succédait la barbarie de Bonaparte. *Le sang de mes frères d'armes sera vengé,* avait-il écrit de Judenburg? comment accomplit-il ses menaces?

En multipliant les violences. Le soldat français vécut à discrétion chez l'habitant, le mont-de-piété fut pillé et les diamants précieux envoyés au général en chef,

(1) Erizzo et Giovanelli la spécifient ainsi : « la egualmente feroce furore del popolo veronese. »

les dots des pauvres furent enlevées; une contribution de cent vingt mille sequins fut imposée, les garnisons des châteaux eurent droit à un second prélèvement de cinquante mille; on indemnisa les soldats de leurs pertes et les hôpitaux des dommages soufferts; la cavalerie de l'armée et l'artillerie reçurent tous les chevaux du pays, l'intendance obtint pour l'habillement des troupes des quantités de drap; les églises apportèrent à nos commissaires leur or et leur argent et les caisses publiques, véronaises ou gouvernementales, se vidèrent au profit des caisses républicaines. Les beaux-arts ne furent pas oubliés et les établissements scientifiques subirent une dévastation en règle. Les biens des condamnés, ils étaient considérables, servirent à dédommager les personnes qui eurent droit à une indemnité.

Les ordres de Bonaparte, même en ceci, ne purent recevoir une sanction. Le désordre de ses troupes dont leurs chefs avaient surexcité de justes colères rendit leur exécution impossible. Un commissaire des guerres, Bouquet, celui-là même qui eût dû surveiller par ses fonctions spéciales les conditions de reddition ou du sac de la ville, n'avait songé qu'à faire fortune. Mais Bouquet n'avait pas agi seul, il avait pris soin de chercher des complices, et la dilapidation avait été d'autant plus vivement menée qu'ils n'avaient pas attendu l'arrivée de leurs généraux pour la commettre. Bien plus, ils l'avaient favorisée (1). L'anarchie en avait été la

(1) Bonaparte a écrit dans son récit sur la campagne d'Italie qu'on avait restitué à Vérone les vols commis par Landrieux. Cette assertion est fausse, car il informait Berthier le 19 mai 1797 de ses vo-

conséquence ; malheureusement plusieurs officiers supérieurs y avaient présidé, fournissant à Bouquet des hommes pour voler. Celui-ci n'avait plus qu'à opérer le partage ; son importance attira les recherches des généraux ; on avait trouvé à Vérone pour plus de cinquante millions d'effets ainsi que dans les magasins de Vicence. Victor dut arrêter Bouquet, mais il observa que la complicité des officiers supérieurs rendait impossible sa comparution devant un conseil de guerre.

Augereau se signala avec honneur dans l'exposé de tous ces malheurs.

La confusion des pouvoirs, écrivait-il, a prévenu les ordres du général en chef. Lahoz a fait révolter Vicence où se sont produits des pillages surprenants, les magasins avaient été forcés à coups de haches et vidés sur l'heure les sacs à la main. Les campagnes n'ont pas été épargnées. Incendie, vols, réquisitions générales, réquisitions particulières, le tout sans autorisation légale, les familles errantes, des villages dépeuplés, des officiers attirés par l'abus du pillage s'intitulant commandants de place pour commettre des excès que réprouvait la justice et l'honneur, tel était le récit d'Augereau. Il ne voyait aucun respect pour la discipline militaire là où elle eût dû tout guider. L'arbitraire avait présidé à la mise à sac des palais et des plus riches maisons de Vérone. On avait pris dans certaines jusqu'à soixante mille francs sans en laisser reçu. Les magasins avaient été aussi maltraités, et la crainte

lontés en ces termes : « J'ai ordonné que tous les monts-de-piété soient restitués aux villes, hormis Vérone. »

avait tout autorisé. Vérone devenait déserte et on avait vu des officiers vendre des marchandises arrêtées sur l'Adige sous prétexte qu'elles en descendaient le cours. La situation était telle qu'Augereau oubliait le sang français répandu, adjurant de réduire la contribution imposée à Vérone et aux campagnes de la province. Il tenait à consoler les Vénitiens de tant de barbaries. Nous n'avons rien à ajouter à une telle protestation!

CHAPITRE VII.

CORRESPONDANCE DE BONAPARTE CONTRE VENISE.

Nécessité de cette étude en dehors des proclamations. — Première dépêche de Bonaparte à la République de Venise. — Promesse de respecter la neutralité et agissements contre cette neutralité. — Violentes protestations au provéditeur Battaglia. — Indignation feinte contre Ottolini. — Entrevue avec Pesaro. — Dépêche de Judenburg au doge. — Fin de Venise : ordres au général Kilmaine. — Proclamation au peuple de Terre Ferme. — Lettre à Pesaro. — Préliminaires de Léoben et paix générale.

L'influence de Barras avait appelé Bonaparte au commandement en chef de l'armée d'Italie. Son rôle y fut, et cela naturellement, à la fois public et secret. Les *proclamations* à ses troupes ne suffisent pas pour juger son œuvre, il faut y joindre l'étude de sa *correspondance.* Quant à son rôle secret qui peut être examiné aussi avec une double série de documents, les dépêches des hauts fonctionnaires ou dignitaires de Venise nous ont appris en partie le but qu'il poursuivait. L'étude des causes insurrectionnelles des provinces de Terre Ferme n'a pu nous dissimuler sa part dans les révoltes à main armée dont elles furent le théâtre, les actes perfides du bureau des renseignements à son état-major général, les aveux du colonel Beaupoil comme les accusations et l'initiative

du colonel de hussards Landrieux, son chef. L'examen analytique et chronologique de la correspondance de Bonaparte achèvera celui du chef des opérations militaires. Le témoin, ce sera lui-même; le langage cauteleux ou comminatoire tenu contre l'avenir de la République vénitienne sera le sien; les preuves à en tirer, c'est lui qui les fournira; la violence feinte ou réelle, c'est lui qui l'attestera, Machiavel et Tacite à la fois.

Nous avons vu les phases militaires de la campagne de 1796 aboutissant en deux mois à l'armistice de Cherasco qui stipulait l'abaissement du royaume de Sardaigne et l'expulsion des Autrichiens de la Lombardie. Le moment était venu pour Bonaparte de se couvrir à droite et sur ses derrières. La neutralité ne lui suffisant plus, il marchait contre les États de l'Église, moyen sûr d'appeler à la révolte les duchés autrichiens de l'archiduc de Modène et bientôt celui de Parme. Qu'allait-il advenir de la glorieuse Venise dans ce conflit? Ses pays de Terre Ferme n'allaient-ils point, par la force des circonstances ou par la volonté des généraux français et impériaux, devenir, soit le champ clos de leur querelle soit la base de leurs mouvements? ou tout au moins un point d'appui pendant la guerre? Le système auquel déclarait s'attacher inébranlablement le sénat pourrait-il être respecté ? Enfin, les inquisiteurs d'État et le conseil suprême du doge ne seraient-ils pas forcés d'opter, soit par les belligérants, soit par d'autres neutres?

C'est à ces questions que va répondre notre étude; Bonaparte aura seul ici la parole.

Méprisant dès le début, la neutralité de Venise, il entrait à Brescia fin mai et écrivait aussitôt, le 29, à Venise

pour expliquer ses desseins. Il plaidait déjà les circonstances atténuantes. Le document qui les constate, de tous ceux qui suivront le premier en date, doit être lu en son entier. Son importance ressort de ce fait et sert d'exposé préliminaire à notre étude. La fidélité de cette dépêche vient des archives même où elle a été copiée, le Dépôt de la guerre.

« C'est pour délivrer la plus belle contrée de l'Europe « de l'orgueilleuse maison d'Autriche que l'armée fran- « çaise a bravé les obstacles les plus difficiles à sur- « monter. La victoire, d'accord avec la justice, a cou- « ronné ses efforts. Les débris de l'armée ennemie se « sont retirés au-delà du Mincio. L'armée française « passe, pour les poursuivre, sur le territoire de la ré- « publique de Venise, mais elle n'oubliera pas qu'une « longue amitié unit les deux Républiques. La religion, « le gouvernement, les usages, les propriétés seront « respectés. Que les peuples soient sans inquiétude, la « plus sévère discipline sera maintenue; tout ce qui sera « fourni à l'armée sera exactement payé en argent. Le « général en chef engage les officiers de la république « de Venise, les magistrats et les prêtres à faire con- « naître ses sentiments au peuple afin que la confiance « cimente l'amitié qui depuis longtemps unit les deux « nations. Fidèle dans le chemin de l'honneur comme « dans celui de la victoire, le soldat français n'est ter- « rible que pour les ennemis de sa liberté et de son « gouvernement. »

Au même moment, Bonaparte se plaignait de l'entrée des impériaux dans Peschiera et la leur arrachait par la victoire de Borghetto autant que par la retraite de ces

derniers. Masséna occupait Vérone le 1er juin. Les contributions de guerre avaient été si fructueuses dans la Lombardie et durant la campagne que deux millions *en or* partaient du quartier général français pour Paris; or on sait la valeur du change sur l'or à cette époque, surtout pour nous. Le ministre des finances était autorisé à tirer des lettres de change « pour quatre ou cinq millions » et on en promettait le solde, entier comme somme, exact comme date.

Le 4 juin, Bonaparte informait notre ministre Lallement des événements de Peschiera et des plaintes qu'il avait portées sur ce fait aux sages du conseil députés vers lui par le sénat. Mais il ajoutait : *Il ne faut pas cependant nous brouiller avec une république dont l'alliance nous est utile.* Le 23, il promettait au grand-duc de Toscane de respecter « les principes de neutralité », mais il s'emparait de Livourne en y mettant une division. Le service des espions laissait à désirer et les événements ont prouvé qu'il avait ce service en surveillance spéciale. Aussi écrivait-il à Lallement d'en inonder le Tyrol, le Trentin, et de lui envoyer un bulletin journalier sur les forces et les mouvements de l'ennemi. Venise arme, s'écriait-il, et vous gardez le silence. Vigilant à Gênes, il obtenait du dogat l'expulsion du ministre de l'empereur comme l'un des instigateurs de la révolte de Pavie. Quelques assassinats inévitables s'étant produits dans les environs de la capitale, il mandait au provéditeur le 7 juillet que les villages se trouveraient exposés au ressentiment de l'armée si on n'en punissait les auteurs. Il en serait fait un exemple terrible.

Le Directoire reçut une dépêche du 20 juillet dans

laquelle son commandant en chef rappelait la campagne de Charles VIII, et, comparant sa situation à la sienne, il incriminait Venise d'avoir tout préparé pour détruire son armée « au retour ». Aussi avait-il occupé Vérone pour se garantir d'une telle perfidie. Où est ici la preuve? Nulle part. La perfidie, c'est l'accusation seule qui la constitue. La République avait payé trois millions pour la nourriture de l'armée, Bonaparte se déclare d'accord avec le provéditeur pour que ce dernier les paie en son nom, et il se plaint officiellement. Il parle de menaces belliqueuses de la Seigneurie avec une telle mauvaise foi qu'il l'avoue en termes précis : « Je suis obligé de me fâcher contre le provéditeur, d'exagérer les assassinats qui se commettent contre nos troupes, *de me plaindre amèrement de l'armement qu'on n'a pas fait* du temps que les impériaux étaient les plus forts. » Ce dernier aveu est à retenir, la déloyauté est entière et attestée par son auteur.

Le 21 juillet, le provéditeur de Brescia était menacé de représailles pour des fournitures dont on attendait livraison et pour des assassinats hypothétiques. La question des hôpitaux portait à incriminer la police de cette province. Privé d'équipages de pont, le général en chef envoyait deux galères armées pour ramasser dans le lac de Garde, le 31 août, tous les bâtiments appartenant aux Vénitiens et les conduire avec leurs équipages à Salo; on transporterait par cet enlèvement 3,500 hommes. Le quartier général se rendait de son côté à Desenzano pour recommencer de nouvelles opérations. Pressé de marcher sur Trente et de se mesurer avec Wurmser sur la Brenta, premier pas sur l'Allema-

gne, le futur vainqueur de Rivoli informait Moreau de sa marche et comptait que ce dernier prendrait Inspruck. Ultérieurement, il désirait concerter avec lui la guerre.

Son exposé du 12 octobre au Directoire est une narration toute militaire où les reproches sur la saison et ses conséquences, sur les fautes des représentants du peuple devenus agents administratifs abondent. Des secours et de bons officiers y sont ses seuls soucis apparents; au fond, ce qui lui importait, c'était Venise. Il écrivait bientôt à Lallement, le 26, et son quartier général était alors à Vérone. Que voulait-il de ce ministre? Une nuée d'espions qu'il nomme « des exprès » pour avoir des nouvelles des Autrichiens et surveiller leurs mouvements. L'attitude si respectueuse de la Seigneurie le préoccupait. N'était-il pas essentiel à ses plans secrets, car il combinait dans sa pensée les conditions de la paix future, de trouver des motifs et des causes longuement préparées qu'il pût invoquer ostensiblement pour diminuer Venise. Nous ne disons pas qu'il eût déjà conçu sa ruine totale, non; mais la question des échanges ou des compensations le portait à voir dans les provinces de Dalmatie et d'Esclavonie les bases d'une entente avec la cour impériale.

Un détail précieux relatif aux agissements des émissaires de l'état-major est à relever dans la dépêche du 28 octobre par Bonaparte; adressée au ministre des affaires étrangères du roi de Sardaigne, elle trouve dans son destinataire Priocca un caractère de gravité spécial. Les courriers piémontais étaient « souvent arrêtés dans les pays occupés par l'armée ». Le général priait de les faire escorter par un de ses dragons. Puis,

il informait Priocca qu'il donnait l'ordre au *bureau de police de Milan* qu'il eût désormais à « respecter toutes les lettres qui seraient pour le Piémont ». Ce moyen d'investigation usité en pays ennemi et avec des réserves, même partiellement, était en usage à l'état-major de Milan. Il y constituait un des actes permanents de la domination française, et on peut les apprécier par ce qu'on vient de lire.

Le 6 décembre, Bonaparte annonçait au Directoire l'arrivée du général Clarke à Milan; elle datait de quelques jours déjà. Ce dernier devait traiter de la paix. Par une autre communication, il se plaignait de l'accueil fait aux Autrichiens et accusait la Seigneurie d'avoir placé auprès d'Alvinzi « des provéditeurs et des approvisionnements ». Son but constant était donc de proclamer Venise coupable, et il en informait son gouvernement afin de lui inspirer un jour ses vues après lui avoir inspiré ses colères. Mais il ne se souvenait plus, au 6 décembre, de sa propre lettre du 20 juillet précédent où il signalait le paiement de trois millions de fournitures faites par les Vénitiens. En cas de traitement semblable à l'égard des Autrichiens, c'était un respect de la neutralité qui avait inspiré les deux conduites.

Le 8, le général Rusca recevait les ordres formels de fusiller six chefs des révoltés dans la Garfagnana, de brûler la maison du partisan principal du duc de Modène, de prendre douze otages et d'imposer, après un désarmement général, le *serment d'obéissance à la République française!* Le tout devait avoir lieu avec éclat. Bonaparte ne se tint pas de joie et adressa des réclamations à Lallement. Quant au provéditeur, il lui écri-

vit une dépêche violente où le style familier s'allie à l'emphase.

Niant les fautes de nos troupes, il vit dans le récit du dignitaire celui qu'il aurait dû tracer de la conduite des troupes impériales. Puis, s'en prenant au *style* même, il le trouvait « *d'un mauvais écolier de rhétorique*, amateur des *contes de fées*, et donnait à ses assertions un *démenti formel*. Dissimulant, il niait que le Directoire cherchât de nouveaux ennemis, et citait pour preuve la paix avec le royaume de Naples, les liens qui l'unissaient avec la république de Gênes, les relations avec le roi de Sardaigne. Après quoi il l'apostrophait en ces termes :

« La ville de Vérone, celle de Brescia, celles de Vi-
« cence, de Bassano, en un mot toute la Terre Ferme
« de l'État de Venise, souffrent beaucoup de cette lon-
« gue lutte; mais à qui la faute? C'est celle d'un gou-
« vernement égoïste qui concentre dans les îles de Ve-
« nise toute sa sollicitude et ses soins, sacrifie ses
« intérêts à ses préjugés et à ses passions et le bien de
« la nation vénitienne à quelques caquetages de cote-
« rie. Certes, si le sénat eût été mû par l'intérêt pu-
« blic. il eût senti que ce moment-ci était celui de
« fermer à jamais son territoire aux armées indisciplі-
« nées de l'Autriche, et par là protéger ses sujets et les
« garantir à jamais du théâtre de la guerre.

« L'on me menace de faire naître des troubles et de
« faire soulever les villes contre l'armée française. Les
« peuples de Vicence et du Bassan savent à qui ils
« doivent s'en prendre des malheurs de la guerre et
« savent distinguer notre conduite de celle des armées

« autrichiennes. *Il me paraît qu'on nous jette le gant.* « Êtes-vous dans cette démarche autorisé par votre « gouvernement? La république de Venise veut-elle « aussi ouvertement se déclarer contre nous? Déjà je « sais que la plus tendre sollicitude l'a animée pour « l'armée du général Alvinzi : vivres, secours, argent, « tout lui a été prodigué; mais, grâce au courage de « mes soldats et à la prévoyance du gouvernement « français, je suis désormais en mesure et contre la « perfidie et contre les ennemis déclarés de la Répu- « blique. »

De quel côté était bien la perfidie? Quel était l'ennemi déclaré, entre les deux réclamants? Le lecteur pourra prononcer, il a les pièces sous les yeux.

Bonaparte écrivait, le 10, à Battaglia pour lui expliquer le ton de la note reçue par lui à Vérone; puis il le priait d'engager les gouverneurs placés sous ses ordres à indiquer dans l'expression de leurs griefs leurs désirs ou leurs volontés. Le provéditeur ayant protesté contre les apostrophes ci-dessus, son destinataire reculait en interprétant son but.

A la même date, il déclarait aux membres du congrès d'État de la Lombardie que l'union des patriotes ferait leur force. Il louait à Milan et à Bologne ce qu'il condamnait à Venise. *Si l'Italie veut être libre,* s'écriait-il, *qui pourrait désormais l'en empêcher?* Les différents États ont intérêt à se réunir. Aimez la liberté, mais fuyez les hommes qui ne parlent de liberté que pour arriver à une révolution. Que faisait-il donc dans les provinces de Terre Ferme où il excitait à la rébellion des populations fidèles à leur souverain? *L'armée fran-*

çaise, ajoutait-il, *ne souffrira jamais que la liberté en Italie soit couverte de crimes.* Il avait raison et ce langage l'honorait; mais lorsque Battaglia le priait d'intervenir, nous avons vu ses réponses et ses procédés.

Le 28, notre gouvernement apprenait la violation officielle de la neutralité par une dépêche où les égards témoignés à Alvinzi étaient donnés comme motif de l'occupation du château de Bergame. Mais Bonaparte ne tardait pas à se donner à lui-même un démenti lorsqu'il avouait que cet acte d'intervention en dehors des traités empêcherait les partisans ennemis de gêner ses communications entre l'Adda et l'Adige. Plus loin, il trace ses futures opérations; il n'agira cependant qu'en laissant s'écouler quelques jours, « pour que l'impression faite sur les Vénitiens par l'occupation de Bergame soit entièrement détruite. » La crainte était la ruse de guerre employée par lui, des Alpes à l'Adriatique. Un seul pays l'inquiétait, Bergame, dont Ottolini, son podestat, entretenait le patriotisme. Avait-il le droit de s'en plaindre, lui Français?

Le 1er janvier 1797, il donnait à Battaglia ses raisons sur ce fait : « Les troupes françaises ont occupé Bergame pour prévenir l'ennemi qui avait l'intention d'occuper ce poste essentiel. » Est-on bien sûr que ce fût pour prévenir les Impériaux? A Bergame, ces derniers eussent été *en l'air*, militairement, et isolés; la constatation au provéditeur manque de sincérité. Ce poste n'était en rien essentiel du moment où la Seigneurie restait en dehors de la guerre. Mais pour aggraver cette spécieuse allégation, Bonaparte avait soin d'incriminer les émigrés français qui s'y étaient réfugiés

et des libelles dont ils auraient rédigé une partie. Expulsés de leur patrie, on voulait donc leur imposer une approbation que Mirabeau avait refusée dans une apostrophe célèbre. Il en venait ensuite à la conduite d'Ottolini comme très partiale en faveur des Autrichiens. Il ne s'est jamais donné la peine, disait-il, de dissimuler, tant par sa correspondance que par ses propos et ses actions, la haine qui l'anime pour l'armée française. Le podestat était Vénitien, n'était-ce pas son droit? Il restait national, qui oserait le lui reprocher?

Bonaparte atteignait bientôt les limites de la violence dans l'emportement. Je ne suis point son juge, continuait-il; cependant lorsqu'un gouvernement a manifesté ses intentions, nul ne doit protester. Or, il est des personnes qui transgressent les principes de la neutralité ; donc elles se conduisent en ennemis. Ces admirables déductions philosophiques, leur auteur n'oubliait qu'une chose, c'était de les appliquer à lui-même. Il concluait en invoquant le droit des gens en termes surprenants : le *droit naturel m'autoriserait aussi à me servir de représailles.* Les apologistes n'ont pas connu ces fausses indignations et ces principes destructeurs de toute morale; c'est dire que leurs récits sont inexacts et tronqués, leurs jugements ne valent pas plus.

Nous n'insisterons pas sur la suite de cette dépêche; jamais dignitaire patriote n'a fait l'objet d'un réquisitoire plus pressant, plus comminatoire que celui-ci contre Ottolini. Le peuple bergamasque y était loué par une opposition grossière au podestat. S'il y avait des malintentionnés, c'est que celui-ci les avait inspirés

et créés, source première de la *Croisade contre les Français*... malheur à eux.

Le 24 mars, Bonaparte mandait aux directeurs que Pesaro l'avait rejoint à son quartier général de Goritz. Travestissant les faits et gestes de Landrieux comme de ses agents, il annonçait que les populations de Brescia et de Bergame avaient désarmé la garnison vénitienne et chassé les provéditeurs. Puis, constatant la délicatesse de ses négociations avec l'envoyé extraordinaire de Venise, il déclarait que ce n'était pas au moment où il avait besoin de tous les secours du Frioul et *de toute la bonne volonté des gouvernements vénitiens* pour approvisionner son armée dans les défilés de l'Allemagne *qu'il fallait nous brouiller*. Mais le Directoire, répondrons-nous, ne lui avait jamais conseillé de se brouiller avec la Seigneurie. Ce plan néfaste n'appartenait qu'à lui. C'était lui qui le soufflait tantôt ouvertement, tantôt à mots couverts à Paris; puis, par un phénomène psychologique, il le supposait accepté du Directoire et le pressait de ne pas l'exécuter encore. Le moment n'était pas venu, il n'était pas propice, puisqu'on était engagé *dans les défilés de l'Allemagne*. Après la bataille, on verrait. C'était par ces manœuvres, savantes et calculées, qu'il préludait à l'examen final d'une situation où il amènerait la diplomatie de son gouvernement à adopter les bases de paix qu'il lui inspirait depuis longtemps.

« J'ai dit à M. Pesaro que le Directoire exécutif n'ou-
« bliait pas que la république de Venise était l'ancienne
« alliée de la France; que nous avions un désir bien
« formé de la protéger de tout notre pouvoir; j'ai de-

« mandé seulement d'éviter l'effusion du sang et de ne « pas faire un crime aux citoyens vénitiens qui avaient « plus d'inclination pour l'armée française que pour « l'armée impériale; que *nous ne soutenions pas les in-* « *surgés*, qu'au contraire je favoriserais les démar- « ches que ferait le gouvernement; mais que je croyais « que, comme ils avaient envoyé un courrier au Direc- « toire exécutif, il serait bon peut-être d'en attendre le « retour parce que je croyais que la seule interven- « tion de la France dans ces affaires pourrait ramener « les esprits sans avoir besoin de recourir aux armes. « Nous nous sommes quittés bons amis; il m'a paru « fort content. *Le grand point dans tout ceci est de ga-* « *gner du temps.* Je vous prie pour ma règle de me « donner une instruction détaillée. »

Sans l'attendre, il écrivait le 5 avril, à Pesaro, toujours pour accumuler griefs sur griefs et avec aussi peu de justice qu'auparavant. A l'entendre, les plaintes étaient générales, les agents de la Seigneurie ne se contenaient plus et l'armée française était l'objet de leurs pièges. Des placards publiquement affichés excitaient les pays du Véronais à une persécution immédiate. Les suites les plus effectives leur étaient données et l'assassinat redevenait fréquent. La marine vénitienne canonnait les frégates françaises, leur interdisant l'entrée du golfe. Et cependant, les convois autrichiens y avaient pénétré et mouillé. Le consul de Zante avait vu sa maison pillée et brûlée, l'impunité s'en était suivie. Bien plus, toutes les personnes soupçonnées d'avoir prêté leur concours aux troupes républicaines étaient persécutées et des mandataires de l'Autriche trou-

vaient asile partout, à Vérone notamment. Puis, après cette énumération habile, Bonaparte s'écriait avec une audace singulière : *La république française ne se mêle pas des affaires intérieures de la république de Venise.*

L'instruction des directeurs n'eût pas autorisé son général à un tel langage; il offensait comme à plaisir les plus hauts fonctionnaires et paraissait attendre de leur patriotisme indigné une protestation dont il se fût fait une arme contre eux et contre Venise. Ne la recevant pas, il s'emportait à froid contre un silence douloureux pour ses projets et agissait comme s'il l'eût reçue. Annoncer la liberté et apporter le despotisme, voilà où allait aboutir Bonaparte; il y ajouterait au besoin la domination étrangère.

Une prétention étrange fut manifestée par lui concernant le duc de Modène. Ce prince, écrivait-il à Pesaro, doit plus de trente millions à l'État de Modène, mais il négligeait les preuves qui pourraient l'établir. Il n'en requérait pas moins « la mise en séquestre » soit de l'argent déposé par lui dans la banque de Venise soit du trésor qui se trouvait dans son palais. Soucieux de fournir de l'argent au ministre des finances, ou à l'armée du Rhin, ou à la sienne, il s'emparait en réalité d'une propriété privée sous couleur de politique. Peut-on admettre que les besoins des armées républicaines présentes dans la péninsule autorisassent une pareille mainmise? Cependant leur général en chef accomplissait une entreprise de vrai conquérant. Il allait même plus loin car il déclarait le gouvernement vénitien comme *responsable* de ladite somme! Une pareille affir-

mation était une édiction d'un principe singulièrement nouveau dans le droit des gens.

Les préliminaires de Léoben ayant été signés le 7 avril à Judenburg : Bonaparte se tourna définitivement contre Venise par la dépêche suivante en date du 9 et directement adressée au doge : « Vous massacrez nos troupes, s'écriait-il, votre perfidie a été durant toute la campagne des plus noires, vous me réduisez au parti de la guerre. » Ce même jour, Lallement recevait l'ordre, si la réponse n'était pas telle qu'il l'attendait, de se rendre à Mantoue ou à Ferrare. Que n'avait pas fait la Seigneurie! Son but avait été de couper les derrières de l'armée française!

Laissons ce triste langage et voyons ce qui se passait dans la correspondance intime.

Il ordonnait au général Kilmaine, la division de son collègue Victor devant être arrivée à Padoue, de désarmer cette dernière garnison, de prendre les officiers et le gouverneur, puis de les envoyer prisonniers à Milan. Il devait en faire autant à Trévise, à Bassano et à Vérone, au besoin à Brescia et à Bergame si la Seigneurie y avait mis garnison. La célèbre proclamation au peuple de Terre Ferme et celles qui suivraient seraient à imprimer, son état-major devait la répandre. Un acte militaire contre Créma était destiné à frapper les populations, spécialement celles des montagnes. Kilmaine recevait mission d'organiser dans chacune des principales villes ci-dessus énumérées « une *municipalité* choisie parmi les principaux citoyens avec une *garde* qu'ils seront autorisés à se composer parmi les meilleurs patriotes pour leur police ». Répondant à des

intentions qui étaient loin d'exister mauvaises alors chez des populations que son intervention, son traitement de conquérant, allaient pousser au désespoir, Bonaparte faisait arrêter *tous les nobles vénitiens et tous les hommes les plus attachés au sénat.* Les soldats de la Seigneurie devaient être arrêtés, désarmés, et conduits partie à Bologne partie à Milan. Après cette violation de la liberté des personnes, il confiait la conduite de celles-ci aux soldats lombards, armant ainsi Vénitiens et Italiens les uns contre les autres!

La cause définitive, inévitable, de l'insurrection à main armée contre nous, la voilà. Faut-il s'étonner plus longtemps des Pâques Véronaises et du désespoir auquel on avait réduit les populations?

Un appel à la révolte des peuples contre leur légitime souverain fut rédigé par Bonaparte et lancé dans toutes les provinces, *depuis quatorze cents ans vénitiennes de cœur et d'intérêt.* Après avoir incriminé le sénat (1), celui qui s'annonçait comme un Attila pour la République osait dire :

« Je sais que n'ayant aucune part à son gouverne-
« ment, je dois vous distinguer dans les différents châ-
« timents que je dois infliger aux coupables. L'armée
« française protègera votre religion, vos personnes et
« vos propriétés. Vous avez été vexés par ce petit nom-
« bre d'hommes qui se sont, depuis le temps de la bar-
« barie, emparés du gouvernement. Si le sénat de
« Venise a sur vous le *droit de conquête,* je vous en
« affranchirai; s'il a sur vous le *droit d'usurpation,* je

(1) Acte du 9 avril, du quartier général de Judenburg.

« vous restituerai vos droits. Quant aux insensés qui, « conseillés par des hommes perfides, voudraient prendre part et attirer sur leurs villes les maux de la « guerre, je les plaindrai et les punirai de manière à « servir d'exemple aux autres et à les faire repentir de « leur folie! »

Les punir! voilà bien le langage qui sied aux vainqueurs. Les châtiments! c'est ainsi que nous entendions protéger le patriotisme, nous qui attestions depuis Valmy notre indépendance, nous qui soulevions le Milanais contre l'Autriche avant d'y porter nos armes, nous qui favorisions l'expulsion des princes bourbons et autrichiens à Parme et à Modène. Dans la Romagne, dans l'antique Émilie, nous attestions les vieux souvenirs, les républiques du moyen âge et à Venise nous appelions *crime* ce qu'ailleurs nous déclarions *vertu!* De quel droit? Le droit de conquête et le droit d'usurpation, c'était certes Bonaparte qui le représentait. Quelques mois encore et l'Europe surprise apprendra ce que vaut la trop célèbre paix de Campo-Formio.

Le procurateur de Saint-Marc, soumis à toutes les douleurs, apprenait le 11 avril que le refus de médiation fait par la seigneurie après Goritz prouvait la culpabilité du sénat vénitien. « L'on a cherché, lui disait-on, un prétexte pour armer les paysans de la montagne. » Aux protestations de Pesaro, le vainqueur donnait un sens de résistance à main armée et parlait des indignes menaces dont il était l'objet dans la communication officielle de procurateur. Cette ironie contre un neutre à peu près désarmé ne saurait cependant nous surprendre. Le ton de Bonaparte nous est connu : *J'interposerai*

l'autorité de la République française pour que tout finisse. Voilà le grand mot ou plutôt le dénouement de la tragédie qui s'annonce inéluctable. Puis, par un artifice de langage complet, il ajoutait en terminant : *Il serait singulier que le sénat de Venise nous obligeât à lui faire la guerre dans le moment où nous sommes en paix avec tout le continent.*

Ici, Bonaparte ne parle plus, on l'observera, en son nom personnel. Il dit « nous », il met le Directoire de moitié dans son œuvre de ruine si laborieusement combinée, il paraît même se faire imposer cette ruine, et s'il l'accomplit, ce ne sera qu'à son corps défendant. Il ne fera qu'obéir, à qui? à son gouvernement. Qui pourrait l'en blâmer? Que veut-on? la paix. Qui s'y oppose? Venise.

Malheureusement, s'il avait amené le Directoire à vouloir sacrifier la République, ce n'était pas pour des principes seuls que combattait celui-là. Les intrigues de Barras le prouvent.

CHAPITRE VIII.

TENTATIVE DE CONCUSSION DE BARRAS CONTRE VENISE.

I. — Origine des documents diplomatiques de cette divulgation. — Querini et Barras. — Premières vues de Bonaparte sur l'Italie en septembre 1796. — Propositions au Directoire en décembre dès l'arrivée de Clarke. — La capitulation de Mantoue porte les salons de Vienne à désirer la paix. — Articles préliminaires de paix du 23 janvier 1797. — Plan de Bonaparte approuvé par Barras. — Échec des négociations, ses suites.

II. — Entrevue de Querini et de Barras. — Ce directeur exige de l'argent pour voter en faveur du maintien de Venise. — Complicité de Barras avec les fournisseurs véreux aux armées. — Propositions officielles à Querini de sauver les États vénitiens moyennant sept millions. — Part du Directoire. — Part de Barras. — Bonaparte est informé de la négociation. — Entrevues de Querini avec Rewbell. — Son projet de traité. — Concussions contre le Portugal, les Cisalpins, les Transpadans.

III. — Récit détaillé de Querini au 22 avril sur les conditions du paiement à Barras. — Acceptation du doge et du sénat. — Dépêche de Querini sur l'entrevue de Saint-Cloud qui mit fin à l'incident avec Barras.

I.

Les mots solennels, les accusations réitérées, les imprécations, ne sauraient suffire pour justifier la ruine d'un État. Les réquisitoires les mieux préparés, alors

que le vrai y coudoie les fausses allégations, portent en eux des obscurités qu'on veut éclaircir. La précision est en ce cas un devoir pour l'historien. Nous allons éclairer le débat par des recherches dans les *archives officielles de la République*. Jamais ruine ne fut plus complète que celle préparée par Bonaparte, ourdie par lui, mais où il sut trouver des complices. Non pas que les arguments ou les actes de ces complices doivent lui être imputés, son rôle fut assez prépondérant pour qu'il le garde seul; mais son habileté consista à ne point porter seul la responsabilité intime pour le Directoire et pour le Sénat de la chute définitive. Les psychologues ont là un sujet d'examen, les historiens rendent parfois des jugements comme des criminalistes. Les approbateurs de Bonaparte ne se sont pas doutés que des preuves de cette complicité existent, indubitables, car elles sont pleines de détails et nominatives pour les personnes ou les intérêts en jeu. Elles émanent de l'ambassadeur Querini, agissant régulièrement au nom d'un gouvernement reconnu par tous les cabinets, et l'interlocuteur, Barras, répliquait au nom d'un autre gouvernement reconnu en droit et en fait par les autres États de l'Europe.

Qu'étaient personnellement Querini et Barras?

L'ambassadeur appartenait au patriciat et continuait dans la plus brillante charge de l'État les traditions d'une famille toujours honorée par ses titres et fonctions. Serviteur consciencieux, austère, Querini ne laissa à aucun de ses secrétaires le soin de rédiger les actes diplomatiques de sa carrière. Ces actes existent en double exemplaire. On a conservé aux Archives

d'État les dépêches de l'ambassade; mais indépendamment de ces envois à son gouvernement, Querini a laissé dans ses archives personnelles le premier manuscrit de sa rédaction (1) sous ce titre : ***Dispacci al Senato, da Parigi negli anni*** 1795-1797. Durant ces trois années, fertiles en événements militaires et diplomatiques, l'ambassadeur tint son gouvernement très au courant. Il intéresse surtout lorsqu'il parle des succès militaires de la France. Il peint l'admiration comme la stupeur que produisait sur les esprits notre incomparable fortune, avec sincérité et scrupule. Son scrupule était si grand que la vue du manuscrit minuté de ses dépêches peut seule en donner une idée. Les ratures, les surcharges, les effacements y sont prodigués et la lecture n'en est pas aisée. Querini avait pour habitude alors de tout écrire de sa propre main. Les difficultés qu'il rencontrait, la responsabilité qu'il sentait encourir et l'abandon apparent avec lequel l'entretenait le ministre des affaires étrangères de France l'autorisaient d'autant plus à être très ouvert avec la Seigneurie.

Nous avons vu que pour résister à soixante mille impériaux le Directoire n'en avait laissé que trente-six mille au commencement de novembre 1796; la fièvre

(1) Son fils et sa fille morts sans enfants ont laissé à la ville de Venise leur palais avec la bibliothèque de famille, les objets d'arts et les manuscrits des ancêtres. Une Bibliothèque publique y a été organisée avec soin. C'est là que nous avons lu les dépêches, elles forment trois volumes in-folio.

Querini avait commencé sa carrière en juin 1785; il la termina le 3 juin 1797.

des marais de Mantoue ajoutait aux duretés de la guerre. Or, l'Italie, qui n'avait été d'abord qu'une diversion, était devenue pour Bonaparte le prix de la future paix et le gage de la ruine pour la coalition. Du 15 septembre au 15 novembre 1796, les principaux corps de l'armée républicaine étaient restés en observation sur la Brenta et sur l'Adige, résultat des grandes journées de Lonato et de Castiglione les 3 et 5 août. Par Arcole, bataille terrible qui avait mis en péril durant une série de trois jours le sort de l'armée, les républicains avaient confirmé leurs possessions territoriales dans la péninsule. Par Rivoli et la Favorite, ils avaient inauguré l'année 1797 avec un tel éclat que l'archiduc Charles avait été appelé au commandement des armées autrichiennes. Le cabinet de Vienne, déployant alors une activité dont on n'aurait pas cru le baron Thugut capable, avait montré une constance et une fermeté digne du temps de Marie-Thérèse. Si la maison d'Autriche ne trouva pas la victoire sur les nouveaux champs de bataille promis à son patriotisme, elle y trouva du moins l'honneur.

Timide par lui-même, le Directoire resta effrayé des suites qu'eût pu avoir Arcole et se dit que le moment était venu de traiter. Il avait, par un pressentiment redoutable des difficultés militaires et, par prudence contre les dépêches tantôt inquiètes tantôt obscures de Bonaparte, envoyé un fondé de pouvoirs à l'état-major général de ce dernier. Si Clarke avait, dès les premiers jours de décembre, c'est-à-dire dès son arrivée, admis de servir le général en chef qu'il avait mission de surveiller, il n'avait pu cependant modifier certaines des disposi-

tions imposées à son mandat. Or il y en avait de diplomatiques; sur celles-là, il n'avait qu'à obéir et à obéir à la lettre. Aussi respecta-t-il le texte et l'esprit des négociations qui lui avaient été confiées, lorsque se présenta l'occasion de les appliquer.

Le Directoire, en envoyant un tiers porteur de ses instructions à l'armée d'Italie, prouvait par son choix qu'il n'entendait pas laisser à son chef le soin des discussions diplomatiques. On a voulu voir dans la nomination de Clarke un peu plus peut-être que ce qu'y avait mis le gouvernement d'alors. Et comme Bonaparte a renversé ce pouvoir légal au 18 brumaire 1799, on a prêté à ce dernier des desseins plus noirs que la réalité. Combien de fois les gouvernements ont créé des situations analogues, tantôt avec raison, tantôt pour faciliter leurs vues, quelquefois même par duplicité à l'égard du vaincu ou du co-contractant.

On n'ignorait pas, Carnot surtout, que le jeune vainqueur entendait porter la guerre au cœur de l'Allemagne. C'était donc avant de franchir les défilés du Tyrol et de paser le Tagliamento qu'il fallait s'entendre avec un pouvoir toujours redoutable, dont les armées se renouvelaient sans cesse, qui en appelait au fanatisme des populations montagnardes des Alpes pendant qu'il suscitait en Hongrie un dévouement admirable, habile à faire valoir l'enthousiasme héréditaire pour la maison impériale et qui donnait dans cette magnifique famille un exemple toujours frappant pour les peuples : la part que prenaient les archiducs au malheur de la patrie, à sa gloire militaire jusque dans ses honorables défaites, du Rhin à l'Italie.

La paix était donc le résultat de toutes les opérations réciproques, du nord à l'est et dans la péninsule pour nous; l'Empire la désirait de son côté sur les même points : n'était-il pas seul à combattre et à porter tout le poids de la coalition ? Avec une telle réciprocité d'intérêts, ne pouvait-on s'entendre ?

Des *articles préliminaires de paix* entre la République française et Sa Majesté Impériale furent donc présentés; ils émanaient, chose singulière, de Bonaparte, si l'on en croit les notes de la « Correspondance de Napoléon » publiées pour cette partie en 1859. Il va sans dire qu'ils avaient été préalablement discutés à Paris dans le conseil des directeurs. L'un d'entre eux y apposa sa signature, Barras. Cette coïncidence est frappante, car ce sera lui qui, trois mois plus tard, dira le dernier mot du drame. L'examen des conditions offertes le 23 janvier 1797 va nous dire la variation dans les idées soit dans le conseil aulique de Vienne soit dans le conseil gouvernemental de la France.

Bonaparte n'avait pu imposer ses vues personnelles, et on n'ignore plus aujourd'hui l'opposition qu'il a toujours rencontrée chez Carnot, en dehors des questions d'ordre militaire, ses apologistes en conviennent. Si on veut bien se rappeler la conclusion hâtive des préliminaires de Léoben et la surprise qu'en éprouva le Directoire, on partagera notre opinion. C'est à partir de cette paix que, ne retrouvant pas en lui les vertus dont Moreau et Jourdan, Desaix et Hoche avaient donné tant d'exemples, certains républicains commencèrent à le craindre et manifestèrent par des communi-

cations restées secrètes leur hostilité contre lui. Le Dépôt de la guerre a conservé quelques témoignages de cette suspicion; nous en publierons un extrait, à l'étude qui nous incombe sur le traité de Campo-Formio et ses suites (1).

Le présent projet de traité accable Bonaparte; il n'y est pas dit un mot de Venise, alors que sa perte sera en octobre le prix final de la paix. La preuve irréfutable ressort du texte si légèrement imprimé par ceux qui ont eu de la gloire de *Napoléon* un tel souci; mais on ne prend pas toujours garde à tout. L'ambassadeur Querini n'eut pas à connaître de cet acte et son silence est en ceci naturel; son langage lorsqu'il parlera, le 8 avril n'en sera que plus digne de foi et plus irréfutable.

Que proposait Barras, signataire des articles préliminaires, le 23 janvier? un projet qui n'était déjà plus celui voulu fin septembre 96.

A cette époque, les volontés de septembre sont indispensables à retracer : Bonaparte avait préconisé une barrière à établir entre le Pape et le duché de Mantoue; il redoutait que les Anglais ne débarquassent quatre mille hommes à Ancône ou à Civita-Vecchia et le prissent à revers. On ne comprendra jamais pourquoi le cabinet de Saint-James ne réalisa pas ce plan, surtout avec un corps d'armée de vingt mille soldats dont la ténacité eût opposé à nos chefs un ennemi plus puissant que les impériaux. Dans le but de prévenir cette intervention, le fondateur de la République transpa-

(1) Aux pièces justificatives.

dane avait réuni les deux légions formées à Bologne et à Ferrare, puis y joignant la garnison de Livourne augmentée de trois mille hommes, avait lancé ces corps dans la Romagne et occupé la marche d'Ancône. La jonction avec Wurmser, également désirée à Vienne et à Rome, était devenue impossible. A la paix on rendrait la Lombardie à l'Autriche, trafiquant de l'indépendance du nord de l'Italie au mépris des engagements les plus solennels. En revanche, une république de second ordre aurait été organisée avec les Légations, les duchés de Modène et de Parme, la Romagne, la marche d'Ancône, avec Bologne pour capitale. Des territoires très unis et deux ports importants auraient fait de cet État une seconde Venise.

On aurait donné Rome au duc de Parme, et le Pape, abandonné par l'Autriche comme par l'Espagne, aurait dû se contenter... de l'île de Sardaigne. Bonaparte avait commencé à exécuter son projet et de Bologne avait menacé les États de l'Église; à Rome même, on n'eut pas peur, et les soldats pontificaux ayant formé une véritable armée, on compta pouvoir la mettre en communication avec Wurmser par le Bas-Pô et Ferrare. « S'il le faut, dit le cardinal premier ministre, le Saint-Père quittera Rome et ira passer quelques jours à Terracine, sur l'extrême frontière du royaume de Naples ». L'éloignement de l'Adige entraînerait la perte du vainqueur. Mais on se trompait; celui-ci n'entendait pas s'éloigner. Apprenant, le 8 janvier 1797, que ses avant-postes avaient été attaqués sur toute la ligne, il repassait le Pô en toute hâte et installait son quartier principal à Vérone. La suite de la campagne,

on la connaît (1). Alvinzi était écrasé et l'archiduc Charles annonçait un vengeur à l'Allemagne. Rivoli et la Favorite autorisèrent un exposé de paix, prix du sang de nos soldats, du Mincio et de la Brenta aux rives du Rhin!

Mais avant de redire les propositions de Clarke, il importe de connaître ce que voulait Bonaparte diplomatiquement en décembre 1795. Il nous a instruits de ses plans par sa dépêche du 6 à laquelle sont jointes deux Notes annexes.

Il eût été à désirer, dit-il, que l'on eût attendu la prise de Mantoue pour négocier. Pourquoi? Parce qu'un armistice sans les possessions de cette place forte par les républicains serait *tout à l'avantage de Venise* et de Rome. Le dernier mot n'a qu'une valeur secondaire dans notre exposé, nous ne le discuterons pas. Il en est autrement de Venise. On le voit, une pensée prédominante chez le général, c'est Venise. On a pu s'assurer pas à pas de la persistance de ses pensées intimes par notre étude au jour le jour. Venise, c'était son enjeu final... Le tout était de savoir comment la question se traiterait, car il entendait paraître avoir la main forcée. Son machiavélisme consista à y conduire les parties contractantes, avec une sage lenteur, mais une lenteur savante. Pour atteindre son but, il fallait tenir l'attention éveillée de ce côté; il n'y manquait pas.

Discutant la situation de Mantoue, il déclarait que son obtention nous vaudrait les limites du Rhin. Se presser devenait indispensable. Quinze jours de repos

(1) Exposé de Stendhal dans la *Vie de Napoléon*, ch. XIX.

pour ses troupes suffiraient, trois mois les perdraient. Ce dernier argument n'était pas sincère, l'hiver italien n'est pas celui des rives rhénanes; il était plus vrai en parlant des finances. Il concluait, dans les deux notes, à ne pas accorder d'armistice afin d'éviter une autre campagne. Il voulait maintenant la guerre à tout prix et s'appuyait sur Mantoue pour préparer à son gré la chute de Venise.

Les Allemands étaient enfin chassés de toute l'Italie par la capitulation de Mantoue. Bonaparte était sûr de pouvoir agir librement et on a écrit sur lui en Italie qu'à ce moment de sa carrière il lui importait peu *que le Directoire approuvât ou non sa conduite.* Ce témoignage d'un historien autorisé, contemporain et témoin des événements qu'il décrit, mérite d'être consigné. On sait que, s'il promettait à la Lombardie son indépendance, les députés de cette province auprès du gouvernement français ne recevaient pas à Paris les mêmes promesses. Un fait militaire possible stimulait Bonaparte, les succès de Moreau qu'il redoutait de voir lui donner la main à Inspruck, nous avons cité précédemment la dépêche où il est consigné. Or, le vainqueur d'Arcole entendait rester maître de dénouer la situation et l'impétuosité de Hoche l'effrayait autant que l'initiative froide de son collègue du Rhin. Là encore, les attestations de Botta sont utiles : *il ne voulut pas que Moreau eût le temps d'arriver à son aide par les rives du Danube.* La paix étant son objectif unique, il sacrifierait au besoin la Lombardie, promise d'abord au roi de Piémont et, s'il y renonçait, on conclurait à tout prix. Ce prix quel était-il? *Une révolution dans*

les États de Venise opérerait ce double résultat. Voilà ce qu'ont soutenu les contemporains, et comme les faits ont répondu à leur accusation, de quel droit soutient-on que Venise fut seule coupable de sa ruine?

Les offres répétées d'alliance suffisent-elles à justifier par leur rejet cet attentat? Nous ne le pensons pas.

Vienne menacée par la route de Goritz à Clagenfurt et Gratz, l'armée autrichienne rompue sur toute la ligne, le conseil aulique effrayé, une opinion puissante favorable à la conclusion de la paix ne se cachant pas dans la capitale même de l'Empire, Bonaparte crut le moment d'agir venu. Ses espions, loin d'avoir à le stimuler, n'eurent qu'à le confirmer par leurs attestations et leurs renseignements. On aurait tort de croire que l'esprit d'ancien régime obligeait toutes les langues au silence. Le dix-huitième siècle n'était plus celui qui l'avait précédé et on se dédommageait de la non-existence de la liberté politique par la liberté du langage. Plus le péril deviendrait imminent, disait notre général en chef, plus cette opinion obtiendrait d'influence, plus elle serait appelée à triompher.

Des salons de la haute société viennoise ce désir était passé dans le cabinet de deux ministres diplomatiques, alliés récents de la République française. Et quels alliés que l'Espagne, le royaume des Deux-Siciles, précisément des parents de l'ancienne maison régnante en France! Les résidents soutenaient ouvertement le nouveau parti, sans avouer publiquement les espérances qu'ils comptaient retirer d'une paix générale pour leurs souverains. Les femmes se distinguaient dans ce concert

et on n'ignore ni leur activité ni leur habileté en ces matières. Nous n'avions par tardé à connaître cet enthousiasme et n'avions rien négligé pour l'entretenir. Les termes dans lesquels avaient été rédigés les actes qui annonçaient la chute de Mantoue et la reddition de Provera, flatteuse pour les deux vaincus, notamment pour Wurmser, constituaient des avances au parti pacifique de Vienne.

Qu'en disait la presse dans les deux capitales?

On annonçait à la fin de janvier, comme relatif aux premiers jours de ce mois, le départ du général Clarke pour Vienne. Les italianissimes redoutaient que la Lombardie ne fût intéressée dans ses propositions et destinée à retomber sous l'autorité de ce cabinet. Le langage qu'il a tenu, écrivait-on de Milan au journal officiel de la République française, semble justifier ces craintes. Il paraissait impossible de croire que les peuples de la Lombardie fussent ainsi sacrifiés après avoir encouragé leurs actes, tous anti-autrichiens. On s'alarmait à Milan; on se rejouissait en Émilie et dans les duchés; on espérait tout de notre amitié à Venise; on désespéra bientôt à Vienne.

Les intrigues du cabinet de Londres et les réformes de Paul Ier à Pétersbourg l'emportèrent contre Clarke. Par une générosité antipolitique, la cour de Vienne se résoudra à combattre pour la *cour de Blanckenburg* et abandonnera à la Prusse une telle part de la Pologne que le cabinet de Berlin lui donnera un titre à noter : la *nouvelle Prusse occidentale*, avec Varsovie pour chef-lieu. Partagé entre ses succès relatifs sur le Rhin, ses espérances dans le talent de l'archiduc Charles,

son attachement aveugle pour le Milanais, ses préventions contre un gouvernement régicide, et les sollicitations du roi d'Angleterre, on écoutera Pitt et ses agents. Le ministre impérial à Pétersbourg, comte de Cobentzel, ne partageait pas l'enthousiasme des salons de Vienne. Le plénipotentiaire français aura pour lui avec eux l'intérêt public, l'opinion et les vrais politiques.

Clarke pouvait donc négocier, nous étions largement vainqueurs et c'était nous qui offrions la paix. Restait à persuader un empereur jeune et honnête, un ministre vieux, mais patriote, Thugut. Les propositions de Bonaparte revêtues de l'approbation de Barras, les voici en leur entier; il n'y est pas question de Venise; *seul* Barras les avait signées.

La paix, l'amitié et la bonne intelligence, y était-il dit, sont rétablies entre l'Empereur et la République française. Toutes hostilités cessent du fait des généraux qui sont autorisés respectivement à conclure un armistice provisoire. L'empereur abandonne à la République les Pays-Bas autrichiens, le Luxembourg et tout ce qui appartenait à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin avec tous les droits inhérents à la souveraineté. Ce dernier point constituait un article spécial qui pourrait demeurer secret. L'occupation des pays où se trouvent les armées ne prendra fin qu'à la conclusion de la paix. Aussitôt la ratification des présents préliminaires, les contractants s'obligeaient à payer tout ce qu'ils doivent pour fonds prêtés par les individus ou par les établissements publics. Aucun des habitants, soit de l'Allemagne, soit de l'Italie, pour les

territoires occupés par les troupes de la République, ne saurait être recherché, soit dans sa personne, soit dans ses biens à raison de ses opinions ou de sa conduite. Les actes de la vie civile, politique, militaire ou même commerciale relatifs à la présente guerre échappent à toute poursuite.

Conformément au traité conclu à la Haye le 7 floréal an III, la paix actuelle est commune à la République batave. Le stathouder obtiendra par l'Empereur « des dédommagements convenables » sur la rive droite du Rhin. Tout acte y relatif et concernant l'Empereur à titre d'indemnités est reconnu par la République d'avance. En retour, l'Empereur prend le même engagement quant aux différentes maisons de l'Empire germanique à indemniser convenablement pour les pertes qu'ils subiront en vertu de l'article 4. Les stipulations relatives aux indemnités pourront demeurer secrètes, à moins que l'on n'en fasse dépendre la signature des préliminaires. Un article spécial concernait l'Angleterre. La République s'engageait à accepter la médiation de Sa Majesté impériale pour la paix à intervenir entre elle et Sa Majesté Britannique. Puis, par un sentiment de violence que justifiait la conduite tenue par le cabinet anglais depuis cinq ans, il était dit en *note* que ce dernier article serait supprimé, à moins que l'on n'exigeât au quartier impérial son insertion.

L'œuvre de Barras acceptée par lui et inspirée par Bonaparte eut un échec absolu. Nous avons dit ce qu'avait à redouter Clarke à Vienne; le parti militaire et le parti diplomatique l'emportèrent, précipitant vers de nouveaux désastres une cour égarée et un souverain

trop accessible au point d'honneur. L'influence de l'Angleterre renversa tout projet de paix; son cabinet y argua notamment du peu de solidité du gouvernement directorial, de la reprise de la guerre de Vendée, et la conjuration récemment découverte à Paris vint lui donner une apparence de véracité. Le Directoire publiait de son côté les pièces les plus compromettantes au journal officiel et fournissait par cet acte de ressentiment des preuves de son peu de crédit. Pitt en utilisa les documents à Vienne pour amener un refus de discussion valable.

Dès que la Prusse eut connu l'échec des négociations, elle prit arrogamment la défense des souverains et des États qui avaient conclu avec la France des traités de neutralité ou de paix séparés. Par une intervention publique de son ministre auprès de l'empereur, le roi Frédéric-Guillaume déclara qu'il regarderait comme une injure personnelle toute conduite hostile et irrégulière que tiendrait le cabinet de Vienne à l'égard de ces États et de ces princes. Décidé à jouer un rôle actif malgré la paix de Bâle et soutien avoué de la paix de Teschen qu'il appelait le bouclier de l'équilibre germanique, ce souverain mit ses armées sur le pied de guerre. Le duc de Brunswick, le général Kalkreuth et le maréchal de Mollendorff reçurent l'ordre de préparer leur départ. Une note du cabinet de Berlin fut remise à la diète de Ratisbonne pour obtenir de cette assemblée le remboursement des frais relatifs au siège de Mayence. Conçue en termes péremptoires, renouvelée pour la troisième fois, elle rééditait les plaintes du déserteur de la coalition qui entendait réserver de toutes

mains. Courtier des négociations en Allemagne, la Prusse y mendiait comme à Paris l'or des services qu'elle ne rendait pas!

Tous les partis s'étaient entendus à Londres pour combattre le Directoire, auprès des cabinets restés fidèles à la coalition. Burke prêta son appui à cette levée de boucliers par sa *Lettre sur les négociations de paix ouvertes avec le Directoire;* il réédita ses colères et ses imprécations sur les malheurs de la Révolution, reprocha à la France son ambition et son génie, voua ses institutions nouvelles à l'indignation de l'Europe, stigmatisa son système brouillon et demanda sa ruine pour garantir le monde civilisé du système de brigandage créé par elle! *Rien d'indépendant ne peut coexister avec cette République!....* Passons.

L'enthousiasme de l'Italie pour Bonaparte fut sans limites dès cette époque. Aux expressions les plus enthousiastes des brochures et des poésies lyriques succédèrent un jour les témoignages que les Césars seuls ou les papes avaient reçus. Ce jeune homme de vingt-six ans, d'origine semi française et qui avait combattu en Corse contre sa nouvelle patrie, fut appelé Invincible, Héroïque, Grand, Vainqueur parmi les vainqueurs, l'Hannibal du despotisme. A Rome même, une adresse des *Amis de la liberté* l'invita à entrer dans la ville éternelle avec son armée pour y voir dresser sa *statue.* Venez, disaient ses partisans, les Romains érigeront votre statue sur le Capitole et la postérité y lira un jour le témoignage de notre reconnaissance (1).

(1) On n'aura pas grandes recherches à faire pour s'assurer de la

Ce témoignage, c'était l'inscription suivante au nouvel Alexandre :

ALEXANDRO BUONÆPARTI,
DUCI GALLORUM INVICTISSIMO,
QUOD
SENATUM P. Q. ROMANUM
A PONTIFICIBUS MAXIMIS
VI ET METU CONCULCATUM,
IN PRISTINUM SPLENDOREM
ET AUCTORITATEM
RESTITUERIT.
ANNO MDCCCIIIC
ROM. REIP. RESTITUTÆ I.

Ces offres et cet appel se produisirent au moment où Clarke se rendait à Vienne. Que ne pouvait concevoir le soldat ainsi loué au delà de toute mesure? Et le Directoire, inquiet, mais indécis, ne comprenait pas que le 18 fructidor permettrait peut-être une contre-partie personnelle au vainqueur d'Italie (1)!

fidélité de cette inscription. Le Directoire la laissa insérer au *Moniteur*. Était-ce par bravade contre l'Autriche avec laquelle les négociations venaient d'échouer? Était-ce par incapacité d'une saine appréciation du génie de Bonaparte? Peut-être les deux!

(1) Les Milanais firent, par le ciseau de Canova, ce que ne réalisèrent pas les partisans de Rome. Leur statue est aujourd'hui placée dans la cour du Palazzo Brera, entourée des illustrations de leur province.

A Rome, Pie VI plaça au Capitole le buste de Napoléon, entre ceux de Galilée et de Cristophe Colomb... accomplissant le vœu des patriotes révolutionnaires! durant la Sainte-Alliance.

II.

La continuité de la guerre avait mis la République de Venise en état de servir de point de mire à l'avidité des autres puissances. L'Autriche ne pouvait qu'être blessée des représentations incessantes faites par Battaglia aux lieutenants de Beaulieu et de la partialité ostensible avec laquelle on avait agi avec Bonaparte. Le temps lui avait prouvé que nous nous trouvions chez nous comme occupants et comme facilité d'approvisionnements. La neutralité n'avait été qu'un mot vide de sens et surtout vide d'obligations militaires pour nos armées. Les représentations diplomatiques de la Seigneurie étaient restées sans effet et le langage de notre ministre à Venise y avait paru plutôt celui d'un général victorieux que celui d'un résident. Les divers États de l'Italie étaient ardents à chercher des équivalences ou des accroissements... Dans ce conflit d'intérêts, qu'allait devenir l'indépendance de la vieille République, toujours isolée et presque désarmée? Bonaparte a pu, pour créer des griefs, attaquer la déloyauté de la Seigneurie; nous savons depuis longtemps ce qu'il faut penser de ces arguments d'ambition et de circonstances. Querini va nous dire, témoin redoutable et jamais consulté par les historiens français, ce qui se passait à Paris.

Avant la perpétration de l'attentat contre le droit des gens, nous allons voir se dessiner la chute résolue de la République. Bonaparte avait enfin trouvé un complice dans le gouvernement, un directeur, Barras.

Mais, pour que le drame soit complet, à côté du sang versé nous trouverons une question d'argent; une concussion. Ce qu'aura résolu Bonaparte, Barras l'accomplira par anticipation. Le premier agira pour hâter la paix, dit-il; le second, pour augmenter sa fortune, participation aux crimes financiers dont l'expédition d'Italie donna tant d'exemples.

Une dépêche de Querini, en date du 8 avril, forme le prélude.

Le bruit courait à Paris, mandait-il aux inquisiteurs, que Brescia et Vérone ont proclamé leur indépendance et que la ville de Créma serait en pleine insurrection. Un courrier récent avait apporté la nouvelle d'une nouvelle victoire remportée par Bonaparte. Il ne se passait pas de jour qu'une amertume inattendue ne vînt le frapper, et son patriotisme employait cette expression cruelle : « amaramente crucciato ». Il avait adjuré un membre du Directoire, resté inconnu, de ne plus autoriser les généraux ou les fonctionnaires républicains à intervenir dans les affaires intérieures de Venise : « Li Francesi non si meschiavano del governo interno; » les circonstances l'exigeaient. *Étant plus forts que vous*, avait répliqué ce dernier, *c'est à nous de commander!* Querini protesta contre ce langage et obtint en réponse la condamnation de sa patrie : *La République peut perdre tous ses États de l'Italie pendant notre occupation.* L'ambassadeur s'indigna de cette théorie si nouvelle et il lui fut à nouveau répété : *Ce n'est pas à la République de Venise à faire la loi à la République française, notre loyauté doit vous suffire, parce qu'elle répond de tout.*

Le sénat, continuait-il, était bien loin de soupçonner la sincérité du Directoire, cependant il se voyait contraint de relater ces incidents dans toute leur vivacité afin que la Seigneurie connût ce qui s'était passé. La perpétuité de la guerre et la victoire qui couronne toujours les armes françaises le portait à craindre pour l'avenir des maux plus grands encore que ceux du présent. La maison d'Autriche s'expose à augmenter chaque jour ses pertes et il n'est plus admissible de supposer que le vainqueur soit porté à lui rendre la Lombardie. Celui-ci même en serait empêché parce que ses habitants se sont déclarés indépendants et veulent former une république; ils s'entendent de manière à se passer de l'appui du gouvernement français. Sur ce dernier point, le patriotisme de Querini l'égarait. Il était plus juste appréciateur de la Péninsule lorsqu'il annonçait l'extension des principes de la Révolution en Italie.

Il spécifiait que Villetaud, jeune secrétaire de Lallement, entretenait avec les patriotes italiens une correspondance suivie, spécialement avec ceux qui résidaient à Paris. Ces derniers avaient nettement déclaré que *tous les gouvernements d'Italie pourraient facilement prévenir la révolution en rendant la forme des pouvoirs publics plus accessible aux classes populaires.* Dans le cas contraire, ils ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes des révoltes ouvertes de leurs peuples. Aussi, l'ambassadeur s'écriait-il : *J'ai toute raison de croire que le Directoire veut que la Révolution prenne pied en Italie* et qu'il menace la maison d'Autriche en ce sens, dût-il lui faire perdre toutes ses provinces. Mon devoir envers

la Seigneurie est de tout tenter ici. Il comptait y réussir, pour délivrer les provinces vénitiennes, à la paix, de pareilles manœuvres.

Le succès ne pourrait s'acquérir au seul prix du respect des principes. Pour devenir pleinement maître des obstacles et maintenir toujours la neutralité entendue dans le sens de l'indépendance nationale, Querini estimait qu'une somme « de six ou sept millions de francs » lui serait indispensable. Il proposait d'y affecter deux millions immédiatement en numéraire, on ne parlerait plus des valeurs dues par le gouvernement français pour frais de fournitures directes qu'avait faites la Seigneurie à titre d'intermédiaire. C'était là ce qu'il pouvait donner comme à peu près exact pour obtenir la faveur du Directoire, sans garantir cependant le chiffre de la somme qu'il sollicitait. Tout était fort délicat pour tempérer les ardeurs des opposants du sénat à Paris; aussi insistait-il sur ses réserves, fruit de ses craintes pour les intérêts peut-être compromis *in cui si trova l'adorata Patria!*

Que peut-on opposer au texte de l'ambassadeur, texte précis et cruel? La première fois qu'il parle de corruption inévitable, il est formel : « Che forse si potrebbe ottener cosi essenziali oggetti con un qualche sacrifizio in danaro che dall' Eccellentissimo Senato fosse ancora per farsi. » Il n'est pas moins affirmatif pour le chiffre du sacrifice qui s'impose : « Di penetrare che sei o sette millioni di franchi sarebbero sufficienti. » La cupidité est grande parmi les hommes politiques assez misérables pour traiter de la vie et de l'honneur d'un État à prix d'or. Cependant l'avidité pouvait être contenue,

à raison même de la rapidité que cherchait le concussionnaire; on n'aurait à verser que deux millions effectifs : « Di questi basterebbe darne di effetivi due al piu. » Querini ne répugnait pas à promettre les sept millions, mais il entendait ne pas accabler le trésor par un versement total de pareille somme. Il conseillait de recourir à des lettres de crédit et, fait très grave à noter, ces lettres seraient rédigées au titre d'obligations envers la République française : « Che del resto fosse aperto un credito a favor della Repubblica francese. » Le concussionnaire disparaissait devant le trésor français en apparence du moins... Le représentant de Venise l'a constaté sans s'en douter, lorsqu'il ajoute que les traites seraient confiées aux fournisseurs des armées républicaines en Italie; ces derniers auraient le droit de les tirer directement sur le trésor vénitien et au nom respectif de cet État : « Delle tratte sopra la Repubblica di Venezia sino alla prima sopraindicata somma. » L'affaire des traites importait peu; il était spécifié que le Directoire ne se préoccuperait pas des protestations qui leur seraient ultérieurement faites, il serait satisfait du règlement d'abord accordé. Le succès momentané d'un paiement à ses fournisseurs lui suffisait.

Or, ces derniers, quels étaient-ils? Tous, des amis de Barras. Nous savons, par les aveux intimes des correspondances des généraux, les actes de vol inqualifiables auxquels se livraient ces hommes véreux, soit aux dépens des troupes, soit aux dépens des pays occupés. Bonaparte, auquel il faut rendre en matière de finances une absolue justice, ne les aima et ne les favorisa jamais. Certaines de ses dépêches sont à citer comme protes-

tations considérables contre ces actes, nous aurons à y revenir dans le chapitre suivant. Leur protecteur, leur coopérateur, leur complice, ce fut toujours Barras. On est même en droit de dire que la somme souscrite aux fournisseurs n'avait ceux-ci qu'à titre de prête-nom, soit pour la totalité, soit pour la plus grande partie. La grâce qu'obtenait ce personnel après des condamnations publiques parle plus haut que toutes les dénégations de leurs apologistes.

Nul parmi les directeurs ne fit fortune au pouvoir. Carnot y contracta des dettes, Barras seul y releva la sienne qui avait sombré par sa faute dès 1792.

Autre observation. Querini a gardé le silence, dans sa communication du 8 avril, sur le nom du Directeur avec lequel il avait eu la série d'explications que nous avons lues. Or, nous l'avons donnée en une traduction à peu près littérale et les dépêches ultérieures nomment Barras personnellement. Il est donc naturel de conclure que le membre du gouvernement incriminé est bien lui et la présence de fournisseurs dans l'affaire rend la probabilité une certitude. Les témoignages postérieurs des contemporains, de Querini après sa mise en liberté, des publicistes italiens et des membres du corps diplomatique sont formels.

Avant que Querini n'eût reçu la réponse des inquisiteurs d'État sur les sept millions destinés à sauver la république vénitienne, il fut à même d'exposer les nouvelles découvertes dont se rendit susceptible l'avidité de Barras. Les propositions cette fois furent nettes. On aura observé d'abord que la colère de l'interlocuteur du 8 avril avait eu un but unique : menacer pour être

acheté, les conditions on les connaît. Que s'était-il passé de cette date au 15 du même mois?

Chargé de remettre dans cet intervalle de temps une lettre du doge au Directoire et une dépêche du procurateur Pesaro à Bonaparte y jointe, l'ambassadeur avait vu venir à lui spontanément un des intéressés de la proposition d'avril. Il l'appelle éloquemment « una di quelle persone che manegiano tal natura di affari », et observe qu'il engagea les pourparlers comme précédemment pour obtenir du sénat vénitien des sacrifices nécessaires. A ce prix on promettait de calmer toutes les insurrections « onde rimetter in calma li suoi Stati e far terminar in essi le rivoluzioni. » Le sort de Venise est dans vos mains, lui fut-il dit. Le Directoire est partagé sur son avenir; deux de ses membres combattent les mesures révolutionnaires, deux les approuvent, le cinquième reste indécis. Or l'indécis était Barras. Mais *moyennant un sacrifice quelconque, la solution serait infailliblement favorable à la seigneurie.* Voici le texte précis : « E che era venuto da me per veder se voleva far un qualche sagrifizio; che in tal caso m'assicurava che la questione sarebbe stata decisa a favor del mio Governo. » Querini répondit qu'il ne pouvait rien décider; un courrier spécial avait été dépêché par lui au sénat; l'ordre de celui-ci dicterait sa conduite.

Le mandataire évident de Barras ne se tint pas pour satisfait; il devint pressant et déclara qu'il attendait un engagement formel, surtout immédiat « sul momento. » On le comprendra facilement, l'ambassadeur opposait des objections utiles. Il lui fut répliqué alors que *le Directeur* se déciderait sur le résultat de l'entrevue. Quel direc-

teur, sinon Barras? Jamais Querini n'a employé les mots techniques *Direttorio* pour *Direttore* et réciproquement. Or, il spécifie ici et clairement : « Mentre mi repeteva che il Direttore attendeva la mia risposta per decidersi. » Le doute est-il possible? C'est bien de Barras qu'il s'agit et de lui seul, dirons-nous. L'examen du récit amène une preuve inattendue lorsque le narrateur déclare parler avec une exactitude absolue, car il craint toujours qu'une aussi scandaleuse proposition n'indigne ses commettants et ne les rende incrédules. Aussi emploie-t-il les expressions suivantes : « Con tutta esatteza, » et il réitère plus loin sa sincérité sur ce marché honteux, en termes non équivoques : « Della verita del fatto. » Ce marché, Querini en demeurait troublé.

Ces intimations et ces menaces lui montraient bien qu'il en était venu aux angoisses suprêmes. Il ne le cachait pas lorsqu'il craignait de se voir dans l'alternative de sauver ou de perdre son pays, alternative douloureuse qu'il n'avait en rien recherchée. De là ce cri de désespoir : « Che da me dipendesse il salvar o il sagrificar la mia patria e la nazione. » Ne perdant pas courage, il demanda à l'envoyé secret quelle était l'étendue du sacrifice à lui imposé. Celui-ci exigea pour son mandant qu'il appelait le Directeur une somme de six cent mille livres tournois : « Quel Direttore voleva seicento mila lire tornesi. » Le paiement devait avoir lieu sur l'heure, et dans le cas contraire l'intéressé voterait pour la révolution.

L'ambassadeur vénitien lutta contre ces prétentions. Tout ce qu'il obtint fut d'organiser un système de lettres de change à différentes échéances et dont le paiement

serait échelonné. En présence des malheurs entrevus, agir en dehors des ordres de son souverain ou faire dudit Directeur un adversaire implacable de Venise, il pensait interpréter les vues de la seigneurie renfermées dans les dernières dépêches en souscrivant aux volontés à lui imposées dans des formes assez comminatoires pour la patrie et la nation vénitienne!

Il ne signa rien cependant, sans poser ses conditions. Les *cités rebelles* devraient revenir sous l'autorité de son gouvernement, les *podestats* nationaux seraient réintégrés dans leur autorité, on désarmerait les *factieux*, toute ingérence des *étrangers* serait interdite sous des peines sévères, *l'évacuation* des places fortes et des villes qui n'étaient pas nécessaires aux opérations de l'armée d'Italie se produirait de suite, enfin les *commandants* français seraient obligés à interdire toute rébellion sur les territoires occupés par leurs troupes.

Ces six conditions répondaient à un programme et devenaient de véritables articles de traité diplomatique. Elles honorent la mémoire de leur auteur pour eux-mêmes et pour la forme dont il les avait revêtus; elles étaient écrites de sa main; il l'atteste ainsi, *le mie condizioni che io aveva scritte.*

Le contractant, si heureusement nommé par lui « il commissionato negoziatore », le quitta en promettant une réponse immédiate; il avait emporté le libellé. Le jour même, il revint chez Querini en s'écriant : *Tout est accordé*, « tutto era accordato. » Ce dernier du moins l'espérait.

Ici intervient un grave incident, Bonaparte. L'ambassadeur déclare, preuve inattendue pour nos divers

jugements sur ce général, qu'on écrivait en ce sens à Bonaparte. La complicité des deux politiciens, la voilà dans son résultat; ils ont tout fait en commun depuis septembre 1796, l'un pour sa politique personnelle aux armées, l'autre pour sa fortune; le moment de sacrifier la République vénitienne est enfin venu! On paraît discuter, l'un pour la conduire militairement à sa perte, l'autre pour arrêter l'orage à prix d'or. Mais la tempête souffle, à cette date, trop fort pour que des sacs d'écus puissent conjurer une ruine. Barras toujours en confidence avec Bonaparte a cru pouvoir profiter de la situation pour s'enrichir encore et se flatter qu'un mot de lui sera décisif, que son vote imposera sa volonté, qu'il commandera à son jeune protégé l'arrêt dans la chute finale. Le vieux corrompu s'est trompé et lui qui a toujours tenu tête à Robespierre avec le tempérament d'un soldat devra s'incliner devant l'arrêt du soldat corse. Au moment décisif Bonaparte faussera compagnie à son *cher Barras!*

Ce dernier, qui comprenait qu'on n'accepterait pas le marché sans preuves à l'ambassade vénitienne, fit promettre une copie des ordres directoriaux à son général en chef au delà des Alpes : « Sarebbe a me consegnata la copia authentica delle Lettere del Direttorio allo stesso generale. » Après le maître, le valet. Les intermédiaires véreux du directeur informèrent Querini que le total de la somme convenue laissait en dehors de toute rémunération leurs services; ils étaient plusieurs, paraît-il. La dépêche les mentione en masse sauf un, le secrétaire de Barras, nominativement désigné : « il segretario del Direttore » par sa charge. Nous avons par

la *Vie de Napoléon* qu'a écrite Stendhal son nom patronymique : Bottot. Ces favoris divers s'évaluaient à 24 mille livres; leur nombre était de trois seulements et l'ambassadeur en parlait avec mépris. Il les désigne : *qualch'altro individuo!*

Tant de négociations sur un pareil sujet lui faisaient tout craindre et la succession des événements pouvait, disait-il, tout aggraver. La Seigneurie n'avait qu'à se reposer sur sa prudence. Il signalait ses soins pour que les incidents restassent secrets, notamment en ce qui touchait le Directeur dont il ne désirait prononcer le nom à aucun prix. La situation était d'autant plus délicate qu'à ce moment de l'année chaque membre de ce gouvernement était renouvelable. Or, moyennant finances on traitait toutes sortes d'affaires et les plus grandes avaient le sort des plus petites. L'expression suivante est formelle et ne peut laisser aucun doute : *si ottengono delle grandi cose.*

La paix avec le Portugal était l'objet d'une communication spéciale dont l'importance nous autorise à ne pas insister; sa lecture suffit pour corroborer le récit de Querini en ce qui le touche et aggrave par un scandale jusqu'alors sans exemple les conditions dans lesquelles se traitait la paix avec les petits États.

Bonaparte avait donné à Modène, à Parme, et à Livourne pour la Toscane un exemple fâcheux. Il s'abritait alors, par un abus condamnable, sous le mot contributions de guerre; mais en transportant ce procédé dans des délibérations diplomatiques, le Directoire l'érigeait en principe. Or, rien de tel n'était advenu à Bâle pour la Prusse et à Madrid pour l'Espagne. Bien

plus, l'un des négociateurs secrets pour Venise et le Portugal stipulait pour lui-même ! A la France toujours généreuse, Barras imposait ses criminelles audaces et ses prévarications ! Quelle ne doit pas être notre indignation !

On m'assure, s'écriait Querini, que le ministre de Portugal traitant de la paix par ordre de son souverain, devra payer de son côté à la France sept ou huit millions au moins. Les intermédiaires obligent à élever le chiffre final à douze millions : « Ma dova spender in *maneggio privato* da dodici millioni. » Ainsi, les agents privés exigeaient quatre millions pour leurs prétendus services.

Nous ne sommes pas au bout de nos découvertes, l'ambassadeur vénitien s'inquiétant à bon droit du sort de ses compatriotes.

Les Milanais, ajoutait-il, les Bolonais et les Ferrarais dépensent ici des sommes incroyables. Pour *acheter leur indépendance,* les premiers donnent ce qu'on demande ; pour obtenir que le Directoire approuve leur République nouvelle, les seconds s'obligent à des sacrifices honteux. La honte est générale et cependant tous sont prêts à augmenter leurs sacrifices !

Une deuxième dépêche, en date de ce même 17 avril, expose les scandales de Barras avec plus de détails encore. Aussi les contemporains l'ont appelée la vraie lumière de ces trafics illicites, *maggior lume del turpissimo mercimonio.* Elle met en scène un autre membre du Directoire, mais pour la politique seule.

Querini, par ordre de son gouvernement, se rendit auprès des chefs du nôtre pour se plaindre officielle-

ment de l'appui que nos généraux ne cessaient de donner à tous ceux qui, dans les États vénitiens, se révoltaient à un titre quelconque contre leurs autorités respectives. Il devenait donc nécessaire, aux termes des instructions de la Seigneurie, d'armer les habitants fidèles encore dans les provinces de Terre Ferme. Entendait-on à Paris organiser une *guerre civile* dans ces pays où une troupe de factieux portait le désordre et l'anarchie?

Rewbell répondit que ces plaintes étaient justes; ses collègues et lui avaient écrit en ce sens à Bonaparte. Il lui avaient enjoint de mettre fin à ces dissensions, de punir les auteurs des troubles et de destituer les officiers français qui les avaient secondés.

Le débat fut ce qu'il devait être, un échange de réclamations et de promesses stériles. Il y avait longtemps que Bonaparte agissait selon ses desseins secrets, appuyé par Barras, n'alarmant que les débris du parti terroriste et vrai souverain à son armée. Ses actes, il les donnait comme dictés par les opérations de la guerre.

Avec le ministre des relations extérieures, le thème était plus facilement discutable; on invoquait les traditions de la diplomatie et l'esprit du système de la neutralité voté hautement par la Seigneurie depuis cinq ans. Delacroix en accepta le maintien et répondit à Querini par des arguments connus déjà. Ce dernier revit le lendemain Rewbell, et insista de la manière la plus pressante pour que les conditions demandées par lui parvinssent sur l'heure à Bonaparte. Leur exécution fut déclarée immédiate... Le vainqueur traitait

alors à Léoben, et s'il était pressé d'expédier des courriers ce n'était ni à Venise ni à Paris, mais à Moreau et à Hoche qui menaçaient Vienne à marches forcées.

Rewbell constata avec quelque maligne complaisance que Venise était attachée à la maison d'Autriche; cependant, il engagea l'avenir du gouvernement directorial en annonçant une entente absolue avec la Seigneurie. Ce vieil État méritait le respect, dit-il; son caractère et sa politique traditionnelle sont une garantie pour la France. La création d'une nouvelle puissance pourrait être nuisible à ses intérêts : « Nasca una nuova potenza di cui il carrattere potrebbe esser forse nuocevole alla Francia. » L'avenir de sécurité promis à Venise était donc absolu. Querini constatait la valeur d'un témoignage aussi officiel avec plaisir, mais il n'y puisait aucune tranquillité d'esprit. Le Directoire restait toujours un gouvernement de vues divergentes et mobiles, il s'inquiétait même de la gravité de ses promesses si peu d'accord avec la réalité. Or, la réalité pour lui, c'était l'occupation française de sa patrie et la multiplicité de nos agents, dont la conduite était en opposition avec les affirmations de Paris : « Gli agenti francesi hanno quasi sempre tenuta nelle Venete provincie una condotta a qualla del tutto opposta. » Peut-on le nier ?

L'ambassadeur devint assez embarrassant lorsqu'il apprit à Rewbel ce qu'il tenait des communications du secrétaire de Barras, savoir : la mise en délibération au conseil de la révolte générale des États vénitiens contre l'autorité du sénat et du doge. Il utilisa ce fait pour obtenir un renouvellement d'engagement soit

pour le respect de la neutralité, soit pour l'éloignement des armées républicaines. Rewbell répondit que tout était prêt pour lui donner une copie certifiée conforme des ordres expédiés sur tous les points en litige à Bonaparte. Querini se proposa de l'obtenir par son intervention personnelle du président du Directoire et se rendit chez lui dans ce but.

Tout était changé. L'accueil de Rewbel fut cette fois plus hautain et plus réservé que celui de la veille. L'ambassadeur crut à de mauvaises nouvelles arrivées d'Italie concernant la Lombardie vénitienne; on lui répliqua en s'étonnant de son ignorance des faits advenus à Salo où tant de Français avaient péri et on protesta contre le *manifeste de Battaglia*, cette manœuvre indigne du génie de Bonaparte. L'honorabilité de Querini trouva la seule réponse qu'on pût faire à une telle proclamation, il n'hésita pas à la dire fausse : « Che in quanto al proclama io francamente gli diceva che non poteva esser vero e non era neppur verisimile. » Le caractère de son auteur s'opposait à cette culpabilité non moins que les traditions gouvernementales de son pays (1). Rewbell n'accepta pas ce démenti et rompit l'entretien, faute de documents officiels venus des états-majors français.

Querini, ajoutait, en constatant ce qu'il éprouvait de douleur : Je redoublerai d'efforts et de zèle dans les

(1) Il dit en outre : « Che era poi essenzialmente contrario a tutti li principi del mio Governo, che in tanti secoli di esistenza non contenevano li due registri un simile documento di barbarie che non potrebbe che disonorar qualunque Governo che ne fosse stato l'autore. »

conjonctures présentes, je me prémunirai contre toutes les manœuvres, on en est venu ici à n'agir qu'avec perfidie, on ne recule devant aucun moyen pour combattre notre gouvernement. Mais je ferai triompher la justice et la vérité. Nobles paroles d'un vaincu appelé à défendre sa patrie trop calomniée! Il terminait en promettant une série de dépêches et de courriers propres à renseigner le sénat jour par jour, à l'éclairer, seul moyen pour lui d'obtenir des instructions et une direction.

Le 22 avril, l'ambassadeur écrivit deux dépêches relatives au *rachat de l'indépendance de Venise,* car les négociations avec Barras étaient laborieuses. Ce dernier recourait à ses émissaires secrets, n'osant intervenir lui-même; l'émission de son vote dans les discussions du conseil directorial restait toujours à l'état de menace suspensive, mais de menace décidée. Tenir en haleine constante Querini lui paraissait de bonne guerre; lui promettre que son crédit arrêterait seul la rébellion universelle des États vénitiens, c'était gagner à coup sûr les sommes réclamées ouvertement. Nous disons les sommes, parce qu'en dehors des 700 mille francs *stipulés en son nom personnel,* il ne faut pas avoir d'illusion sur les cinq millions de traites allouées aux fournisseurs. Il devait y avoir là partage en faveur de Barras et ce dernier ne dut pas s'allouer la part la plus minime. Ses autres intrigues contre le Portugal, les Milanais et les Transpadans en sont une preuve absolue.

III.

Si Barras entendait recevoir de l'argent, il cherchait cependant à ne pas se compromettre. Or il estimait que l'envoi du projet de traité rédigé par Querini à Bonaparte était une compromission, « mentre si comprometterebbe troppo ». De nouveaux événements en rendaient l'application dangereuse, on y pourvoierait; quant à avoir copie authentique de la lettre du Directoire au général en chef, il fallait y renoncer. Que devenaient alors les assurances données? L'ambassadeur pouvait-il ajouter foi à des déclarations verbales? Le caractère de ces assurances n'était-il pas intime? Si on craignait d'en constater l'effet à mots couverts, que penser de la négociation elle-même? Quel espoir avoir en l'avenir? Si on modifiait les décisions à toute dépêche reçue, rien de stable n'était plus possible.

Querini déclara avec humeur qu'en l'absence d'engagement « senza un documento autentico » il n'agirait pas. Il exigeait des preuves à raison de sa responsabilité « che comprovasse quanto mi diceva », sinon, pas de billets à ordre. Encore demandait-il un laps de temps déterminé « condizione » afin d'avoir l'approbation de la Seigneurie « tal mia direzione approvata dall excellentissimo Senato. » Il allait plus loin à raison des inquiétudes qui l'assiégeaient; on paierait après l'œuvre accomplie. Or, cette œuvre, il la spécifiait à nouveau, n'admettant aucune équivoque; c'était l'extinction de la révolution dans les États vénitiens, le retour de toutes

les villes sous l'autorité du souverain, après quoi il s'engageait à songer à payer comptant : *in tal caso io gli avrei fatto contare il danaro.*

Barras accueillit avec fureur la transmission qui lui fut faite des intentions de Querini; celui-ci ne s'en cache pas : « E che era andato moltissimo in collera. » On l'accusa d'avoir changé d'opinion, tant le désir de percevoir la somme convenue était ardent, et d'avoir reçu des nouvelles particulières du Tyrol où sans doute on avait annoncé une défaite inopinée des Français. Quelle que fût la situation, Barras s'engageait au respect des volontés de Venise et à mettre un terme aux insurrections qui désolaient cette république : « Il Direttorio si era determinato di impedir la continuazione della rivoluzione ne' Stati Veneti. » L'ambassadeur comprit que l'on voulait d'abord de l'argent et ne laissa pas de stigmatiser ce procédé, origine des variations dudit Barras. Ce dernier ne cessait d'influencer le conseil gouvernemental dans ce sens, croyant y trouver une force: « Vedeva che la variazione dipendeva anzi da esso Direttore. » *N'est-ce pas lui,* s'écriait Querini, *qui, ayant promis la copie de la lettre du Directoire à Bonaparte, a refusé de la donner?* Ne m'accuse-t-il pas encore d'avoir varié à la nouvelle d'une victoire remportée par les Autrichiens alors que je suis sans nouvelles? *N'est-ce pas lui enfin qui m'a fait des ouvertures?* « Che quello, che mi veniva promesso. » Ces apostrophes n'étaient pas seulement de l'indignation, mais un réquisitoire avec preuves.

L'ambassadeur réitère ici les faits en les précisant. Barras dit-il (mais il ne le désigne jamais que sous le

titre impersonnel, *quel direttore*) a voulu engager ma responsabilité nominative en me portant à signer des *lettres de change pour sept cent mille francs payables en un mois!* La première demande avait été de six cent mille francs, aujourd'hui on l'augmentait de cent mille. Pour qui? en faveur des intermédiaires (1). On croirait assister à un marché de cadi vendant la justice à des sujets turcs.

Pour vaincre les scrupules du vigilant Querini, Barras allait jusqu'aux dernières limites dans la prévarication.

Ne pouvant livrer la copie de la lettre du Directoire à Bonaparte, par cette raison qu'elle ne fut jamais écrite, il lui envoya en place un *Mémoire* écrit sur son ordre et par son secrétaire propre « per ordine suo dal propio suo segretario » sur du papier officiel au timbre du Directoire. La ruse est complète et grossière à la fois, l'ambassadeur se refusa à lui accorder aucune valeur. Le langage de Barras nous est connu par la narration analytique de l'interlocuteur. On assurait l'intéressé que tout ce qu'il avait spécifié dans sa note « privata nota » le projet de traité du 8 avril (car c'en était un au fond) était observé. Les ordres les plus stricts avaient été imposés au général Bonaparte et l'émissaire ajoutait que l'ambassadeur pourrait rendre visite dans la soirée de ce même jour à Barras. L'objet

(1) « Ecco cosa mi fece proponer allora come un mezzo finale della negoziazione che io facessi cioe de' biglietti per 700,000 lire pagabili dentro un mese, aumentandosi questa summa della prima, che come ho rassegnato nella riverente mia Lettera non era che di 600,000 essendovi comprese per altro le remunerazioni da darsi alli negoziatori di quest' affare. »

de l'entretien était indiqué d'avance et la visite ne dépendait plus que de l'assentiment de Querini. S'il acceptait à titre de suffisantes les garanties offertes par le mémoire de Barras, ce dernier lui confirmerait de vive voix les volontés écrites au chef des armées républicaines, et lui renouvellerait sa parole de soutenir les intérêts de Venise au conseil. Dans le cas contraire, toute entrevue était inutile.

L'ambassadeur n'avait pas de peine à persuader la Seigneurie de ses douleurs morales; il insistait sur les périls qu'il pressentait devoir résulter d'un refus. La fureur de Barras, écrivait-il, n'a plus de bornes et on en doit tout redouter ou attendre au moment où l'on traite de la paix. On ne se faisait donc aucun leurre à l'ambassade vénitienne soit sur l'initiative de Bonaparte qu'on s'employait à contenir, soit sur l'influence de Barras qu'on acceptait de gagner, soit sur la paix que l'on supposait se négocier. Hélas! Querini fut pour l'ensemble de l'affaire vénitienne un prophète plus complet qu'il ne le supposait lui-même.

Sous le coup de la *paix prochaine*, « specialmente al momento che si stà trattando la pace, » l'ambassadeur signa les lettres de change pour sept cent mille francs d'abord, à l'échéance dite à vue, soit à trente jours; il stipula un délai de dix jours pour faire accepter après le mois les traites sur la place de Gênes, celle de Venise ne les acceptant pas directes. Il suppliait le sénat dans son récit de réfléchir à sa situation et à la leur propre avant de prononcer. Les Pallavicini de Gênes étaient priés par Querini de recevoir à l'acceptation ce papier à concurrence de 700 mille francs.

Je me flatte, ajoutait-il assez troublé, que cette somme importante portera ses fruits. Barras me l'a affirmé itérativement et il est décidé à obtenir de Bonaparte le respect des conditions inscrites par moi dans le traité.

A la paix, je promets que notre République se retrouvera telle qu'elle était au début de la guerre : *Alla pace, la Repubblica sara quale in ogni rapporto prima della guerra.*

Ce cri du patriotisme prouve la connaissance du danger et sa rapidité. Il mérite d'être gravé sur le marbre au *palazzo ducale*. Querini a noblement pris place à côté des Mocenigo, des Pesaro, des Giustiniani, des Des Emiles, des Foscari, des Grimani et des Ottolini qui dans le deuil final de la patrie redirent les vertus des aïeux.

La dépêche du 22 fut suivie d'une seconde relative aux affaires de la capitale et dans laquelle était exposée la version vénitienne. Nous en réservons l'examen pour la discussion des actes sur la chute de la République.

Pendant que l'ambassadeur écrivait ce qu'on vient de lire, le sénat vénitien ignorait tout. Le 20, les sages étaient convoqués en assemblée, dans la chambre même de Lodovico Manin. On vota l'acceptation des propositions faites à Paris. Un document l'atteste; c'est la dépêche à Querini du 6 mai. On y lisait : « La gra-
« vité des circonstances, telles qu'elles ressortent de
« vos exposés, vous ayant déterminé à souscrire des
« lettres de change pour sept cent mille francs sur la
« banque Pallavicini (Nicolas) de Gênes, il a été si-
« gnifié à notre consul dans cette ville de s'entendre
« avec cette maison pour qu'à l'échéance souscrite elle

« les accepte et les solde... En retour, nous comptons « que toutes les villes de Terre Ferme actuellement « révolutionnées et occupées par les troupes françaises « ressentiront l'effet des promesses que vous avez re- « çues de la part de ceux qui les ont consenties. » L'importance des termes employés dans ce document n'échappera certainement pas au lecteur; ils sont très modérés dans la forme et prouvent le maintien continu des idées de neutralité chez les membres du conseil gouvernemental.

Au début, le doge y mentionne les négociations du mois d'octobre de l'année précédente, en date du 8. A cette époque, en effet, Lallement et Verninac ayant remis deux mémoires à la Seigneurie de la part du Directoire avaient provoqué une réponse sur le *système de la neutralité.* Le doge avec son conseil l'avaient interprété dans le sens d'une immobilité absolue; repoussant toute ambition, tout agrandissement, ils avaient déclaré que les États vénitiens entendaient rester étrangers à la querelle armée dont l'Europe était le théâtre. L'amitié et la continuité des bonnes relations de leur diplomatie avec les autres puissances étaient leur principe : « E nelli sinceri suoi rapporti d'invariata amicizia con tutte le potenze d'Europa. » La tranquillité intérieure de leurs provinces était un bienfait qui l'emportait sur les éventualités de la guerre.

Ce qu'on avait écrit alors on le pensait encore et le Directoire connaissait la sincérité de la Seigneurie. Querini eut mission de le rappeler (1).

(1) On lit dans la dépêche du 8 octobre 96. « Lontana per antico

Nous ne nous dissimulons pas que l'on trouvera surprenant peut-être l'acte de la Seigneurie et son acceptation sera imputée à crime par les amis de Bonaparte. Le dédain des propositions concussionnaires de Barras, une protestation décidée et un appel au patriotisme paraîtront préférables à ceux qui ignorent notre étude ou aux esprits prompts à l'honneur. En politique, répondrons-nous, la voix du sentiment est celle qu'il faut le moins écouter parce qu'elle est la plus dangereuse en général. Dans le cas présent, elle eût tout perdu. La honte n'était pas dans un marché qu'il était malheureusement impossible d'éviter, mais dans sa proposition. Or ce crime, c'est Barras qui l'a accompli et lui seul. Enfin, parmi les ambassadeurs ou les conseillers considérables d'un gouvernement légal, reconnu, en paix avec les puissances, quel est le dignitaire qui oserait refuser le salut de son pays parce que la force des événements l'a mis en présence d'un autre dignitaire concussionnaire mais assez puissant pour le perdre? Quel est le conseil suprême de gouvernement qui refuserait d'accepter cette mince responsabilité? N'est-il pas dans ses attributions de tout faire, de tout tenter pour l'intérêt public? Le prix n'était-il pas illusoire si

istituto la Republica di Venezia da qualunque progetto ambiziose tiene fermamente riposta la sua esistenza politica nella felicita ed affetto de propri sudditi e nelli sinceri suoi rapporti d'invariata amicizia con tutte le potenze d'Europa. Questi principi di moderazione, di buona intelligenza e di esatta imparzialita costantemente sostenuti a fronte di qualunque invito e sollicitazione appagarono in ogni tempo le potenze medesime ed imperturbati preservarono ai Veneti Stati i frutti preziosi dell' interna tranquillita e della pace. »

on considère le but à atteindre? Or ici le résultat, c'était l'indépendance de Venise, son maintien comme État dans l'équilibre et l'exclusion de l'étranger de cette partie du sol italien.

Pendant que s'accomplissait le drame que le patriotisme de Querini avait été impuissant à conjurer à Paris, Bonaparte entendait l'imposer au Directoire après sa constante préméditation. Léoben en fut le préliminaire.

Mais avant de redire les derniers jours de Venise et les perfidies employées par notre état-major, militairement obéissant, complétons notre examen sur les rapports de Barras avec l'ambassadeur vénitien. Celui-ci n'avait pas tardé à connaître l'insuccès de ses efforts et l'entrée des Français dans la capitale de son pays. Sa mission était donc finie. Il écrivit le 22 mai, pour la dernière fois, au *Serenissimo Principe* et lui annonça son expulsion ainsi que celle de son *innocente mia famiglia*. Le Directoire lui remit ses passeports, dérision amère, et fixa un délai de quinze jours pour son départ.

Éloigné de Paris aussitôt, il n'eut qu'une consolation; avant de se dissoudre le sénat et le conseil des sages l'informèrent que les lettres de change souscrites par lui comme ambassadeur étaient non avenues, afin que sa prudence ne fût pas la source de sa ruine. La dépêche en portait décharge.

Querini remplit le dernier devoir qu'il pût encore rendre en conservant pour l'histoire de son pays les preuves de la concussion de Barras. « En tout état de « cause, écrit-il, je conserve devers moi un document

« suffisant pour prouver que la somme d'argent ré-
« clamée dans cette affaire fut promise pour un objet
« inavouable. » Qu'établissait ce document prouvé vrai dans un acte officiel dont nous allons parler ?

Un nommé Viscowich, d'origine dalmate, s'était présenté à Querini au nom d'un membre du Directoire exécutif, Barras, et lui avait appris les incertitudes de ce gouvernement pour l'indépendance des États vénitiens. L'intervention prépondérante de Barras devait seule la sauver. A une révolte complète favorisée par les troupes françaises, il opposerait un ordre formel. Mais il fallait pour cela beaucoup dépenser. Au prix de sept millions, la Seigneurie garantirait son indépendance; six cent mille francs immédiatement versés à Barras et cent mille aux autres intermédiaires étaient le prix fixé à toutes ces interventions. L'ambassadeur avait souscrit après plusieurs jours de discussions et de luttes amères les lettres de change présentées pour ce chiffre. Le gouvernement vénitien avait donné son approbation au traité qui s'en était suivi.

On sait ce qui advint du fait de Bonaparte.

La chute de la Seigneurie et le nouvel état de choses ne laissèrent pas Querini indemne de toute responsabilité. Ajoutant au malheur de ce pays le cynisme dans la concussion, Barras osa tirer les traites du gouvernement déchu sur Pallavicini au mois de juillet. L'intéressé protesta pour l'intégralité de la somme. Furieux de cet échec si facile à prévoir Barras inspira au Directoire un acte pervers : *l'arrestation de Querini par ordre du gouvernement français.* Le 3 décembre, saisi dans son palais, l'ancien ambassadeur fut traité

en prisonnier d'État et jeté dans un cachot du château de Milan. Le 11 février 1798, on s'occupa de son interrogatoire, après une prison préventive qui, s'appliquant à son ancienne fonction diplomatique, était une véritable violation du droit des gens. Les demandes et les réponses faites de part et d'autre par le colonel Pascalis, adjudant général à l'état-major de l'armée chargé de connaître hypocritement ce que savait si bien Barras confirma le document secret de Querini. L'attitude de l'inculpé fut ce qu'elle devait être, digne et vraie. Il en ressort ce fait que les pourparlers pour sauver à prix d'or l'indépendance de la République de Venise étaient commencés dès le mois de mars. Très prévoyant, Querini avait confié toute la négociation au ministre de Toscane et ne s'en cachait pas (1).

Barras deux fois coupable compléta son iniquité par le conseil qu'il donna au Directoire. La corruption était formelle; mais elle n'alla point de l'ambassadeur au gouvernement français, elle vint d'un conseiller directorial à Querini.

(1) On trouvera aux Pièces justificatives le texte de l'interrogatoire subi par Querini, sur l'ordre de Berthier, qui remplissait alors les fonctions de général en chef.

CHAPITRE IX.

DU SYSTÈME DE LA NEUTRALITÉ VÉNITIENNE.

Du système de la neutralité. — Discours textuel du procurateur de Saint-Marc, Pesaro, pour l'armement de la République. — Discours contraire du sage Vallaresso. — La France et l'Autriche s'opposent par leurs généraux à la neutralité. — La Prusse propose son *alliance* à Venise. — Protestations du sénat contre les violations de l'Autriche.— Excès des troupes impériales.— Armement des Lagunes et de l'Estuaire de la capitale, en 1796. — Protestation du ministre Lallement. — Lettre inédite du maréchal Wurmser sur sa présence dans les États vénitiens. — Langage des généraux français campés en Terre Ferme. — Le Directoire annonce dans le *Moniteur* la chute de la République, après les *Pâques Véronaises*. — Dépêche du doge à Bonaparte sur les derniers troubles. — Ses résultats.

La guerre déchaînée sur l'Europe menaçait de franchir à la fois les Alpes et les Pyrénées dès le début de 1793. La coalition des cabinets s'était entremise en Italie et en Espagne pour annoncer à ces pays qu'ils ne se garantiraient des effets de la révolution française qu'en s'armant contre elle. Les événements étant incertains et les violences de la nouvelle république trop fertiles en promesses, on conseilla d'éloigner les fléaux futurs en se préparant à les combattre. Une nation qui oubliait tous ses devoirs à l'intérieur et qui avait attaqué l'Empire depuis une année ne respecterait pas la neutralité. Ce principe serait pour elle un objet de

mépris; or un ennemi déclaré était toujours préférable à un ami douteux, et le nouveau gouvernement avait en égale horreur l'aristocratie et la monarchie. Accorder créance à leurs paroles d'amitié ou à ses protestations, c'était se tromper soi-même.

On n'avait pas grand'peine à prouver quant à Venise la nécessité où était la Seigneurie de prendre un parti. L'ambassade de France près le Turc avait manœuvré à Constantinople dans le sens d'une guerre où la fureur traditionnelle devait prendre libre carrière. Le chancelier impérial et lord Worsley pour le cabinet de Londres rappelèrent les outrages subis par le pavillon vénitien. Le caractère actif des Français l'avait rendu avec la Révolution capable de tous les excès. Ainsi raisonnaient les puissances qui avaient démembré la Pologne ou qui l'avaient souffert; cette même année allait voir la chute définitive de Kosciusko! Ce n'était pas trop de toutes les forces de l'Europe pour arrêter l'élan et la propagande révolutionnaire.

Non, un peuple qui aura franchi les Alpes maritimes franchira les Apennins. Enorgueilli par la victoire, fier des armées impériales battues, de quelle espérance folle ne se bercerait-on pas si on le croyait capable de mettre fin de lui-même à son extension? La diffusion de ses doctrines le lui interdit et les principes appliqués par les généraux républicains en territoire ennemi disent la valeur exacte de leurs instructions. Pénétrant en Italie, ils voudront y venger des désastres séculaires douloureux à leur honneur. La Convention ne connaîtra aucune limite et la déclaration de la neutralité ne constituera pas à son principe

dévastateur une barrière soit pour l'Italie soit pour Venise.

Qui peut promettre au doge et au sénat que la vue du drapeau aux trois couleurs apparaissant au sommet des Alpes actuellement menacées par leurs armées ne bouleversera pas aussitôt le royaume de Sardaigne, la Lombardie et les États de Venise juxtaposés? Les troubles intérieurs ne se joindront-ils pas au tumulte des armes comme conséquence ou comme instrument d'une domination qui empruntera le langage de la liberté pour se constituer ou pour s'étendre? Des comités existent déjà, préparant l'œuvre de l'intrusion étrangère.

A des circonstances extraordinaires, il faut opposer des mesures exceptionnelles. Tout désaccord doit disparaître devant un tel péril. L'Allemagne ne veut point l'oppression de l'Italie, la Prusse agit de concert avec elle, la Russie promet une armée, l'Angleterre donnera ses trésors et affamera la France. C'est à interdire le passage des Alpes par ses troupes qu'il faut s'attacher.

La république crut à la modération, à l'amitié de la France, et à l'intérieur à la paix des esprits. Venise promit le *passage des troupes* aux Autrichiens et une *subvention aux alliés* dans les limites de la neutralité (1). Le passage résultait d'une convention du dix-huitième siècle et avait pour but d'autoriser la défense

(1) Opinion émise par Botta qui lui donne une valeur absolument historique par lui-même et par son hostilité contre Bonaparte. Le lecteur voudra bien remarquer nos explications sur ce point, leur brièveté ne peut en atténuer la valeur.

du duché de Mantoue, fief d'Empire et dévolu par la mort des Gonzague à l'Autriche. La subvention était une des traditions de l'ancien droit international en matière de neutralité.

Mais ces précautions très relatives ne satisfaisaient pas tous les esprits et les vrais politiques désiraient armer pour garantir Venise. La Seigneurie se partagea en deux camps, prélude de l'état futur de l'Italie. Le procurateur de Saint-Marc, Francesco Pesaro, prononça dans ces circonstances un discours qui appartient à l'histoire et qui peut être regardé comme prophétique sur les bouleversements dont sa patrie allait devenir le théâtre. Pesaro devint dès ce jour le chef du parti de l'action en expectative, comme Pisani l'était du parti populaire, comme Zacharie Vallaresso le fut du parti de la neutralité désarmée. Voyons le langage réciproque des champions.

« Illustres sénateurs, protecteurs zélés de la patrie, « dit Pesaro, si les hommes se conduisaient par la « justice plutôt que par la force, vous n'auriez pas à « délibérer aujourd'hui si votre innocence suffit à votre « salut sans le secours des armes. Contente de ce « qu'elle possède, Venise n'envie rien aux autres, l'u- « nivers le sait. Depuis que notre généreuse république « est sortie du sein des eaux, les étrangers, frappés du « bonheur dont elle était l'asile, sont venus partager « les douceurs de son gouvernement et lui demander « un refuge contre le despotisme d'autrui. Ce n'est ni « à la violence ni à l'ambition que nous devons notre « puissance et notre éclat; éclat et puissance qui sont « l'objet je ne dis pas de l'effroi des hommes mais cer-

« tainement de leur admiration et de leur envie.

« Si pourtant il nous est arrivé de prendre les ar-
« mes sans y avoir été personnellement provoqués, ce
« fut pour le salut général de l'Italie et non par un
« esprit de conquête qui n'est pas le nôtre. Mais au-
« jourd'hui que la perversité préside aux desseins des
« hommes, la haine à leurs sentiments, l'intempé-
« rance à leurs prétentions; aujourd'hui que l'inno-
« cence désarmée devient la proie de la force, il nous
« reste à délibérer si, au milieu du bruit des armes
« qui nous environnent, au milieu de tant de ressen-
« timents, de cruautés et de discordes; au moment où
« les nations les plus puissantes se heurtent avec fu-
« reur, ne respectent rien, foulent aux pieds tous les
« droits, combattent non pour une frontière mais pour
« des empires, non pour une partie mais pour le tout,
« non pour la ruine d'un seul mais pour le boulever-
« sement général; il nous reste à délibérer, dis-je, *si*
« *nous devons nous offrir désarmés à leur discrétion,*
« ou si, usant du pouvoir que nous tenons du ciel,
« nous devons prendre une attitude telle qu'il y ait
« pour les étrangers à notre égard nécessité dans le
« respect et péril dans l'attaque. L'examen de cette
« question me paraît si facile, la route que nous avons
« à suivre si clairement tracée que je verrais dans un
« avis différent du mien plutôt la naïveté de l'âge
« d'or que la prudence d'un siècle perverti.

« De quoi s'agit-il pour nous?

« Est-ce de provoquer, d'assaillir, d'entraîner dans
« une guerre intempestive et funeste notre heureuse
« république? nullement. Il s'agit de nous mettre à

« l'abri des provocations et des attaques, de repousser « loin de nous la guerre aussi bien que les outrages, « les rapines et le carnage qu'elle traîne à sa suite. « Comme les lieux bas sont les plus sujets aux inon- « dations, les États sans défense sont aussi les plus ex- « posés aux invasions de la guerre. *Cernés de tous cô- « tés par les armes, c'est l'épée seule qui peut nous « frayer un chemin vers la paix.* J'en prends à témoin « la nature de l'homme plus prompt à violer les droits « qu'à les reconnaître, l'expérience des siècles et la « ruine des nations qui négligeant les moyens de ré- « sistance n'ont pris que la bonne foi pour appui. Mais « pourquoi remonter aux temps antiques lorsque « nous avons sous les yeux de modernes exem- « ples.

« Ne vous rappelez-vous pas, n'entendez-vous pas « encore les plaintes et les gémissements des peuples « écrasés par des barbares dans la guerre fatale qui « dévora l'Europe au commencement de ce siècle? La « Succession d'Espagne divisait à cette époque ces « mêmes nations qui se déchirent aujourd'hui avec « tant de fureur. Si la République fut alors maltraitée, « c'est parce qu'elle était sans défense; si ses peuples « éprouvèrent des pertes infinies, c'est parce qu'elle « refusa imprudemment de les protéger par les armes. « Instruit par une leçon si terrible, le sénat tira l'épée « dans la guerre qui suivit et la patrie fut sauvée. « Croyez-vous que la rage des combattants soit moin- « dre aujourd'hui qu'il y a cent ans ou que depuis « quarante ans nous ayons dégénéré dans la guerre? « non, vous ne le croyez pas. Je dis plus, s'il faut

« en juger par les premiers événements, cette rage « est portée chez eux à l'extrémité et nos armes leur « impriment toujours la même terreur parce que « la situation des deux partis est la plus périlleuse « qu'on puisse imaginer et qu'il s'agit entre eux d'une « guerre d'extermination.

« Soyez certains aussi que, dans la crise où ils se « trouvent, quelques batteries établies sur nos forts, « quelques enseignes de Saint-Marc flottant sur nos « frontières sauront contenir dans le devoir ceux qui « déjà s'en écartent ou qui ne manqueraient pas de s'en « écarter. Que Dieu détourne le présage. *Mais je vois « que si Venise ne s'arme pas, Venise est perdue.* Je vois « aussi que Venise armée peut opérer à la fois son sa- « lut et celui de l'Italie. Ces étrangers qui dans leur « soif immodérée des conquêtes ont toujours fait de « ce beau pays le théâtre de leurs fureurs n'y mar- « cheront qu'avec précaution quand ils sauront que le « lion de Venise est éveillé et prêt à se défendre.

« *Croyez-vous d'ailleurs éviter la guerre parce que « vous en aurez négligé les apprêts?*

« Les Français et les Autrichiens, s'ils ne sont secou- « rus se croiront outragés, et *la perfidie n'a jamais « cherché en vain des prétextes.* Mais je veux croire, « malgré tout, à la sincérité des gouvernements. Qui « vous répond, si le théâtre de la guerre se rapproche « de vos frontières, que des bandes armées de l'un et « de l'autre parti ne violeront pas votre territoire « afin de saisir l'avantage sur l'ennemi ou de piller « pour leur propre compte? Ces outrages, les passerez- « vous sous silence? Alors que deviendra l'honneur de

« Venise jusque-là sans souillure? Réfléchissez encore « qu'une injure non vengée en fait naître mille autres. « Essaierez-vous des représentations? La plainte dé- « sarmée ne peut rien contre l'auteur de l'offense et « devient funeste à l'offensé parce que cette plainte est « nécessairement sans effet et qu'elle ne peut enfanter « que le mépris.

« J'ai honte, ô sénateurs, de me livrer à ces suppo- « sitions déshonorantes; j'en ai honte surtout quand « je pense à votre courage, à votre puissance, à la re- « nommée de notre glorieuse République.

« Mais enfin, je veux admettre que les gouverne- « ments soient sincères et les soldats inoffensifs; sans « doute c'est accorder beaucoup : êtes-vous certains « que des *troubles* n'éclateront pas au sein même de « l'État, si les Français se montrent sur nos frontières? « N'avons-nous pas ici des partisans de la nouveauté, « des hommes ambitieux, avides, vindicatifs et infectés « jusqu'au fond du cœur de doctrines perturbatrices? « Et si ces hommes s'agitent, ce qu'ils ne manqueront « pas de faire à l'occasion, puisqu'avant même l'arri- « vée du secours qu'ils espèrent ils ne se contiennent « qu'avec peine, que ferez-vous, privés des moyens né- « cessaires de répression? Les *désordres* excités par « cette race détestable, *les Français voudront les sou- « tenir*, *les Autrichiens prétendront les comprimer* et « tous deux envahiront malgré nous nos campagnes « si nous n'avons nous-mêmes aucune digue à oppo- « ser à ce torrent dévastateur.

« *Ferez-vous la guerre alors?* Avec quoi?

« *Ferez-vous la paix?* Avec qui?

« La sédition vous conduira donc à la guerre et la « guerre enfantera votre ruine.

« J'entends dire à certaines personnes timides que « Venise en prenant les armes inspirera des défiances « et fournira contre elle des prétextes d'hostilités. Mais « qui a jamais condamné le propriétaire qui place une « digue au-devant d'un fleuve débordé ou qui cherche « à isoler sa maison quand l'incendie s'en approche ? « Il y aurait aussi trop d'orgueil à l'étranger, ce serait « de sa part une prétention insupportable, que de « nous imposer les mesures de précaution à prendre « et le moment qui convient pour les adopter en ne « nous laissant que l'alternative ou d'encourir sa « haine ou de nous abandonner en aveugles à sa dis- « crétion.

« Pour moi, je regarderais celui-là comme mon « ennemi, bien loin de croire à son amitié. Je lui ferais « une *guerre périlleuse* d'où sortirait peut-être mon « salut, *d'où sortirait à coup sûr mon honneur* plutôt « que de lui acheter une paix non moins funeste qui « ne m'offrirait dans ses résultats qu'une ruine cer- « taine, qu'une *honte* éternelle! D'un autre côté, la « franchise de cette noble République est connue du « monde entier. Le monde sait si nous sommes des « voisins turbulents, offensifs, ou si nous sommes les « amis du repos, de la modération, de la justice et « de l'honneur. Enfin, pour résumer en peu de mots « les développements auxquels je me suis livré : la « neutralité désarmée au milieu de l'acharnement des « partis ne me semble ni salutaire ni digne de nous; « tandis qu'un *armement* qui ne saurait inspirer de dé-

« fiance à personne *est impérieusement commandé par* « *notre salut et par notre gloire.*

« Les résolutions les plus honorables sont toujours « les plus sûres et la renommée est une grande partie « de la force. Par ces motifs, je pense que notre trésor « doit se remplir, nos flottes s'équiper, nos armées se « grossir et qu'un corps d'Esclavons doit être appelé « pour protéger la Terre Ferme. Mais je pense aussi « qu'il faut *déclarer aux puissances belligérantes* que « le sénat, toujours dirigé par son amour du repos « public, veut rester l'ami fidèle de tous et que ces mo- « destes apprêts sont moins une disposition hostile « qu'une *démonstration pacifique.* »

Le discours de Pesaro avait prévu toutes les objections de ses adversaires et il avait diplomatiquement parlé.

Membre du *Consiglio di Savi*, Vallaresso lui répondit en ces termes :

« Les hommes d'État n'ont jamais apprécié les évé- « nements d'après les apparences extérieures et cer- « taines exagérations des esprits. C'est une fumée qui « s'évapore et disparaît bientôt en laissant à découvert « ce qu'il y a de réel. Ces apparences, ces exagérations, « ressemblent à un nuage qui déroberait les objets à « notre vue; ce nuage une fois dissipé, les montagnes « et les plaines reprennent leur forme et leur aspect « naturel. Sans doute mon adversaire professe pour « notre heureuse patrie un grand amour, un amour « infini; son génie est vaste et son expérience consom- « mée; mais il me paraît, j'affirmerai même que dans « la circonstance présente il se trompe et s'égare à

« la suite d'un fantôme, d'un nuage, d'une appa-
« rence fallacieuse, ce nuage je veux en affranchir vos
« yeux et les siens et vous montrer, si je le puis, la
« vérité.

« Je dirai d'abord que la crainte fut toujours un
« mauvais conseiller et que c'est la crainte qui fait par-
« ler en ce moment le procurateur Pesaro dont je re-
« connais toutefois la constance et la sagesse. Mais
« enfin il est démontré qu'il s'effraie de l'invasion ré-
« cente de la Savoie et du comté de Nice. Et c'est un
« Pesaro qui se laisse entraîner par la foule! un Pesaro
« qui s'arrête aux terreurs des femmes? Que résulte-
« t-il donc de cette invasion dont on parle?

« La perte d'un pays, toujours certaine quand la
« France est en guerre avec la Sardaigne et que le roi
« lui-même ne peut ni ne veut défendre. Je m'étonne-
« rais bien plus s'il avait été conservé que je ne m'ef-
« fraie de le voir perdu. Trouvez-vous que les *frontiè-*
« *res militaires* de l'Italie soient comme ses frontières
« politiques le Var et l'humble ruisseau qui baigne
« Sanpareillan? Ses frontières militaires sont les mon-
« tagnes prodigieuses posées par la nature entre elle
« et la France; ces glaces éternelles, ces masses énor-
« mes de neiges, ces rochers impraticables, ces gorges
« étroites et périlleuses. S'il en est ainsi, comment
« craindre que les Français, quelque audacieux qu'on
« les suppose, puissent aux approches de l'hiver vain-
« cre des obstacles presque insurmontables dans une
« saison plus propice? Les armées sardes sont fortes
« et vaillantes, de puissants secours leur arrivent d'Al-
« lemagne et les forteresses du Piémont, multipliées à

« l'intérieur et à chaque défilé des Alpes, ajoutent en-
« core à tous les motifs de sécurité.

« Concluons que le passage des Alpes sera, dans
« tous les temps, pour les Français, une entreprise
« très difficile et pendant six mois encore impossible. Je
« dis ensuite que, dans la circonstance présente, six
« mois de supériorité assurent une supériorité indéfi-
« nie; car il ne faut pas douter que *le gouvernement po-*
« *pulaire qui régit aujourd'hui la France ne soit bientôt*
« *renversé.* L'histoire démontre que cette forme de gou-
« vernement dure peu dans les petits États et ne peut
« en aucune manière se soutenir dans de vastes empi-
« res. Joignez à cela la longue habitude contractée
« par les Français de vivre sous la monarchie, leur
« caractère impatient et léger, la tyrannie cruelle qui
« les opprime, les confiscations, les exils, les sup-
« plices des meilleurs et des plus sages citoyens, l'in-
« certitude et la terreur générales; et il sera facile de
« se convaincre que cet état de choses ne peut tarder
« à finir. *Les partis vont courir aux armes*, la guerre
« civile favorisera la guerre extérieure. La France dé-
« chirée au dedans par la discorde et la haine, pressée
« au dehors par de puissantes armées non seulement
« ne parviendra point à opprimer l'Italie, mais devra
« s'estimer heureuse d'échapper elle-même à l'oppres-
« sion.

« Espérez tout des boulevards que vous a donnés la
« nature, des armées importantes qui les défendent,
« de la tyrannie même qui règne en France; c'est une
« garantie de plus pour la liberté de l'Italie et notre
« bonheur particulier. Nos ancêtres ont pu facilement

« et sans péril lever des armées à l'appui de leur neu-
« tralité et j'admire ici leur prudence; mais alors le
« trésor était riche et pouvait fournir aux énormes
« dépenses de la guerre. Aujourd'hui le trésor est
« épuisé par ces mêmes neutralités armées, par les
« travaux exécutés sur les fleuves, par la peste qui a
« désolé la Dalmatie et par l'expédition contre les
« Barbaresques. Nos ressources de ce côté sont donc
« insuffisantes. Il vous faudra créer des impôts; ces
« surcharges extraordinaires vont mécontenter le peu-
« ple, le pousser à la révolte et ces taxes nouvelles
« seraient plus funestes que les vaines déclamations qui
« nous viennent de France. En outre, les mers sont
« libres et j'y vois toujours sécurité pour le commerce,
« source de richesse pour les familles, principe de
« force et de splendeur pour l'État.

« Mais si les Français se tournent contre vous (et
« ils le feront sans doute quand ils seront menacés,
« parce que les Français sont orgueilleux et avides
« de butin), alors les mers seront fermées, le com-
« merce interrompu ; l'oisiveté donnera naissance aux
« discours séditieux, la détresse aux projets coupables.
« De la misère qu'auront produit les impôts et la ces-
« sation des trafics naîtront des discordes et des germes
« empoisonnés parmi ce peuple qui, jusqu'à ce mo-
« ment, a donné tant de preuves de fidélité à la Répu-
« blique. C'est ainsi qu'en poursuivant le mieux vous
« atteindrez le pire et que vous introduirez le désordre
« dans le cœur de l'État par les moyens même à l'aide
« desquels vous espériez le détourner.

« Il est encore important de remarquer que *si la*

« *République prend les armes les puissances belligé-*
« *rantes redoubleront d'efforts pour se l'attacher ré-*
« *ciproquement* et n'épargneront, afin d'en obtenir
« une décision, ni les caresses, ni les pièges, ni les
« menaces. Ces menaces et ces pièges vous les devrez
« à votre attitude guerrière, et votre attitude guer-
« rière ne permettra pas de les souffrir, parce que
« l'homme armé est plus irritable et moins bon juge
« de l'avenir; parce que les armes font naître la pré-
« somption et trompent l'homme sur sa force réelle.
« Il est donc périlleux de les saisir puisque celui qui
« les prend ignore ce qui doit en résulter. Dès ce mo-
« ment la prudence l'abandonne et l'avenir le domine.
« Certes je n'ai pas plus de confiance que mon adver-
« saire dans les flatteries, la sincérité et les promesses
« d'autrui; et c'est pour cela que je ne veux pas
« soulever des ressentiments chez ceux dont la loyauté
« m'est suspecte. Après tout, un gouvernement réglé
« m'inspire plus de sécurité qu'un gouvernement anar-
« chique et *le but de la coalition est d'étouffer l'anar-*
« *chie.* Elle peut y parvenir, elle y parviendra et les
« Vénitiens éloignés du théâtre de la guerre, les Vé-
« nitiens depuis si longtemps en paix, modérés par
« caractère et par habitude, amis de tous, ennemis
« de personne, ne sauraient encourir l'animadversion
« des alliés pour avoir voulu conserver ce repos, pre-
« mier et constant objet de leurs vœux.

« Trop déplorable serait la condition humaine, si,
« dès que la guerre éclate sur un point du globe, le
« monde entier devait courir aux armes. On doit
« quelque chose à l'humanité, à l'innocence, à la jus-

« tice et je ne pense pas qu'elles soient entièrement « exilées de la terre. S'il en était ainsi, toute délibéra- « tion de nôtre part serait dérisoire et quelques pièces « d'artillerie ne pourraient rien pour le salut de Ve- « nise.

« Par ces considérations, après un examen réfléchi, « plein d'horreur pour la guerre désastreuse que d'im- « prudents préparatifs ne manqueraient pas d'attirer « sur la République, je vote pour que Venise se main- « tienne dans son attitude pacifique, se refuse à tout « appareil militaire et proteste de sa volonté ferme à « vivre en bonne intelligence avec tous les gouverne- « ments. »

Ce langage, peu digne d'un État aussi célèbre et qui à la Ligue de Cambrai avait forcé l'Europe à reculer, fut malheureusement adopté. On sait quelles furent les protestations que la neutralité de Venise entraîna; on sait les événements militaires dont l'Italie devint deux ans après le théâtre. Aux explications de ses ambassadeurs, le Sénat ajouta des actes très persuasifs pour nous. Cependant, sur une plainte plus accentuée que celles produites antérieurement, les inquisiteurs et les sages firent adresser à la France des réponses satisfaisantes. Le Directoire reconnut après la défaite du Piémont et la chute du Milanais que Venise ne pouvait s'unir à la France dans une guerre contre l'Autriche. Querini avait obtenu cette déclaration et l'on reconnut alors à Paris les dangers qui en seraient résultés pour la république vénitienne. L'ambassadeur avait même demandé, afin de couvrir la responsabilité du Sénat, si le gouvernement français pouvait promettre de

chasser si loin les Impériaux que Venise n'eût jamais plus à s'en inquiéter. Dans ce cas, son pays renoncerait à la neutralité.

On voit à nouveau combien le Directoire eut une politique vacillante, sans principes fixes, variant avec ses actes militaires, au jour le jour. Seul, Bonaparte devait lui donner de la fixité, la suite de notre étude apprendra à quel prix.

Lorsque le doge et son conseil eurent rejeté, et cela à trois époques différentes, les conseils d'alliance de notre pays, ils eurent à examiner l'espérance qu'ils pouvaient concevoir d'une alliance avec l'Autriche ou la crainte du traitement qu'ils auraient à subir s'ils la repoussaient. Certes l'éloignement géographique de la France ne permettait pas de supposer que le vainqueur voulût spolier Venise; mais on n'avait pas grands calculs à faire pour prêter ce dessein à l'Autriche. Sa proximité l'indiquait. On n'ignorait plus, par les rapports de Foscari et de Grimani, que le Directoire avait offert à Vienne, par le général Clarke, certaines parties des possessions sur l'Adriatique. De la chancellerie, ces propositions étaient passées dans les états-majors. Les généraux autrichiens avaient-ils connu par une indiscrétion absolue les propositions françaises? Thugut, au contraire, les leur avait-il apprises formellement, dans un but facile à saisir? Toujours est-il qu'ils ne les ignoraient pas et les disaient.

Leur langage reflétait, à les entendre, le mécontentement de leur cour. La conduite de la Seigneurie et de ses hauts fonctionnaires l'irritaient, sa partialité pour nous était évidente, on oubliait à Venise les amitiés

anciennes en faveur d'une amitié récente et quelle amitié que celle d'un gouvernement composé de régicides ! Quel péril pour les États que la propagande à main armée des principes de la République ensanglantée de Paris ! Une alliance avec l'Empire mettrait fin à de perfides desseins et les frontières de Venise seraient plus sûrement établies ou gardées dans l'avenir. Les préventions et les méfiances disparaîtraient entre les deux peuples à leur bénéfice réciproque. N'est-ce pas dans les incertitudes de la fortune que se prouve l'amitié ? L'intérêt du présent et la sûreté de l'avenir en faisaient une loi.

Or, dans le présent l'Autriche était battue, et le Sénat était résolu à ne rien négliger pour conserver la sympathie de la France à titre de puissance bienveillante et à titre de puissance victorieuse. L'Autriche persistait cependant à rechercher l'alliance de la vieille république, car son accession lui eût été d'un grand secours dans les opérations militaires. L'insistance des deux adversaires la mettait dans une singulière situation, *elle ne pouvait se prononcer pour l'un ou pour l'autre sans craindre de s'exposer à une ruine entière.* L'histoire a un devoir ici à remplir ; c'est de déclarer, à l'encontre de Thiers, que si Venise eût joint une armée de trente mille hommes à celles de l'Empereur au début de la guerre et en eût profité pour relever sa marine de combat, le génie de Bonaparte l'eût emporté avec peine, s'il l'avait emporté. En ne le faisant pas, Venise se prononçait en réalité, et elle se prononçait contre l'Autriche.

En fait, ni la France ni l'Autriche ne savaient gré

ni des refus opposés à leurs offres répétées d'alliance ni du traitement qui était accordé à leurs troupes. A l'étranger, on savait les offres du Directoire au cabinet de Vienne : s'entendre aux dépens d'une puissance neutre dont la politique était officiellement acceptée et reconnue. La Prusse, toujours ardente à s'interposer, intervint alors. Ne protégeait-elle pas les princes en Empire ? n'avait-elle point d'eux mission d'intervenir en faveur d'une paix générale ? Ce qui se passait en Italie ne hâterait-il pas la fin de l'œuvre commencée à Bâle ? Au fond, Berlin renoncerait-il volontairement au rôle que lui avait assigné Frédéric II : rival de l'Empereur ? Ce cabinet enfin, prévaricateur des intérêts de la Coalition, aimant les œuvres ténébreuses, ne trouvait-il pas dans la confidence à lui faite une occasion propice ? Ne se sentait-on pas diminué à Berlin dans ses forces lorsque Vienne augmentait les siennes ?

Jugeant des dispositions des autres par les siennes, s'accroître à tout prix et quels que fussent les moyens à employer, la chancellerie de Berlin supposa que les projets du Directoire finiraient par se réaliser, que l'Autriche ne resterait plus avec les circonstances dans la modération présente, que ses pertes ne l'autoriseraient plus à refuser toujours ; qu'elle consentirait au règlement des comptes diplomatiques à s'agrandir ; que même elle ne reculerait pas à s'indemniser aux dépens de Venise. Pourquoi ne pas réparer ses pertes, au moins en partie, alors surtout que les possessions perdues étaient des provinces tenues pour héréditaires ? Ce fut sous le coup de ces réflexions que Har-

denberg donna l'ordre à son ministre de Paris de voir l'ambassadeur vénitien et de lui tenir un langage conforme.

Le baron de Sandoz-Rollin eut donc une entrevue avec Querini et redit ses instructions. Il voyait avec peine la condition actuelle du Sénat et les provinces vénitiennes devenues le théâtre de la guerre; il louait la prudence de la Seigneurie qui, au milieu du fracas des armes, maintenait sa neutralité. La République ne pouvait mieux agir, cependant *il ne devait pas se laisser guider par les événements et rester sans alliés*. Ce serait un jour abandonner ses vrais intérêts à un avenir ou incertain ou orageux. Les Autrichiens et les Français avaient pénétré dans les États, oublieux de la neutralité. La conduite des troupes du Directoire, leur violation des principes diplomatiques, donneraient à l'Autriche que couvrait sa convention militaire un prétexte de troubler son repos et peut-être même de compromettre son indépendance. La prudence si réputée de Venise devait l'éclairer sur la garantie qu'elle devait prendre contre toute tentative de l'Autriche.

Certes, le Sénat ne pouvait contracter alliance avec la France à moins que celle-ci n'entretînt en Italie une armée de cinquante mille hommes; encore faudrait-il que cette armée fût toujours en état de marcher, toujours aux ordres de la Seigneurie et uniquement vouée à la défense du territoire des États. Or, cela il ne fallait pas le croire possible. Le ministre prussien ajouta que la Prusse était la seule puissance avec laquelle Venise pût s'entendre. Les intérêts de sa cour étaient tellement éloignés de ceux de la Seigneurie

que celle-ci devait être rassurée à cet égard. *Seule, la Prusse s'opposerait avec efficacité aux desseins ambitieux de l'Autriche et lui garantirait l'intégrité de son territoire.* Cette alliance, si inattendue qu'elle parût, était si naturelle, même si urgente, qu'il n'y avait pas à en faire un *secret*.

L'Autriche, concluait-il, ne trouvera pas surprenant que Venise cherche à se préserver de malheurs possibles, les principes sur lesquels étaient basés une entente commune n'étant plus respectés ni soutenables désormais. L'Empereur, voyant le Sénat uni à la Prusse, abandonnera de lui-même toute pensée d'agrandissement aux dépens de Venise. C'est à la Seigneurie qu'il appartenait de réfléchir aux incertitudes de l'avenir, car la guerre fournissait au cabinet de Vienne des motifs de mécontentement, qui iraient en s'aggravant. Quelles en seraient un jour les conséquences?

Il faut l'avouer, ce langage était aussi prophétique fin 1796 que l'avait été, dans l'hiver de 1793, celui de Pesaro. Les événements ayant montré la sagesse de celui-ci, le Sénat avait intérêt à écouter le ministre prussien. Ses propositions eussent contribué à sauver Venise si cette dernière avait accepté, et à raison de la situation nouvelle qui en serait ressortie, et à raison de la paix qui liait la Prusse avec la France. Les publicistes italiens l'ont dit et ils ont absolument raison. Les belligérants accablaient Venise de toute sorte de maux et annonçaient du coup des projets plus désastreux encore. Le Sénat fut pusillanime en rejetant les ouvertures de la Prusse, car il n'avait pas à s'inquiéter des motifs d'antagonisme allemand qui l'inspiraient. Le

Sénat, disons-nous ; il est plus exact d'inculper ici les vrais inspirateurs d'alors, les inquisiteurs. Ces vrais ministres tout-puissants défendirent à Querini de lier partie avec Sandoz-Rollin, et il ne fut jamais plus question d'une alliance qui eût conservé à Venise son indépendance, à l'Italie son honneur.

Si les troupes françaises pressuraient les populations de la République, les Impériaux ne les traitaient pas mieux. Les contemporains l'ont constaté et l'ont prouvé; les témoignages émanés du sénat les confirment.

Vos chefs de troupes, écrivait-on à Thugut, menacent de mort lorsqu'on ne répond pas à leurs exorbitantes demandes. Nos peuples sont terrifiés et cependant leurs sacrifices vont jusqu'à leur arracher l'avenir. Ils ont laissé saccager des villages, on a assassiné après le pillage, et les massacres ont consommé les dévastations. Nous ne comptons plus les villes des provinces de Vérone et de Vicence qui ont subi les horreurs de la guerre. Le passage de l'armée impériale a été marqué par une licence inouïe. La réserve qu'elle avait gardée à Bassano ne s'est pas maintenue, les rives de la Brenta sont désolées dans la partie inférieure. L'innocence des individus n'est pas plus respectée que celle des gouvernements. Vos troupes en sont venues aux mains à Brescia avec les Français, et ont ensanglanté cette cité au mépris de la neutralité. Les chassant à main armée, elles ont exposé les habitants à des représailles. Bien plus, à Vérone, elles ont menacé d'enfoncer les portes de cette ville forte; là encore on a résisté aux troupes françaises et appelé les plus grands

dangers. *Victorieux, les Impériaux joignent l'insolence au pillage, vaincus ils détruisent avec fureur.* Dans l'abondance, ils nous dépouillent; dans le besoin, ils nous épuisent; la violence toujours. Ils n'accusent leurs ennemis de brigandages que pour les imiter et les nôtres de connivence que pour les ruiner.

Notre neutralité n'est plus qu'un mot vide de sens. Ils n'ont égard ni aux opinions ni à la fidélité, car ils s'inquiètent peu de savoir si tel ou tel habitant est ou non partisan des Français, ils sont sans pitié pour tous également. La religion elle-même n'est plus à l'abri de leur avidité; ils déshonorent les temples consacrés, ils outragent leurs ministres malgré l'identité des croyances entre nos peuples et dévastent les édifices publics. Les maisons communes ne sont pas épargnées.

Les dépêches envoyées à Grimani ajoutaient que la conduite des armées autrichiennes était tellement odieuse que le sénat se demandait si l'Autriche voulait la perte ou le salut de la République. L'ambassadeur devait commenter ces dépêches en les remettant. Mais il était écrit que la légitimité de ces plaintes ne les ferait pas plus écouter à Vienne qu'on ne les écoutait à Paris. Le territoire vénitien devenait pour les deux adversaires le prix du champ clos. Des promesses qui restèrent sans effet, ou bien un silence dédaigneux furent le seul résultat actif des appels adressés à Thugut. Rien d'utile en telles éventualités pour le sénat, et les populations crurent bientôt que le salut viendrait de leur propre défense, abandonnées par la justice internationale à leur désespoir.

Lorsqu'il apprit les menaces faites au provéditeur

général Foscarini par Bonaparte le 31 mai 96, le sénat sentit la nécessité où il était de s'armer, non en Terre Ferme, mais à Venise même. Les provinces des États étaient un immense camp retranché où la bannière de Saint-Marc flottait entre deux drapeaux tricolores et rappelaient la situation de la Lombardie conquise, occupée. Et cependant, on exultait à Milan tandis qu'à Venise les vrais patriotes protestaient contre la privation de leur indépendance. Recourant à un mensonge, Bonaparte avait affirmé à Foscarini qu'il tenait de son gouvernement l'ordre de brûler sa glorieuse capitale et de *déclarer la guerre à la République.* Jamais le général en chef ne reçut un pareil ordre, ni en prenant ses instructions dans le cabinet de Carnot, ni durant le cours des opérations.

Le sénat s'émut de cette communication antidiplomatique et barbare... Il décréta (à l'unanimité) que le commandant du golfe rassemblerait l'escadre vénitienne dans ses eaux. Des levées furent ordonnées dans l'Istrie, la Dalmatie et l'Albanie pour être dirigées aussitôt sur la capitale. Les régiments organisés reçurent une égale destination, mais furent partagés entre les provinces. La flotte de la mer Ionienne et les navires destinés au bailli de Constantinople durent rentrer dans les eaux de l'Istrie. Jacobo Nani, appelé à la dignité de provéditeur des lagunes et de leurs rivages, dut veiller spécialement à la défense de l'Estuaire, avec Thomas Condulmer pour lieutenant. L'exécution suivit; en peu de temps, les levées, les régiments réguliers, les escadres prirent leurs positions.

Quel patriote osera critiquer cette mesure?

La Seigneurie craignit, avec son désir d'entente, que le Directoire ne vît dans cet acte de légitime défense une hostilité déguisée. Aussi écrivit-elle à Querini afin d'exposer ses motifs.

Nous respections notre neutralité, s'écriait la note, lorsque l'entretien de Foscarini avec Bonaparte s'est produit; il nous a affligé, car il établit l'altération de vos rapports avec nous. Notre défense a consisté dans notre seule loyauté; Peschiera a été évacuée par les Autrichiens sur nos instances et nous avons fourni à vos troupes ce qu'elles ont exigé pour vivre. Nous sommes prêts à justifier notre conduite et d'amicales explications n'embarrassent point notre droiture.

Lallement ne s'inquiéta pas de cette note, il osa protester au nom du droit du gens! oublieux du ton qu'avait pris Bonaparte et des outrages proférés par lui. Il s'étonnait qu'on n'eût pas pris ces précautions pendant la présence des Autrichiens..... mais ceux-ci n'avaient jamais menacé Venise de sa chute et leur occupation, très illégale, était un acte de guerre temporaire. Lallement exigeait enfin que ces actes militaires fussent arrêtés, il les tenait pour une injure faite au drapeau qui flottait sur la porte de son hôtel!

Le sénat objecta son droit souverain de défense et s'engagea à concentrer ses forces dans l'Estuaire sans s'occuper des provinces. La sécurité publique était son but. Il espérait que le Directoire ne s'alarmerait pas d'un droit si faiblement exercé et conserverait à Venise sa bienveillance. Querini dut commenter la réplique à Lallement en ajoutant que son pays résistait aux offres d'alliance de la coalition et même à ses menaces. Le

ministre français accepta les déclarations de Pesaro à Venise et continua ses intrigues tant à Venise qu'en Terre Ferme.

En entrant sur le territoire de la République, le vieux Wurmser s'était fait précéder de la lettre suivante envoyée au provéditeur général de Terre Ferme :

« Mi fo un dovere di partecipare a Vostra Eccellenza « chè l'Armata Imperiale confiduta al mio comando è « gia entrata nel territorio di Verona per proseguire « le sue operazioni dirette a liberare la Lombardia e « l'Italia dalla invasione dei nemici che l'opprimono e « questa sera sara à Vallegio. »

Depuis la chute de l'empire carolingien l'Autriche foulait l'Italie et elle parlait de notre invasion!

Le maréchal terminait par une demande qui devait coûter bientôt à Venise sa propre existence!

« L'urgenza del tempo e delle circostanze mi oblige « a pregare Vostra Eccellenza a favorirmi d'un istan- « taneo sodisfacente riscontro, mentre ho l'honore di « dichiararmi colla piu respettosa stima. »

Vainement, Wurmser avait-il promis le respect des personnes, des propriétés et la répression des délits ou des crimes que pourraient commettre ses troupes (bientôt on se plaignit de toutes parts des excès des Autrichiens). « Ogni abuso, avait-il dit, violenza e disordine per parte di quello che dipendono dal mio comando verra severamente punito. Zi prego Vostra Eccellenza nel caso di qualche eccesso di participarmelo, o di dirigermi quegli che ne avessero soferto damno per l'esemplare punizion dei colpevoli. »

Au même moment, le général Bertin déclarait au provéditeur qu'il prenait le commandement effectif de la *ville de Vérone,* au nom de la République française. Il l'invitait à s'entendre avec lui, en termes intéressants à connaître :

« Je vous invite, lui écrivait-il, à vouloir ouvrir avec moi une marche libre et aisée qui concilie en même temps les intérêts des deux nations que nous sommes chargés de défendre. »

De son côté, celui-ci informait le sénat avec une émotion très juste.

« In questo punto sono sorpreso dall' annessa lettera del gente Bertin, chè s'intitola comandante di questa città e cittadella per la Repubblica francese. Questo nuovo emergente che sembra della maggior importanza io lo rassegno immediatamente alla superior autorita de Vestre Eccellenze. » Peu après, le général Bertin modifiait la dureté de son langage sur les représentations du sénat et du gouverneur, « modificasse nella sua lettera. » Il promettait de frapper les coupables et l'appui considérable d'Augereau. L'examen des insurrections dans ses provinces et l'intervention d'Augereau à Vérone nous ont appris le rôle d'apaisement de ce dernier. Tant d'excès ont à être mis en balance avec les reproches de Bonaparte qu'on n'a pas accusé vainement d'avoir favorisé les fautes de ses troupes pour se les attacher personnellement.

L'Italie était une seconde fois conquise. L'Autriche avait perdu 80 pièces de canon, tous ses caissons d'infanterie, 15,000 prisonniers et 8,000 tués ou blessés de troupes venant presque toutes du Rhin. Fuyant par

Vérone, devenue avec la victoire le quartier général français, ses chefs avaient fermé les portes de cette ville et levé les pont-levis. Sommé par nous de nous ouvrir le passage, le provéditeur répondit qu'il ne pouvait le faire que dans deux heures. Vérone était d'un territoire neutre et c'était assez des horreurs de la bataille pour ne pas les continuer; mais Bonaparte entendait profiter de toute sa victoire et fit enfoncer les portes par son artillerie à coups de canon. Le résultat a été marqué par lui dans son bulletin au Directoire, différents bagages et quelques centaines de prisonniers.

Quelle était l'attitude de la Lombardie et de la Cispadane pendant nos revers de quelques jours? Le bulletin le constate. Les peuples de Bologne et de Ferrare, surtout celui de Milan, n'avaient cessé de désirer notre victoire. Le bruit de nos défaites avait été le signal d'une protestation toute française; le peuple avait demandé des armes, dans les lieux publics et au théâtre il avait chanté des airs patriotiques et français.

La victoire l'avait rendu plus vif; il avait fourni des volontaires. Or, la correspondance du provéditeur Battaglia dit formellement qu'ils furent nombreux, puisque Bonaparte avait fait entrer leurs contingents, un mois plus tard, en ligne de compte : « Li Francesi dicono... e contano anco sulle truppe nazionali di Milano. » Ainsi était traitée la neutralité d'un pays ami.

Quelle avait été l'impression du Directoire en apprenant les *Pâques Véronaises* provoquées par Bonaparte?

Le 16 mai, il fit publier au *Moniteur* l'article suivant, sous la rubrique Italie. La lettre qu'il se faisait envoyer

en date du 22 avril venait de Milan; donc, elle émanait du *bureau de police* créé par Bonaparte et fidèle à ses ordres; l'influence de Barras à Paris y continuait son œuvre, partagé entre d'utiles menaces et des concussions dont nous fournirons les preuves dans une étude spéciale. Comme la Convention, le Directoire se servait du journal officiel pour tromper, avertir ou séduire parfois provoquer. Barrère et Robespierre avaient inventé ce système de publicité pseudo-officielle... Napoléon devait un jour les imiter.

Voici la version directoriale d'après les papiers secrets de Milan à un moment où Léoben avait eu lieu, où Bonaparte avouait son projet de ruiner Venise, où il chassait Giustiniani de Trévise.

« Il n'était resté qu'une très faible garnison dans les « forts de Vérone, y était-il dit. Une colonne principa- « lement composée de légionnaires s'est fait jour à tra- « vers les Esclavons et *les paysans armés* et est allée ren- « forcer la garnison.

« Les Vénitiens ont cependant attaqué les forts mais « ils ont été repoussés avec perte. Furieux de leur « mauvais succès, ils se sont portés sur les hôpitaux et « ont fait main basse sur les malades et les blessés. Les « garnisons des forts ayant appris cette barbarie se « sont mis à tirer à boulets rouges sur la ville qui a « pris feu dans plusieurs endroits. Dans le même temps, « la colonne du général Victor et d'autres troupes « étaient arrivées aux portes de Vérone et la blo- « quaient. Beaucoup de gens armés voulaient en sortir, « mais ils étaient repoussés par le canon à mitraille.

« Vérone sera obligée de se rendre à discrétion et

« c'est probablement dans son enceinte que *finira la* « *guerre* des Vénitiens contre les Français.

« Quel sera le *sort* de la plus ancienne des aristocra- « ties?

« Subsistera-t-elle encore après *l'émancipation* de « Bergame, de Brescia et de tout le pays en deçà de « l'Adige?

« Les progrès de l'opinion et les crises intérieures « n'amèneront-ils pas bientôt et nécessairement *sa des-* « *truction totale?*

« Ceux qui le désirent et qui voudraient que, dès au- « jourd'hui, l'on consommât cette destruction disent « que c'est l'intérêt de l'humanité et l'intérêt des Fran- « çais qui, en quittant l'Italie, y laisseraient une Répu- « blique grande et puissante moins sujette aux troubles « et plus en état de repousser les agressions étrangères. »

La destruction totale! l'aveu est absolu; on parle de l'influence des crises intérieures sans en nommer l'inspirateur, un nouveau Bedinar. La France abandonnerait l'Italie, moyen de séduire en trompant et enfin elle organiserait une République puissante. Ce dernier mot n'est-il pas un chef-d'œuvre de contradiction et de duplicité conçu par Bonaparte et publié par les soins de Barras?

Le 29 mai, l'œuvre accomplie à Léoben, puis à Venise même le 12 mai n'était plus un acte probable; elle était devenue une certitude. Le *Moniteur*, ce témoin muet en apparence et si redoutable lorsqu'on sait le consulter, déclarait que l'Angleterre et la République vénitienne ne tarderaient pas l'une à renoncer à ses projets, l'autre *à expier ses imprudentes perfidies.*

Qu'était devenu le principe de la neutralité? Il avait sombré dans le conflit par les deux belligérants. La continuité de la guerre ne put qu'accentuer leurs violences; les dépêches aux ambassadeurs les redirent en des expressions douloureuses, consolation stérile.

Les manœuvres du Directoire plus terribles que celles du cabinet de Vienne allaient aboutir à la chute des États; mais en la préparant au début de l'année 1797 par Clarke puis ultérieurement, il ne put éviter des protestations. Après la signature des préliminaires de Léoben, le doge répliqua aux réquisitoires de Bonaparte avec dignité. Ce testament de la Seigneurie appartient à l'histoire, il reproduit le dernier écho des malheurs de Venise et il importe précisément parce qu'il eut Bonaparte pour destinataire.

« Dans la profonde douleur que nous avons ressentie,
« y était-il dit, en apprenant par votre Lettre que vous
« aviez conçu de fâcheuses impressions sur la loyauté
« de notre conduite, nous éprouvons quelque consola-
« tion en voyant qu'une voie nous est ouverte pour les
« effacer entièrement par une réponse prompte et pré-
« cise : le sénat veut, il a toujours voulu vivre en paix
« et en bonne intelligence avec la République française;
« il se trouve heureux de vous en renouveler ici l'assu-
« rance. Certainement une *déclaration* aussi franche,
« aussi solennelle, ne peut recevoir quelque atteinte
« *d'évènements qui lui sont étrangers.*

« Lorsqu'une révolution aussi fatale qu'imprévue a
« éclaté dans les villes au delà du Mincio, les sentiments
« unanimes de nos peuples leur ont fait prendre spon-
« tanément les armes dans la seule intention de com-

« primer la révolte et de repousser les violences des « insurgés. C'est uniquement pour atteindre ce but « qu'ils ont imploré l'assistance et l'appui du gouver- « nement. Si dans une confusion aussi grande quelques « malheurs sont arrivés, il ne faut les attribuer qu'à la « confusion même et nullement à la volonté du sénat. « Le gouvernement y est tellement étranger que, pour « éloigner jusqu'au moindre danger il a, dans une « proclamation récente recommandé à ses sujets de ne « faire usage de leurs armes contre les insurgés que « pour leur propre défense.

« Bien déterminés à prendre les mesures qui peuvent « seconder nos désirs, nous espérons que vous recon- « naîtrez dans votre justice qu'il est indispensable en « même temps que nous soyons garantis d'une attaque « extérieure et que des agitations intérieures ne vien- « nent point troubler notre tranquillité et nos sujets « dans la manifestation de leurs sentiments pour nous. « Empressé de satisfaire à votre demande, *le sénat fait « rechercher pour les consigner en vos mains ceux qui ont « osé commettre des assassinats* sur les individus de « l'armée française. Les mesures les plus efficaces sont « prises pour en découvrir les auteurs afin qu'ils su- « bissent le châtiment qu'ils méritent.

« Pour arriver à remplir tous ces objets à notre sa- « tisfaction réciproque, nous vous envoyons deux « députés chargés expressément de vous assurer de « notre désir de vous complaire. Ils vous diront com- « bien il nous serait agréable que vous consentissiez à « intervenir d'une manière efficace auprès de votre « gouvernement pour qu'il s'intéressât au rétablisse-

« ment de l'ordre dans les provinces qui se sont sé-
« parées de nous. Nos députés vous renouvelleront
« aussi l'assurance des sentiments aussi constants que
« sincères dont nous sommes pénétrés pour la République
« française et de notre considération la plus distinguée
« pour votre illustre personne. »

Les assassinats furent donc punis en notre faveur et les excès de populations opprimées poursuivis. Les exécutions qui eurent lieu après les Pâques Véronaises et qui frappèrent les premiers parmi les familles patriciennes ont appris que ces promesses ne furent pas un vain mot. Que faisait Bonaparte pour répondre à ces preuves d'une neutralité si désarmée, si pusillanime à son égard? Rien. Nous nous trompons, il récriminait toujours et sa *Correspondance* atteste qu'il eut toujours en ceci *l'initiative*. Jamais le Directoire ne formula d'ordres y relatifs et ses propres plaintes à Paris, soit au ministère des relations extérieures soit dans les entrevues des directeurs avec Querini, furent un commentaire des coléres de Bonaparte. Ce dernier dictait à son gouvernement sa conduite et celui-ci avait la faiblesse de l'accepter à peu près sans contrôle. Barras y puisa l'espoir de trafics honteux et il ne tint pas à lui de les accomplir.

Lorsque la chute eut été consommée, il osa spéculer sur la disposition du gouvernement ducal et ayant échoué devant même l'arrestation de l'ancien ambassadeur il avait renouvelé à Milan son avidité par Haller. Ainsi, avait été mis à prix l'honneur de Venise! de Venise trop fidèle à sa neutralité!

CHAPITRE X.

CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

I. — Organisation d'un *bureau de police* et d'un *bureau de renseignements* par Bonaparte. — Politique au quartier de Milan. — Affaires militaires à l'état-major général. — Le colonel de hussards Landrieux, son initiative, plainte des dignitaires vénitiens, sa fin. — Concussions des fournisseurs patronés par Barras. — Indignation de Bonaparte d'après ses dépêches. — Il est aussi sévère contre Haller, l'ami et le complice de Robespierre jeune à Toulon. — Déprédations générales.

II. — Dépêche de Bonaparte au Directoire, il annonce la fin prochaine de Venise. — Manifeste contre cette République. — Droit des États vénitiens. — Délibération du doge en grand conseil. — Dernière assemblée générale de la seigneurie. — Propositions ducales. — Courage de Giustiniani à Trévise dans son entrevue avec Bonaparte. — Erreur du parti populaire. — Intervention de Haller. — Duplicité de Bonaparte.

I.

Il faut vaincre notre répugnance et continuer un examen douloureux pour un historien français en signalant l'organisation donnée par Bonaparte à ses émissaires politiques. Jamais organisation ne fut en effet supérieure à la sienne, jamais organisation révolutionnaire ne fut plus redoutable. Nous disons révolutionnaire quant aux gouvernements légaux existant en Italie avec lesquels nous n'étions pas en guerre déclarée

et quant aux moyens employés. Certes un général en chef a toujours le droit, ceci est de tradition et n'a jamais été contesté, d'avoir un corps d'émissaires et un corps d'espions créé par lui, obéissant à ses ordres, payé par lui, recruté par lui et composé par lui. Civils et militaires de sa nation, civils et militaires de la nation contre laquelle il combat, sont appelés à y prendre part, tous à leurs risques et périls. Les renseignements sont obligatoires à fournir par tous dans une guerre d'invasion à l'intérieur pour la nation qui défend son indépendance; au dehors il n'en est plus ainsi. Ceux qui pour des sommes d'argent débattues et acceptées par eux s'offrent ou acceptent les propositions dont ils sont l'objet obéissent à des mobiles divers. Tantôt la cupidité seule dicte leur conduite, tantôt un intérêt public en est le moteur.

Lorsque la révolution française annonça dans sa propagande habile le respect du principe des nationalités, lorsqu'elle parla de liberté politique à ceux qui entendaient secouer les formes vieillies des gouvernements, lorsqu'elle ébranla les institutions féodales du continent ou les institutions de la monarchie absolue, elle trouva partout des partisans. L'ancien régime abattu dans le pays de Louis XIV et de Louis XV, l'empire germanique en fut moralement ruiné. Les cabinets eux-mêmes se divisèrent; les peuples loin de se diviser appelèrent de leurs vœux l'affranchissement par la liberté au pouvoir et par la fraternité dans les relations internationales. La coalition entrava ce mouvement par ses doctrines et par ses traités diplomatiques; au fond ce fut en vain, ce ne fut qu'une entrave momentanée. L'Italie

était plus que tout autre désignée à prendre une part active à ce mouvement des esprits, l'état de guerre l'y fit participer dès l'ouverture des hostilités. Avec la campagne de 1794 la propagande se généralisa, Bonaparte l'organisa d'une façon puissante après son entrée en Piémont. Mais ce fut à Milan que son système devint un service définitif, officiel, à la fois politique et militaire. De là deux bureaux principaux et en corrélation avec le but qu'il poursuivait : *la propagande politique* et *la propagande militaire*. Avec la propagande politique il recherchait, soit la substitution d'une domination à une autre, soit la modification des formes gouvernementales. La Lombardie en est un exemple pour le premier cas, les duchés et l'Émilie pour le second. Par la propagande militaire il appelait aux armes les populations, tantôt contre le souverain légitime ainsi qu'il advint à Venise, à Parme, tantôt contre l'étranger ainsi qu'à Milan.

De là le double service : *bureau de police politique* constitué à Milan et agissant par ses émissaires dans toute l'Italie, *bureau des renseignements* constitué à l'état-major général suivant partout le quartier personnel du chef de l'armée. Ce dernier avait aussi des attributions politiques très variables, et qui dépendirent du progrès des troupes, des circonstances et des lieux.

Nous avons vu par notre exposé et par les plaintes des vice-podestats ou des provéditeurs l'action de ce double service dans les provinces de Terre Ferme. De concert en effet, ils avaient créé ou favorisé selon les difficultés du moment les insurrections dans les États vénitiens. A Bergame, à Brescia, à Crema, dans la

partie de la Lombardie qui relevait de la seigneurie, les hauts fonctionnaires avaient signalé leur action ou la présence de leurs inspirateurs. A Paris, Querini n'avait cessé de les incriminer et de dire que la volonté seule de Bonaparte leur donnait une valeur. Aux civils nous avions largement payé leurs services, aux agents militaires nos commandants avaient délivré des armes, des munitions, des canons, des drapeaux, des chevaux, des vivres et des moyens de transport. Une cocarde uniforme, un mot d'ordre avaient accompagné le tout; des imprimés peu déguisés, répandus à profusion dans les villes et dans les campagnes nous avaient appelé des Libérateurs. Les hymnes patriotiques, les fêtes publiques, les premiers chantés par eux, les secondes présidées par eux avaient été un acte de déchéance pour la Seigneurie et le signal de collisions sanglantes. Si ces sortes de troupes comprenaient des Italiens, on y avait vu nombre de Suisses, de Polonais, d'Autrichiens déserteurs et de Français peu honorables. C'est pourquoi Querini et le sénat n'avaient jamais obtenu de réponse catégorique en ceci, encore moins d'engagements précis soit à Paris, soit à Venise.

Bonaparte se vengeait de légitimes réclamations en prodiguant les accusations, les démentis et en formulant des menaces non équivoques. Il occupait les principales villes des États, substituait son autorité par ses commandants à celle des podestats et enjoignait à Lallement d'attaquer le sénat jusque dans son palais ducal. Bien plus, il lui ordonnait un jour de créer à Venise même une section d'espions et infligeait à la capitale d'un pays neutre cette audacieuse institution. Couverte

par les immunités diplomatiques, elle était désormais hors de toute atteinte et insaisissable dans ses membres. La moralité de ce dernier acte nous dispense de tout commentaire !

L'*armée du nord* avait eu dès la fin de 1791 un service spécial organisé à l'état-major de Rochambeau. Les principaux belges qui accouraient vers nous pouvaient dire qu'ils combattaient à la fois l'ancien régime, l'Autriche et pour leur indépendance ou bien pour leur retour à la souveraineté de la France dont ses chefs avaient relevé jusqu'à la mort de Charles le Téméraire. Ils étaient venus à nous pour la liberté de leur patrie et les malheurs de 1788 avaient excité leurs revendications. A l'*armée de la Moselle,* les populations frontières s'étaient jointes à nous contre une domination âpre et rapace autant qu'inintelligente. A la formation de l'*armée de Sambre-et-Meuse* après Fleurus et la chute du stathouder en Hollande, c'est encore l'influence de l'étranger qu'avait secouée le peuple batave; son inimitié héréditaire contre l'Angleterre s'était réveillée et, entretenue par nous, avait vengé là encore l'intrusion des armées prussiennes mandataires d'une alliance de famille. A *l'armée du Rhin,* le service avait été singulièrement facilité par l'enthousiasme des populations; à Mayence notamment, on avait vu l'antique ville du couronnement des *Césars Germains* devenir le centre d'une assemblée dite *Convention Rhéno-Germanique.* Notre rôle avait été peu initiateur, nous n'avions ici qu'à laisser agir pour nous. De Bâle, notre ambassadeur Barthélemy s'était rendu utile aux généraux de cette magnifique troupe et ses *bulletins* sont encore aujourd'hui un modèle.

En Italie, sauf pour le Milanais où dominait l'Autriche, rien de semblable.

Mais du moment où le Directoire changeait son fusil d'épaule, du moment où le pays destiné à une simple diversion devenait par le génie de son chef le pivôt de toutes les opérations militaires et où tout allait converger vers lui seul, on doit comprendre l'importance que ce service y présenterait. Restait à respecter la neutralité de ceux ou de celui qui déclarerait diplomatiquement s'arrêter à ce système. La République de Venise fit, dès le début de la guerre, cette déclaration; elle la réitéra selon les circonstances et l'aggrava à Paris par les explications de son ambassadeur, à Venise par les paroles officielles de paix à l'ambassadeur du Directoire. Elle fit plus encore, *elle subventionna le respect de cette neutralité.*

Bonaparte accepta les secours de tout genre qui lui furent fournis, mais il entendit à tout prix subordonner ses actes aux intérêts possibles de ses plans. C'était promettre un jour un dénoûment inattendu.

Nous savons comment et dans quel but il avait créé un bureau de police et un bureau de renseignements. Quel était l'inspirateur principal des deux organisations? Qu'en ont dit les dignitaires vénitiens? Que lui reprochèrent-ils? Enfin, si Napoléon a écrit un récit de la *campagne d'Italie*, ne peut-on savoir les constatations qu'il a faites et le témoignage qu'il en a laissé?

Le 10 mars 1797 un des subordonnés d'Ottolini envoyé par lui hors des États vénitiens traçait le portrait du chef avisé des mouvements insurrectionnels en

Terre Ferme, le colonel d'état-major de cavalerie Landrieux. « Sa figure, disait-il, n'offre rien de particulier « et sa physionomie d'ensemble n'a de signification ni « en bien ni en mal. Sa taille est petite; gracieux de « sa personne, il a perdu en partie sa chevelure noire, « il est même un peu chauve, ses yeux sont vifs mais « larmoyants, il porte des moustaches, est vêtu selon « sa profession. Il parle mal la langue italienne. Dans « sa conversation il ne cesse de se poser en ennemi des « révolutions, se vante même d'en avoir empêché une « en Espagne et se donne comme d'un caractère et « d'une honnêteté à toute épreuve. » L'envoyé concluait après les bruyantes déclamations de Landrieux qu'en fait ses paroles et sa conduite n'étaient jamais d'accord. Sur ce point, Ottolini le savait mieux que personne et ce fut sur ses dépêches que s'appuya la Seigneurie pour protester contre son rôle à Paris par Querini, à Venise par Pesaro.

Le colonel français ne sut pas contenir l'objet réel de sa mission à Bergame et dans les pays environnants. Il tint dans la conférence qu'il eut avec Stefani les propos les plus provocateurs. La politique et la guerre présente en formèrent le fond. Il osa condamner la conduite du conseil suprême qui dirigeait la République et cela devant un fonctionnaire de ce gouvernement accrédité auprès de lui. Il joignit à ses critiques une appréciation violente contre le désarmement de Venise et le blâma à l'égal d'une trahison; il vit en lui une volonté absolue de soutenir l'Empire contre la France et fit naître des soupçons tels dans l'esprit de son interlocuteur que celui-ci les communiqua à Ottolini. De tels

discours, s'écriait Stefani, sont des aveux. Nous devons nous attendre à tout, aux perfidies et aux manœuvres les plus obscures; veillez au péril de l'État.

Tel fut le résultat de cette entrevue, nécessitée par les affaires, et où Landrieux s'était absolument découvert. Nous n'avons aucune autre citation à produire pour apprendre à connaître le personnage. Ses paroles en disent assez ici et un plus long examen serait une pure répétition. Déduisons-en ceci; son langage était celui même de son chef et tout porte à croire qu'il le tenait par ordre, paraphrasant dans une conférence entre fonctionnaires la dépêche et les accusations de Bonaparte son inspirateur.

On aurait tort cependant de penser que Landrieux fût toujours sincère. On lui a attribué en Italie un double rôle. Choisi d'après cette version comme agent principal du soulèvement au nom des républicains de la Péninsule il aurait, à un moment donné, averti Ottolini du but de Bonaparte. Il lui aurait proposé de s'aboucher à une personne de confiance à Milan, soit par un intermédiaire, soit directement. Cette dernière lui révélerait, disait-il, des choses de la plus haute importance pour le salut de la patrie vénitienne. Bonaparte foulait aux pieds l'honneur de la nation française, aidé en cela par le Directoire et ses conseillers; son avis n'avait pas d'autre cause.

Dans un mois, continuait-il, la paix serait signée si la conjuration ourdie contre Venise était déjouée. Ceci était à la fois inexplicable et contradictoire. Dans le cas contraire, la guerre continuerait. Landrieux trahissait les deux partis; ne disant qu'une part de vérité, il

disait trop ou trop peu, mais au fond il voulait de l'argent vénitien.

Les membres du *Comité révolutionnaire* des États vénitiens étaient d'après son avis secrètement organisés; ils se nommaient : à Milan, Porro; à Brescia, le comte Lecchi, le comte Gambara, Beccalosi; à Bergame, Alessandri, Caleppio, Adelasio. Puis, jouant son prétendu rôle révélateur avec cynisme : *moi-même*, s'écriait-il, *j'ai le premier rôle dans cette entreprise*. Comment ne pas croire un homme qui se vouait ainsi au poignard? comment douter de ses renseignements? comment surtout ne pas récompenser tant d'aveux? Le complot n'était pas mûr encore, on était alors au 9 mars. Adjurant son interlocuteur de rester à Milan pour y surveiller les machinations du *Bureau de la police*, il déclarait qu'en empêchant Bergame d'éclater le péril serait partout conjuré. L'assemblée générale du Comité révolutionnaire se réunirait bientôt et Landrieux promettait d'en donner avis afin de saisir tous les coupables à la fois (1).

Stefani ne put à ce tableau contenir sa reconnaissance et engagea son gouvernement à ce titre. Le chef du service répondit qu'il ne voulait rien accepter pour le moment; il fallait d'abord que l'armée française eût regagné les Alpes pour rentrer en France. Évidemment, Landrieux croyait à la victoire de l'archiduc Charles aux défilés de la Carinthie et à l'écrasement des siens.

(1) Ce témoignage d'un contemporain, Botta, confirment par sa valeur le récit de Stefani à Ottolini. Les apologistes de Bonaparte ne sauraient répondre à ces faits puisés à des sources officielles et diverses quant à leur véracité.

Sa trahison aurait du coup deux résultats, sauver d'abord sa tête, au cas probable d'un soulèvement contre une armée vaincue, et faire fortune!

On sait comment ces avis échouèrent. Les intéressés furent prévenus on ignore par qui, ou plus clairvoyants que ceux auxquels obéissait leur chef, exécutèrent leur projet avant l'heure convenue. Ottolini avertit Battaglia trop tard; le provéditeur apprit les confidences sur la rébellion après le succès des insurgés et sa prochaine disgrâce en perspective. Mais la Seigneurie protesta à Paris auprès du Directoire arguant toujours de ses sacrifices pour nos troupes et de sa neutralité. Bonaparte avait d'autres soucis.

Abrité pour lui-même derrière ses conférences avec les fonctionnaires vénitiens, Landrieux dut exécuter les ordres qui lui parvinrent du quartier général. L'archiduc Charles était battu et son adversaire toujours soucieux de Venise informait les inquisiteurs qu'ils pouvaient prendre toutes leurs mesures pour combattre les rebelles de Terre Ferme et les soumettre à leur légitime autorité! Quant au chef français des insurgés il publia une *proclamation* qui interdisait à aucune troupe vénitienne d'entrer soit à Bergame soit à Brescia; dans le cas d'un mépris quelconque de son ordre les soldats de la Seigneurie seraient repoussés à coups de canon! Faut-il voir là une double entente avec le haut état-major? Nous ne le pensons pas. Landrieux eut sans doute peur après nos succès de s'être compromis avec Ottolini; de là un ton décidé propre à écarter tous les soupçons parmi les siens.

Un tel acte amena des explications entre Querini et

Rewbell. Nous les avons déjà rapportées, c'est au plus faible d'obéir, avait répliqué Rewbell! Landrieux accomplissait sa mission en vrai lansquenet, avec des variations aussi peu dignes pour l'armée que l'était alors la conduite de Barras pour le gouvernement. Tout annonçait la fin de la République, en deçà comme au delà des Alpes!

Avant de l'exposer, et le rôle du colonel de hussards était épuisé dans ses actes principaux (1), voyons quelle fut la conduite des fournisseurs amis de Barras, distingués ou favorisés par lui. Ici, il n'y aura qu'à louer Bonaparte; on étudiera ailleurs le rôle et les responsabilités encourues par Salicetti, représentant du Directoire aux armées et chargé du contrôle des services administratifs.

Faites trembler les ennemis de vos droits et de votre liberté, avait dit Bonaparte aux Italiens. *Je ne vous perds pas de vue.* Comment entendit-il aux armées l'application de ces paroles et de celles par lesquelles il déclarait vouloir protéger les biens comme les personnes, dès septembre 1796 près de Venise?

(1) Bonaparte a écrit dans ses *Œuvres de Sainte-Hélène,* aux campagnes d'Italie, un chapitre spécial sur Venise. On y lit sur son ancien subordonné le jugement suivant : « Lors de la reddition de « Vérone, le mont-de-piété de cette ville, riche d'environ 7 ou « 8 millions, fut dépouillé. Le commissaire des guerres Bouquet et le « colonel de hussards Landrieux furent accusés d'être les auteurs « de ce vol qui portait un caractère d'autant plus révoltant qu'il « avait été précédé et suivi d'autres crimes nécessaires pour le tenir « caché... La perte néanmoins resta très considérable. » Ainsi finit ce chef de service oublieux de son grade et des obligations qu'il comporte.

On arrêtait en février 1797 un contrôleur des dépenses de l'armée pour n'avoir pas dressé un inventaire des effets déposés au mont-de-piété de Bologne ; le commissaire des guerres qui lui avait été adjoint éprouvait le même sort à titre de complice. Ils étaient convaincus de n'avoir pas apposé les scellés dans le but de soustraire une partie des effets y déposés. Un arrêté spécial interdisait à tous les officiers généraux et autres d'exiger ou de recevoir « aucune rétribution quelconque » sous telle dénomination que ce pût être. La destitution était la sanction de cet ordre. Tout soldat convaincu d'avoir frappé ou attenté, soit aux personnes, soit aux propriétés des mineurs, tout pillard devaient être fusillés à la tête de leur bataillon, afin d'intimider leur propre corps.

Il importe de ne pas oublier que dès l'ouverture de la campagne un ordre du jour avait informé les troupes que des contributions de guerre seraient levées pour *payer la moitié de la solde de toute l'armée en argent.* Bonaparte avait tenu parole, et plus de trente millions expédiés au Directoire avaient remis l'ordre dans ses finances. Ajouter aux maux de la guerre était un crime irrémissible.

Nos troupes se permettaient, d'un autre côté, de favoriser les querelles d'ordre politique intérieur. Ainsi, la garnison de Serravalle avait favorisé la révolte des paysans de ce pays « en leur fournissant des munitions de guerre ». Le général en chef intima au gouverneur d'Alexandrie l'ordre de la punir sévèrement. La rébellion dite des fiefs impériaux ne pouvait la concerner.

Observateur des règlements de finances, il écrivit un jour aux commissaires du gouvernement : « Tout n'est « que désordre et les principes de l'organisation mili- « taire sont à chaque instant méconnus. L'on a passé « ainsi à Livourne des marchés extravagants et sans la « participation de l'ordonnateur. Les règles sont tou- « jours violées. Je ne crois pas qu'un ordonnateur « qui a de la réputation puisse continuer à servir au « milieu d'un pareil oubli des principes. » La corres- pondance de Bonaparte abonde en témoignages de ce genre. Heureuses les populations si ses prescriptions honnêtes eussent toujours été obéies et respectées. Mais il y avait dans les services administratifs une réunion de protégés de Robespierre cadet. Or, on sait par les apostrophes de la Convention, celles du rigide Cambon spécialement, quels furent à l'armée des Alpes et d'I- talie les mobiles de ce célèbre personnage.

Une commission composée d'un général président, de deux colonels, d'un commissaire des guerres et d'un officier du génie, avait été instituée pour juger les actes de concussion. « *Nous avons conquis l'Italie,* disait « l'arrêté de création, *pour améliorer le sort de ses* « *peuples.* Nous y avons établi des contributions pour « assurer notre conquête, offrir à la patrie une juste « indemnité et aux soldats une récompense due à leur « valeur; mais jamais il n'a été dans l'intention du « gouvernement français d'autoriser les abus de toute « espèce, les extorsions scandaleuses que se sont per- « mis plusieurs *agents à la suite de l'armée.* La loi en « les rendant justiciables des conseils militaires, m'a « imposé l'obligation d'être leur accusateur; mais au

« milieu des occupations immenses qui absorbent tous « mes moments il m'est impossible de pouvoir moi- « même découvrir la vérité dans ce labyrinthe de « peines et le millier de plaintes qui me sont portées. » Cet arrêt fut strictement exécuté. Les populations, réduites déjà à la misère, ne pouvaient suffire à tant de rançons; il importait de frapper le péculat à sa source.

Ces déprédateurs, s'écriait-on de toutes parts, *sont une peste attachée à l'armée d'Italie.* Ce cri d'indignation retentissait partout, de Nice à Vérone, et les honnêtes gens en France n'étaient pas moins sévères. On murmurait contre Barras et on le chansonnait; pour les terroristes, on trouvait là un moyen d'achever de les perdre en attestant leur déshonneur officiel. Pour des motifs louables, Bonaparte, qui avait en germe les qualités d'un administrateur de génie, ne cessait de les maudire. Il les appelait publiquement brigands et traîtres, faisait arrêter les plus véreux et chasser les autres; mais leur nombre était considérable. Liés entre eux, ils s'appuyaient réciproquement dans leurs défenses. Leur nombre même était un aveu de leur protection à Paris, aussi a-t-on écrit d'eux qu'ils trouvaient l'impunité dans la corruption et la complicité chez certains de leurs juges!

L'Italie était riche, acquittait des contributions de guerre dont la correspondance aux armées affirme les versements considérables, et cependant les troupes françaises manquaient d'argent, de vêtements et de fourrages. Au même moment, les fournisseurs et les munitionnaires offensaient toute pudeur. Tables splendides, chevaux de choix, carrosses dorés, domesticité,

danseuses, tel était leur cortège. Le luxe et la dépravation étaient sans limites; Bonaparte était loin de le cacher. Aussi adjurait-il le Directoire de l'autoriser à créer une commission martiale appelée à fonctionner pour deux ou cinq jours et qui aurait pour cette période plein pouvoir de condamner à mort tout administrateur concussionnaire.

Berwick, écrivait-il, a pu faire pendre l'intendant de son armée qu'il avait laissée sans vivres, et je ne puis, quand mes soldats manquent de tout au sein de la fertile Italie, châtier sérieusement *cette nuée de fripons!* Les remontrances étaient inutiles. A part Déniée, Boinod, Mazade et quelques obscurs commis à leurs ordres, le vol était le but final des fournisseurs et la corruption celui des proposés aux services administratifs.

Parmi cette nuée de fripons si bien dénommés, Bonaparte distinguait les degrés de la culpabilité. Il protestait spécialement contre Haller, ancien fournisseur de l'armée royale avant la révolution, devenu l'ami de Dumouriez et le dévastateur de la Belgique avec Danton pour complice. Plus tard, il était passé du côté des terroristes et s'était fait à l'armée dite des Alpes et d'Italie leur banquier. Ami de Robespierre, il avait eu en Provence et dans le comté de Nice un rôle prépondérant dans les achats par accaparement de l'huile. A demi avec Robespierre jeune, il avait agi à Gênes en ce sens et réalisé une fortune par cette spéculation. Salicetti l'avait aidé dans cette œuvre de péculat, et les représentants de la Convention avaient profité de leur toute-puissance comme de leurs attaches pour s'enrichir. Barras avait participé en 1793 à ces crimes,

il les continuait en 1796, c'était sa vie. Salicetti et lui avaient sauvé de la réaction thermidorienne la tête de Haller, leur agent, leur prête-nom, leur banquier, leur associé; ils ne purent empêcher Bonaparte de l'accabler de ses colères. Ils se bornèrent à le protéger et à partager à trois le résultat de ses prévarications. La sommation adressée aux représentants du Directoire près son armée vaut qu'on la rapporte.

Je vous prie d'ordonner au citoyen Haller, leur avait-il mandé, fripon venu dans ces pays-ci pour voler, de rendre ses comptes à l'ordonnateur en chef (1). Il s'est érigé en intendant des finances des pays conquis; il faut qu'il comparaisse à Milan et procure aux troupes ce qui leur manque. L'intention du gouvernement est que ses commissaires s'occupent des besoins de l'armée. Ils ne s'en occupent pas, *ils laissent ce soin à un étranger dont le caractère et les intentions sont très suspectes.* Ils agissent sans entente, le désordre se glisse partout, on discrédite les traites, on ne paye qu'avec de fortes remises, certains corps coûtent autant qu'une armée, les marchés sont frauduleux, la guerre fait les voleurs et on vante leur probité..... L'Italie était en proie au pillage!

(1) Foscarini avait fait de tels éloges de l'ordonnateur en chef que le sénat écrivit à Querini : « La sua condotta nell' adempiere i doveri dell' uffizio che sostiene fu sempre in faccia alla carica quale i principi de buone armonia e di amicizia che legano la Repubblica francese alla nostra demandano. »

II.

Arrachons-nous à ce spectacle et voyons les suites des préliminaires de Léoben pour l'indépendance de Venise. Nous avons vu Bonaparte renoncer à son entrée triomphante dans la capitale des Césars germains et ne plus s'obstiner à la guerre parce que telle était sa volonté. Le Directoire avait voulu la paix; il l'obtenait, mais à quel prix pour sa dignité présente, pour l'avenir de sa politique, et à quel prix pour l'Italie, où il ne respectait plus les droits de ceux qu'il proclamait.

Le lecteur attentif aura reconnu qu'il n'y avait plus de bon parti à prendre pour la Seigneurie. N'avait-elle pas méconnu les suites des avis formulés depuis bientôt une année par Ottolini et Foscarini? La correspondance de ces derniers avait signalé jour par jour les embarras, les difficultés et les négociations avec Bonaparte et d'autre part avec les généraux français ou leurs chefs de corps. Ils avaient réfuté cette parole audacieuse qu'on retrouvait dans toutes les proclamations des républicains : *C'est votre propre cause que je viens défendre.* Foscarini avait appelé cette intervention *la servitu forestiera;* sa correspondance abonde en réponses à des réclamations de tout ordre sur les faits qui suivent forcément l'état de guerre, et un examen trop approfondi serait une répétition. Le jour où il fut remplacé, Bonaparte avait protesté en disant que la Seigneurie le trouvait trop doux à l'égard des siens, injure

gratuite. Mais *l'esprit de conquête va droit à son but* et pour l'atteindre se permet tout.

Les chefs du gouvernement vénitien n'avaient pas tardé à connaître les victoires de Bonaparte en avril par le bruit public. Leurs mandataires chargés de discuter les plaintes formulées dans l'intérêt des troupes françaises les avertirent des propos tenus contre la sûreté de la République durant leur voyage au quartier général. Le 21 avril, Donato et Gustiniani les mentionnèrent officiellement dans leur dépêche au doge. Les officiers français interrogés par nous, dirent-ils, affirment que notre gouvernement a déjà déclaré la guerre à la France « abbia gia dichiarata la guerra ». Ils ajoutent que les persécutions dont les leurs sont victimes les obligeraient à la faire quand même : « gli oblighi a fargliela ». Tenez pour certain que la paix est faite « che certe la pace fatta » ; mais on en ignore les conditions. Dieu veuille que nous n'ayons pas à souffrir dans notre dignité et dans notre personne « nelle nostre persone il carattere ! » Mandataires de Vos Excellences, nous poursuivrons notre route sans crainte et par devoir, nous attendant à subir peut-être des outrages pour vous « un qualche nuovo oltraggio ». Les patriciens allaient expliquer les affaires maritimes particulièrement, Venise n'ayant pu admettre de la part des capitaines français la violation de leur port. Le doge leur avait donné pour mission d'expliquer cet acte de violence dans ce sens technique : « Che il fatto fu solo derivante dalla decisa violenza dell' armatore volendo a forza verificare l'ingresso nel porto. » On n'entendait pas que cet acte pût entrer en ligne de

compte dans le règlement de la paix générale. La Seigneurie connaissait déjà sa conclusion par une communication de Milan : « che siasi firmata la pace coll' imperatore. » Or, c'est le contraire que voulait Bonaparte.

Le 30 avril 1797, il prépara ses voies auprès du Directoire en lui narrant l'affaire des lagunes et le combat qui en avait été la conséquence.

« Les Vénitiens se conduisent tous les jours de plus « en plus mal, *la guerre est ici déclarée de fait...* Le « citoyen Laugier (commandant *le Libérateur de l'Ita-* « *lie*) sortait de Trieste; il fut rencontré par la flottille « de l'Empereur composée de 8 à 10 chaloupes canon- « nières, il se battit une partie de la journée avec elles, « après quoi il chercha à se réfugier sous le canon de « Venise. Il y fut reçu par la mitraille du fort. Il « ordonna à son équipage de se mettre à fond de cale « et lui, avec sa trompe, demanda pourquoi on le trai- « tait en ennemi; mais au même instant il reçoit une « balle qui le jette sur le tillac raide mort... Je ne crois « pas que Lallement trouve de sa dignité de rester à « Venise tout comme M. Querini à Paris... Le sénat « m'a envoyé à Gratz une députation. Je l'ai traitée « comme elle le méritait. »

Aux envoyés du sénat, il avait écrit : « Je ne puis pas vous recevoir; vous et votre sénat êtes dégouttants du sang français. *Vous voudrez bien évacuer dans le plus court délai le continent de l'Italie.* » Au ministre Lallement : « Le sang français a coulé dans Venise et vous y êtes encore! Attendez-vous donc qu'on vous en chasse! Faites une note concise et digne; après quoi,

partez de Venise et venez me joindre à Mantoue. » Lorsqu'il reçut les députés, il leur parla d'indemnités pécuniaires, de son intention de déclarer la guerre à leur sénat et de l'envoi qu'il avait fait au Directoire de papiers propres à justifier ses plans. Il voulait qu'on discutât à Paris le point de droit, il se chargeait, lui, des actes : « Gli aveva mandati tutti i *documenti* perche deliberi la guerra *in diritto,* ma che in tanto lui operava di fatto. » Il modifiait bientôt l'expression de ses colères (1). Le 2 mai, il refusait toute entrevue avec les nouveaux députés que la Seigneurie lui avait députés à Mestre et demandait l'arrestation par le grand conseil des inquisiteurs d'État. Leur punition devrait être exemplaire, car à cet acte ils joignaient des persécutions contre tous les Vénitiens qui s'étaient montrés favorables aux Français. Le grand amiral, accusé d'avoir donné le signal de l'assassinat de Laugier du haut de sa galère, aurait à subir une punition proportionnée au crime commis par lui. Tout allait s'aggravant et le désespoir vénitien acheminait l'État à sa perte.

Lallement remplit sa mission. La Seigneurie se soumit, les trois inquisiteurs et l'amiral furent arrêtés, déposés dans un fort, et les avogadors instruisirent leur procès. Par ordre de Bonaparte on libéra les détenus pour opinions et délits politiques; les rebelles de Bergame, de Brescia, de Crema et de Salo, de Vérone et de Padoue furent l'objet d'une grâce semblable. Lallement quitta la capitale, suivi de tous les Français. Le ministre laissa cependant le secrétaire de la légation,

(1) Dépêche du 1er mai, de Caidropo, par Donato et Giustiniani.

Villetard, dont le rôle, alors secret, s'est dévoilé plus tard.

Vainement, ces satisfactions accordées, Giustiniani et Donato excusèrent-ils la République en attestant qu'elle avait recherché l'amitié du Directoire avant l'entrée de ses troupes en Italie, et qu'elle l'avait reconnu à un moment où il était dangereux de la reconnaître. Vainement rappelèrent-ils qu'elle avait refusé d'entrer dans la coalition et qu'elle avait ouvert ses États aux troupes françaises en excluant celles de l'Autriche. Elle avait mis ses forts, ses armes, ses munitions à la disposition de Bonaparte et avait entretenu ses troupes; accablant de charges ses sujets, elle avait épuisé son trésor. Dans une telle situation, la Seigneurie si affaiblie pouvait-elle tenter de combattre une puissance amie comme la France et victorieuse? Venise veut la paix; ceux qui s'y opposent, ce sont les rebelles. Les assassins seront punis, les populations désarmées, le sénat enfin accepte la médiation du Directoire pour ramener à l'obéissance les villes insurgées.

Je serai un Attila pour Venise, telle fut la réponse de Bonaparte.

Le 2 mai, il déclarait officiellement la guerre par un *manifeste* qu'il faisait traduire en langue italienne et que le bureau de police de Milan (appelé aussi la Congrégation) avait ordre de répandre partout.

« Pendant que l'armée française est engagée dans « les gorges de la Styrie, y était-il dit, et a laissé loin « derrière elle l'Italie et les principaux établissements « de l'armée où il ne reste qu'un petit nombre de « bataillons, voici la conduite que tient le gouverne- « ment de Venise.

« Il profite de la semaine sainte pour armer quarante
« mille paysans, y joint dix mille Esclavons... Des
« Commissaires extraordinaires sortent de Venise
« même pour achever l'organisation des différents
« corps d'armée. On fait arrêter en Terre Ferme tous
« ceux qui nous ont accueillis... Sur les places, dans
« les cafés et autres lieux publics de Venise l'on insulte
« et accable de mauvais traitements tous les Français.
« L'on ordonne au peuple de Padoue, Vicence et Vérone
« de courir aux armes... Les prêtres en chaire prê-
« chent la *croisade*... Tout sourit d'abord aux projets
« perfides du gouvernement... (Assassinats de Padoue,
« Chiari et Valeggio)... La seconde fête de Pâques, au
« son de la cloche, tous les Français sont assassinés
« dans Vérone... Pendant huit jours l'armée véni-
« tienne assiège les trois châteaux de Vérone... La
« maison du consul français de Zante est brûlée dans
« la Dalmatie. Un convoi de guerre vénitien prend sous
« sa protection un convoi autrichien et tire plusieurs
« boulets contre la corvette *la Brune. Le Libérateur*
« *de l'Italie,* bâtiment de la République, est coulé à
« fond dans le port même de Venise et par les ordres
« du sénat...

« Vu les griefs ci-dessus et autorisé par le titre XII,
« article 328 de la Constitution de la République, et vu
« l'urgence des circonstances :

« Le général en chef requiert le ministre de France
« près la République de Venise de sortir de ladite
« ville.

« Ordonne aux différents agents de la République
« de Venise dans la Lombardie et dans la Terre Ferme

« de Venise de l'évacuer sous vingt-quatre heures;
« Ordonne aux généraux de division de *traiter en*
« *ennemies les troupes de la République de Venise* et de
« faire abattre dans toutes les villes de la Terre Ferme
« le lion de Saint-Marc. »

L'arrêt de mort de la Seigneurie, le voilà dans ses dispositions essentielles. Des dépêches ultérieures, mais rapides apprirent aux divers généraux le rôle qui leur était attribué dans le drame. Berthier dut par ordre du 6 mai diriger les soldats vénitiens sur la France et les officiers supérieurs ou subalternes au château de Milan, une partie au château de Pavie. Le 8, le Directoire apprenait ces faits de guerre par une communication spéciale. Le corps gouvernemental avait été destitué dans la capitale par le grand conseil et ce dernier avait même déclaré, atteste Bonaparte, qu'il allait *abdiquer sa souveraineté* remplaçant par une forme de gouvernement au gré du vainqueur la Seigneurie déchue! Aussi trouvait-il nécessaire de renvoyer l'ambassadeur d'un État qui n'existait plus, Querini.

Nous ne craignons pas de répondre à ce réquisitoire. En effet, à l'exception des massacres toujours inexcusables commis par les particuliers et provoqués par les excès relatés plus haut, reconnus en partie par le général en chef, Venise était autorisée à se défendre. Les préliminaires signés à Léoben depuis quinze jours annonçaient que la paix avait eu lieu au prix de l'indépendance des États vénitiens. Si la seigneurie était blâmable, c'était de n'avoir pas déclaré la guerre à la France après la chute du Milanais. Ce sentiment pourra déplaire aux esprits partiaux, à ceux qui osent préten-

dre que les volontés du Directoire ou ici de Bonaparte importaient seules; mais les patriotes, et il n'est pas utile d'appartenir pour cela à la nation italienne, jugeront que Venise manqua de prévoyance. Seul, Pesaro avait pressenti le danger dès 1793 et, nouveau Démosthènes, avait fulminé contre le Philippe de sa patrie une Olynthienne.

Au fond, Bonaparte ne croyait pas exécuter ses revendications ou ses plaintes. Comme en bien d'autres moments de sa carrière, il suppléait à la vérité par son prestige, il cherchait à effrayer, et la violence de son langage trouvait la note évoquée. Il n'ignorait pas les intrigues de Villetard, qui discréditait le gouvernement vénitien à l'abri de ses immunités diplomatiques. L'hôtel de notre ambassade était le rendez-vous non seulement des Vénitiens mécontents, mais le centre des intrigants contre l'unité des États. Les associations antinationales avaient là un salon ouvert à toutes les prévarications, un arsenal où déposer les armes. Traîtres par leur parole, ils allaient le devenir bientôt par leurs armes et se joindre à l'*étranger* pour ruiner leur *patrie!*

Le grand conseil n'avait pas attendu les dernières angoisses pour délibérer. Le 30 avril, une réunion spéciale avait été convoquée dans les appartements privés du doge. Manin y avait réuni les premiers dignitaires, dans un but aujourd'hui connu : réformer la constitution. Les circonstances exigeaient que chacun indiquât les moyens les plus convenables de sauver la République. Il donna la parole à un ancien ambassadeur à Paris, le chevalier Dolfin. Celui-ci, qui était au courant des intrigues financières et qui savait l'in-

fluence qu'exerçait l'argent sur les décisions de certains politiciens français, proposa de recourir à Haller. Ainsi, celui que Bonaparte flétrissait officiellement devenait dans le péril l'intermédiaire officiel. Dolfin le donnait (1) comme très avant dans la confiance du général en chef : il se trompait. Avec le temps le capitaine de Toulon avait changé de tactique et ses amis étaient discrètement choisis. Des vieilles relations, on n'en parlait plus qu'à bon escient; en ceci, l'intéressé avait raison. L'offre de Dolfin fut rejetée.

Vallaresso, toujours adversaire des moyens énergiques, demanda un envoi de députés à Bonaparte pour traiter du gouvernement. Des dépêches de Condulmer, général chargé de défendre l'Estuaire, ayant parlé d'une attaque de la capitale par les Français, Manin s'écria : *Cette nuit même nous ne serons pas en sûreté dans notre lit!* « Sta notte no semo sicuri ne anche nel nostro letto. » Deux patriciens, Donato (Pierre) et Ruzzini crurent qu'il fallait conclure une trêve « in fuori della difesa » ; on s'entendrait après sur les conditions de la reddition. Condulmer, le parti de la résistance l'emportant, eut ordre de repousser la force par la force. Le doge promit d'exposer au grand conseil la situation au 1er mai; il était trop tard.

Le procurateur de Saint-Marc rédigeait cette décision les larmes aux yeux lorsque, cédant à ses impressions, il prononça ces paroles mémorables : *Je vois que c'en est*

(1) Le texte du procès-verbal porte : « Quello in fatti che fra tanti m' ha parso el piu addatta, xe appunto de tornar a rinovar l'amicizia con sto M. Haller, eseguindo come ho fatto una visita alla sua casa. »

fait de ma patrie. « Vedo che per la mia patria la xe finia. » Je ne puis lui porter secours; mais un galant homme trouve une patrie partout, il faut aller en Suisse.

Le 1er mai cependant, la Seigneurie s'assembla au au palais ducal. Environné de soldats et de canons, l'asile de la grandeur vénitienne fut témoin des seules scènes qui pussent honorer la fin de cet État. Le doge énuméra les événements, qui depuis l'origine de la Révolution française, avaient signalé la politique de cette nation et celle de Venise. Il signala les phases qui eussent permis à sa patrie de recourir aux armes et de tenter le sort des batailles. Les forces réunies de l'Empire, de la Sardaigne et de Naples n'avaient pu former pour l'Italie une barrière infranchissable. Aujourd'hui le moment est venu où la France peut tourner ses victoires contre Venise.

A ce tableau, Manin éclata en sanglots. Le mystère qui environne les négociations de Léoben ne peut que nous imposer un grand malheur, ajouta-t-il. Venise est fermée par mer et pressée de tous côtés par les troupes françaises, on ne peut tenter les hasards d'un blocus et ses conséquences. Au nom de l'amour de la patrie acceptez nos propositions, traitez avec l'arbitre souverain des Français en Italie pour modifier la constitution de Venise.

Le désespoir fut la réponse des vieux patriciens. Par cinq cent dix-huit voix contre vingt et une, la motion ducale fut approuvée.

Pendant que Venise était en proie à la douleur et redoutait l'écrasement du vainqueur, il se passait à Trévise un événement rare alors. Marchant sur Venise, Bonaparte invectivait sur son passage les dignitaires

accourus au devant de lui. Les députés écrivaient d'Udine, le 30 avril, qu'ils avaient toutes difficultés à le rejoindre, tant il accélérait son voyage. « Il viaggio del Buonaparte e cosi celere che facendosi dubitar quanto possa fermarci a Palma, abbiamo pensato di portarsi cola ad aspettarlo. » Le provéditeur Giustiniani n'accepta pas les accusations et osa parler des malheurs survenus au delà du Mincio et à Vérone par la faute des troupes françaises. Il affirma que les ordres de la Seigneurie avaient contenu la fureur des soldats vénitiens. La mort de Laugier n'était imputable qu'à son insolence; n'avait-il pas enfreint les lois du pays?

Bonaparte ordonna à Giustiniani de sortir de sa présence et de quitter la province s'il ne voulait être mis à mort. Giustiniani répliqua avec courage : *Le sénat a confié Trévise à ma foi. Je ne puis ni ne veux sortir de Trévise que par son ordre; la mort n'a rien qui m'effraie.* La fermeté du provéditeur l'emporta, le général lui promit de respecter ses biens malgré la destruction qui allait atteindre la fortune des maisons patriciennes. Giustiniani repoussa cette offre insultante pour son caractère. *J'étais l'ami des Français,* dit-il, *parce que le sénat était leur ami; j'eusse été leur ennemi si le sénat l'avait été lui-même.* Puis, il s'offrit en otage pour le salut public, déclarant que Bonaparte ne serait pas un héros s'il refusait ses propositions. La patrie perdue, tout était perdu pour lui; il n'acceptait rien de celui qui voulait entrer à Venise en conquérant et entendait partager avec tous les siens les effets de la fureur française. Que valait la fortune auprès de la liberté et de l'indépendance !

Le peuple vénitien, partagé entre l'honneur et ce qu'il croyait être son intérêt, ne résistait pas, faute d'instructions, à la honte qu'il y avait à tout attendre du concours de l'étranger. Villetard, toujours présent à Venise, avait augmenté le faible parti populaire à la tête duquel s'était longtemps montré Pisani. Un Tiepolo, un Dandolo, un Spada, soucieux de sauver Venise en réformant sa constitution, pleins de foi dans la parole de Bonaparte, secondaient le mouvement. Battaglia, Pierre Donato, Vallaresso, Grimani (Jacques), Bembo, Dolfin, appuyaient ceux d'entre eux qui se montraient plus actifs. Tous ces novateurs étaient divisés en novateurs trompeurs et trompés; c'est à peine si la tête du digne Pesaro réclamée par le vainqueur de la neutralité et sauvée cependant put leur ouvrir les yeux sur l'œuvre impuissante qu'ils poursuivaient.

De Venise et de Paris, des avis sûrs avaient fait craindre par Grimani et Querini que les mouvements de Terre Ferme eussent pour but de créer des troubles d'où sortirait la ruine de l'État. Le nouveau parti fut peu perspicace, car il aurait reculé devant une complicité même apparente, « in vista delle correnti dolentissime circostanze ». Il ignorait quant aux masses les intentions de Bonaparte alors à Milan. Deux députés y étaient venus, envoyés officiels de la Seigneurie avec Mocenigo pour conseil. Ils le prièrent d'indiquer les conditions de la paix et quel serait le nouvel équilibre de l'Europe avec le concours de Venise : « Il concorso della Repubblica Veneta agli oggetti della nuova bilancia politica che la Francia credera di dare al l'Europa degni V. E. indicarlo. » Que répondit l'interpellé?

Le salut de Venise, porte la correspondance de ces derniers, dépend de l'abolition du patriciat et de l'établissement de la démocratie sous toutes ses formes. Bonaparte le veut ainsi et Haller affirme qu'il s'arrêtera là (1). Mais le banquier véreux demandait pour l'obtention du succès une gratification de six mille sequins, habilement distribués par lui. La mémoire de Bonaparte n'a pas à être défendue de l'infamie de Haller, *ses responsabilités sont autres et toutes diplomatiques*... Un juif cependant perçut cette somme qui parvint entre les mains du financier devenu homme d'État!...

L'acceptation d'un gouvernement démocratique ne put sauver Venise. Le général en chef posa d'autres bases de discussion lorsqu'il eut vu ce qu'il supposait irréalisable admis. Le grand conseil devrait organiser lui-même le nouveau gouvernement, injure inattendue. Ses troupes enfin entreraient dans Venise pour établir que l'occupation de cette capitale avait été sollicitée par elle et non exécutée par l'étranger. Ainsi, nos troupes se seraient emparées des forts, de l'arsenal, du palais ducal, des propriétés publiques. A cette honte, le vainqueur en ajoutait une autre : une négociation mensongère. Chaque jour il recevait les représentants de la Seigneurie, il négociait publiquement avec eux, au moment où il ordonnait à ses généraux de recourir à la force.

(1) Ce que disait Dolfin dans son intervention importe ici. « Presento dunque alla consulta sto progetto perchè se la fosse persuasa de interponer sta persona che ga tutta l'amicizia e la relazion più stretta col generale Buonaparte. »

Un Morosini protesta contre ces actes, les lâchetés de Condulmer furent signalées par lui. Mais les agissements de Villetard suivaient leur cours; une égale duplicité animait les paroles et les promesses de notre état-major à Milan, de notre ambassade à Venise. Une lettre de Haller sur les dispositions du général en chef fut habilement répandue par les principaux inspirateurs du parti populaire. On y parlait de mettre fin aux droits héréditaires et traditionnels, de créer un système démocratique et d'établir un gouvernement représentatif; si la Seigneurie n'agissait pas d'elle-même et de suite, Bonaparte viendrait l'y contraindre en personne! Pourquoi faut-il trouver le nom de Battaglia parmi ces dupeurs de leur patrie?

Venise, qui avait conquis Constantinople, chassé d'Italie un roi de France et un empereur, deux fois maîtresse de la Morée, souveraine des îles Ioniennes, l'antique dominatrice de l'Adriatique se vouait à l'impuissance depuis cinq années!

Condulmer désarma les lagunes; le 12 mai, le jour se leva sur l'anéantissement de la République. Les lagunes pas plus que l'Estuaire ne pouvaient servir à sa défense, c'est par terre qu'on devait y entrer. Les protestations de Bonaparte contre les menaces faites par la désignation de provéditeurs spéciaux n'avaient aucune valeur autre que celle d'accumuler des griefs et de grossir un réquisitoire assez sonore pour tromper. Les preuves manquent à l'appui de tant d'assertions. Ce qui ajoute aux mauvais côtés de ces agissements, ce sont les moyens employés. Mocenigo avait écrit d'Udine le 1er mai que la femme du général Baraguey d'Hilliers s'était offerte à

lui pour intervernir, « si offerse di correrví sul momento per impiegar tutta la sua influenza per offrir tutte le sue conoscenze a servizio ». Nous avions fait annoncer une révolte des Esclavons et, pour faciliter l'avènement de la démocratie au pouvoir, nous excitions le peuple de la capitale à la révolte. Les papiers officiels relataient qu'on aurait à combattre seize mille insurgés, dans Venise même.

Voilà ce que le vainqueur appelait une entrée pacifique, un appel national!

Qu'importe la lecture des ordres de la Seigneurie réglant méthodiquement la conduite à tenir par ses chefs de troupes soit dans l'estuaire, soit à l'arsenal, soit dans les forts et les passes! Rien ne pourra désormais conjurer la perte de la République. Comme dans une certitude inflexible, le doge s'écriera durant la dernière assemblée générale de la seigneurie : *Si j'en croyais mes sentiments je déposerais les signes de ma dignité, je m'éloignerais au plus vite de ce palais et j'aurais déjà remis aux chefs de la révolution les rênes du gouvernement* (1). La démocratie triomphait. Le discours de Lodovico Manin attesta les conjurations contre la patrie, les désirs du général en chef des troupes républicaines, les avantages promis, le gouvernement représentatif.

Les Esclavons irrités abandonnèrent Venise et s'embarquant sur le quai qui porte leur nom, au pied de

(1) Ces paroles appartiennent à l'histoire. « Se cosi fosse creduto deposte le ducali insegne si sarebbe allontanato tantosto dal palazzo e avrebbe depositato in mano dei capi della rivoluzione le redini del governo. »

ce palais qu'ils auraient voulu honorer par leur résistance, saluèrent la seigneurie en déchargeant leurs armes. Les soldats de San Zachariæ leur rendirent le même honneur; les intrigants en profitèrent pour semer l'alarme dans la réunion. On veut égorger le doge, dirent-ils, eux qui se joignaient à l'étranger pour écraser le gouvernement légal. Les patriciens ne poussèrent qu'un cri : *Aux voix,* et le nouveau régime fut voté par cinq cent douze suffrages contre vingt, et cinq bulletins nuls.

Le décret d'adoption (1) déclara que pour sauver la religion, la vie et les biens des sujets de Venise; pour écarter tout péril révolutionnaire; pour ménager les intérêts des patriciens déchus de leurs pouvoirs politiques; pour garantir le trésor et la banque, le grand conseil adhérait aux délibérations exposées plus haut des 1^er^ et 4 mai *sauf l'approbation de Bonaparte!* Les magistrats restaient chargés des affaires.

Le tableau de Venise à ce moment fut dramatique. Les patriciens se divisèrent; les uns se rendirent auprès du doge déchu pour pleurer avec lui sur le sort de la République, les autres se répandirent dans la capitale s'écriant : *Il n'y a plus de Venise.* Les emblèmes de Venise furent abattus par l'ordre de Manin qui entendait les soustraire à l'imprévu des circonstances et peut-être à la colère ou aux outrages (2). Une partie du peuple les arbora sur la place de la cathédrale, té-

(1) Voir aux Pièces justificatives le texte publié alors.

(2) Condulmer accusa de révolte le corps entier de ces troupes; c'était une contre-vérité absolue.

moin de tant de gloire et poussa le cri de guerre, *Vive Saint-Marc.* Une véritable panique s'ensuivit, le courroux fit place à l'émeute, et Villetard lui-même dut se réfugier chez le ministre d'Espagne, puis il accusa ses collègues d'Angleterre et de Russie d'avoir excité les troubles et pria de mettre un terme à tant de férocités! L'histoire n'accepte pas ces accusations et doit les retourner contre son auteur.

Le 17 mai au matin, quatre mille Français, placés sous le commandement du général Baraguey d'Hilliers, campèrent, par ordre expédié le 13 de l'état-major, sur la place Saint-Marc. La modération la plus entière leur était recommandée. La flotte vénitienne avait servi à leur transport. Depuis quinze siècles Venise n'avait pas vu de soldats étrangers... Bonaparte avait dit vrai, il était devenu un nouvel Attila!

On connaît les noms des patriciens illustres qui honorèrent avec Giustiniani, Mocenigo, Foscari et Grimani, leurs noms glorieux déjà. Oui, certes, ces hommes courageux avaient le droit d'appeler *sediziosi ed incendiarii* ceux qui avaient préféré à une chute digne une entente par duplicité. Certains de leurs adversaires ont mérité le nom de *traditori,* quelques autres ne furent que des égarés des machinations de Landrieux ou de Villetard. Une adresse des successeurs de la Seigneurie appela les Lombards à partager leur joie (1). Ils osaient nommer l'oppresseur des États vénitiens *Il Eroe del secolo.*

(1) Voir aux Pièces justificatives le texte de l'adresse aux Milanais transpadans.

Venise succombait. Elle n'était donc plus la *Vergine immacolata per tanti secoli!* Mais elle pouvait dire avec orgueil que son *serenissimo principe,* le continuateur des traditions de l'année 697, Lodovico Manin, méritait devant l'histoire le surnom d'*intimorito il Doge* (1).

(1) Une municipalité remplaça la Seigneurie et députa Battaglia à Paris comme ambassadeur du nouveau gouvernement près le Directoire. On trouvera ses pouvoirs aux Pièces justificatives, nous discuterons le traité du 16 mai au chapitre relatif à Campo-Formio.

CHAPITRE XI.

MISSION ET NÉGOCIATION DE GRIMANI A VIENNE.

Rôle considérable de la famille Grimani. — L'ambassadeur. — Clarke adopte les projets de Bonaparte. — Offres officielles faites à Vienne pour le démembrement de Venise. — Offres au cabinet de Turin de détruire la République de Gênes en novembre 1796. — Série de dépêches de l'ambassadeur près le cabinet de Vienne, Grimani, fin avril 1797. — L'Autriche négocie en se préparant ostensiblement à la guerre. — Secret des négociations gardé à Vienne. — Entrevue de Grimani avec Thugut. — Déclarations et douleur de l'ambassadeur vénitien. — Entrevue avec l'ambassadeur de Naples. — Dépêche aux inquisiteurs annonçant les dessins réels de Bonaparte. — Mémoire du chancelier autrichien par Grimani (du 4 mai) sur les troubles des États vénitiens. — Lettre du doge Manin, du 8 mai, autorisant Grimani à remettre le *Species facti* au cabinet de Vienne. — La chute de la République est accomplie avec le traité de paix de Milan du 16 mai.

La famille Grimani était l'une des familles patriciennes appelées au suprême honneur de la dignité ducale. D'abord riche et puissante elle s'était illustrée sur mer, dans les fonctions publiques, dans la guerre, dans la diplomatie et dans l'Église. Au début du quinzième siècle, Antoine, procurateur de Saint-Marc et capitaine général de la flotte, battu à Lépante par le sultan Bajazet, avait payé sa défaite de l'exil; mais ses rares services à Rome l'avaient fait rappeler dans sa patrie et nommer doge à l'âge de quatre-vingt-sept

ans. Un de ses descendants, Marino, avait osé organiser une guerre avec le saint-siège à l'occasion des droits de César d'Este à la succession d'Alphonse II, duc de Ferrare. Il était dans les traditions de Venise de résister à la papauté. Peu après, Marino attaquait l'Empire lui-même et exterminait les Uscoques, population de pirates croates qui infestaient l'Adriatique. Durant la *guerre de la succession d'Autriche*, Pierre son continuateur avait proclamé dans cet immense conflit qui embrasa l'Europe *la neutralité* de Venise. Si elle fut violée par les Impériaux, par les Français et par les Espagnols elle n'eut aucune conséquence funeste à son intégrité. Ses forteresses et ses places avaient été garnies de troupes et sauf des désordres passagers, la neutralité l'avait préservée de tous dangers. En 1796, la situation était la même qu'en 1741; ne pouvait-on s'inspirer des mêmes principes? Voyons comment s'y employa San Piero.

Le général Clarke était depuis peu de jours au quartier de Bonaparte que celui-ci l'avait complètement subjugué. Docile instrument du jeune conquérant, l'envoyé du Directoire avait un esprit d'intrigue absolu et mobile. Il s'enquérait pour lui-même de savoir où resterait définitivement la puissance gouvernementale en France. Il crut, après avoir été un témoin intime des fautes du Directoire, que le pouvoir ne pouvait continuer à rester entre les mains de ses détenteurs présents. Aux crises trop graves comme celle de laTerreur succède toujours une dictature et si elle n'est pas militaire dans sa forme elle l'est dans son esprit. Clarke se tint à la disposition du général en chef et sauf les

textes diplomatiques à lui confiés devint son porte-voix. Il appuya de préférence les projets de Bonaparte.

Quels furent ces projets dès le mois de décembre?

Clarke avait pour mission, en traitant de la paix, d'offrir à l'Empereur des dédommagements, idée funeste. La Bavière, toute la Terre Ferme des États vénitiens ou du moins une partie de ces dernières provinces furent l'objet des échanges. A Paris on lança dans la presse officieuse cette idée fausse que le sénat vénitien avait *usurpé* une partie des provinces de l'Empereur; on avait en vue la Dalmatie et l'Istrie. L'ambition du gouvernement français était alors de spolier Venise pour conclure une paix hâtive, au prix d'un écrasement immérité et sans foi. Or, comme on l'a écrit peu après en Italie : *c'était principalement à Bonaparte qu'on devait cette idée.*

Le cabinet de Vienne recula devant l'affaire de Bavière, parce qu'il redouta l'opposition du cabinet de Berlin. Certes Thugut n'ignorait pas les propositions de celui-ci à Venise et il craignait non moins les protestations soit de l'intéressé soit des princes en Empire. *Le salut de la Bavière allait entraîner la perte de Venise.*

Dès sa mission à Turin, où il avait demandé pour la France l'île de Sardaigne si italienne de traditions, d'esprit et de mœurs, Clarke avait caressé l'Autriche. Il avait conseillé à son ministre le marquis Gherardini *d'occuper la Dalmatie* promettant à son maître l'appui du Directoire. A la cour de Turin, on avait offert... *la République de Gênes* et l'on déclarait à Paris ne plus pactiser avec les idées révolutionnaires! On y oubliait que cet échange datait du siège de Toulon, que Barras

et Robespierre jeune s'en étaient flattés du haut de leur incapacité! en dehors de l'immoralité qu'il y avait à sacrifier des alliés naturels. Ainsi, c'étaient des républicains qui offraient à l'Empereur d'abattre des gouvernements légaux, indépendants et neutres! Jamais diplomatie officielle ne tenta des négociations plus scandaleuses. C'était là ce qu'on appelait des échanges. Au profit de qui? De la puissance la plus redoutable dans la coalition. Aux dépens de quels pays? des États armés et alliés en fait de la France!

La république de Venise connut ces propositions et y vit une obligation nouvelle, l'Autriche ayant refusé d'y donner suite, d'affirmer sa neutralité. Notre duplicité eût dû la porter à s'éloigner de nous; elle n'en fit rien, resta liée à notre service et remercia l'Autriche de sa loyauté. Qui oserait l'en blâmer?

Trompés par le vainqueur, les Cispadans et les Transpadans s'abandonnaient pendant ces manœuvres à *une joie... d'imagination*. Toutes les divisions ont cessé, s'écriaient-ils; *elles doivent s'éteindre de même par toute l'Italie*. La paix leur réservait quelques surprises, la tyrannie n'avait pas disparu entière et ses satellites, loin de s'enfuir, vivaient en parfait accord avec le général en chef des troupes françaises. Celui-ci acceptait de sang-froid les paroles enthousiastes qui venaient de Milan et de Bologne et promettait de protéger les républiques nouvelles, fruit de son génie, nées dans le sang de ses soldats. Il déclarait vouloir en être le père!

Les négociations de la fin de 1796, les voilà dans leur esprit; nous connaissons celles de janvier 1797, que se

passait-il à Vienne? L'ambassadeur Grimani a-t-il tout ignoré? ce n'était pas possible; aussi avons-nous de lui des dépêches importantes propres à éclairer l'œuvre de Clarke à sa source, au lendemain des préliminaires de Léoben. La Seigneurie n'avait pas négligé de l'instruire des événements dont les États venaient d'être le théâtre comme elle l'avait fait pour Querini. Se défendre à Vienne et y voir juste était aussi nécessaire que de s'expliquer à Paris. C'est là que devait se réaliser la parole fataliste du colonel Beaupoil; le moment était venu d'apprendre ce qu'il fallait croire des menaces prodiguées tantôt par Landrieux, tantôt par Bonaparte lui-même, soit à Pesaro, soit à Giustiniani.

Le 29 avril, Grimani répondait aux instances du conseil que son embarras avait été grand, le secret étant gardé sur le texte des préliminaires : « Il mio spirito non cessa di cercare vie a penetrare *l'arcano* de' segnati preliminari di pace. » Ses collègues étaient aussi peu avancés que lui. Cependant, il ne désespérait pas d'obtenir des éclaircissements et en donnait d'utiles quant aux opérations militaires dont il était le témoin ou que son service d'émissaires lui certifiait. Prenant la difficulté en face, il n'avait pas attendu les ordres du sénat pour se rendre chez le chancelier impérial. Il n'admettait pas en effet que les victoires de la France autorisassent l'empereur à abandonner toutes les négociations et encore moins leur direction : « Sembra ad ognuno impossibile che l'imperatore voglia lasciar *arbitri* del destino di cosa li Francesi. » Il se trompait, Bonaparte avait le droit suprême de tout conduire et la défaite de l'Autriche était trop éclatante, trop

continue surtout, pour qu'on lui disputât sa situation. Restait à savoir quel but honnête il poursuivait et sur ce point il était peu défendable.

Grimani se rendit donc chez Thugut mais le trouva impénétrable. Ceci était grave; si on eût été animé de bonnes dispositions à Vienne, on lui eût confié le sort réservé à son pays. Le pressentant un peu, il discuta le silence du premier ministre; il lui représenta que toute paix ne serait avantageuse qu'à une condition : le rejet des Français au delà des Apennins : « se li Francesi non siano confinati dalle Alpi. » L'Autriche, ajoutait-il, y est aussi intéressée que la République, sans cela on n'obtiendrait aucun résultat sérieux ou durable. Grimani avait raison et le temps s'est chargé de vérifier sa prophétie.

Cette paix si vite conclue le laissait inquiet. Il cherchait dans des causes diverses son origine. Il faisait intervenir pour l'expliquer la volonté de l'Impératrice ou encore les nécessités du trésor; il allait jusqu'à y voir l'influence des conseils de la cour de Naples soucieuse de ses domaines. Son habileté avait échoué devant la résolution de son interlocuteur, quoiqu'il eût envisagé la question dans ses rapports avec toute l'Italie. Il en concluait une entente avec Bonaparte et le dessein arrêté de ne rien laisser transpirer sur les conditions de l'exécution. Mais sur les préparatifs de guerre, il abondait en renseignements précis. On dirait que l'Autriche s'attachait à vouloir recommencer la lutte. Infanterie, artillerie, cavalerie, nombre de canons de campagne, rien n'y manque et l'entrée en scène du maréchal Mack conférant avec Thugut complète son

récit. La crainte d'un retour aux hostilités était telle qu'on fortifiait Vienne, comme aux jours des grandes invasions ottomanes. On licenciait bien les volontaires, en leur spécifiant toutefois qu'une réserve était formée pour assurer leur reconstitution à venir; un appel à leur amour du souverain « dell' affetto de' sudditi verso di questo Sovrano » annonçait presque une lutte décisive. Au fond, l'Autriche voulait traiter en conservant la main sur la garde de son épée.

La nouvelle de la conclusion de l'armistice signé à Léoben avait été communiquée aux Impériaux qui se battaient sur le Rhin, continuait Grimani. Un courrier exprès avait rejoint leur état-major à Manheim, le 22 avril. A cette date, circonstance instructive, les troupes françaises avaient traversé le Rhin en plusieurs colonnes, puis s'avançant jusqu'aux environs de Neuwied y avaient capturé des bataillons autrichiens placés en avant-garde. Ces faits, connus sept jours plus tard à Vienne, y répandirent la terreur; ils montraient un plan d'ensemble dû au génie de Carnot et la volonté du Directoire de marcher sur la capitale de trois côtés pour y dicter une paix définitive.

Quel respect portait-on à l'indépendance des États vénitiens? Que faut-il penser des déclarations pressantes si souvent renouvelées et parfois si chatouilleuses des intérêts français dédaignés? des intérêts vénitiens oubliés? En ceci, il n'était pas facile de lasser la sollicitude de l'ambassadeur. Aussi revint-il chez Thugut, n'admettant pas que sa cour n'eût des idées arrêtées depuis longtemps sur le sort de l'Italie et dont elle s'inspirerait dans les négociations : « E servir possono

di norma alle pubbliche deliberazioni. » Les procédés du général Bonaparte étaient des plus décisifs et tout en lui prouvait un homme *qui convertirait en traité de paix les préliminaires*. Grimani était perspicace en le déclarant et sa difficulté à rien apprendre personnellement du chancelier recevait un éclaircissement de cette appréciation même. Si le général se pressait d'en finir, il fallait s'attendre à tout. Cette appréciation juste disait beaucoup contre Venise par voie de réticence... mais n'était-il pas trop tard alors pour lutter contre le déchaînement d'ambitions auquel nous allons assister?

Le premier ministre restait l'objectif du plénipotentiaire vénitien et les prescriptions de la Seigneurie comme les devoirs de sa charge le lui imposaient. Il prenait plaisir à le dire et sa dépêche le constate en termes formels : « J'ai mis tout mon zèle à « cultiver ici les dispositions favorables de cette cour « à l'égard de Vos Excellences non moins que celles « de son premier ministre. Elles facilitent mon accès « auprès de lui et j'obtiens de prime abord toutes les « communications diplomatiques; les faits y gagnent « à être envisagés sous leur vrai jour. Je sens que ma « faiblesse a absolument besoin de recourir à ces « sortes d'impression afin d'éclairer les conséquences « futures et de me tirer de l'obscurité où je me trouve. » Il se réservait d'informer le sénat par courrier spécial de ses découvertes.

Or, à cette date, l'on votait à Venise la réforme de son gouvernement et l'ambassadeur comptait un membre de sa famille parmi les adversaires du patriciat. Les Dandolo et les Pisani espéraient, en adoptant les idées

nouvelles, conjurer l'incertitude des événements, ou enlever au vainqueur l'apparence de ses griefs réformateurs.

Grimani insistait sur l'intimité de ses relations avec l'ambassadeur de Naples; ce dernier devait jouer un rôle dans la conclusion de la paix et il ne s'éloignait pas de Vienne parce qu'on attendait de Paris la ratification des préliminaires. On s'occupait parmi les diplomates de savoir quelle serait la ville où auraient lieu les négociations. L'incertitude à ce sujet était complète; tantôt on parlait de la Suisse, tantôt des États vénitiens, du moins en ce qui concernait les intérêts de l'Italie.

Le marquis de Lucchesini, ministre de Prusse, était rappelé et définitivement; on attribuait son départ, qui cachait une véritable disgrâce, à des relations diplomatiques compromettantes et à des réclamations arrivées de Vienne à Berlin. On détestait à la chancellerie ses manœuvres perfides en Italie, et la cour impériale avait cessé de l'estimer puis l'avait combattu en invoquant son dégoût « motivi di disgusto » pour sa personne. La carrière à la fois ambiguë et brouillonne de ce personnage devenu célèbre en 1806 est jugée sur preuves et d'une manière inattendue; il faut s'en féliciter.

Le 1er mai, Grimani désira entretenir Thugut, selon les ordres du sénat, sur les affaires de Terre Ferme au delà du Mincio. L'ambassadeur de Naples donna de mauvais renseignements sur ces affaires, et l'ambassadeur vénitien s'en aperçut assez vite par les impressions qu'ils avaient produit sur le chancelier. Il les combattit avec mesure, et porta celui-ci à les mieux apprécier. » Un exposé clair et simple des faits, dit-il,

« exposé que le premier ministre a sollicité d'après les « communications de la Seigneurie, m'a permis d'ob- « server l'impression qu'il recevait de ma conversation. « Je dois à la vérité de vous attester que le chancelier « s'est montré très ému de mon récit. Mais si la sensi- « bilité du baron de Thugut fut telle sur les détails de « ma narration qu'il souffrit des aventures qu'a subies « notre sérénissime République dans ses provinces de « Terre Ferme, j'ai cherché à le pénétrer comme mi- « nistre des affaires étrangères pour savoir si à ce titre « j'avais produit le même effet. » Ce langage très habile indique le mérite de l'ambassadeur et son esprit de suite; ses dépêches n'ont ni la prolixité ni la phraséologie de celles de ses collègues dont la préoccupation était d'assurer le sénat de leur zèle à le servir comme de leur respect pour leurs personnes, amplification dont la gravité des événements les dispensait.

Grimani fut moins satisfait de son interlocuteur lorsqu'il le sonda sur ses intentions; celui-ci n'eut qu'un but, obtenir des déclarations officielles de l'interpellant. C'était répondre à la question par la question ; aussi Grimani se refusa-t-il à le suivre dans cette voie, n'admettant pas qu'on réclamât de son entrevue *proposizione que io non poteva fare.* Thugut se borna à donner des signes de chagrin sur l'incertitude de l'avenir et à discuter avec quelque abondance les affaires de Vérone ou de Salo; il s'inquiéta du sort qui était fait aux provinces situées en deçà du Mincio et de leur situation présente. Les dépêches de la Seigneurie autorisèrent une réponse précise. Cependant, j'avoue, s'écriait l'ambassadeur, que *la réserve du chancelier* et le

soin qu'il met à contenir l'expression de ses sentiments m'ont fait comprendre immédiatement qu'il convenait de tout tenter pour les découvrir. J'assumerai la responsabilité de lui faire une proposition innocente sur les affaires de Sa Majesté, c'est indispensable pour renseigner Vos Excellences.

Le secret était si bien gardé entre les ministères de Paris et de Vienne que l'intéressé était obligé d'*engager sa responsabilité* pour savoir où en était l'*indépendance de son pays*.

Ce qu'imagina Grimani ce fut de savoir si les troupes françaises se rendraient après avoir abandonné les États de l'Autriche dans ceux de Venise, si elles y camperaient ou non. Il témoignait de son trouble et de son inquiétude sur ce point qu'il aurait déjà voulu connaître depuis dix jours. Il insista au point d'engager sa parole d'honneur qu'il garderait le silence à l'égard de son propre gouvernement au cas où la divulgation de la réponse nuirait aux intérêts de la maison d'Autriche. Il recourut aux persuasions et à sa dextérité pour émouvoir Thugut et l'induire à une confidence, puis le supplia d'agir à son égard en toute amitié. Voyant que rien ne pouvait l'ébranler, il vint droit à la difficulté ou plutôt la trancha en invoquant, *comme un trait d'amitié pour la République* dont il était le représentant autorisé, une réponse nette.

Je ne puis cacher à Vos Excellences, s'écriait-il, combien est grande ma douleur de sentir que le baron Thugut *se référant au secret diplomatique* m'apprît qu'il n'était pas à son pouvoir de m'accorder cette satisfaction. Concernant les préliminaires, il promit de s'expli-

quer ultérieurement si la satisfaction n'avait point lieu; ce délai ne dépasserait pas quinze jours.

Après ce qu'il avait dit à Thugut il n'avait plus le courage d'insister pour obtenir une réponse inutile ou qui ferait naître le soupçon « il sospetto » sur l'influence réelle des Français au delà du Rhin. Son empressement à recevoir des explications du premier ministre n'aurait, pensait-il, qu'un résultat : le confirmer dans la faveur qu'il découvrait à la maison d'Autriche pour la France. Puis désespérant d'une situation qui lui apparaissait comme désastreuse pour son pays il se demandait s'il n'était pas injuste pour les appréciations qu'il prêtait à la cour auprès de laquelle il était accrédité. *Un pareil silence sur des événements d'importance si haute lui prouvait au moins de l'indolence quant aux intérêts de Venise et à ses malheurs.* Cette conduite lui était très suspecte.

Il en tirait des conclusions désastreuses. La monarchie autrichienne abandonnait toutes relations vraies avec la République et il supposait la paix réglée. *Oui,* s'écriait-il, *j'ai le droit de dire que la paix a été signée précipitamment par crainte de l'état où se trouve l'Autriche sur le Rhin :* « Che la pace sia stata segnata. » Son but a été d'arrêter les armées françaises accourues dans cette partie de l'Empire et qui ont menacé d'envahir Vienne. Le salut de cette capitale « di salvar la capitale » a tout entraîné et perdu. A une telle hâte on s'est montré faible, on n'a eu que des conseils confus et on n'a plus eu une vue claire des intérêts propres, car *on a craint de ne pouvoir même traiter!*

La douleur que ressentait Grimani en se voyant

abandonné par Thugut le portait à devenir injuste pour l'Autriche. Battue en Carinthie, en Franconie, sur le Rhin, cette puissance était réduite aux dernières extrémités. Restait à savoir, ce que nous n'acceptons pas, si elle avait le droit de réclamer des *compensations territoriales* après les éclatantes défaites qu'elle avait subies. Enfin, si elle recevait des compensations, était-ce bien sur un pays neutre légalement et de fait qu'il fallait les prendre? En tout état de cause, Venise devait rester hors de toute proposition pour sa conduite et au nom du droit international.

Son ambassadeur avait la raison diplomatique pour lui lorsqu'il soutenait l'erreur du cabinet autrichien en acceptant de bouleverser les provinces de Terre Ferme. Tous y perdraient, l'unité de la patrie serait détruite et certaines contrées seraient infectées de maximes inapplicables à une constitution monarchique. Les recherches auxquelles se livra Grimani lui prouvèrent que la chancellerie avait des idées fausses sur les événements dont ce pays venait d'être accablé. Il insistait pour les expliquer à Thugut, mais avouait bientôt ne conserver aucun espoir de succès. La gravité de la crise et le nombre des affaires qui surmenait la chancellerie ne l'autorisait qu'à peu d'entrevues. La suite des événements fait comprendre pourquoi Grimani était trop dangereux, on tenait à le laisser isolé jusqu'au dénoûment.

Pour frapper l'esprit de Thugut et le ramener à de meilleurs sentiments, Grimani demandait au sénat de l'autoriser à remettre le *Species facti* ou entier ou par extrait. Sa haute modestie voyait dans ce moyen

la seule possibilité qu'il y eût à éclairer la chancellerie et à préserver l'avenir de sa patrie. Quoique proféré en termes émus, cet appel ne fut pas entendu; le conseil des Sages s'étant partagé en deux camps et la majorité appartenant au parti libéral ou mieux au parti français, l'ambassadeur reçut l'ordre de s'en tenir à sa conduite antérieure.

La fin de la dépêche analysée ou traduite par nous annonçait les lignes de démarcation qu'avaient adoptées les états-majors des armées en présence. Les Français ne sortiraient pas des États autrichiens et auraient le Tagliamento pour front, les Impériaux camperaient au nombre de soixante mille sur l'Isonzo. Le quartier général des premiers serait à Palma, celui des seconds à Goritz. L'attitude du ministre de Naples est des plus affairées, ajoutait Grimani, et tout atteste qu'on a ratifié les préliminaires. On parle d'Udine, de Brescia ou de Bergame comme ville où se réuniront les plénipotentiaires de la conférence.

Mis plus qu'en éveil par l'intervention de son collègue de Naples, l'ambassadeur vénitien tint à s'entretenir avec lui, confidentiellement s'il le pouvait. Le même jour, il eut un entretien qui annonçait les conditions finales ou les bases sur lesquelles on devait traiter. Sa conversation fut redite par lui aux inquisiteurs dans une dépêche qui fit prévoir la chute de la République avec l'appui moral du parti qui désirait un gouvernement démocratique.

Grimani avait surpris quelques signes qu'il prit pour des indices d'une situation nouvelle et que l'ambassadeur de Naples avait laissé échapper dans l'intimité d'un

salon diplomatique. Le retour de ce dernier du quartier général de Bonaparte ne permettait pas de croire qu'il parlât légèrement. Pressenti sur les affaires générales de la République; il déclara que Bonaparte ne cessait de protester contre les armements de la Seigneurie. Des personnes présentes attachées à Venise et à son mandataire lui objectèrent pour le calmer que les Vénitiens s'étaient levés pour se défendre contre les rebelles de Brescia et de Bergame leurs compatriotes; ils avaient agi de même contre les Transpadans réunis aux insurgés, mais n'avaient pas eu en vue les Français. Le Directoire, avaient-ils ajouté, et Bonaparte lui-même n'ont-ils pas espéré à cette époque dans l'intervention du souverain légitime? n'a-t-on pas toujours insisté officiellement pour les réduire à l'obéissance ?

Les agissements de Landrieux et de son service nous ont fixé sur la sincérité de ces déclarations, soit à Paris, soit à Milan. On expliquait à Vienne les affaires de Vérone et les Pâques dans un sens favorable à Venise. La mort de tant de Français dans cette ville venait, disait-on, de ce que ceux-ci avait prêté ouvertement secours aux rebelles dans l'ardeur de la querelle : « si trovano mescolati, coi ribelli nelle meschie. » Les interlocuteurs fournissaient les preuves de leurs assertions à la satisfaction de l'intéressé. Ils provoquèrent ainsi l'ambassadeur de Naples à plus de loquacité et ce fut alors que ce dernier s'écria avec un sourire : ***Je sais que les Français ont le désir de démocratiser le gouvernement vénitien, puis de ruiner les États de la République, enfin un bien autre malheur frappera les Vénitiens.***

Ce monologue mi-partie très clair, mi-partie obscur,

porta Grimani à lui faire demander des explications plus nettes et il y employa celui qui avait particulièrement interpellé. *La maison d'Autriche,* fut-il répondu, *ne pourra assister avec indifférence à une organisation des États vénitiens d'après la forme française.* Ici le représentant du sénat ne comprit plus ou comprit trop; aussi se promit-il de revenir sur cette communication après en avoir informé la Seigneurie. Sur le premier point, il écrivit ouvertement; sur le second, il réservait toute dépêche pour les inquisiteurs. Mais il ne se dissimulait pas qu'on courait un danger absolu et parlait du salut de la patrie commune « salvezza della patria commune » comme menacé.

Dans l'entourage du baron Thugut, une idée prédominait et Grimani en eut connaissance par ses relations. Cette idée était que dans la capitale même, les Français avaient favorisé, par leur ministre diplomatique, la formation d'un parti prêt à tenter une révolution et que les germes de discorde étaient profonds : « Anche del ministro loro coltivato un *partito* onde tentare una rivoluzione. » Rapportée à l'intéressé, cette opinion lui parut très fausse et les confidences de ses amis erronées. Il ne pouvait admettre qu'un membre du corps diplomatique eût abusé de ses privilèges en ce sens et son éloignement de l'*adorata Patria* le maintenait dans cette vue. Cependant, il était trop respectueux de son mandat pour ne pas raconter ce qu'on disait encore.

« Avec un tel prétexte, s'écriaient les amis clair-
« semés de Venise, il viendra un moment où l'on trou-
« vera opportun d'agir promptement; on renversera
« tous les obstacles qui arrêtent l'Empereur en matière

« de compensation. Quant aux desseins et aux désirs de « Bonaparte, quoiqu'ils ne conviennent pas à l'Empe- « reur on s'attend à voir envisager les affaires de la « Lombardie sous différents aspects. C'est ce qui pousse « ce ministre à attendre avec patience et à laisser se « produire les événements. Il en profitera pour se pré- « senter à titre de médiateur armé ou pour tirer « quelque profit de la confusion qui naîtra fatalement « des convulsions intérieures après qu'on aura altéré « la forme du gouvernement vénitien. Alors, on invo- « quera ici les mêmes raisons qui ont décidé du *par-* « *tage de la Pologne* et de la *guerre de France*. »

Ébranlé dans sa confiance en la chancellerie autrichienne, Grimani avouait qu'il se sentait pris de soupçons par ce projet d'abord et par le silence dont on l'entourait lui-même. Il n'était déjà plus l'ami des temps antérieurs et les secrets du cabinet de Vienne se colportaient partout en l'indignant. On ne cachait plus l'importance des desseins poursuivis, et ce qu'il refusait de croire comme une probabilité à titre de *confidence*, il était bientôt obligé de l'accepter à titre de *certitude* par la fréquence des récits qu'on lui en faisait et de leur source. Il ne le cachait pas et déclarait sa douleur en termes formels aux inquisiteurs : « Anche questo io lo tengo da fonte, che mi da gradi molti di certezza. » Il suppliait le secrétaire du conseil de garder sur ses aveux le plus profond silence. Ses aveux, disons-nous ; tout est là, car le terme dont il se sert est celui d'une déposition en justice : *Io la depongo*.

Que pensent de ces témoignages les défenseurs de Bonaparte ? Ne les trouvent-ils pas assez accablants ? et

dans cette trame si savamment ourdie de la Caduta, ne voit-on pas Bonaparte inspirant tout avec une habileté qui procède du machiavélisme? C'est bien lui qui a conçu cet écrasement; il en détache peu à peu ce qu'il faut pour tenter l'Autriche et l'amener à accepter ses propositions successivement. Si l'Empire, pensait-il, tient à des compensations, il n'aura que ceux que je lui destine. Il agit ainsi.

Pendant que le sénat de Venise délibérait, voilà donc ce qui se passait à Vienne. Par complicité, on allait effacer la République du rang des États et recevoir de la main d'un soldat heureux des dédommagements qu'on avait à peine entrevus en rêve et dans d'autres conditions. Thugut savait comment on procède au démembrement d'un royaume par expérience. N'était-il pas le collaborateur du chancelier Kaunitz? N'avait-il pas, dès 1768, appris à son école le parti qu'on peut tirer en diplomatie des troubles intérieurs et de leur influence aux frontières? N'avait-il pas, sous le règne de Louis XV, perçu une pension considérable sur la cassette de ce souverain (1), alors qu'il était vice-chancelier? Quelle pudeur eût retenu ce ministre véreux? quelle pitié pouvait attendre la seigneurie de ce corrompu incrédule et sans principes? Thugut avait lu son Machiavel comme Bonaparte; tous deux allaient se piquer au jeu, l'un en invoquant les intérêts de l'Empire, l'autre le sang de ses soldats. L'histoire a trouvé d'autres causes à cet attentat, et la perfidie des moyens

(1) La révélation de ce scandale eut lieu en 1793 dans la première édition de la corespondance secrète de Louis XV par le comte de Ségur, ancien ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Elle n'a pas été réfutée.

employés n'arrête point son verdict pas plus que leurs faux arguments ne sont des preuves. Deux gouvernements protesteront l'un de son amour de la liberté, l'autre de son honnêteté, pour accomplir cette œuvre; tous deux étaient également coupables.

Les aveux faits à Grimani par l'entourage du chancelier poussèrent l'ambassadeur à justifier la Seigneurie. Dans un mémoire spécial, il réfuta, en date du 4 mai, les conceptions fausses du baron Thugut et les insistances de Bonaparte sur les troubles intérieurs. Il mentionna comme contraires aux déclarations officielles du Directoire les appréciations du vainqueur de l'Autriche : « contrari affatto alle dichiarazioni date in risposta dal Direttorio. » En revanche, il accusa les commandants des troupes françaises de manœuvres et d'actes hostiles accomplis ouvertement. Il n'admit pas les obscurités de mauvaise foi qu'on entassait dans les discussions relatives à la neutralité. Ce dernier fait, il le donna comme loyal et pur de toute tache de la part de son État; il vit dans ses faibles armements l'exercice de l'un des attributs de la souveraineté et la marque de la fidélité des sujets à leur gouvernement. Il espérait être compris par la droiture de l'Empereur.

Pour convaincre son cabinet, il remettait le *Species facti* avec les documents irréfutables qui lui servaient de commentaires. On y verrait la preuve des mauvais actes dont les troupes françaises s'étaient rendues coupables spécialement en Terre Ferme. Elles avaient tout sacrifié à leur désir d'enraciner en Italie les principes de leur Révolution : « Facendo in tal modo prender vie piu radice in Italia. » Aujourd'hui leurs chefs

répandaient le bruit que leur situation dans ces provinces n'avait qu'un but : *les livrer à d'autres puissances à la conclusion de la paix :* « Ma di altre potenze al momento della conclusione della pace. » Ces insinuations ne devaient pas plus être accueillies par les intéressés que par l'Empereur, dont elles contestaient les précédentes déclarations. Grimani sollicitait le cabinet de Vienne de les désavouer, par un acte public qui relevât le crédit de Venise.

Il célébrait l'équité renommée de ce souverain et sa religion et réitérait sa demande de voir sa protestation accueillie. Il n'en voyait d'autre moyen que si le baron Thugut la faisait parvenir au cabinet privé de son maître et s'il la mettait sous ses yeux avec le présent mémoire. Enfin, l'amitié impériale n'était réelle que si un acte certain témoignait de son existence ; le sénat le sollicitait et il avait l'ordre comme le devoir de le réclamer : « Il piu vivo interesse a salvezza de' riguardi della serenissima Repubblica. » Ce qu'il n'obtint pas, c'est ce qu'il désirait absolument pour sa tranquillité diplomatique et celle du sénat : « Che assicuri che la Maesta sua sia per palesarsi quale si brama in si delicato punto. » La fin des actes diplomatiques sérieux était terminée depuis le 8 avril au quartier général français et peu après à Vienne.

L'ambassadeur avait envoyé à Venise le texte de son Mémoire pour en obtenir après sa remise au cabinet autrichien une approbation utile. Parvenue le 6 mai, louée comme il convenait soit pour son zèle, soit pour la sûreté de ses informations, soit pour sa constance dans ses épreuves, la note de Grimani fut

l'objet d'une réponse du doge. On confirma son auteur dans ses dispositions : « Sara continuato merito della vostra accuratezza e patrio fervore », et on l'engagea à continuer des entrevues nécessaires à la position douloureuse où se trouvait le gouvernement : « Le ingrate dolentissime circostanze in cui versa in questo momento la Patria ! » On l'autorisait à remettre à nouveau une copie du *Species facti* à Thugut. Or, cette lettre ne parvint à Vienne que le 10 mai ; tout était fini, puisque le 12 mai Venise était occupée par les troupes républicaines.

De fait la mission de Grimani expire à cette date. Que pouvait-il contre la ratification des Préliminaires basée sur le démembrement de sa patrie ?

Et cependant, le municipe qui succéda à la Seigneurie traita dans Milan avec Bonaparte, le 16 mai. Il stipula un *Traité de paix*... Quelles étaient les espérances de ceux qu'avait trompés le vainqueur de l'Autriche ? Que leur promettait ce dernier dans un machiavélisme cette fois définitif ?

Les *hostilités* devaient cesser entre les parties. Le grand Conseil abandonnerait tout droit de *souveraineté*, annulerait l'hérédité du *patriciat*, reconnaîtrait *la souveraineté du peuple*. Le nouveau gouvernement garantirait la *dette publique* et pourvoirait à l'existence honorable des familles pauvres de l'aristocratie. — La France, sur la demande à elle faite (euphémisme admirable) promettait à Venise une *garnison* suffisante pour lui assurer l'ordre et la sécurité de la ville, quant aux personnes et quant aux propriétés ; enfin, elle protègerait les actes de ce gouvernement. — En retour,

les troupes de garantie quitteraient la capitale aussitôt que le municipe aurait reconnu leur présence inutile. A la paix, toutes les troupes françaises évacueraient les provinces vénitiennes. — Passant aux mesures de coercition et de pénalité, il fut convenu que les trois inquisiteurs d'État et le commandant du Lido seraient jugés immédiatement... Le Directoire voulait bien prononcer l'oubli sur les autres culpabilités!

Le traité contenait deux sortes d'articles, les uns *patents,* les autres *secrets*. Les articles patents, on vient d'en voir l'esprit. Que disaient les articles secrets?

Les deux Républiques devaient s'entendre sur la nouvelle circonscription du territoire..: vénitien. La République de Venise paierait trois millions tournois à la France et une égale somme en objets de marine. Elle donnerait une flottille de trois vaisseaux de ligne et deux frégates avec leur gréement complet. Des commissaires spéciaux devaient prendre vingt tableaux et cinq cents manuscrits que désignerait le général en chef. La France enfin se porterait médiatrice entre la régence d'Alger et Venise (1).

Par clause additionnelle, *ce traité devait être ratifié dans le plus bref délai entre les deux parties.*

Certes, le municipe ratifia avec empressement un acte auquel il supposait un caractère international et authentique à la fois. Mais Bonaparte refusa de le ratifier de son côté et, déclarant qu'il n'y avait plus ni mandataires ni mandat, dévoila le fait brutal de la dis-

(1) Le texte du traité a été publié dans la *Correspondance de Napoléon,* soin scrupuleux sur un fait assez ignoré.

parition de Venise du rang des États. Il ne pouvait plus lui-même contracter aucune obligation de droit avec ce fantôme de gouvernement... C'est avec l'Autriche qu'il traitait effectivement.

Nous n'avons plus de parole pour spécifier cette dernière perfidie!

CHAPITRE XII.

FAUTES DE BONAPARTE A CAMPO FORMIO.

Le cabinet de Vienne traîne les négociations en longueur espérant la chute du Directoire. — Projets des préliminaires contre Venise, par Bonaparte. — Convention de Montebello. — Notes successives de Thugut et répliques de Bonaparte sur Venise. — Bonaparte déclare le 18 septembre que la paix avec l'Empire est impossible si on ne lui sacrifie les États vénitiens. — Talleyrand lui prescrit de rejeter l'Autriche en Allemagne à tout prix. — Bonaparte consomme la chute de Venise par les stipulations personnelles de Campo Formio.

Peu de traités entre vainqueurs et vaincus ont donné lieu à plus laborieuses négociations que celui de Campo Formio. Le cabinet de Vienne entendit raisonner à l'égal du Directoire et montrer dans ses atermoiements une duplicité complète. Agissant avec la République française dont il désirait la chute comme avec un gouvernement de fait et non de droit, il intriguait à la fois à Paris et à l'armée des princes. Son chancelier connaissait les trames ourdies en France par le parti royaliste pour s'emparer du pouvoir. De là les retards inexpliqués alors dans les discussions et que des aveux venus soit des publicistes favorables à l'Autriche soit des publicistes du parti émigré nous ont appris dans leur source. La chute du Directoire eût renouvelé la *guerre civile* dans notre patrie, fourni du coup la

possibilité de rompre l'armistice de Léoben et l'archiduc Charles eût reçu l'ordre de reprendre la Lombardie, fief toujours cher au Roi des Romains. *Qui sait même,* s'écrie Jomini, si Autrichien de cœur, *si l'on ne songea pas à reprendre Milan après s'être fait céder Venise!* Les émigrés et les partisans de l'ancien régime inspiraient ces projets par d'Antraigues, Fanche-Borel et les émissaires accourus de Paris à Vienne pour y promettre la ruine des principes de la Révolution. Cette ruine, ils la promettaient depuis huit années aux puissances aussi âpres et aussi incorrigibles qu'eux.

Les articles patents des préliminaires de Léoben, s'inspirant des idées personnelles à Bonaparte, avouèrent le démembrement de la République de Venise. La paix ne parut possible qu'en sacrifiant Venise aux rancunes de l'Autriche et aux colères du général en chef des troupes françaises. Dès le 16 avril, celui-ci avait écrit à son gouvernement : « Sa Majesté l'Empereur « a déclaré ne vouloir *aucune compensation en Allema-* « *gne.* Je leur ai offert (aux plénipotentiaires Meerfeld « et de Gallo) pour le premier article la restitution du « Milanais et de la Lombardie, ils n'ont pas voulu, de « sorte que nous avons fini par *trois projets* qu'ils ont « expédiés. » L'aveu est de Bonaparte lui-même pour ce qui regarde l'Italie... restituer la Lombardie au vaincu ! De telle sorte que notre expédition n'avait qu'un but, remettre les choses en l'état ou bien faire payer aux neutres les frais de la guerre. L'aveu est plus explicite en ce qui concerne Venise.

L'aticle 3 du premier projet portait : « Les deux puissances s'arrangeront ensemble pour donner à

l'Empereur tous les pays du territoire vénitien compris entre le Mincio, le Pô et les États d'Autriche. » L'article 5 attribuait l'autre partie à la République cispadane et l'article 6 assurait l'indépendance de « la ville de Venise » avec l'archipel. Un État devenait une ville neutre! Que pouvait valoir cette indépendance de l'ancienne capitale? Entourée par la domination étrangère et menacée par elle, son intérêt lui eût imposé de s'annexer à la République transpadane. Bologne l'eût primée ou conduite à l'asservissement.

Devenu violent, même contre ses compagnons d'armes, Bonaparte se permit dans sa dépêche du 16 avril d'invectiver les hommes qui depuis six années s'illustraient en Alsace. « Je me suis précipité dans « l'Allemagne, écrivait-il, *pour dégager les armées du « Rhin* et empêcher l'ennemi d'y prendre l'offensive. « Je suis aux portes de Vienne et cette cour, insolente « et orgueilleuse, a ses plénipotentiaires à mon quar- « tier général. *Il faut que les armées du Rhin n'aient « point de sang dans les veines;* si elles me laissent « seul, alors je m'en retournerai en Italie. *L'Europe « entière jugera la différence de conduite des deux ar- « mées.* » Ainsi, la diversion conçue par Carnot, Bonaparte s'en disait l'auteur. Il parlait d'offensive, oubliant avec mauvaise foi que cette armée l'avait prise magnifique en 1794. Il ne voulait pas se souvenir de la retraite de Moreau, regardée comme un modèle et tellement surprenante que le Directoire avait cru cette armée perdue pour lui. Il méprisait donc Moreau, si grand alors; Desaix, le futur vainqueur de Marengo, dont la victoire assurera le consulat et le mènera à

l'empire ; Gouvion St-Cyr ce collaborateur rare dont il jalousera un jour les services ; Davoust qui gagnera Auerstaedt et sauvera l'armée à Eckmülh ; Lecourbe enfin, et Soult, ce manœuvrier sans rival.

Voilà les chefs de cette armée qui n'avait pas de sang dans les veines ! Et il appelait l'Europe en témoignage.

Fidèle à ses dénigrements, il exposait au Directoire, le 30 avril, son plan de guerre afin de perdre Moreau dans l'estime du gouvernement. « Ce plan, concluait-« il, a totalement manqué par l'inaction de l'armée du « Rhin. Si Moreau avait voulu marcher, nous eussions « fait la campagne la plus étonnante et bouleversé la « situation de l'Europe. Au lieu de cela, il s'est rendu « à Paris, n'a voulu rien faire. » Ainsi, Bonaparte avait enchaîné ses collègues le 8 et il accusait nominativement Moreau, le 30, d'inaction ou de mauvaise volonté ! Le rapprochement des dates suffit pour infliger à l'accusateur un démenti. La présence de Moreau à Paris se comprend ; il y vint pour protester contre la faute de Bonaparte.

Un mois plus tard, le 24 mai, était signée une convention qui annonçait les négociations pour la paix définitive comme devant s'ouvrir à Rastadt ; elles devaient commencer le 1er juillet. Aucune puissance étrangère ne devait être admise à ces conférences, sauf avis contraire et spécial formulé par l'Empereur en faveur de ses alliés. La République y accédait d'avance, à Montebello, ce même jour.

Le 19 juin, le cabinet de Vienne improuva ses offres du 24 mai et déclara vouloir deux congrès séparés ; l'un à Berne, pour la paix générale ; l'autre à Rastadt,

pour la paix spéciale avec l'Empire. En butte aux intrigues de la coalition et aux vaines espérances, Thugut compromettait l'œuvre qu'il prétendait servir. La réorganisation de l'armée autrichienne était une promesse dangereuse de relèvement; si on eût rompu, elle eût expié par une défaite des plus désastreuses les audaces de son gouvernement. Le 21 juin, les plénipotentiaires français répliquèrent à M. de Meerfeld et rejetèrent sur l'Empereur les entraves mises à la paix. Le 28, les plénipotentiaires autrichiens proposèrent de continuer les négociations, mais en les transportant à Udine.

On se réunit à Udine le 18 juillet. Les collaborateurs de Thugut remirent trois offices en son nom ; ils en développèrent les demandes sur le maintien d'un congrès et se plaignirent des révolutions qui avaient éclaté à Venise et à Gênes. De fait, ces deux républiques n'existaient plus, leurs sénats avaient été remplacés par des municipalités. Le 28 juillet, les plénipotentiaires du Directoire répliquèrent : *Tout annonce la guerre.* Le ton du cabinet de Vienne et la marche de ses troupes le prouvent. Comment croire à sa sincérité en faveur des préliminaires de Léoben ? il les viole lui-même.

Puis, par un artifice coupable, Bonaparte paraissait prendre les intérêts de Venise détruite par lui et reprochait à l'Empereur de s'être emparé de quelques-unes de ses provinces, offertes les unes fin 1796, les autres à Léoben. Tout ici est inconséquence. Mais ce texte doit être cité pour qu'on en juge l'auteur.

« Sa Majesté l'Empereur, dit-il, ne devait occuper « le territoire vénitien qu'à la paix définitive ; et cepen- « dant elle s'empare de la Dalmatie et de l'Istrie, c'est-

« à-dire des plus belles provinces de la République « de Venise ! Elle en chasse les garnisons, y établit son « gouvernement : et le cabinet de Vienne se plaint « du gouvernement de Venise. Sa Majesté l'Empereur « et Roi ne dissimule par son impatience d'entrer en « possession des États de cette République ; *elle les « voudrait tous ;* elle n'en excepte ni les débouchés de « l'Adige et de la Brenta, ni la ville de Venise elle- « même ; et cependant le cabinet de Vienne se dit animé « d'une grande sollicitude pour cette ancienne Répu- « blique ! »

Attaqué pour sa conduite pendant la guerre et pour celle qu'il tenait depuis l'armistice dans ce malheureux pays, Bonaparte crut de son intérêt de se défendre. Les imputations du 18 juillet l'avaient touché au vif ; il les réfuta, du moins il le pensait, en ces termes :

« L'armée française occupe, il est vrai, les États de « Venise comme elle le faisait avant les préliminaires ; « elle occupe de plus la ville de Venise, mais elle ne « s'y tient que comme auxiliaire ; ses troupes ne s'y « mêlent en aucune manière d'affaires politiques ; et « si quelques agents subalternes de Sa Majesté l'Empe- « reur ont été insultés, on ne doit sans doute l'attribuer « qu'au ressentiment de la part des Vénitiens de la « violence qu'a exercée l'armée impériale en entrant « dans l'Istrie et la Dalmatie. Les plénipotentiaires ne « pouvaient qu'interposer leur médiation entre Sa Ma- « jesté impériale et royale et la République de Venise, « ils l'ont fait. »

La colère inspirait mal Bonaparte, car il osait ajouter : *Quant au changement de gouvernement à Venise et à*

Gênes, la République française n'y a pris aucune part. L'histoire n'accepte pas ces dénégations. Tout cela fut bien l'œuvre de Bonaparte et les fautes de l'Autriche n'excusent pas les siennes. Nous allions mécontenter le roi de Sardaigne, déposséder le duc de Parme en nous aliénant l'Espagne, déposséder le duc de Modène sans lui donner selon le droit international d'alors une compensation et abattre deux Républiques... nous qui allions en créer deux autres, contre-sens politique!

Les négociations, faute de pouvoirs suffisants, furent interrompues pendant un mois ou insignifiantes. Le 31 août, à l'arrivée de nouveaux pouvoirs venus de Vienne, les négociations reprirent à Udine.

Qu'écrivait Bonaparte le 18 septembre? Toujours acharné (1), il attestait la formation de la nouvelle armée autrichienne pour effrayer le Directoire, lui, le vainqueur de Lodi, d'Arcole et de Rivoli. Était-il sincère? Qui peut le croire?

« Si votre Ultimatum était de ne pas comprendre la « ville de *Venise dans la part de l'Empereur*, je doute que « la paix se fasse et les hostilités recommenceraient au « commencement d'octobre. Cependant Venise est la « ville la plus digne de la liberté de toute l'Italie... Je « crois donc que si votre Ultimatum est de garder Venise, « vous devez regarder la guerre comme probable... « Tous les yeux comme toutes les meilleures troupes « et toutes les forces de la maison d'Autriche sont « contre l'armée d'Italie : et toutes ces forces sont dis-

(1) Cette dépêche n'a pas été citée dans la *Correspondance de Napoléon*, elle a été publiée par Jomini en 1822.

« posées en échelons de manière à accourir prompte-
« ment au point où j'aurais percé. Si votre Ultimatum
« est que Venise ne soit pas donnée à l'Empereur, je
« pense qu'il faut sur-le-champ prendre les mesures que
« je vous ai indiquées. »

Pendant que ces contradictions se passaient au quartier général français, le ministre Delacroix avait été remplacé par l'ancien évêque d'Autun, Talleyrand. En prenant la direction des affaires extérieures, celui-ci écrivit le 19 août de nouvelles instructions à Bonaparte (1). *Vous êtes à portée de tout juger,* disait-il. *Le Directoire continue à désirer la paix.* Il désire surtout *que les torts soient du côté de l'Empereur.* C'est pourquoi il entend reprendre les négociations sur la base des « préliminaires de Léoben », et il ne faut pas perdre de vue les objets qui doivent vous occuper de préférence au moment de conclure. Or, le point suprême, c'était de rejeter la maison d'Autriche hors de l'Italie, afin d'assurer l'indépendance de ce pays, d'y confirmer notre influence et d'asseoir l'équilibre sur des principes conformes à ceux de la Révolution française. Tout l'esprit de la dépêche de Talleyrand est dans cette phrase qu'il faut retenir sur les objets en litige :

Le principal de ces objets est d'éloigner l'Empereur de l'Italie et d'insister sur ce qu'il s'étende en Allemagne.

Bonaparte et Clarke avaient mission de prouver que l'empereur aurait peu de sûreté à ranger sous sa domination des peuples habitués à la liberté et dont l'esprit

(1) Dépêche publiée par Jomini en son *Histoire des guerres de la Révolution,* aux Pièces justificatives du tome X.

de gouvernement différait de celui qui dirigeait ses autres sujets. De là des privilèges dangereux à leur accorder. En outre, le voisinage de ses États aboutirait à la guerre; pour éviter toute rupture *il ne doit pas insister sur la possession de ces provinces.* L'Autriche doit accepter, au contraire, les *dédommagements que la République pourrait lui offrir en Allemagne;* elle est estimée des peuples accoutumés à sa domination et resterait ainsi éloignée des frontières de la France. Nous cherchions donc à éviter des probabilités de guerre.

Si nous voulions que notre rival renonçât en Italie aux provinces vénitiennes de Terre Ferme, notre gouvernement empruntait une partie des plans de Bonaparte lorsque son ministre des relations extérieures lui offrait la Dalmatie et l'Istrie. Son raisonnement pour les lui abandonner était déplorable. Il n'est pas à espérer, écrivait Talleyrand, qu'il consente jamais à les évacuer; on lui constituerait au besoin le pays de Trente, afin de sauver Mantoue à tout prix (1). De quel droit l'Empereur si battu à Mantoue pouvait-il l'exiger? Aussi en raisonnant d'accord avec lui sur cette revendication était-on conduit à ajouter : *Le Directoire consentirait à ce que Venise appartînt à l'Empereur.*

Oui, Bonaparte avait favorisé toutes les fautes en reconnaissant à Léoben le principe des indemnités et des dédommagements. Si, moins jaloux de Moreau et de

(1) Carnot pensait avec Bonaparte que Peschiera et Pizzighetone balanceraient Mantoue. Aussi proposa-t-il d'y renoncer, de donner la Romagne au duc de Parme en échange de la Louisiane et de la Floride pour la France. L'Espagne aurait été ainsi mêlée aux affaires d'Italie et non à celles du golfe mexicain commercialement.

Hoche, il eût laissé s'avancer ses compagnons d'armes aux portes de Vienne, il n'aurait pas été seul à l'honneur; en revanche, il n'aurait pas conclu des préliminaires hâtifs, incomplets et obscurs, fertiles en négociations laborieuses.

Tantôt Venise devait rester intacte, tantôt démembrée de telle ou telle province, tantôt perdant ses îles, tantôt les apportant avec l'Adriatique à la France ou à la nouvelle République cisalpine, afin de la grandir et de la fortifier. Si enfin l'Empereur obtenait *tout ce que les préliminaires lui donnent en Italie,* il ne pouvait obtenir aucun dédommagement en Allemagne.

Bonaparte qui avait gagné Clarke à ses vues personnelles lui fit adopter ses projets : *la chute de Venise.* De là l'article 5 du traité de Campo-Formio qui donnait à la France « en toute souveraineté, les îles ci-devant vénitiennes du Levant... et en général tous les établissements ci-devant vénitiens en Albanie » au-dessous du golfe de Lodrino. Par l'article 6, l'Empereur obtenait toutes les provinces de la République, moins les trois pays de Bergame, Brescia et Crema. Injustice du vainqueur, il achevait par la dislocation la honte du neutre. Le séparant de la patrie, il lui enlevait l'unité dans le malheur, les trois pays étant incorporés à la République cisalpine diplomatiquement reconnue. Enfin, le traité contenait des articles secrets. L'article 4 déclarait que les pays cédés à l'Empereur par l'article 6 du traité patent serviraient de *compensation* à ceux auquels il renonçait!

Le 17 octobre, la paix était signée, Venise n'était plus qu'un souvenir dans l'histoire.

Le 18, Bonaparte écrivit au Directoire une dépêche où il tentait de se disculper en parlant du danger qu'il y aurait eu à recommencer la guerre, de la nouvelle coalition qu'allait renouveler l'Angleterre et de la nécessité d'abattre cette dernière. *Détruisons l'Angleterre,* s'écriait-il; *cela fait, l'Europe est à nos pieds.*

Ce langage peu diplomatique dit ce qu'il faut penser des idées qui hantaient son génie de soldat. Bonaparte n'était qu'un *conquérant!*

Conçu sans pudeur, le traité de Campo-Formio régla le sort de l'Italie au mépris du droit... Le temps seul l'a vengée de ses persécuteurs.

APPENDICE.

AFFAIRES DE LA SUCCESSION THIERRY A LA ZECCA.

Les tribunaux français se sont occupés, en 1875, d'un procès considérable qui intéresse le droit public autant que le droit civil privé en matière de succession. Ce procès est né des faits de guerre dont la chute de la république de Venise fut la conséquence à la paix de Campo-Formio. Bien des intérêts aussi recommandables ont été lésés durant les deux années 1796 et 1797; celui-ci est resté le plus retentissant et ne recevra probablement jamais de solution.

Le 16 juillet 1624, un sieur Atanasio Ripaldi déposait à la zecca de Venise une somme de huit cent mille écus d'or à la croix, au taux de trois pour cent; il spécifiait que cette somme serait remboursable soit à lui soit à ses héritiers. En 1629, il confiait à l'hôtel de ville de Paris cinquante mille louis d'or. Le tout devait revenir à sa mort à son héritier. Là est l'intérêt français de la question, l'héritier étant un Français, le sieur Jean Thierry de la province de Champagne, originaire de Château-Thierry. Par testament du 1er avril 1646, Ripaldi disposait de sa fortune en faveur de Thierry, son garçon d'étude et son ami, chez un notaire de Cor-

fou. Se présentant devant l'officier ministériel, il lui exposa ses motifs d'instituer unique héritier le jeune Français devenu son associé.

Ici, nous laissons la parole à l'avocat du trésor chargé par le ministre des finances de défendre les intérêts de l'État dans cette affaire; nous tenons à donner la mesure de notre impartialité.

« Il raconte dans le testament qu'il l'a rencontré « garçon de cabaret à Brescia, État de Venise; qu'il se « l'est associé et qu'il l'aime beaucoup; il mentionne « son dépôt à la zecca et dit avoir compté lui-même « la somme en sequins, pistoles d'Espagne, louis d'or « et autres espèces. Il donne la date de la reconnais- « sance du prince et des magistrats de la monnaie; il « mentionne également le dépôt à la maison de ville « de Paris; il raconte qu'il a perdu en mer le titre dé- « livré par le roi Louis XIII. Il fait divers legs à Cor- « fou, à Rivalpazzo, à Venise, aux dominicains de Spa- « latro en Dalmatie; il fonde 1,000 ducats pour des « messes; il lègue son âme à Dieu, son corps à la terre, « et ses biens à Thierry auquel il conseille de faire « comme lui; de ne pas tester en Terre Ferme, afin « que personne ne sache ses facultés et que ses pa- « rents ne l'inquiètent pas (1). »

Le 10 février 1654, Thierry fit à son tour son testament. Il y racontait sa naissance, donnait avec soin ses prénoms, narrait la perte de ses papiers dans des

(1) Dans la *Gazette des tribunaux* du mercredi 4 août 1875, plaidoirie de M. Victor Lefranc, ancien ministre, prononcée devant la première chambre du tribunal civil de la Seine.

naufrages fréquents et indiquait les trois branches de sa famille qui étaient en France. Originaire de la Lorraine, répartie en Champagne, en Lorraine et en Suisse, pays de « Basle en Suisse », cette famille était des plus humbles. Jean Thierry appartenait à la branche de Champagne et avait couru en Italie chercher fortune, comme garçon d'hôtel. Là il avait plu à Ripaldi, lui avait été utile; s'était attaché à lui, il l'avait suivi et d'année en année avait gagné sa confiance au point de devenir son associé, son ami, son héritier.

C'était à Venise qu'entendait se retirer Thierry, lorsqu'il eut perdu son bienfaiteur. Auparavant, il testa à Corfou, fit des legs pieux soit en faveur de Château-Thierry soit de Venise, fonda 6,000 ducats de messes à son intention et appela à sa succession, ne s'étant pas marié, les Thierry de Champagne; à leur défaut, concouraient ceux de Lorraine, enfin, ceux de Bâle.

Le 4 mai 1661, les magistrats de la Monnaie reconnurent, dit l'appelant de 1875, le dépôt des 800 mille écus d'or à la croix au bénéfice de Jean Thierry comme héritier de Ripaldi, le déposant originaire. En 1676, Thierry serait mort à Venise et un inventaire aurait constaté un prêt de douze cent mille livres fait à Louis XIII par Ripaldi lui-même. En 1679, l'exécuteur testamentaire, le sénateur Mora, aurait obtenu dans un voyage fait par lui à Paris que le roi Louis XIV fit opposition auprès de la République de Venise à la remise des 800 mille écus d'or jusqu'à l'envoi en possession des héritiers par la justice.

Malheureusement pour Mora, il se laissa circonvenir par trois faussaires assez audacieux pour inventer un

don du roi de cette déshérence supposée. Une somme de 300 mille écus fut perçue par eux chez divers dépositaires de Venise; ils se proposaient d'épuiser les dépôts lorsque le 19 janvier 1697 le gouvernement français prévenu requit information contre les faussaires. Il ne fit cependant aucune prise de possession et il faut le regretter.

En 1717, en 1753, nos ambassadeurs surveillèrent spécialement cette succession et l'Assemblée nationale eut à prononcer sur les revendications d'héritiers arrêtées en 1782 et en 1788. Ce fut Régnier, le futur ministre de Napoléon, qui exposa l'affaire; l'héritage montait à la somme d'environ 20 millions et les ayant-droit, ou se disant tels, montaient au chiffre de deux mille. *Il est impossible,* disait Régnier, *de refuser un tribunal aux prétentions qui n'ont pas été jugées en* 1785. Puis il ajoutait ces graves paroles :

« L'existence de la succession est établie; les preuves « en ont été recueillies par les soins de MM. James et « Thierry de Franqueville; le premier, comme dépo- « sitaire des pièces justificatives de la succession; le « second, en qualité de chef de branche et comme « procureur fondé et au nom des héritiers légitimes... « L'humanité doit engager l'Assemblée nationale à « venir au secours de ces individus au nombre de « deux mille qui, lors même qu'ils seraient reconnus « par les tribunaux comme héritiers légitimes de Jean « Thierry, ne pourraient cependant obtenir de la Ré- « publique de Venise la succession qu'ils réclament « sans l'appui du gouvernement. »

La légalité du testament et le droit des revendi-

quants est donc absolu et reconnu soit juridiquement, soit politiquement.

La guerre d'Italie avec l'ordre d'expédier de la zecca à Paris les sommes qu'elle renfermait à quelque titre que ce fût, en mai 1797, fit entrer cette succession dans une voie autrement litigieuse que celle de 1782 et de 1791. *Le Directoire était-il autorisé à regarder comme butin de guerre le trésor public de la République de Venise, sans distinction aucune?* Telle est la question posée par les ayant-droit ou se disant tels aux tribunaux français.

Le 30 avril 1797, Bonaparte avait sommé les députés de Venise officiellement envoyés en mission auprès de lui par le sénat : « de *remettre dans nos mains la succession de Thierry qui est évaluée à vingt millions.* » Avait-il été obéi? Son chef d'état-major général le prouve puisqu'il écrivait au Directoire le 11 janvier 1798 : « Le vainqueur a pris dans la zecca tout ce qu'il a trouvé et certainement il y avait là une somme plus que suffisante pour représenter le capital dû aux héritiers de Thierry. » Versée au trésor français, cette somme lui a profité et les divers gouvernements se sont retranchés derrière le nombre des héritiers et les preuves à fournir de leur parenté pour conserver l'héritage. A l'abri de ce côté, ils n'ont pas tardé à élever un conflit de droit public pour justifier la déshérence. Ils n'ont distingué ni le droit civil dans son esprit ni le droit international public quant au principe de la revendication en faveur des nationaux appelés à recueillir la succession.

Depuis 1870, on discute, on plaide et on argumente

en atermoyant... Les brocards des avocats supprimeraient-ils la justice et le droit lui-même?

Aux prétentions de Me Lefranc occupant pour le ministre des finances, représentant légal de l'État, furent opposées en 1875 les titres et les preuves des parties. Les intéressés étaient représentés par un ancien magistrat, sénateur, et aussi par M. Grélot, aujourd'hui secrétaire général du département de la Loire, digne émule de ses collègues. Ce fut lui qui s'attacha à faire valoir les arguments de Régnier à l'Assemblée nationale qui prononçait la légitimité des droits prétendus par les héritiers. Il y ajouta le titre pour le gouvernement de *negotiorum gestor* et par conséquent la compétence du tribunal pour prononcer. Le ministère public a pu, en 1875 comme précédemment, ne pas admettre que l'État fût débiteur; l'intérêt général n'est point ici en conflit avec l'intérêt privé. Les théories du Droit Administratif pur, transportées devant les tribunaux civils, feraient subir aux justiciables ordinaires des lésions d'intérêt et des préjudices que repousse le Droit Civil.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

ENTREVUE DE FOSCARINI AVEC BONAPARTE A PESCHIERA.

SERENISSIMO PRINCIPE.

Ho adempito al dover di cittadino. Io sono stato a Peschiera già in mano de' Francesi, traversando una numerosa colonna di truppe di questa nazione, che con li suoi posti avanzati si spingeva fin di là di Castel Nuovo. Ho veduto il General Buonaparte, era a tavola, e l'accoglimento non fu il più lusinghiero. Finito il pranzo ci ritirammo in una stanza, egli, io, il general Berthier, ed il circospetto segretario Sanfermo. Non dettaglio a VV. EE. tutto ciò che ebbi a pronunziare nell'ingratissima conversazione; quanto dissi fu guidato dalla sapienza delle pubbliche massime di neutralità da un canto, di amicizia, e riguardi verso la Repubblica Francese per parte di VV. EE., e le prove manifeste, con cui sempre ha comprovata la lealtà de' suoi principj. Queste furono le basi, sulle quali ho piantato il mio ragionamento, e le risposte, che diedi ai propositi, che questo giovane vincitor ebbe a tenermi. La ristrettezza del tempo non me lo concede, e credo avrà a giustificarmi in faccia a VV. EE., se non mi dilungo, come parerebbe esigere il dovere : ma se per quanto riguarda la mia direzione posso appoggiato alla fiducia sulla bontà di VV. EE. economizzare il tempo, che poco mi resta per dispor le mi-

sure necessarie nell' amara circostanza, che sarò per rassegnare, devo rendere con tutta chiarezza presenti le cose dettemi dal Buonaparte, quali esse sono, ed a che si limitano le mie speranze nel presente, e futuro stato di cose. Mi disse dunque, che la Repubblica di Venezia aveva mal corrisposto alle amiche disposizioni della sua nazione, che ben diversi furono i fatti dalle Venete espressioni, che l'aveva tradita lasciando ai Tedeschi occupar Peschiera, ciocchè gli aveva fatto perdere mille cinquecento uomini, il di cui sangue reclamava vendetta : che se si voleva conservare in neutralità dovevasi resistere (non faccio che ripetere le sue voci) agli Austriaci : che se si temeva di non aver forze sufficienti, sarebbe egli stesso accorso alla difesa : che qualora si credeva abusato dagli Austriaci della buona fede, su cui, io dicevo, si riposava, si doveva non protestare, ma dichiarare loro la guerra. Che pare, si doveva impedir ad essi il passaggio per mare sui fiumi facendo uso delle galere; chiamò i Veneti stretti amici degli Austriaci, e tanto più pericolosi nemici della Francia, quanto che simulata considerava la professata amica condotta di VV. EE. verso la Francia, che tale era il sentimento vero del suo Governo. Quindi trascorrendo l'articolo degli Emigrati formò argomento di massima accusa, oltre l'occupazione di Peschiera, in cui principalmente mostrò d'appoggiarsi, il soggiorno per due anni accordato in questa città al Conte di Lilla, e marcatamente da molti mesi; poichè i suoi Manifesti, disse egli, datati da Verona, ed un sopra l'altro agglomerati, render dovevano abbastanza la Repubblica avvertita, che era Egli il suo principal nimico : aggiunse, che lo aveva espulso non per interna persuasione, nè per amicizia alla Francia, ma sotto la sferza del timore : che il Governo Francese non poteva dimenticarsi d'un simile procedere : che VV. EE. avevano avuta sempre una manifesta parzialità verso i di lui nemici; e che perciò le commissioni, che al momento del suo partire aveva ricevute dal Direttorio, erano di abbruciare Verona, lo

che si proponeva di eseguire in questa notte : che già il General Massena era comandato con una colonna di truppe fornita di artiglierie, e fra questa anche di sei mortari, di metterla col mezzo di bombe in foco, che era in marchia, e che forse in quel momento avrebbero giuocato le artiglierie.

Disse di più, che con nuova commissione comandato dal Direttorio di trattare come nemici, e dichiarare la guerra a tutti i Principi Italiani al primo passo, che scoprisse in essi loro inclinazione verso gli Austriaci, si era limitato ad ordinare, che bruciata fosse Verona dipendentemente all' affare del Conte di Lilla, ed aveva scritto a Pariggi, da dove fra sette giorni attendeva la risposta per dichiarare formalmente la guerra all' Eccellentissimo Senato, e correre su tutti i suoi Dominj; che aveva ordinato al Ministro in Venezia, di cui per altro, come di tutte le comunicazioni diplomatiche, faceva poco conto, di farne parte a VV. EE., che riguardava Peschiera, come paese di sua conquista, poichè l'aveva tolta agli Austriaci : che i delitti (così si espresse) della Veneta Repubblica erano ben altra cosa, che li piccioli danni, che avevo reclamati, inferiti da alcuni delle sue truppe, le quali in generale conservavano tutta la disciplina. La serie della pubblica condotta, le spiegazioni del Direttorio al Ministro di VV. EE. in Parigi, la ingenuità, con cui venne corrisposto da VV. EE., le assicuranze ch' esso Generale aveva date nel Proclama pubblicato in Brescia, la sostanziale occupazione da esso fatta della medesima, e di Crema, i principj di ragione, di diritto, e di equità, i confronti delle epoche, in cui sono avvenute le cose, tutto fu detto, ripetuto in varie forme, e maniere entro lo spazio di due ore, che duro l'ingrata conversazione. Sempre si faceva a ripetere, *non giudico le intenzioni, ubbidisco ai comandi, che ho ricevuti, seguo le massime della guerra, riconosco i fatti, e questi devono decidermi. Peschiera non si è voluto presidiarla con* 2000 *uomini, si è dato*

asilo al Pretendente, e fu espulso, mosso il Senato dal timore dei sinistri. Furono accordati, e tollerati de' passagj, non si è fatto uso delle galere per impedirli sul mare, e non si è giustificata la supposta innocente condotta nel fatto di Peschiera dichiarando la guerra all' Imperatore : dicendo poi in giustificazione della sua, che l'occupazione d'una fortezza era ben differente da quella, che aveva fatto di due città senza difesa. Non parlo del mio imbarazzo nell' aver veduto inutile ogni sforzo per convincere, o attenuare almeno nell' animo di questo giovine Generale, ebro di ambizione, e di gloria, il senso violento, che aveva manifestato; la Providenza ebbe ad assistermi, nè ho rimorso di niente aver lasciato per servire utilmente ai pubblici oggetti. Il certo pericolo di veder incenerita una Città giustamente prediletta da VV. EE., perchè fedele, ed innocente, animò il mio dovere, il mio zelo a cercare di allontanar una tanta sciagura : chiesi tempo per scrivere a VV. EE., ma mi fu duramente rifiutato; finalmente sia, che le circostanze particolari del General Francese, sia che qualche senso abbia prodotta in esso lui la somma delle cose, che ebbi a dirgli, mi fece sentire, che avrebbe sospeso questa notte di far comparire in Verona il General Massena, che lo farà nel corso di questa giornata : che si presenterà alle porte, che le rimostranze, che m'immaginassi di fargli, gli servirebbero di segnale per l'attacco, che se non resistessi, lo che sarebbe già inutilmente, si contarebbe, che entrassero le sue truppe, che occupassero i tre ponti sull' Adige traversanti la città; che lascierebbe guarnigione sulli stessi, sino che le ragioni della guerra lo esigessero, e che farebbe marchiare il resto dell' armata per inseguire il nimico, e cacciarlo nel Tirolo, dove pare disposto d'entrarvi; che dipenderà nel resto dal Direttorio Esecutivo in quanto al giudizio dipendente dal fatto di Peschiera, cioè, se dovessero o no dichiarare la guerra. Che frattanto acconsentirebbe, che le Venete truppe occupassero le porte, e facessero la Polizia

della città, che già sapeva sprovista di tutti i generi necessarj alla guerra, cominciando dalle artiglierie, e suoi attreccj. Discese egli a questo passo nel modo, che il vincitore dona la legge al vinto. Riflettute sul momento fra me stesso le commissioni di VV. EE. centrate a solo uso di desterità, tranquillità, e prudenza, non già di forza, mancante d'istruzioni nella lettera scrittami da questo Tenente Generale, che ho assoggettata col N. 9 per Espresso, dannoso ogni bilanciamento nel prendere un partito, e decisivo il ritardo, dovei malgrado mio cedere alla violenza delle circostanze, e dirgli, che allora quando una condotta leale, ed equa dettata dai doveri della neutralità, e del riguardo verso il di lui Governo, che la Repubblica aveva sempre esercitato, non era sufficiente a determinarlo a corrispondervi, come se lo prometteva l'Eccellentissimo Senato, avrei amato il suo volere piuttosto che di compromettere tanti preziosi oggetti, e di esporre le vite de' numerosi innocenti abitanti, e la sorte d'una città distinta negli Stati di VV. EE. Mi ripetè con tuono di assai per me mortificante indifferenza, ch' egli poco si curava di quello fossi per determinarmi, che mi ripeteva le ultime sue intenzioni, che presentate cioè le truppe alle porte, le mie resistenti direzioni gli avrebbero servito di segnale per l'attacco : che vi pensassi. Così finì la trista conversazione; ed io credero di seguire le umane intenzioni di VV. EE., se al giungere dell' armata alle porte, non verrà opposta la forza per entrare nella città. Appena ritornato, erano le 5 della notte, diedi gli ordini corrispondenti a questo Signor Tenente Generale. Ho reso avvertito questo zelante benemerito Rappresentante Priuli, e stessamente i Deputati della città, perchè ne vengano prevenuti gli abitanti, sieno chiuse le case, e le botteghe ad eccezione di quelle de' comestibili, e osterie, e disposte quelle interne precauzioni, che possibilmente tutelino dalle conseguenze, che possono temersi da una truppa vittoriosa, e mal inclinata, tutto che siasi Buonaparte spie-

gato, che sarà mantenuta in tutta la disciplina. Ho sin da quest' oggi fatto giungere a Castel Novo delle farine, e de' foraggj, disposizione, che peserà in qualche guisa sull' erario, come ne resi inteso l'Eccellentiss. Sig. Cassier, che questi di ad oggetti di preservazione di sua famiglia si era condotto a questa parte. Ho ordinato, che tutti i pistori raddoppino il loro travaglio di pane; ho fatto trasportare nelle munizioni la polvere appartenente agli artiglieri urbani, che si trovava in deposito contiguo alla casa Gazzola, dove abitava il Conte di Lilla, e che non sarà per sorprendermi, se la vedro demolita, e incenerita dal furore Francese. Non avendo altro in mira in questi brevi momenti, che di render meno pesante a questa popolazione gli effetti di queste ingrate combinazioni, mi perdoneranno VV. EE. la confusione, e la brevita del mio rapporto in tanto argomento. Grazie ec.

Verona 1 Giugno 1796, ore 9 della mattina.

Di V. S.

Niccolo Foscarini Prov. Estraord. in T. F.

II.

DÉPÊCHE DU DOGE A QUERINI.

1796 2 LUGLIO IN PREGADI.

Al Nobile in Francia.

La continua dilatazione di truppe in nuovi punti dello Stato nostro con sempre crescenti riflessibili rinforzi nella fortezza di Legnago, le ricerche pesanti in ogni genere, ed ora in forma precisa d'una estraordinaria provista di tremila bovi d'ordine del Commissario Lembert, ad evitare la quale furono finora inutili le rimostranze più efficaci anco sul notorio stato della provincia Veronese afflitta, oltre gl'incalcolabili danni della malattia nella specie bovina, che v'inflerisce, derivante in gran parte dalle sofferte fatiche nel forzato trasporto di tanti generi al provedimento delle armate Francesi, li discapiti decisivi all'agricoltura, e la naturale angustia, in cui ben conoscete versarsi sul genere stesso agli ordinarj interni consumi dello Stato, traendo sempre dall' Estero la quantità occorrente; le forme, ed espressioni, che rileverete usate anco dall'inserta in Dispaccio di Milano, che pur vi si rimette, e la mancanza di pagamento delle fatte grandiose somministrazioni, non corrispondendo alle asserzioni maggiori di amicizia usate dal Direttorio Esecutivo, ripetute in modo analogo dalle voci di questo Ministro Lallement, e non diverse da quelle, che tratto tratto ci derivano da alcuni tra i comandanti, come rileverete dagli annessi articoli di dispaccj del Provveditor nostro Generale in Terraferma, chiamano la paterna cura del Senato a porre in uso li mezzi tutti per rendere meno acerba la condizione de' sudditi.

Nell' atto però di esercitare con efficacia le benemerite

cure il N. H. Conferente verso il Ministro, e di rilasciar commissioni per le più precise analoghe voci verso li Commissarj a Verona, si eccita la conosciuta vostra premura, ed impegno per procurar in ogni modo senza apparenza di querela sulle persone de' Generali, ma sulla dolente combinazione di cose, di determinar la rettitudine del Dirrettorio a rinnovare in modo efficace quegli ordini, che sieno corrispondenti all' amicizia verso un Governo, che si fa uno studio di manifestare con le prove maggiori, e con una direzione costante la sincerità de' professati principj verso codesta nazione. A vostro solo lume vi si significa in fine, ch'essendosi fatta una raccolta nel porto di Chiozza d'un numero di trabacoli carichi di grani per uso dell' armata Austriaca, aveva il Senato, appena avutane le conoscenza, creduto conveniente di prescrivere il pronto loro allontanamento, come si è anche verificato.

E da mò, nel rimettersi in copia al N. H. Conferente le presenti Ducali unitamente agli articoli dei dispaccj dei numeri 49, 50, 51 e 53, ed inserte relative del Provveditor Generale in Terraferma, e del Residente in Milano de' numeri 116, ed inserta, e cosi le lettere 28 caduto del Rappresentante di Rovigo, e quelle recenti di Legnago, e di Brescia, sarà della sua desterità, e distinto zelo il desumere dal complesso di tali carte l'importanza di quell' efficace ragionamento verso il Ministro di Francia, che colla virtù, e prudenza sua conoscerà più opportuno, onde interessare la di lui opera presso i Commissarj Francesi oltrechè agli oggetti relativi al rimborso contenuto nelle precedenti commissioni, alle troppo giuste convenienze de' sudditi, ed alle incomode circostanze, delle quali si trovano afflitte varie Provincie dello Stato nostro, cui non deve a pretesto d'intelligenza verso il Provigioniere derivare una serie di successive calamità influenti sugli elementari oggetti di agricoltura, e di popolo.

Andrea Alberti Segretario.

III.

DÉPÊCHE DU PROCURATEUR DE ST-MARC, PESARO.

SERENISSIMO PRINCIPE.

Vedutomi questa mattina col Ministro di Francia per eseguire senza perdita di tempo le commissioni ingiontemi dalla Pubblica Autorità nella giornata di jeri, cominciò il Ministro dal dimostrare la maggior riconoscenza per la gentile, e satisfacente risposta fatta da VV. EE. al di lui promemoria diretto a ricercare, che rischiarati gli fossero li veri oggetti del presente nostro armamento. Mi disse, che la risposta medesima non poteva essere nè più aperta, nè più appagante, e che l'aveva sul fatto spedita al General Buonaparte, aggiungendoli solo, che una cosi solenne manifestazione delli pubblici sentimenti sperava, che dovesse servire di convincente apologia alle replicate costanti di lui asserzioni.

Mentre io mi dimostrai ben contento, ch' Egli avesse ritrovate le dichiarazioni dell' Eccellentissimo Senato perfettamente analoghe alli sensi, coi quali mi era incessantemente seco lui spiegato, gli aggiunsi poi, che nel momento medesimo, in cui VV. EE. con tanta esuberanza manifestarono i sentimenti della loro amicizia verso la Repubblica Francese, era ben dolente, che si trovassero così mal retribuite per parte delli di Lei Generali, i quali agglomerassero quasi in un punto tanti, e così gravi motivi di giuste doglianze, quanti io era per esporgli.

E cominciando dalla strana petizione del General Buonaparte di allontanare dal presidio di Verona il corpo delle truppe oltremarine; e de' modi minacciosi, co' quali venne

in faccia alli Veneti Rappresentanti sostenuta, chiamai la di Lui equità a decidere, se un tal procedere sia analogo al Diritto delle Genti, al titolo sacro di Sovranità Territoriale, ed a quell' amicizia, e perfetta intelligenza, che sussiste fra il di lui Governo, e la Repubblica. Passai quindi a significargli il violento asporto dalla piazza di Legnago di artiglieria, e munizioni per farne uso nell' assedio di Mantova, e facile mi riuscì il fargli conoscere, quanto con tal' atto compromettesse quei principj di neutralità, che furono così religiosamente dal Senato coltivati, e mantenuti, e quanto esponesse li delicati riguardi di VV. EE. in faccia alla corte di Vienna, e finalmente gli significai la strana, ed inverificabile ricerca avanzata dal Commissario Flamant al podestà di Brescia di approntare nel brevissimo spazio di due giorni un ospitale militare di 2000 letti coll' indicazione di convertire in tal uso l'*Ospitale Civico*, riflettendogli, che conoscendo io perfettamente, quanto interessante oggetto fosse per quella città il suo ospitale, non poteva depor il sospetto, che maliziosamente fosse stata una tal petizione avanzata, e per involgere l'autorità di chi ad essa presiede, e per condurre all' ultima acerbità, e disperazione quel popolo.

L'energia, e la commozione d'animo, con cui sostenni tali rappresentazioni, mi convien credere, che abbiano imposto al Ministro medesimo, mentre non azzardando mai d'interrompere il mio discorso, dopo avermi colla maggior attenzione ascoltato, mi rispose, ch' era ben penetrato, ed al par di me dolente di tali avvenimenti, i quali aveva buon fondamento di credere, che dipendere certo non potessero da ordini, e commissioni del suo Governo: che conoscendo sommamente giuste, e ragionevoli le doglianze dell' Eccellentissimo Senato, Egli ne avrebbe avanzate colla maggior sollecitudine le relative rappresentazioni alli suoi Generali; che però gli dispiaceva dovermi prevenire, che sopra di questi non si poteva confidare gran fatto; e che quindi mi consigliava, che venissero di-

rettamente dall' Eccell. Senato colla maggior sollecitudine fatte le più energiche rimostranze allo stesso Direttorio Esecutivo, da cui conscio, come egli era delli sentimenti non meno d'equità, e di giustizia, che di vera propensione per il Veneto Nome confidava, che si sarebbe conseguita la conveniente riparazione.

Mi aggiunse poi, ch'essendo Egli impegnatissimo a mantenere la migliore armonia tra li due Stati, ben conosceva da qualche tempo non essere pari le disposizioni delli Generali delle armate, sedotti da sinistre prevenzioni, o istigati da male intenzionate persone, presso de' quali anzi per aver troppo apertamente manifestato il proprio onesto sentimento, non godeva maggior credito, e favore. E quì non lasciò di molto estendersi non solo sopra il carattere de' Generali, ma pure sopra quello de' Commissarj alle armate, li quali coltivando solo gli oggetti di proprio interesse, trascuravano quelli di pura giustizia, dimostrando vera sorpresa, che dopo aver incassata una considerabile quantità di danaro, non avessero pur cominciato (siccome non ommisi anche quest' incontro di rappresentargli) a verificare li convenienti rimborsi per le copiose somministrazioni fatte agli eserciti.

Parlando però di questa classe di gente, della loro rapacità, delle ricerche loro infinitamente superiori alle vere esigenze, e dei profitti grandiosi, che stan facendo, in tale incontro mi fece sentire, che sarebbe molto prudente cosa d'usare anche dal canto nostro qualche vigilanza per evitare la collusione colle figure Venete, che sono incaricate delle proviste. Approfittando io però di quest' espansione del di Lui animo, siccome non lasciai con li modi i più efficaci di raffermarlo in così favorevoli sentimenti; così conclusi coll' impegnarlo per quanto da lui dipendeva a nulla ommettere di ciò, che tender potesse a verificare l'interessantissimo oggetto alla scambievole opera nostra appoggiato di conservare fra li due Governi la migliore armonia; riflettendogli, che tanto maggiori dovevano essere

le nostre cure, e sollecitudini per conseguirlo, quanto Egli dal canto suo conosceva per le disposizioni de' suoi Generali farsi maggiori li pericoli, e gli ostacoli.

Tale fu, Serenissimo Principe, il molesto risultato della nostra non breve conversazione, nella quale se mi parve costantemente animato il Ministro da principj di equità, e di favorevoli disposizioni verso le cose nostre, ho però provato il vero conforto di apertamente conoscere la debole di lui influenza verso le persone, dalle quali dipendono le operazioni militari, e solo mi sarebbe rimasta qualche lusinga nelle rappresentazioni da avanzarsi immediatamente al Direttorio Esecutivo, se non mi fosse stato presente, quanto imperfettamente anche in altre occasioni vi abbia corrisposto l'effetto.

Se non mi resta rimorso di non avere, quanto le mie deboli forze comportano, ommesso d'esporre, e sostenere l'evidenza delle Pubbliche ragioni, non sentirò certamente neppure quello di non rappresentare all' Eccell. Senato con tutta la ingenuità, e candore quanto poco frutto nell' urgenza delle giornaliere sopravvenienze si possa sperare dalle trattazioni con questo Ministro, per quanto si dimostri ben disposto ai Pubblici riguardi. Resta quindi solo riservato alla maturità, e sapienza dell' Eccellentissimo Senato il rivogliersi a far uso di quei mezzi, ed espedienti, che Esso trovi più utili, ed efficaci all' eminenza degli oggetti, che con indicibile rammarico del mio animo veggo ogni giorno più esposti, e compromessi nelle presenti oscurissime circostanze, e nella successione di sempre più molesti, e pericolosi avvenimenti. Grazie.

Venezia li 10 Luglio 1796.

Francesco Pesaro Cav. Proc. Dep.

IV.

DE L'ALLIANCE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE AVEC LA FRANCE ET LA TURQUIE.

DÉPÊCHE DU BAILE FOSCARI.

Illustriss. ed Eccell. Sig. Sig. Padr. Col.

Ho rassegnato in due recenti dispaccj de' Num. 216, e 218, all' Eccellentissimo Senato un breve cenno sulli reiterati discorsi tenuti dal Reis Effendi al dragomano Ralli. Dopo aver l'Ottomano Ministro versato sulli affari correnti d'Italia, si concentrò egli nel cercar di comprovare anche la crisi politica, da cui è minacciata tutta l'Europa, che deve per necessità indurre anche l'Eccellentissimo Senato a prendere un partito adattato a garantirlo dalle minacciate avversità. Che in vano potrebbero VV. EE. lusingarsi di più a lungo sostenere una isolata esistenza politica, e nella indispensabile necessità di far causa comune con altre Potenze, niente meglio può loro convenire d'una alleanza con la Porta, la Francia, e la Spagna. Le risposte del predetto fragomano furono sempre prudenti, ed uniformi alle pubbliche massime, ed attribuivo a dir vero tali significazioni a puro azzardo, e senza un premeditato oggetto. Ebbi però ben presto motivo di riconoscere, ch' ero ingannato. Questo Sig. Inviato di Francia mi fece significare ne' giorni decorsi, che desiderava aver meco un secretissimo colloquio, il quale poi anche si verificò in questa Casa, ove Egli si è espressamente portato. Dopo le più soddisfacenti proteste di sentimenti amichevoli del Direttorio di Parigi verso l'Eccellentissimo Senato, e della piena soddisfazione

anche delle mie direzioni, disse, che era al caso di darmene una luminosa prova. Mi significò adunque di avere ricevuta commissione espressa, e pressante *di esibire alla Repubblica una alleanza difensiva,* nella quale probabilmente prenderanno parte la Porta, e la Spagna. Si diffuse quindi nel volermi far conoscere, che questo era il *solo mezzo* adattato a porre argine agli estesi progetti delle due Corti Imperiali, secondati dall' Inghilterra, e sopra tutto a garantire la nostra Repubblica minacciata sopra ogni altra. Che allor quando piacesse all' Eccellentissimo Senato di entrare in secretissima negoziazione, sarebbe munito il Ministro di Venezia delle opportune istruzioni, e plenipotenze, onde avesse a trattare con chi meglio sembrasse a VV. EE., assicurando della più desiderabile propensione del Direttorio stesso, onde combinare un Trattato, che garantisca non solo in ogni occasione la indiminuta esistenza politica della Repubblica Serenissima, *ma nel procurar altresì alla stessa importanti vantaggi.* Analoga la proposizione alli discorsi tenuti dal Reis Effendi al Ralli è ben ragionevole il dedurre, che essi due Governi, e fosse anche la Spagna abbiano concertato di persuadere VV. EE. a far seco loro causa comune in affare, il quale, al dir vero, interessa presso che egualmente esse Potenze : e pur troppo ho motivo di temere, che dalla Porta stessa mi si abbia a fare, e quanto prima, delli ancor più serj eccitamenti. Parve a me nulla ostante di dovermi destramente sottrarre dall' esser apportatore di cosa non del tutto grata. Assicurai dunque il Sig. Inviato della molta compiacenza, che io provavo nel rilevare riconfermati li sentimenti amichevoli verso il Veneto Governo della Repubblica Francese, e la di lui particolar soddisfazione sulla mia condotta : che rispetto poi al grande affare, di cui egli mi faceva parola, senza entrare in estemporanee discussioni, almeno per ora incompetenti, mi s'embrava, dovesse questo essere esibito con altri mezzi, o con quello del Veneto Ministro in Parigi, o del Francese in Vene-

zia : ma senza lasciarmi proseguire, soggiunse il Signor Verninac, che era ben ragionevole si dovesse aprire la negoziazione a questa parte, dovendo questo Governo avervi un' immediata relazione. Mi rifletteva poi, che importando troppo di osservare il secreto, senza il quale invano si tenterebbe di condurre a felice termine li grandi affari, si contemplava in tal modo di non renderlo noto al Mondo per ora ad altri senza una necessità. Inutili tutte le fategli rimostranze, nel timore, che una maggiore resistenza potesse spiacergli, e produrre dei rapporti non grati al Direttorio, ho creduto di dover promettere, che sebbene mi fossero note le Pubbliche Massime di vivere in buona armonia con tutte le Potenze indistintamente, senza prendere ingerenza nei loro interessi, io avrei null' ostante secondati i di lui desiderj a condizione però, che mi fosse rimesso in iscritto quanto onorava di significarmi. Ritrovò egli la mia dimanda ragionevole, e dopo due giorni, mi fece tenere una nota assai significante, ma che contiene fatti pur troppo veri, come io stesso ebbi occasione di conoscerli nel lungo corso di questo difficile Ministero; ragione per cui ho dovuto più volte importunare l'Eccellentissimo Senato, e VV. EE.

Senza immorare sopra un tale argomento in questi momenti, rassegnerò intanto, che non reputo opportuno di accompagnare la Carta stessa direttamente all' Eccellentissimo Senato in timore, che non sia abbastanza osservato il secreto, tanto a giusta ragione raccomandato dal Sig. Verninac, e richiesto dalla natura dell' affare. Pur troppo, Eccellentissimi Signori, provo un vero rammarico nel sapere, *che sono a cognizione della Porta, e di alcuni di questi Esteri Ministri delle recenti Pubbliche deliberazioni, le quali meriterebbero il maggior secreto, e mi si fa credere, che esistino nelle mani del Reis Effendi le Copie.* Voglia Iddio Signore, che a così grave disordine, reso ancor più meritevole della Pubblica vigilanza nelle attuali difficili circostanze, si riesca finalmente di porvi un

qualche argine. Io rassegno adunque tranquillo la importante Carta a cotesto Supremo ossequiato Tribunale, unitamente all' uffiziosa bensì, ma avvertente riposta da me fatta, per l'uso che riputerà meglio convenire; e poichè interessa troppo, che non pervenghi questa ispezialità a cognizione della Corte di Vienna, ed un sicuro, e sollecito corso potendo anzi servire di norma alla Sapienza Pubblica nella ventilazione di altri vigenti affari, nè sembrandomi cosa prudente di spedire un Espresso; mezzo che potrebbe molto adombrare alcuno di questi esteri Ministri, li quali stanno molto oculati sulle mie direzioni, reputo assolutamente indispensabile di dovermi prevalere in questo caso estraordinario, e pressante della stessa Posta di Francia. Mi vi persuado tanto più e per le vicende senza esempio, alle quali vanno in ora soggetti li Plichi affidati a quella di Vienna, e perchè dovrei in tal caso servirmi della Cifra in una Carta scritta in Idioma Francese, ciò che nel tradurla può apportare imbarazzo, e confusione. Dopo un serio esame tenuto sulla mia condotta in questo delicato affare, mi sembra di dover essere abbastanza tranquillo. Senza esporre minimamente li Pubblici riguardi, esibisco un Documento comprovante li sentimenti del Direttorio Francese verso la Sereniss. Repubblica; offro l'adito di riconoscere fondatamente le vere tendenze delle principali Corti d'Europa, ed a qual grado sia nota altrui la vera politica nostra esistenza, e situazione; e dipender poi deve dall' arbitrio dell' Eccellentissimo Senato, e di VV. EE. il dare a cotesto Ministro Francese quelle risposte, che sembreranno meglio convenire al di loro Regio importante servigio. Desidero vivamente di non ingannarmi nelle mie presunzioni, e meritar io possa la clementissima approvazione di VV. EE., a cadauna delle quali bacio le mani.

Pera di Costantinopoli 9 Luglio 1796.

Ferigo Foscari Bailo alla Por. Ott.

V.

DEUXIÈME RÉCIT DE FOSCARI SUR CETTE ALLIANCE.

1796. 9 Septembre.

In ordine alle Leggi gl' Inquisitori di Stato hanno commesso al loro Segretario, che premessa la secretezza, e dato il giuramento debba leggere, e lasciare in copia a' Savj del Collegio per comunicare al Senato, quando, e se ad essi parerà, quanto segue.

Pervenuta al Tribunale una Lettera del N. H. Bailo alla Porta Ottomana, data 10 Agosto passato contenente riflessioni tutte Politiche, e relative alle azioni de' Francesi nello Stato, e specialmente nell' ultima parte, che dalla opinione concepita dagli Ottomani sullo stato militare della Repubblica possa venire maggior difficoltà nella trattativa degli affari, attese le circostanze relative al precedente Dispaccio del Bailo suddetto 9 Luglio passato, accompagnato dalla *Comunicata* 5 Agosto, e deliberazioni del Senato 30 detto, reputano gl' Inquisitori di Stato di comunicarla in copia ai Savj del Collegio per tutto ciò, che puo servire alla prudenza, e maturità loro, ed a norma de' Pubblici Consigli.

Traduzione dalla Cifra.

Sebbene io conosca perfettamente, che non sempre si deve tutto riportare a Pubblica conoscenza, allorquando massime ne possi ridondare un' ingrata sensazione, pure dalle vigenti ingrate circostanze io mi riputerei degno di biasimo dissimulando quanto in qualunque modo interessar può il Regio Ser-

vizio di VV. EE., e servir di norma alle sapientissime, e provide loro deliberazioni. Devo rassegnare in conseguenza un Colloquio in questi giorni tenutosi dal Sultano con li primarj suoi Ministri chiamati in serraglio per affari importanti, Colloquio, che mi fu poi comunicato sotto sigillo dallo stesso Reis-Effendi, alla di cui amichevole propensione io molto devo.

Fu il primo Sua Altezza nell' interpellare il Visir, se fosse vero, che li Francesi avessero impunemente occupato il Veneto Territorio senza ritrovarvi la benchè menoma opposizione, e se li Veneziani fossero stati costretti a trattenere il nuovo Bailo a Corfù per richiamare in Golfo la Nave, su cui era imbarcato. Rispose il Primario Ministro, che le notizie erano riportate con tale precisione ne' Fogli, e dalle voci generali, che non si potevano porre più in dubbio. Replicò allora il Sultano, che egli aveva sempre concepita un' idea più vantaggiosa delle forze delli Veneziani, nè si sarebbe giammai immaginato, che avessero essi bisogno di una sola Nave; senza ritrovarsi in guerra con alcuna Potenza marittima; che tenessero li loro Stati del tutto sprovisti di ogni Presidio. Ritrovarsi egli dunque ingannato sulli avuti rapporti relativi allo stato militare della Veneta Repubblica; e con qualche irritamento disse alli Ministri stessi che avessero in progresso ad essere più esatti ne' loro rapporti.

Cerco il Ralli di possibilmente mostrar d' ignorare così ingrate sopravvenienze, ma non potè in modo alcuno convincerlo; esprimendosi l'Ottomano Ministro in termini di sorpresa anco per non aver io fatta alcuna comunicazione alla Porta sul trattenimento del mio successore, accusa giustificata dal Dragomano coll' asserire costantemente, che ciò non era peranche a me noto. Previde intanto il provetto Dragomano, che la in ora svantaggiosa opinione concepita dalli Ottomani sullo stato militare terrestre e marittimo di VV. EE. possa sempre più rendere difficile la trattazione de' Pubblici affari

anche a questa Corte, e che autorizzerà il Governo ad una sempre maggiore incomoda elatezza. Crede pure, che contemplando il Sultano di condurre la Repubblica a stipulare l'Alleanza, di cui fa divoto cenno la precedente mia 9 Luglio, spiacerà di non ritrovare nella stessa la supposta forza attiva. Io non ardirò farmi leciti dei riflessi sull' importante argomento presenti già per ogni rapporto essendo questi abbastanza alla somma penetrazione dell' EE. VV. quindi nella compiacenza di avere adempito anche in questo incontro, e senza riserve al dovere preciso di Cittadino, e di Ministro; ho lo specioso onore di rassegnarmi con profondo ossequio.

Pera di Costantinopoli 10 Agosto 1796.

VI.

DÉPÊCHE DE QUERINI, AMBASSADEUR A PARIS.

Serenissimo Principe,

Li pretesti, che ordinariamente suol impiegare da qualche tempo questo Ministro delle Finanze per allontanare al possibile il momento di eseguire li pagamenti da questo Governo a tanti Individui Nazionali, e Forastieri dovuti, e non verificati ancora, suppor mi fecero, e a ragione fino da principio sospettare, che dovesse tener anche verso di me una egual direzione per conto del debito incontrato dall' Armata Francese in Italia verso di VV. EE., e de' Sudditi contribuenti. Reso inquieto dalla rovinosa posizione, in cui si trova questa Finanza maggiormente fatta palese dal Messaggio del Direttorio, che mi sono onorato di accompagnare nell' ultimo mio riverente Numero, e da quanto, rilevai nello *Species Facti* accompagnatomi nell' ossequiata Ducale 13 del decorso, molto più adombrato dall' intenzione di questo Governo sopra la verificazione di tal pagamento, ho creduto di mio preciso dovere di far tutte le maggiori indagini, onde riconoscere possibilmente, se ad onta che al presente mancano li mezzi di far quasi più alcun pagamento, vi sia almeno la volontà di pagare, o se fatalmente mancassero e gli uni, e l'altra. Io deposito nel seno della somma prudenza di VV. EE. quanto da me fu operato per ottenere quest' intento in mezzo agli ostacoli, ed infinite difficoltà, che s'incontrano qui per far scoperte di tal natura, le quali sono colla più grande gelosia tenute secrete. Io per altro mi sono diretto con la più grande circospezione, onde non compromettermi, come V V. EE. riscontreranno, e sfortunata-

mente mi riusci conoscere rapporto alla verificazione del sopra indicato pagamento quello, che con vero dolore dell' animo saro per rassegnare.

Mi sono abboccato con un Mercante Genovese da vario tempo da me conosciuto come uomo di probità, e che vive in stretta amicizia con un Deputato, che gode molto credito presso il Direttorio, e presso li Ministri del Governo, ed ho fatto ad esso Mercante credere d'aver ricevute varie istanze da Venezia da quelli che avevano fino ad ora provveduto, e provedevano tuttavia l'Armate Francesi in Italia, onde cercassi d'ottener in qualche maniera il loro pagamento; che se fossero stati sollecitamente imborsati delle summe, che andavano Creditori da questo Governo, io avevo la facoltà di prometter in ricompensa a chi si avesse interessato a tal affare un sei per cento, e forse anche più sopra la totalità del pagamento, che fosse per essere fatto. VV. EE. perdoneranno, se mi sono preso un tal arbitrio, ma la esperienza pur troppo ora fa conoscere, che non sia più possibile, quando si passa per mano privata, mezzo per altro sempre più efficace d'ogni altro per poter quì riuscire in affari, spezialmente di tal natura, senza la sopra indicata condizione. Io pregai dunque quel Negoziante di volersi impiegare in questo affare indicandogli il modo, come doveva contenersi, le ragioni, che doveva addurre per far conoscere, che questo Governo per giustizia, e per proprio interesse non poteva dispensarsi di far eseguire il pagamento; e mi assicuro, che fra pochi giorni sarebbe venuto a darmi una qualche risposta. In fatti tre giorni sono, venne a riferirmi, che aveva fatta come da lui la mia proposizione ad un Deputato suo Amico molto influente con li Ministri, e Membri del Governo, il quale aveva di buon grado assunta sopra di se la direzione di quest' affare, che si era abboccato in primo luogo col Ministro della Guerra per riscontrare il modo, come doveva dirigersi per reclamare il sopra indicato pagamento, che il

Ministro della Guerra gli rispose, come deridendolo delli passi, che per tal affare faceva, meravigliandosi, come un uomo, come Lui, che conosceva l'intenzione del Governo, e le massime sopra tal proposito, da quello stabilite, si fosse posto in pensiere di far rimborsare li Veneziani. Che doveva prima di tutto sapere, che il Ministro delle Finanze non poteva ora far alcun pagamento, mentre la Cassa Nazionale non aveva neppur per poter soddisfar agl' interni urgenti bisogni; ma che quando anche vi fosse la possibilità, doveva non ignorare ch' era ferma volontà del Governo, che le Armate d'Italia, non dovessero costar niente alla Repubblica per mantenerle, e che li Veneziani reclamavano inutilmente il loro pagamento. Quel Deputato gli fece sentire l'ingiustizia di tal determinazione riguardo d'una Nazione Amica, e Neutrale, ch' era dell' interesse del Governo non disgustare, mentre potrebbe essere costretta per mancanza de' dovuti rimborsi di sospendere ulteriori somministrazioni all' Armata Francese. Il Ministro a cio rispose, dicendo ch' era tutto vero, quanto esso Deputato diceva, ma che decisamente non si voleva pagare, e che a qualunque evento all' Armata francese non mancavano mezzi di procurarsi quello, che poteva ad essa occorrere. Finalmente dopo un lungo Dialogo sostenuto fra questi due Soggetti, il Ministro della Guerra gli disse, che solo dal General Buonaparte si avrebbe potuto ottener qualche cosa, e che se avesse potuto aver una Lettera del Direttorio, che appoggiasse quest' affare presso quel Generale, avrebbe forse potuto sperar qualche cosa, ma che dubitava molto, che avesse potuto conseguirla. Seguito a dirmi il Negoziante, che quel Deputato, come che essendo molto ben veduto, ed amato da varj membri del Direttorio non esito di portarsi immediatamente a riconoscere da Essi, se poteva ottenere dal Direttorio la promessa almeno, che quel pagamento sarebbe stato verificato in qualche modo in seguito, o se avesse potuto conseguire la sopra indicata Lettera diretta

al General Buonaparte. Gli fu risposto da tre Membri del Direttorio presso a poco, come gli aveva parlato il Ministro della Guerra, e gli fecero sentire in oltre, che non erano in grado di rilasciargli la Lettera, che ricercava per quel Generale, mentre non poteva il Direttorio compromettersi, stante che poteva forse il Generale Buonaparte non essere in caso di dar esecuzione a questa Lettera, e che il Governo non avrebbe in allora saputo come insistere per costringere quel Generale Vittorioso, e verso del quale erano obbligati ad avere tanti riguardi; che se per altro nella vicenda delle cose, si fosse presa la determinazione di pagar alli Veneziani o in tutto, o in parte il loro credito, Esso Deputato sarebbe stato avvertito.

Ecco, Eccellentiss. Signori, quello, che col più vivo rammarico da questo mio secreto maneggio mi è riuscito di rilevar in questo ingratissimo affare che pur troppo si confronta con quanto fu detto all' Eccellent. Sig. Provveditor Estraordinario in Terra-ferma sopra questo proposito dal General Buonaparte, e Commissario Saliceti. Sfortunatamente risulta dalla direzione, che sembra tenere questo Governo, che verificar voglia velatamente verso l'Eccellentissimo Senato, che in questa Guerra ha costantemente, e con ogni esattezza adempito alli doveri della Neutralità, e dell' amicizia verso la Repubblica Francese, quello fece, e continua a fare apertamente verso quei Paesi, che nella presente Guerra presero parte contro di Essa; e che gli Stati di VV. EE. debbano essere contro ogni diritto, e giustizia pur troppo *anch'essi soggetti alla generale distruzione ed espilazione*, che, come mi sono onorato d'indicare nel mio riverente N. 101, era stato deciso, che dovessero assoggettarsi le Nazioni d'Italia alla Francia Nemiche.

Prima di chiudere quest'ossequioso mio, debbo alla Sapienza dell' Eccellentissimo Senato rassegnare un' altra interessante scoperta, che, due giorni sono, mi riusci di poter fare. Tutti questi Deputati delle Città di Milano, Bologna, e Ferrara, che

qui sono, sollecitavano da più di due mesi, e unitamente, e separatamente a voce, ed in iscritto questo Governo, accio volesse manifestar la sua volontà circa l'accordar, o no, ad esse una Garantia, che assicurasse quella libertà, che respettivamente loro era stata accordata dal General Buonaparte. Alcuni giorni sono il Ministro delle Relazioni Esteriori li fece tutti invitare a Casa sua, e loro significo, che il Governo Francese aveva determinato di formarsi in Italia degli Amici, che gli potesser essere utili, e non a carico, che non voleva comprometter la sua garantia per conto di Città isolate, non legate da un reciproco interesse, e per conseguenza per se stesse deboli, e incapaci di formar da se sole la più leggiera resistenza; che percio Egli era incaricato di significar a tutti essi Deputati, che se le Città, che rappresentavano, volessero unirsi insieme a formar una sola Repubblica, allora il Governo Francese avrebbe contro chiunque garantita la di Lei libertà, e sicurezza, e non altrimenti : che per conseguenza niente ora il Direttorio poteva stabilire, ed avrebbe prese le sue determinazioni a norma delle risposte, che avrebbero in seguito essi Deputati fatte a Lui significare. Dietro questa verbale significazione sono subito da quì partiti due Deputati di Bologna, e uno di Milano per portarsi alle loro respettive Città, e quei di Ferrara hanno spedito un Espresso. Cosa sarà per risultare VV. EE. saranno forse a portata di saperlo prima, che giungano le determinazioni di queste Città a Parigi. A quello mi fu riferto, li Bolognesi sdegnano di unirsi, mentre temendo, che la Sede del Governo di quest' immaginata Repubblica sarà facile nella Città di Milano, cosi non vogliono, che quella di Bologna diventi Città secondaria, e dipendente.

Di quanto ho l'onore di far sopra questo interessante rapporto presente all' autorevole conoscenza di VV. EE., io posso garantir la verità, mentre mi è riusciuto di ritrarlo da un fonte sicuro, e degno di tutta la Fede. Grazie.

Parigi 3 Settembre 1796. ALVISE QUERINI.

VII.

DE L'ÉCHANGE DES PAYS.

QUERINI AUX INQUISITEURS.

Serenissimo Principe,

La più interessante, e la più delicata di tutte le commissioni, che l'Autorità Sovrana di VV. EE. hanno finora rilasciato alla divota mia obbedienza, si è senza dubbio quella, contenuta nella venerata Ducale 27 Agosto ultimo decorso. Ingiunge questa al Cittadino mio zelo il dovere d'impiegare la mia attenta cura, e sollecitudine, onde rilevar possibilmente tutto cio, che nelle negoziazioni di Pace, che a quell' Epoca si prevedeva solo, che in seguito dovevano verificarsi; potesse aver rapporto alli Pubblici delicati riguardi, e di prestarmi altresi con ogni studio a divertire, o ad allontanare tutto quello, che compromettergli, ed offenderli potesse.

Io non ho veramente negletta finora ogni attenzione, e possibile diligenza, onde ottenere un cosi importante oggetto, come l'autorità dell' Eccell. Senato puo riscontrare dagli ossequiosi miei Dispaccj 28 Settembre, 23 Novembre prossimi passati. Non ostante inquieto sempre l'animo mio rapporto a tale delicato argomento non ho tralasciato mai ogni tentativo, onde penetrare in mezzo al più rigoroso mistero ad oggetto di riconoscere con qualche fondamento, e precisione, se nelle proposizioni, o ricerche, che dalle Potenze Belligeranti potessero essere reciprocamente fatte per concretar la Pace, che finora si tenta inutilmente di donar all' Europa, esser vi potesse qualche disposizione invogliente li sopraddetti Pubblici riguardi. Mi è riuscito di scoprire cosa, che il solo ti-

more, che possa verificarsi, sarà per amareggiare estremamente l'animo di VV. EE., e che per dovere io non posso dispensarmi di rassegnarla col più vivo rincrescimento all' autorevole conoscenza dell' Eccellentissimo Senato. Una Persona, che giornalmente frequenta un Membro del Direttorio, ed anzi è tra quelli, che formano la sua privata Società, mi assicuro con tutta asseveranza, d'aver inteso a pronunziare dallo stesso Soggetto un discorso, dal quale chiaramente appariva, che tale era l'interesse, che il Governo Francese metteva nel conservare a qualunque costo la Belgica, ch'era disposto d'accordar all' Imperatore qualunque compenso, e giacchè era impossibile di poter conceder alla Casa d'Austria il possesso della Baviera a motivo dell' opposizione decisa, che a tal progetto faceva il Re di Prussia, il Direttorio permetterebbe all' Imperatore di compensarsi in vece sopra tutte quelle Provincie, che oltre la Lombardia, gli potessero in Italia convenire; e mi aggiunse, che specialmente indico sopra quelle che al Veneto Dominio sono soggette : e che anzi il General Clark ne aveva a tal effetto ricevute le relative istruzioni e commissioni.

Io, come doveva, li mostrai tutta li ripugnanza a credere quanto si sforzava d'assicurarmi, ma, come è naturale, getto nell' animo mio la più amara inquietudine. Questo fatal progetto non è riuscito nuovo alla mia conoscenza, come non deve a quella dell' Eccellentissimo Senato, mentre dal mio dovere fu ne' stessi precisi termini col riverente mio Dispaccio 10 Gennajo dell' anno scorso, alla di lui autorità rassegnato. Ma dopo quello, che sopra tal delicato rapporto aveva ultimamente riconosciuto, ed a VV. EE. rassegnato col riverente mio Dispaccio 28 Settembre ultimo decorso, non mi sembrava di potermi persuadere, *che da questo Governo contro ogni buon principio si tentasse di tradire in si fatto modo la buona fede, ed abusare si volesse della Religione d'una Potenza amica, e neutrale.*

Nonostante l'importanza, e gravità della cosa, l'asseveranza, colla quale mi fu riferita, mi pose alla necessità di non dover lasciar scorrere un solo istante senza cercar di conoscere veramente, se potesse esser vero quello, che in quel momento dall' indicata persona mi si voleva far supporre. Credei di dovermi subito dirigere al Direttore Rewbel, che è quello, che tra li componenti il Consiglio Esecutivo mi riguarda più degli altri con qualche maggior distinzione, cogliendo la circostanza di doverlo trattenere sopra quanto mi venne dall' autorità Pubblica commesso nell' ultima inchinata Ducale rapporto la condotta dell' Armata Francese tenuta recentemente in Verona, e Bergamo, e di cui resi conto a VV. EE. in altro separato Dispaccio. Gli dissi come da me nel terminar la conversazione, *che io chiaramente conosceva dalla direzione, che dal Direttorio si è creduta di tenere verso la Repubblica di Venezia fin dal momento, che le sue Armate entrarono nei di Lei Territorj, che si voleva abusar della di Lei buona fede : che veniva eccitato bensì il Governo, e la Nazione Veneta alla costanza, ed alla sofferenza, per poter più a lungo pesar sopra quelle Provincie, e li di loro abitanti, e che mi sembrava pur troppo chiaro, che il premio, che infine si tenterà di riservare alla Repubblica di Venezia, sarà il permettere, che si attenti alla di Lei Sovranità Territoriale a peso dell' attuale sua politica esistenza.*

A questo discorso, che io credei di accompagnare con quelle riflessioni, che nella supposizione della cosa mi sembrarono opportune, onde fargli sentire l'ingiustizia di tal direzione, ed il danno, che da questa ne derivava in seguito anche agl' interessi della Francia stessa : Egli mi rispose, *che non credeva, che esistesse un tal pensiere nel Direttorio Esecutivo, che la Repubblica di Venezia continuasse a mantenersi Neutrale, che il di Lei Governo perseverasse a condursi saggiamente, che la Nazione allontanasse possibilmente il sospetto di essere favorevole agli Austriaci, ed Egli mi garantiva, che nessuna notivà sarà per nascere ad offesa, e danno della mia Repubblica.*

Non mi diede luogo ad aggiungere altra cosa, e sciogliendo con tal risposta la Conferenza non mi potè riuscire di rilevare altra cosa sopra un tal delicato, ed interessante rapporto. Le parole di quel Direttore dovrebbero darmi sufficiente argomento, onde assicurar VV. EE. dell' insussistenza del riferitomi progetto, tento più, ch'Egli è quello presentemente, che nella Parte Politica ha la maggior influenza nel Consiglio del Direttorio; ma la *Sapienza di VV. EE. da tutta la sfortunata serie delle cose corse ben facilmente dedurrà, quanta poco fiducia portarsi debba alle asserzioni di questo Governo, il quale finora fece dipendere solo le sue direzioni dall' eventualità delle circostanze, e del proprio interesse, ben facilmente abbracciando qualunque pretesto, e le più leggere apparenze, onde attribuirsi il diritto di agire in modo totalmente contrario a quello, che per ogni principio di ragione, e di giustizia gli converrebbe di fare.*

Io non cessero d'impiegare tutto me stesso, onde poter riconoscere, se questo fatal progetto veramente esista; e fino a qual termine si tenti di far giungere la Pubblica calamità. Così, come ardentemente lo desidero, io potessi riconoscere del tutto lontano dal vero quanto mi fu fatto temere, giacchè sembra ormai decisa un' altra Campagna, e che per conseguenza non sarà presentemente per verificarsi alcuna conclusione di negoziazioni, v'è luogo a sperare, che in tanto il tempo, sopra tutto la rinnovazione del nuovo terzo del Corpo legislativo, e d'un membro del Direttorio, faccia forse alterar il sistema presente d'esterna Politica, da questo Consiglio Esecutivo finora seguita, e lasci luogo ad un qualche favorevole cambiamento all' attuale stato di cose sommamente pericoloso, ed imbarazzante li Pubblici Sovrani riguardi. Grazie.

Parigi 25 Gennajo 1796. M. V.

ALVISE QUERINI.

VIII.

CONFÉRENCE DE PESARO AVEC LALLEMENT, MINISTRE DE FRANCE.

Serenissimo Principe,

La gravissima e delicata commissione ingiuntami col rispettabile Decreto 4 Febbrajo corrente di rappresentare a questo Ministro di Francia il desolante prospetto delli ingrati emergenti, dalli quali si trovano afflitte varie Provincie per parte delle sue Truppe, tanto per eccedenza delle moltiplicate requisizioni, quanto per li modi violenti, co' quali vengono esatte, ed in oltre per gli orrori, che l'indisciplina delle truppe medesime si permette di esercitare a danno delle persone, e delle proprietà degl' innocenti sudditi, massimamente delle campagne, con saccheggi, depredazioni, ed incendj, somministro ripetuto costante esercizio alla mia obbedienza in varie Conferenze col Ministro medesimo, il resultato delle quali più tosto che a parte a parte ho creduto conveniente complessivamente rassegnare alla Pubblica autorità.

Munito di tutti li più dettagliati riscontri, avanzati dall' esattezza de' Pubblici Rappresentanti, ho giudicato, che le commessemi rappresentazioni in vece di versare sopra cenni astratti, dovessero maggior forza ricevere dall' appoggio delli dettagliati documenti, che ho voluto, che venissero a parte incontrati dal Ministro medesimo, e che di fatto non lasciarono di produrre nel di lui animo la più sensibile impressione a grado tale, che più d'una volta me ne fece sospendere la lettura, dimostrandosi vivamente penetrato, e commosso. Approfittando pero di tale impressione non lasciai d'insinuargli,

che in mezzo al più amichevole impegno dimostrato da tutti i sudditi per provedere nei modi possibili al mantenimento dell' armata Francese, per lo più corrisposto con li modi li più duri, e violenti, la lunga sua stazione nelle nostre Provincie, e molto più l'enorme eccedenza delle requisizioni, e l'aperta dilapidazione, e scialacquo de' generi più necessarj alla vita andava riducendo le Provincie medesime nella fisica impossibilità di continuar a prestarsi col medesimo fervore alla continuazione di queste somministrazioni. Che due soli spedienti vi erano per ravvivare ne' popoli l'attività; l'uno, che venissero finalmente corrisposti dalli Commissarj li mezzi pecuniarj, come era di stretta giustizia, per l'acquisto de' generi; e l'altro, che le requisizioni restassero circoscritte nelle misure corrispondenti alli reali bisogni, e non moltiplicate ad eccendenza d'all' arbitrio, ed avidità de' Commissarj.

Quanto ai pagamenti, sulli quali non ho giammai ommesso d' insistere da otto mesi a questa parte, non ritrassi, come era ben previsibile, se non le *consuete abondantissime frasi : sempre però vuote di effetto;* che conosceva la giustizia delle mie petizioni, che il suo Governo non lascierebbe certo di soddisfare il debito contratto, ma che al presente gli mancavano i mezzi assolutamente, e solo in quest' occasione mi aggiunse, avendo forse in vista le possibili convenzioni con altri Principi d'Italia, che si lusingava esser prossimo il momento, che venisse un tal debito almeno in parte soddisfatto. Conoscendo pero per una troppo trista esperienza l'inutilità di ulteriore insistenza sopra quest' articolo, mi restrinsi a procurare almeno, che un qualche ordine, e misura si introducesse nel fatto delle requisizioni, onde risparmiare l'esistenza de' generi di prima necessità, de' quali cominciano pur troppo a scarseggiare le Provincie, e nel medesimo tempo rendere possibilmente men pesante lo sborso del danaro. Quindi col confronto delle requisizioni per la

colonna del General Massena, esistente in Bassano, mi riuscì di convincere evidentemente il Ministro, che per la medesima truppa si ripetevano, e sempre in misure eccedenti le somministrazioni in tre o quattro diverse località; il che certo non poteva aver per oggetto il suo sostentamento, ma solo procedeva dall' arbitrio, e dall' avidità de' Commissarj, i quali senza alcun riguardo si permettevano di fare il più turpe, e dannato mercimonio.

Avendo però potuto condurre la mia rappresentazione a solo carico di tali figure, non venni più da alcun riflesso prudenziale trattenuto a spingerla con tutta l'efficacia, e con li più vivi colori desunti dall' evidenza de' fatti.

Già in altre conversazioni aveva traspirata la mala di lui persuasione della condotta di tali persone, ma in questa egli mi si aperse col tuono più deciso, aggiungendomi, che queste facevano l'obbrobrio di sua Nazione, e dell' Armata, che la rendevano odiosa e detestabile a tutte le popolazioni, e che tale era pure l'intimo sentimento dello stesso General Buonaparte, il quale non lasciava mezzi intentati per porre freno alle loro rapine. E perchè, io gli soggiunsi, non si potrebbe di costoro prescindere nella circostanza, che ovunque si trovan le armate, già li capi e Deputati delle Città, e delle Comunità per quanto le] loro forze il consentano, si prestano con tutto l'impegno alle loro occorrenze? Perchè non possono a questi direttamente significare le precise loro esigenze li Comandanti senza l'interposizione de' Commissarj?

Sviluppando col maggior dettaglio tale idea si mostrò il Ministro disposto a secondarla in modo, che si assunse l'impegno di presentarla con tutta l'efficacia, e col maggior appoggio al General Massena, il quale rappresenta il solo Capo di tutto l'Esercito, che si trova in queste più vicine Provincie, lusingandomi, che non disperava, che venisse da lui ben accolta. Ma dopo ch' Egli verificò una tale insinuazione, le posteriori

Lettere dell' Eccellentissimo Rappresentante di Bassano, le quali significarono con quale eccedenza di misure, e con quale violenza di modi alla presenza del Rappresentante medesimo si era lo stesso Generale direttamente rivolto alli Provveditori e Deputati di quella Città, mi fecero conoscere, che l'immaginato espediente era ben lontano dal partorire il contemplato effetto.

Quindi veduto nuovamente il Ministro, lo chiamai ad un più preciso rischiaramento de' ragionamenti, tra noi corsi, lagnandomi seco lui, che in vece di alleggerirsi per l'immaginato espediente li pesi, e le calamità de' sudditi, queste anzi si andavano ogni giorno più aggravando, e che mentre da noi incessantemente si studiavano le forme di condurre le corse alla maggiore tranquillità, e moderazione, parea, che li Direttori delle Armate dalla medesima rettitudine delle nostre intenzioni traessero pretesto per accrescere le loro vessazioni. Non potendo il Ministro nulla opporre alla ragionevolezza di questa mia doglianza, mi promise di nuovamente scrivere al General Massena colla maggior efficacia, e con tal precisione, che non lasciasse adito a sinistre, o arbitrarie interpretazioni.

Ma quando mi lusingava di ricevere una risposta soddisfacente, o almeno di vedere col fatto in qualche parte conseguito l'oggetto da me contemplato, mi trovo nella giornata di jeri nuovamente, ed improvisamente chiamato ad un nuovo colloquio, il di cui tenore mi parve così strano, e delicato, che ritardare non posso un momento a farne all' Eccell. Senato la riverente esposizione.

Mi significò adunque il Ministro d'aver avuta precisa commissione dal General Massena di comunicarmi, che la locale sua conoscenza delle Provincie, nelle quali per le militari sue operazioni è costretto di trattenere in ora la sua Armata, lo aveva pienamente convinto, rendersi impossibile alle forze delle Provincie medesime, esauste già dal flagello della guerra da varj mesi di poter provedere alle occorrenti somministrazioni.

mancare in esse effettivamenti li generi li più necessarj, e mancarvi li mezzi per acquistarli altrove. Che conveniva provedere al sostentamento delle Truppe per togliere alle licenza militare i pretesti di arbitrariamente, e indistintamente vessare li Popoli, e che perciò precisamente lo incaricava di prender meco a tal oggetto delle pronte, e precise intelligenze. Sorpreso da questo nuovo genere di discorso, io gli risposi, che era per una parte ben contento, che lo stesso suo Generale riconoscesse col fatto quelle verità, che io gli aveva varie volte rappresentante : che Terrirorj, per se medesimi abbastanza fertili, ed ubertosi, erano stati a tale desolazione condotti dagli arbitrj, e dai disordini delle estere Truppe, e che nè l'umanità, nè la giustizia consentivano, che si esigesse dalle Popolazioni ciò, che esse non potevano in alcun modo somministrare, e molto meno, che venissero verso di Esse usati atti ostili, e violenti per il solo oggetto della lor impotenza. Ma quanto alle intelligenze, che egli era insinuato di prender meco, io non ero autorizzato, se non a ripetergli ciò, che la costante, ed esatta Neutralità, professata dall' Eccellentissimo Senato, lo aveva determinato di commettere a' suoi Sudditi di usare verso l'estere Truppe tutti que' tratti di amichevole Ospitalità, che fossero conciliabili con le loro forze : che a questo Pubblico precetto si era col fatto la rassegnazione de' Sudditi conformata con li più pesanti, e quasi incredibili sacrifizj, per allievare i quali non aveva neppure la paterna carità del Senato ommesso di tratto in tratto di far ad essi sentire gli effetti della sua beneficenza, ma che certo di più non era permesso nè di esigere, nè di ricercare da un Principe amico, e Neutrale.

Egli ben comprese tutta la forza della mia risposta, ma partendo dal principio della necessità, che all' Armate non mancassero li necessarj sostentamenti, cercò di novamente condurmi sopra tale argomento, indicandomi, che vi potrebbero essere de' modi tendenti a conciliare quest' inte-

ressantissimo punto con qualche soddisfazione delli riguardi reciproci. Io non potei allora trattenermi dal rimarcargli quanto era sempre vuoto di effetto ciò, che tra noi in più occasioni venne concertato per promuovere la buona disciplina, e l'ordine delle sue Truppe, e quanto con le manifestate sue eque disposizioni era sempre in contraddizione il fatto delle Truppe medesime, e la condotta de' suoi Comandanti; e quindi nessuna maggiore fiducia di buoni effetti non mi era permesso neppure in quest' occasione di coltivare.

Non dissimulando Egli la poca influenza, che ben conosceva d'avere sopra lo spirito de' Comandanti militari, massimamente quando non poteva ad essi spiegare li suoi pensamenti, se non col mezzo poco efficace d'uno scritto, mi offrì lo espediente d'insinuare al General Massena di spedirgli un qualche Uffiziale di distinzione, munito di facoltà per potersi seco lui abboccare, e quindi mi propose, che tale abboccamento si eseguisse alla mia presenza, onde le cose concertate, quando ottenessero la mia persuasione, riportassero con maggior sicurezza l'intiero suo effetto.

Io non gli lasciai sviluppare neppure tale idea, ma gli soggiunsi tosto, che non ero dall' Eccellentissimo Senato nè commesso, nè autorizzato di trattare se non con esso Lui, che io trovava lodevole il suo impegno di abbocarsi o col General Massena, o con qualche Uffiziale da Lui destinato per esporre a voce tutte quelle riflessioni, le quali difficilmente si potevano esprimere in una Lettera, ma che a tale abboccamento a me non era permesso in alcun modo d'intervenirvi. Vedendo l'insuperabile mia fermezza, e prevedendo, come Egli si spiegò, che da tale colloquio, verificato alla mia presenza non potevano se non derivarne utili effetti all' oggetto della reciproca buona intelligenza, m'impegno di non lasciare almeno di presentare questo suo pensiero a VV. EE. per dipendere poi intieramente dalle sapienti ed autorevoli loro prescrizioni.

Se la novità, e la stranezza della ricerca mi rese difficile ad assumere anche questo semplice impegno, non ho però creduto di poter tenere a mio carico la responsabilità di sottrarlo alla Pubblica cognizione. Ben conosco per l'ultima parte i pericoli in un colloquio sopra un punto di tanta rilevanza, e di tanta delicatezza, ed egualmente comprendo esser la proposizione del Ministro diretta a lasciare a mio carico almeno una parte del digladiamento con li Direttori delle Armate per giustificare se stesso, e torsi d'addosso il maggior peso della responsabilità, quando pure non coltivasse in oltre il pensiero di assicurare con delle forme più solenni, ed impegnanti il mantenimento della Truppa. Ma se dall' altro canto da tali intelligenze sorger potessero in mezzo all' orribile aspetto del presenti angustiosissime circostanze spedienti atti a conciliare con le eminenti massime politiche dell' Eccellentissimo Senato gl' importanti oggetti di sua Economia, e quelli delicatissimi del possibile sollievo, e della tranquillità de' suoi Sudditi, troppo grave sarebbe il mio rimorso d'aver a questi chiuso ogni adito per l'inflessibile mia fermezza nel resistere di presentare un tal progetto alla Pubblica autorità.

La somma sapienza di VV. EE. bilanciando tutti li pericoli dell' adesione, o del rifiuto, vorrà dirigere l'obbedienza mia con la sicura scorta delle precise loro commissioni, le quali ben conosceranno, quanto importi, che siano sollecite, giacchè nel caso che secondata venga dal General Massena la petizione del Ministro colla spedizione d'un Uffiziale, questa potrebbe assai sollecitamente verificarsi, e quindi fra brevi istanti potrebbe dal Ministro medesimo venirmi rinnovata la ricerca del progettato abboccamento. E se venissero VV. EE. nella determinazione di autorizzarmi a prestarmici, oso col maggior fervore dello spirito d'implorare dalla loro grandezza le più chiare, e dettagliate istruzioni, onde in tanta gravità, e delicatezza di argomento, e nella forma insolita di tale trattazione, sostenuto il mio animo da si valido presidio possa

con minor trepidazione tutto occuparsi a promuovere, e possibilmente assicurare li veri oggetti del reale servizio dell' adorata mia Patria. Grazie.

Venezia li 23 Febraro 1897. M. V.

Francesco Pesaro K. Pr. Deputato.

IX.

INTERROGATOIRE

DE QUERINI PAR LE COLONEL PASCALIN AU CHATEAU DE MILAN.

1. Se ha conosciuto un certo Wiscovich?

1. Si.

2. Quando lo ha conosciuto, e da chi fu presentato?

2. Quando il Querini arrivo a Parigi come Ministro della Repubblica di Venezia il Wiscovich gli si presento, come tutti gli altri Sudditi Veneti, e cio fu alla fine del mese di Luglio 1795.

3. Quando ha principiato ad aver affari con lo stesso?

3. Nel mese di Marzo 1797.

4. Se aveva egli rilasciati al Wiscovich de' Biglietti per seicento mila Franchi?

4. Si.

5. Se aveva ricevuto dallo stesso il valore de' medesimi?

5. In nessuna maniera; mentre essi sono stati segnati dietro una convenzione passata tra il Wiscovich ed esso Querini.

6. Se il Querini credeva di poter con questa summa corromper il Governo Francese?

6. Il Querini non ha mai avuta l'intenzione di corromper il Governo Francese. Il Wiscovich dopo lunghe, e replicate istanze allo stesso Querini fatte fare per esser ascoltato, essendogli finalmente riuscito, gli propose, che se il Governo di Venezia avesse voluto far il sagrifizio di 600,000 Franchi, avrebbe esso Wiscovich con cio il mezzo di condur un Membro del Direttorio a dichiararsi favorevole ai di lui interessi : gli diede ad intendere esso Wiscovich in seguito, che il Consiglio

del Direttorio Esecutivo stava discutendo, se dovesse lasciar verificar intieramente, o pure far del tutto cessare la Rivoluzione ne' Veneti Stati, che già aveva cominciato ad effettuarsi in alcune Città della Terra ferma. Un giorno poi venne a dirgli, che in quel momento li Membri del Direttorio erano sopra tal articolo divisi tra loro d'opinione, e che per far decider la maggiorità di essi alla cessazione della Rivoluzione, si rendeva necessario, ch' esso Querini promettesse di dar le seicento mila lire Tornesi. Siccome il Querini aveva preciso ordine del suo Governo di far qualunque sagrifizio per un tanto oggetto, percio fu costretto di prometter al Wiscovich, che se veramente avesse ottenuto quanto gli faceva sperare a favor del suo Governo, e che gli avesse fatta tenere la Lettera autentica, che il Direttorio fosse per tal oggetto per scriver al General Buonaparte, allora avrebbe rilasciati al Wiscovich de' Biglietti per la ricercata summa.

7. Se il Wiscovich fece sperar al Querini di render interessato per la Repubblica di Venezia col mezzo di tal summa tutto il Governo Francese?

7. Il Wiscovich non gli parlo, che d'un sol Individuo di esso Governo.

8. Quali Individui erano quelli, che il Wiscovich prometteva di sedurre?

8. Il Wiscovich non gli parlo, che d'uno.

9. Se il Querini aveva segnati que' Biglietti ad oggetto di tal corruzione?

9. Risposta, come all' Articolo 6.

10. Con quanti Membri del Direttorio diceva esso Wiscovich d'esser legato?

10. Con un solo.

11. Se riconosceva, che il Wiscowich gli avesse data una Nota concepita ne' seguenti termini ec.?

11. Il Wiscovich s'era obbligato di consegnar al Querini l'autentica lettera, colla quale il Direttorio Esecutivo doveva co-

mandar al General Buonaparte di far cessar intieramente l'incominciata Rivoluzione nelli Veneti Stati, e nel tempo stesso di verificar quanto esso Querini aveva ricercato colla Memoria 23 Germinale anno 5, nella Nota accennata, e ch' Egli aveva fiduciariamente allo stesso Wiscovich consegnata : dietro alla consegna poi al Querini di questa lettera, doveva seguir dal canto suo la segnatura delli *Biglietti.* Ma dopo varj pretesti, ed addotti motivi il Wiscovich non gli diede mai, ne la lettera del Direttorio, ne la copia autentica, ma solamente la sopra riferita Carta, che principia e termina come sopra ec. Nel principio poi di questa Carta v' erano le parole a stampa *Directoire Executif* : ed il Wiscovich glie la diede come una Carta autentica, colla quale a senso suo veniva comprovato, che la Lettera, dal Querini ricercata, era stata dal Direttorio scritta. Ad onta che il Querini facesse, come di ragione, molta difficoltà a sottoscriver in conseguenza di questa Carta li Biglietti, ne fu poi obbligato in vista anche di alcune minaccie fattegli sentire dal Wiscovich allora quando rifiutasse ancora di segnarli. Questi avevano la Data d'un mese al pagamento ricercato, per poter riconoscer, se si fosse verificato, quanto era stato a lui promesso. Ma vedendo egli in seguito, che niente pur troppo si effettuava di quanto lo si aveva assicurato, che era stato commesso al General in Capo Buonaparte, che anzi relativamente al Veneto Governo, e Stato tutto andava alla peggio, ed avendo in oltre negli ultimi giorni innanzi la scadenza de' Biglietti ricevuto l'ordine dal Direttorio Esecutivo di allontanarsi da Parigi, si accorse chiaramente d'esser stato ingannato dal Wiscovich. Il Querini chiese allora replicatamente allo stesso la restituzione delli Biglietti. Il Wiscovich sotto varj pretesti si rifiuto di restituirglieli. Non potendo il Querini obbligarlo, lo costrinse per altro di far sotto la copia legalizzata della sopra indicata Carta (mentre l'originale lo aveva subito spedito al suo Governo) la dichiarazione, ch' esso Wiscovich segno di sua mano, colla

quale confessa d'aver ricevuti li Biglietti per l'assicurazioni date dell' esecuzione di quanto stà espresso nella Memoria 23 Germinale an. 5, nella Carta stessa accennata. Questa dichiarazione si esprime, come segue ec... Signé Wiscovich.

12. Se il Querini, o egli stesso o col mezzo de' suoi Mandatarj avesse esborsata tutta la summa, o parte delli seicento mila Franchi?

12. Il Querini, nè egli, nè per alcun mandatario aveva soddisfatto nè in tutto, nè in alcuna parte li surriferiti Biglietti, ed anzi quando gli furono presentati in Venezia nel Luglio decorso 1797, Egli li protestò nella totalità della somma.

13. Se esso Querini avesse comunicato quest' affare al Ministro Plenipotenziario di Toscana a Parigi?

13. Si.

14. Se questo Ministro gli avesse dato il consiglio d'obbligar il Wiscovich a fargli una dichiarazione, colla quale si fossero resi nulli i Biglietti?

14. Il Ministro Plenipotenziario di Toscana non aveva al Querini dato alcun consiglio sopra tal particolare, ma bensì il Querini aveva allo stesso comunicato d'aver fatta segnar la dichiarazione indicata nell' interrogazione undecima, che fu tutto quello, che pote in quei momenti dal Wiscovich ottenere.

15. Perche non avesse seguito questo consiglio?

15. Riposta come sopra.

16. Se aveva comunicato a quel Ministro il nome del Soggetto, che il Wiscovich si prometteva di render favorevole agl' interessi del Veneto Governo?

16. Gli sembrava di no : ma non poteva assicurar, mentre la distanza del tempo non gli faceva sovvenir una tal circostanza.

17. Se il Wiscovich avesse in seguito voluto entrare con esso Querini in altre Negoziazioni per summe maggiori, onde disponer tutti li membri del Direttorio a favor del Governo di Venezia?

17. Quando gli affari della Repubblica di Venezia andavano di male in peggio, il Wiscovich fece al Querini delle nuove proposizioni per la summa di sei ad otto Millioni, onde poter ottener il quì accennato oggetto.

18. Se il Querini avesse conoscenza, che esso Wiscovich avesse avuto Negoziazioni con altri Ministri?

18. Il Wiscovich gli aveva fatto creder d'averne avute col Ministro di Portogallo, ma che attesa la rottura delle negoziazioni di Pace, non avevano avuto alcun effetto le sue.

19. Se esso Querini avesse conosciuto un certo Giorgio Pope?

19. No.

20. Se aveva avuti affari con questo?

20. No.

21. Se aveva avuta alcuna relazione colla Casa Coxgmam?

21. No.

22. Se conosceva un certo Lio?

22. Si : quest' era il Segretario di Legazione datogli dal suo Governo.

23. Se questo si era meschiato nell' affare del Wiscovich?

23. Egli non fece, che avvertir il Querini replicatamente, ch' erano più di 15 giorni, che il Wiscovich voleva parlargli su del surriferito affare. Il Querini di più non sa dire relativamente al Lio.

Segnato : Pascalis, Ajutante generale Querini Alvise, etc.

X.

NOTIFICATION

DU SÉNAT VÉNITIEN A SES AMBASSADEURS
SOUS FORME DE SPECIES FACTI.

1797. — 22 APRILE IN PREGADI.

Agli Ambasciatori, Nobili, e Residenti alle Corti.

In continuazione de' riscontri trasmessivi con antecedenti Ducali, vi facciamo tenere nell' unito *Species Facti* l' ingrata serie dei progressivi avvenimenti, che ebbero luogo nei Pubblici Stati della Terra ferma, e recentemente anco in questo Porto del Lido, e che giustamente addolorano gli animi nostri. Servirà però il medesimo di opportuno lume vostro nel caso, ve ne venisse promosso discorso per rischiarare gli equivoci, che potessero sorgere intorno gli argomenti in esso contenuti, e per comprovare sempre più l'ingenuità delle nostre direzioni.

Andrea Alberti Seg.

1797. — 22 APRILE IN PREGADI.

Species Facti.

Non soddisfatto l'Uffiziale Junot della Lettera, che il Senato aveva diretta al General Buonaparte, calcolandola come evasiva, minaccio di far affiggere i Manifesti dell' intimazione di Guerra per la Città, se la destrezza del Procurator Pesaro non l' avesse condotto a qualche tranquillità. In tanto avuta una conferenza col Ministro di Francia il Conferente dovette

sostenere una viva altercazione, mettendosi in campo per parte del Ministro molte infantate lagnanze, e resistenza per parte del Pesaro con le ragioni, dedotte dalla purità delle Pubbliche intenzioni. Accusava egli la Nazione Veneta come Nemica della Francese, che non poteva più soffrire l'eccesso, al quale si spingeva il Popolo Veneziano contro gl' Individui di sua Nazione, e che quando non fosse stato represso con robusto Proclama; egli se ne partiva da Venezia dentro due ore. Aggiunse innoltre, che essendo stato occupato dagli Austriaci Trieste ignari dell'Armistizio, avessero alcuni Veneti Bastimenti caricati de' generi Francesi rifiutato di sortire dal Porto, e che in conseguenza fossero caduti nelle mani del loro Nemico. Trieste fu pero novamente occupato dalli Francesi, stante il convenuto Armistizio. Disse, che aveva avuto ordine dal General Buonaparte di far entrar un legno armato in guerra nel Porto di Malamocco, tenendosi però alla foce. Promise di scrivere al General Baraguey d'Hilliers, e Victor, perchè volesse sospendere qualunque atto ostile contro degli Stati Veneti. L'Uffiziale però, che non era ancora partito, ristrinse le sue pretese per allora, che gli fossero stati consegnati dentro la giornata li Polachi esistenti in Venezia, quanto quelli, che arrivassero, fermati nel fatto di Salò, e tutti gli altri Individui, addetti al servizio dell' Armata Francese, e quattro, o sei tra sudditi ribelli, intervenuti nel fatto di Salò. A tutte queste ricerche, che furono offerte da una Scrittura del Conferente rispose il Senato con l' estesa d'un Proclama, accordando la consegna delli descritti Prigionieri Francesi, e Polachi non che delli addetti all' Armata di sua Nazione, e chiamandolo nelli modi di concerto a convenire con il Conferente; eccitandolo in fine a scrivere al Comandante la flottiglia Francese di tenersi lontano dal Porto dietro le massime anteriormente stabilite, e ministerialmente notiziate di non ammetter legni armati di qualunque Nazione in questi Porti, e nell' Estate decorsa fatte osservare ad una

Squadriglia Inglese, composta di sette Fregate. Contemporaneamente fu rilasciato un Damò al Provveditor alle Lagune, e Lidi, commettendogli di resister con la forza a qualunque violento ingresso di Legni armati.

Lunedi poi alle ore 22 inaspettatamente tirati alcuni colpi di Cannone dalli Castelli di Verona, si mosse in grande orgasmo tutta la Popolazione, e data mano alle armi fu orribile la strage. Furono vane tutte le proposizioni di conciliamento, perchè quel Generale Francese pretendeva l'assoluto disarmo della popolazione, e l'ostagio di sei Nobili soggetti. Incerta tuttora la vera causa di questo cannonamento, vi è, chi crede, che questo sia dipenduto dallo sdegnó di quegli Uffiziali per l'asserito assassinio di tre Francesi, e chi si persuade, che questo sia arrivato per un concerto di quel Generale con alcuni mal intenzionati. Accusate le Cariche di complicità, perchè si rifiutarono sempre dal permettere, che il Popolo tentasse l'attacco delli Castelli, ed anzi volessero calmarlo, disposte anche per l'imperiosa Legge del momento ad accordare il disarmo, dovettero ritirarsi da Verona; dove poi tornarono per l'avviso, ch'era calmato in qualche parte l'ardore, e che nell'anarchia, che vi regnava, vane tutte le trattazioni, continuava il fuoco delli Castelli, e della Città. Ma intanto un grosso Corpo di Bresciani e Francesi si avvicinava alle Porte di Verona, da dove sin ora era stato rispinto con perdita anche di Artiglieria, e Carriaggi.

Il Provveditor Estraordinario Erizzo si stacca da Vicenza con li possibili ajuti di forza, e munizioni in soccorso di Verona. Alle ripetute proteste d'amicizia, che l'Erizzo continuamente dava al General Francese, mal corrispondeva l'ardor del Popolo, e perciò preso da timore destina di partire, palesando al Provveditor Estraordinario la di lui gratitudine, per le somme cure, che si era preso, assicurandolo di pubblicare ovunque, e singolarmente al Quartier Generale i sommi favori, che aveva colà ricevuti.

E' da molti giorni, che una squadriglia Francese va girando nelle vicinanze del porto, quando jeri alle ore 23 introdottisi tre Trabacoli armati in corso sin all' imboccatura del Porto, fu uno più ardito ancora col darvi fondo vicino al laboratorio di Polvere del Lido. Col mezzo d'un Uffiziale Veneto pertanto fu eccitato a distaccarsi : ma il Capitanio vi si oppose con molta fermezza, volendovi fermarsi. Cominciò anzi sul momento a cannonare una Feluca Bocchese, che si trovava alla custodia di quel sito. Fu allora, che il Castello di S. Andrea, e li altri legni risposero col fuoco. Fu arrestato il Legno, e l' Equipaggio, eccettuati alcuni Individui, che perirono nella mischia. Era il Legno carico di Munizioni, ed Artiglieria, e singolarmente di Granate. Li altri due si ritirarono sul momento. Fu allora richiamato l'Almirante delle Navi, onde comparisca in questi paraggi.

XI.

DICTATURE

DES GÉNÉRAUX EN CHEF ET DE BONAPARTE.

Un citoyen jaloux de la gloire et du bonheur de son pays autant qu'il est ennemi de quiconque chercherait à en troubler la tranquillité ou à en changer la forme du Gouvernement actuel sous lequel nous avons le bonheur de jouir des doux fruits de la tranquillité quoique dans la misère comme rentier de la République, misère qui n'a rien diminué de mon amour pour ma chère patrie.

Et à ce titre je vous demande sous l'*anonyme* la permission de vous faire part de quelques observations sur les brillants succès du général Buonaparte.

Ne serait-il pas bien prudent de le faire surveiller dans la crainte que ses brillantes victoires ne l'enivrent quelquefois de quelques idées de domination et voicy sur quoy je fonde mes craintes.

Le 1^er^ de ce mois, je me suis trouvé dans une maison à Paris où était un citoyen qui a dit dans la conversation qu'il arrivait de son pays, qu'il a dit être à environ cinq lieues de Bâle en Suisse, et qu'y étant il s'est trouvé à la compagnie du général La Porte, général de division du général Buonaparte et des généraux Kellermann et Hoche qui s'étaient absentés pour trois jours vers le milieu du mois passé; et qu'y étant réunis qu'ils ont dit que les soldats ne combattaient pas pour le Gouvernement actuel mais, bien pour les généraux qui les commandaient; et que la glorieuse *paix* que vous êtes sur le point de terminer pour l'affermissement de notre liberté étant faite, les généraux qui auraient gagné la

confiance des soldats ne manqueraient pas de leur demander :

A qui devez-vous la liberté de votre pays?

Ceux-ci ne manqueraient pas de dire (à leur tour) :

« A la bravoure de nos généraux. »

« Eh bien, à qui en devez-vous confier le dépôt, » diront les généraux?

« Aux généraux qui l'ont si glorieusement conquise, » répondront les soldats.

Citoyens Directeurs (1), je vous prie de croire que loin de moi est la calomnie et le soupçon sur personne individuellement. Si je garde l'anonyme, ce n'est pas pour cacher un mensonge, mais c'est seulement pour éviter d'avoir à répondre à aucunes questions et pour éviter de compromettre la personne qui nous a dit les choses que je viens de vous révéler.

Assurez-vous bien que si malheureusement il arrivait quelque chose de la nature ci-dessus, mon cousin et moi déposerions ce que nous avons entendu.

J'espère que votre sage prévoyance nous préservera de tels malheurs parce que à coup sûr, si nous retombions sous la puissance de quelques dictateurs, nous rentrerions dans une nouvelle anarchie. Le meilleur moyen selon moi de l'éviter, c'est de faire la paix le plus tôt possible. Dans le cas contraire, d'empêcher que les généraux n'acquièrent trop de prépondérance dont ils pourraient abuser à la faveur des trésors qu'ils auraient amassés.

J'espère, citoyens Directeurs, que vous voudrez bien suppléer à mon mauvais style.

Et suis avec respect

Un des fidel amy de ma patrie.

(1) Le 31 octobre 1797, à la *Correspondance aux armées*, on trouve une expédition de l'arrêté du Directoire qui ordonne aux généraux en chef et employés de ne prendre et ne recevoir d'autre qualification que celle de *citoyen*.

XII.

FIN DU SÉNAT.

Le 14 mai, il fit publier et afficher la résolution suivante dont l'esprit ressort de cet extrait: 1° son départ en présence des événements dont il ne peut en réalité accepter la responsabilité; 2° l'entrée des troupes françaises à titre d'amis!

« Che avendo il Maggior Consiglio fondata la propria grandezza sulla felicita della sua Nazione e a quest' oggetto avendo costantemente diretto l'uso de quell' autorita, della quale non si e considerato che come depositario ha potuto conoscere che il cambiamento de' tempi e delle circostanze non che l'esempio d'altre Nazioni esigevano che non restassero piu a lungo ristrette nel solo ordine Patrizio quelle facoltà che fin ora furono in lui concentrate.

« A questo fine e devenuto il Maggior Consiglio medesimo alle deliberazioni primo 4 e 12 corrente in esecuzion delle quali sara destinato un Governo provvisionale.

« ... Sara ammesso in alcuni fissati luoghi della capitale un determinato numero di truppe francesi, le quali entrando amichevolmente dovvrano essere composte in modi ospitali ed amici,

« VALENTIN MARINI, *segret.* »

Le 16, il annonçait :

« Il Governo d'ora innanzi sara amministrato da una Municipalità Provisionale.

« La Municipalità e istallata nella saja del Maggior Consiglio. »

XIII.

REPUBBLICA TRANSPADANA.

Texte de l'adresse aux Milanais.

Viva la Repubblica Francese.
Viva l'Armata d'Italia,
Viva Bonaparte.

Cittadini! La nostra causa era nelle mani dell' *Eroe del Secolo,* la nostra causa era adunque sicura. La nuova dell' *Independenza* della Lombardia e pur finalmente giunta e l' ulivo della Pace ne è il consolante Foriero. Voi ne avrete fra breve i dettaglj portanti gli articoli tra la Repubblica Francese e l'Imperatore.

Il tripudio, la gioia, la viva esultanza da voi mostrata appena che si propagò ieri notte una si consolante notizia e i vostri sentimenti della piu sincera gratitudine verso del vostro *Liberatore* sono pure il piu evidente, il piu infallibile indizio del trasporto con cui la riceveste.

La vostra Municipalita nell' atto di farvi notala solenne *dichiarazione della nostra liberta,* cui eravate impazienti di attendere, v'invita a rinnovare questa sera una universale Illuminazione alle vostre Case, mentre ieri non ha potuto aver luogo che in parte per non essersi potuta diffóndere una si consolante notizia che a notte avanzata.

Della Casa del Command., li 4 fiorale,
anno V della Rep. Francese U, I,
e primo della Liberta Lombarda.
SAGOT, *comandante la piazza.*

XIV.

PRÉJUGÉS DU CLERGÉ. 1797.

On en aura une idée par l'extrait suivant d'un Mandement de l'Archevêque de Bologne aux Sénateurs de cette ancienne Légation.

« L'immunità Ecclesiastica non e un fantasma, una larva, un pregiudizio de' secoli barbari...

« Non puo forse questa immunità derivarsi dalla stessa legge divina? Ascoltate le voci della Chiesa, che è l'interprete della Divina Autorità. Fra i molti testi canonici che portar si potrebbero ove la Chiesa dimostra che l'Immunità proviene dal Gius divino basta l'autorità del generale Concilio di Trente, il quale insegna essere per ordine divino stabilita l'immunità delle Chiese e delle persone ecclesiastiche; e Bonifacio VIII sommo Pontifice apertamente si spiega che le persone ecclesiastiche e le loro case non solo per legge umana ma per legge divina sono esenti dalla giuridizione de' secolari. La muestra di verità non puo ingannarvi nel alcun sospetto puo nascervi in contrario. »

XV.

POUVOIRS DE BATTAGLIA (1),

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA MUNICIPALITA PROVISORIA DI VENEZIA PRÈS LE DIRECTOIRE.

On y lit ceci :

« La garantia della libertà democratica di tutta la Veneta Nazione gia assicurata dal Trattato di pace conchiuso a Milano trà li diputati Veneti e il general in capo dell' Armate Francesi solennemente ratificato per parte nostra e del quale se ne attende eguale la ratifica dal Direttorio della Repubblica francese, l'Unione della Repubblica Venete con tutti li suoi diritti politici a qualunque altro popolo libero dell' Italia afinche ad essi congiuntà si formi una sola Repubblica democratica una ed indivisibile. sono li grandi oggetti a voi affidati. Vi avvicinerete alle diputati delle città delle Venete Provincie come pure degli altre popoli liberi dell' Italia per persuadere e gli uni e gli altri guanto sia essenziale per la forza, per la grandezza e per la felicita comune dei Popoli liberi dell' Italia l'unirsi in un rappresentativo democratico governo uno ed indivisibile. »

(1) Du 30 juin 1797. On l'avait choisi par délibération du 12 mai précédent.

XVI.

TRAITÉ DE PAIX

ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Milan, 16 mai 1797.

Le Directoire exécutif de la République française et le grand Conseil de la République de Venise, voulant rétablir sans délai l'harmonie et la bonne intelligence qui régnaient ci-devant entre elles, conviennent des articles suivants :

Art. 1er. Il y aura paix et amitié entre la République française et la République de Venise; toutes les hostilités cesseront dès à présent.

Art. 2. Le grand Conseil de Venise, ayant à cœur le bien de sa patrie et le bonheur de ses concitoyens et voulant que les haines qui ont eu lieu contre les Français ne puissent plus se renouveler, ordonne l'abdication de l'aristocratie héréditaire et reconnaît la souveraineté de l'État dans la réunion de tous les citoyens, sous la condition cependant que le Gouvernement garantira la dette publique nationale, l'entretien des pauvres gentilshommes qui ne possèdent aucun bien fonds et les pensions viagères accordées sous le titre de provisions.

Art. 3. La République française, sur la demande qui lui en a été faite, voulant contribuer autant qu'il est en elle à la tranquillité de la ville de Venise et au bonheur de ses habitants, accorde une division de troupes françaises pour y maintenir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés et seconder les premiers pas du gouvernement dans toutes les parties de son administration.

Art. 4. La station des troupes françaises à Venise n'ayant pour but que la protection des citoyens, elles se retireront aussitôt que le nouveau gouvernement sera établi et qu'il déclarera n'avoir plus besoin de leur assistance. Les autres divisions de l'armée française évacueront également toutes les parties du territoire vénitien qu'elles occupent dans la Terre Ferme, lors de la conclusion de la paix continentale.

Art. 5. Le premier soin du Gouvernement provisoire sera de faire terminer le procès des inquisiteurs et du commandant du fort du Lido, prévenus d'être les auteurs et instigateurs des Pâques véronaises et de l'assassinat commis dans le port de Venise; il désavouera d'ailleurs ces faits de la manière la plus convenable et la plus satisfaisante pour le Gouvernement français.

Art. 6. Le Directoire exécutif, de son côté, par l'organe du général en chef de l'armée française, accorde pardon et amnistie générale pour tous les autres Vénitiens qui seraient accusés d'avoir pris part à une conspiration contre l'armée française, et tous les prisonniers seront mis en liberté après la ratification.

Ainsi a été arrêté et convenu savoir, au nom de la République française par les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et Lallement, ministre plénipotentiaire de la République française près de celle de Venise; et au nom du grand Conseil vénitien par MM. François Donato, Léonard Giustiniani et Louis Mocenigo, députés munis de pleins pouvoirs dont l'original est annexé aux présentes, lesquelles devront être ratifiées par les hautes puissances contractantes dans le plus court délai possible pour sortir leur entière exécution.

Fait et signé à Milan, le 27 floréal an V de la République française.

BONAPARTE, LALLEMENT,
FR. DONATO, L. GIUSTINIANI, L. MOCENIGO.

ARTICLES SECRETS

FAISANT SUITE ET PARTIE DU TRAITÉ DE PAIX CONCLU ENTRE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET CELLE DE VENISE.

Art. 1er. La République française et la République de Venise s'entendront entre elles pour l'échange des différents territoires.

Art. 2. La République de Venise versera dans la caisse du payeur de l'armée d'Italie trois millions tournois en numéraire, savoir : un million dans le mois de prairial prochain, un second million dans le mois de messidor et le troisième million lorsque le gouvernement provisoire sera entièrement organisé.

Art. 3. La République de Venise fournira pour la valeur de trois autres millions tournois en chanvres, cordages, agrès et autres objets nécessaires à la marine, sur la réquisition des commissaires qui seront nommés par le général en chef de l'armée et en tant que ces objets existeront réellement dans les magasins ou dépôts de l'arsenal.

Art. 4. La République de Venise fournira en outre trois vaisseaux de ligne et deux frégates en bon état, armés et équipés de tout le nécessaire sans comprendre l'équipage et au choix du général en chef qui, de son côté, promet au Gouvernement vénitien la médiation de la République française pour terminer promptement les différends survenus entre celle de Venise et la régence d'Alger.

Art. 5. La République de Venise remettra enfin aux commissaires à ce destinés, vingt tableaux et cinq cents manuscrits au choix du général en chef.

Les cinq articles ci-dessus, quoique convenus et transcrits séparément, sont néanmoins essentiellement inhérents au

traité ostensible, conclu aujourd'hui entre les deux républiques et n'en sont de fait que la continuation; en sorte que la non-exécution d'un seul desdits articles secrets rendrait le traité entier nul et non stipulé.

Ainsi a été arrêté et convenu, savoir :

(*Signature des mêmes plénipotentiaires.*)

XVII.

ORGANISATION DES ARCHIVES DE VENISE.

Le 14 août 1797, Bonaparte décida l'organisation des archives de la République par l'ordre suivant :

Quartier général, Milan.

Art. 1er. Tous les papiers du sénat, tous ceux des inquisiteurs d'État et du conseil des Dix seront réunis dans un même local, sous la garde d'un archiviste nommé par la municipalité.

Art. 2. Avant le déplacement des papiers, il sera procédé à la vérification par deux commissaires nommés par la municipalité, deux officiers choisis par le citoyen Baraguey-d'Hilliers et le citoyen Barral.

Art. 3. La commission est autorisée à donner décharge aux agents chargés ci-devant de ces archives dans le cas où il sera reconnu qu'il n'en a été rien soustrait qui soit important.

Art. 4. Tous les papiers resteront à la disposition de la commission jusqu'à la fin de son travail.

Art. 5. Toutes les pièces, correspondances et actes qui peuvent intéresser le Gouvernement français seront séparés pour être inventoriés, visés, parafés et scellés.

BONAPARTE.

(*Corresp. Nap.* d'après le Dépôt de la guerre.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

DÉDICACE..... I

PRÉFACE..... V

CHAPITRE PREMIER.

LES ÉTATS D'ITALIE ET LA RÉPUBLIQUE DE VENISE DE 1789 A 1786.

I. Des causes de la grandeur et de la chute de Venise. — État de l'Italie en 1789. — Réformes générales qui y prévalent. — Dépêche de l'ambassadeur de Venise à Capello. — Parti populaire, à Venise, dirigé par le patricien Pisani. — État de la France d'après Capello. — Propagande française en 1792. — Sommation au sénat vénitien d'entrer dans la coalition. — Discours du procurateur de Saint-Marc, Pesaro pour armer la République. — Protestation victorieuse du sage Valaresso. — Événements de l'année 1793.

II. Les partis. — Seconde délibération sur la neutralité en 1794. — Les ministres de France à Venise, leurs actes. — Campagne de 94. — Année 1795. — Ambassade de Querini à Paris. — Effets du traité de Bâle en Italie..... 1

CHAPITRE II.

CAMPAGNE DE 1796 PAR BONAPARTE.

I. L'Angleterre ouvre de fausses négociations avec la France. — Vues du Directoire sur l'Italie. — Le général Bonaparte

Pages.

commande l'armée d'Italie. — Expulsion du comte de Lille de Vérone. — Armistice de Cherasco et paix avec la Sardaigne.

II. Proclamation de Bonaparte. — Du transfert des chefs-d'œuvre de l'art à Paris. — Les ducs de Parme et de Modène s'allient à la France et dans quelles conditions. — Bonaparte conçoit la pensée de sacrifier la République de Venise. — Le maréchal Wurmser tente de recouvrer les possessions autrichiennes, et après Castiglione se jette dans le Tyrol. — Le Piémont et le Directoire. — Les batailles d'Arcole et de Rivoli entraînent la chute de Mantoue et la fin de la campagne. — Bonaparte occupe les provinces de Terre Ferme au mépris des traités..... 45

CHAPITRE III.

MANŒUVRES DE BONAPARTE CONTRE VENISE PENDANT LA CAMPAGNE DE 1796.

I. Le Directoire entend bouleverser l'Italie sans autre plan que l'application du système de la *République Universelle*. — Entrevue de Foscarini avec Bonaparte d'après la dépêche du provéditeur. — Bonaparte conçoit le dessin d'effacer la République de Venise du rang des États. — Dépêche du vice-podestat Ottolini contre Bonaparte. — De l'alliance de Venise avec la France, la Turquie et l'Espagne d'après Foscari, bailli à Constantinople.

II. Intervention de l'Espagne. — Dépêche de Querini, ambassadeur près le Directoire. — Réponse des inquisiteurs à Foscari. — Dépêche de Querini contre Bonaparte. — Mémoire du ministre Lallement près la République. — Entretien de Querini avec le directeur Rewbell. — Mission de Clarke et ses offres à Vienne. — Plaintes de Querini sur la situation des provinces de Terre Ferme. — Rôle personnel de Bonaparte..... 78

CHAPITRE IV.

L'ARCHIDUC CHARLES ET BONAPARTE EN 1797.

Pages.

Projets de Bonaparte contre Vienne. — L'Autriche envoie l'archiduc Charles à la tête d'une nouvelle armée. — Portrait de l'archiduc et de Bonaparte. — Le Tyrol se soulève en faveur de l'Autriche. — Exposé des opérations militaires. — Le parti de la paix l'emporte à Vienne. — Préliminaires de Léoben. — Joie de la France. — Insurrection des États vénitiens fomentée par Bonaparte..... 105

CHAPITRE V.

INSURRECTION DES PROVINCES DE BERGAME ET DE BRESCIA.

De l'initiative et des fautes politiques de Bonaparte. — Injustice des reproches d'ancien régime faits à la constitution vénitienne. — Partialité de Jomini, pourquoi. — Mission d'un émissaire brescian au Comité de salut public sur la création d'une république lombardo-vénitienne. — Bonaparte fait révolter les provinces de Terre Ferme après Léoben pour avoir occasion de la livrer à l'Autriche. — Révolutions de Bergame, de Brescia et de Créma. — Magnifiques dépêches des fonctionnaires du sénat sur les cabales de Bonaparte. — Aveux de Lallement au procurateur Pesaro. — Bonaparte ne dissimule plus son *esecranda e turpe perfidia*, soit par ses actes, soit par sa correspondance officielle de Goritz..... 118

CHAPITRE VI.

AFFAIRES DE VÉRONE ET PAQUES VERONAISES.

I. Premiers mouvements dans la province. — *Faux manifeste* du provéditeur général Battaglia. — Manœuvre des révolution-

Pages.

naires français et italiens à la solde du quartier général de Bonaparte. — Accusations étranges de Bonaparte contre la République de Venise. — Noble réponse du doge. — Dépêche de Grimani, ambassadeur à Vienne, sur les conseils du chancelier Thugut. — La Seigneurie persiste dans le maintien du *système de neutralité* malgré les succès de l'archiduc Charles. — Fermentation à Vérone d'après les dépêches du provéditeur Giovanelli.

II. *Pâques Véronaises ;* récit de Botta confirmé par les rapports officiels. — Silence de la *Correspondance de Napoléon* sur les malheurs causés par lui. — Conditions de la reddition de Vérone d'après les dépêches des provéditeurs et les actes officiels de l'armée française..... 140

CHAPITRE VII.

CORRESPONDANCE DE BONAPARTE CONTRE VENISE.

Nécessité de cette étude en dehors des proclamations. — Première dépêche de Bonaparte à la République de Venise. — Promesse de respecter la neutralité et agissements contre cette neutralité. — Violentes protestations au provéditeur Battaglia. — Indignation feinte contre Ottolini. — Entrevue avec Pesaro. — Dépêche de Judemburg au doge. — Fin de Venise ordres : au général Kilmaine. — Proclamation au peuple de Terre Ferme. — Lettre à Pesaro. — Préliminaires de Léoben et paix générale..... 179

CHAPITRE VIII.

TENTATIVE DE CONCUSSION DE BARRAS CONTRE VENISE.

I. Origine des documents diplomatiques de cette divulgation. — Querini et Barras. — Premières vues de Bonaparte sur l'Italie en septembre 1796. — Propositions au Directoire en décembre dès l'arrivée de Clarke. — La capitulation de Man-

Pages.

toue porte les salons de Vienne à désirer la paix. — Articles préliminaires de paix du 23 janvier 1797. — Plan de Bonaparte approuvé par Barras. — Échec des négociations, ses suites. —

II. Entrevue de Querini et de Barras. — Ce directeur exige de l'argent pour voter en faveur du maintien de Venise. — Complicité de Barras avec les fournisseurs véreux aux armées. — Propositions officielles à Querini de sauver les États vénitiens moyennant sept millions. — Part du Directoire. — Part de Barras. — Bonaparte est informé de la négociation. — Entrevues de Querini avec Rewbell. — Son projet de traité. — Concussions contre le Portugal, les Cisalpins, les Transpadans.

III. Récit détaillé de Querini au 22 avril sur les conditions du paiement à Barras. — Acceptation du doge et du sénat. — Dépêche de Querini sur l'entrevue de Saint-Cloud qui mit fin à l'incident avec Barras..... 197

CHAPITRE IX.

DU SYSTÈME DE LA NEUTRALITÉ VÉNITIENNE.

Du système de la neutralité. — Discours textuel du procurateur de Saint-Marc, Pesaro, pour l'armement de la République. — Discours contraire du sage Vallaresso. — La France et l'Autriche s'opposent par leurs généraux à la neutralité. — La Prusse propose son *alliance* à Venise. — Protestations du sénat contre les violations de l'Autriche. — Excès des troupes impériales. — Armement des Lagunes et de l'Estuaire de la capitale, en 1796. — Protestation du ministre Lallement. — Lettre inédite du maréchal Wurmser sur sa présence dans les États vénitiens. — Langage des généraux français campés en Terre Ferme. — Le Directoire annonce dans le *Moniteur* la chute de la République, après les *Pâques Véronaises*. — Dépêche du doge à Bonaparte sur les derniers troubles. — Ses résultats..... 240

CHAPITRE X.

CHUTE DE LA RÉPUBLIQUE DE VENISE.

Pages.

I. Organisation d'un *bureau de police* et d'un *bureau de renseignements* par Bonaparte. — Politique au quartier de Milan. — Affaires militaires à l'état-major général. — Le colonel de hussards Landrieux, son initiative; plainte des dignitaires vénitiens, sa fin. — Concussions des fournisseurs patronés par Barras. — Indignation de Bonaparte d'après ses dépêches. — Il est aussi sévère contre Haller, l'ami et le complice de Robespierre jeune à Toulon. — Déprédations générales.

II. Dépêche de Bonaparte au Directoire, il annonce la fin prochaine de Venise. — Manifeste contre cette République. — Droit des États vénitiens. — Délibération du doge en grand conseil. — Dernière assemblée générale de la Seigneurie. — Propositions ducales. — Courage de Giustiniani, à Trévise, dans son entrevue avec Bonaparte. — Erreur du parti populaire. — Intervention de Haller. — Duplicité de Bonaparte.. 272

CHAPITRE XI.

MISSION ET NÉGOCIATION DE GRIMANI A VIENNE.

Rôle considérable de la famille Grimani. — L'ambassadeur. — Clarke adopte les projets de Bonaparte. — Offres officielles faites à Vienne pour le démembrement de Venise. — Offres au cabinet de Turin de détruire la République de Gênes en novembre 1796. — Série de dépêches de l'ambassadeur près lecabinet de Vienne, Grimani, fin avril 1797. — L'Autriche négocie ense préparant ostensiblement à la guerre. — Secret des négociations gardé à Vienne. — Entrevue de Grimani avec Thugut. — Déclarations et douleur de l'ambassadeur vénitien. — Entrevue avec l'ambassadeur de Naples. — Dépêche

Pages.

aux inquisiteurs annonçant les dessins réels de Bonaparte. — Mémoire du chancelier autrichien par Grimani (du 4 mai) sur les troubles des États vénitiens. — Lettre du doge Manin, du 8 mai, autorisant Grimani à remettre le *Species facti* au cabinet de Vienne. — La chute de la République est accomplie avec le traité de paix de Milan du 16 mai..... 306

CHAPITRE XII.

FAUTES DE BONAPARTE A CAMPO FORMIO.

Le cabinet de Vienne traîne les négociations en longueur, espérant la chute du Directoire. — Projets des préliminaires contre Venise, par Bonaparte. — Convention de Montebello. — Notes successives de Thugut et répliques de Bonaparte sur Venise. — Bonaparte déclare, le 18 septembre, que la paix avec l'Empire est impossible si on ne lui sacrifie les États vénitiens. — Talleyrand lui prescrit de rejeter l'Autriche en Allemagne à tout prix. — Bonaparte consomme la chute de Venise par les stipulations personnelles de Campo Formio..... 329

APPENDICE.

Affaires de la succession Thierry, à la Zecca..... 342

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — Entrevue de Foscarini avec Bonaparte à Peschiera..... 347

II. — Dépêche du doge à Querini..... 353

III. — Dépêche du procurateur de Saint-Marc, Pesaro..... 355

IV. — De l'alliance de la République de Venise avec la France et la Turquie..... 359

V. — Deuxième récit de Foscari sur cette alliance..... 363

VI. — Dépêche de Querini, ambassadeur à Paris..... 366

Pages.

VII. — De l'échange des pays..... 374
VIII. — Conférence de Pesaro avec Lallement..... 375
IX. — Interrogatoire de Querini par le colonel Pascalin au château de Milan..... 383
X. — Notification du sénat vénitien à ses ambassadeurs, sous forme de species facti..... 388
XI. — Dictature des généraux en chef et de Bonaparte..... 392
XII. — Fin du sénat..... 394
XIII. — Repubblica Transpadana..... 395
XIV. — Préjugés du clergé en 1797..... 396
XV. — Pouvoirs de Battaglia, ministre plénipotentiaire de la municipalita provisoria di Venezia près le Directoire. 397
XVI. — Traité de paix entre la république française et la république de Venise..... 398
XVII. — Articles secrets faisant suite et partie du traité de paix conclu entre la république française et celle de Venise. 400
XVIII. — Organisation des archives de Venise..... 402

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR L'INVASION ET L'OCCUPATION

DE MALTE

PAR UNE ARMÉE FRANÇAISE, EN 1798,

PAR

P. J. L. O. DOUBLET,

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

LE COMTE DE PANISSE-PASSIS,

Ornés du portrait de l'auteur.

UN VOLUME IN-18 JÉSUS, PRIX : 3 FR. 50.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. – MESNIL (EURE).